



métamorphose
lunel 2030 ouvrir sur l'extérieur

Procès-verbal

Conseil Municipal

Jeudi 4 avril 2024



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre et le quatre du mois d'avril, à dix sept heures, le conseil municipal de la ville de Lunel, dûment convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SOUJOL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Me GOUGEON 2ème Adjoint – M. CRÉCHET 3ème Adjoint – Mme MICHEL 4ème Adjoint – M. ALIBERT 5ème Adjoint – Mme MOKADDEM 6ème Adjoint – M. GRASSET 7ème Adjoint – Mme POLERI 8ème Adjoint – M. GALKA 9ème Adjoint – Mme THOMAS 10ème Adjoint – M. HERMABESSIÈRE – M. BERTHET – Mme MOREL-SAVORNIN – Mme RÉGNIER – M. P. CHABERT – Mme BONFILS – Mme PAPAÏX – Mme DALLE – M. BENIATTOU – M. DOMENECH – M. SABAAÏ – Mme EL AZZOUZI – M. WEBER – Mme RAZIGADE – M. BARBATO – Mme LEMAIRE – Mme HUGO – Mme GIMENEZ – Mme PLANE – M. C. CHABERT Conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS:

M. DALLE à Monsieur le Maire.

M. REMESY à M. GRASSET.

Mme AUTIER à Mme GIMENEZ jusqu'à son arrivée à 17 h 51 pendant la lecture de la question n° 2.1.

Mme BUFFET à Mme PLANE.

ABSENTE :

Mme DERDOUR.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, le conseil peut donc valablement délibérer.

Mme GOUGEON est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

0 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2024

1 - RESSOURCES HUMAINES

1.1 - Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du personnel communal

1.2 - Création d'un contrat de projet – coordonnateur de cité éducative

1.3 - Plan de formation 2024-2026

1.4 - Mandat au CDG34, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la PSC dans la FPT

1.5 - Etat annuel des indemnités des élus – année 2023

2 TECHNIQUES ET TRAVAUX

2.1 – Conventions de Servitudes Cœur de Ville : HÉRAULT ÉNERGIES

3 COMMANDE PUBLIQUE ET ASSURANCES

3.1 – Convention de partenariat valant autorisation d'occupation du domaine public en vue de l'installation d'une activité apicole au sein du rucher pédagogique de l'Arboretum

3.2 – Opération de travaux de restauration de l'Église Notre-Dame du Lac – Avenants

3.3 – Travaux de désimpermeabilisation et de végétalisation de 13 cours d'écoles – Avenants

3.4 – Mode de gestion du marché aux puces, des brocanteurs et des bouquinistes à compter du 1er janvier 2025

3.6 – Délégation de service public des spectacles taurins, équins et vivants dans les arènes
Avenant n°5

4 SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

4.1 – Convention de mise à disposition des arènes San Juan à l'association sport & santé 2 frères

4.2 – Convention de partenariat entre la ville de Lunel et l'association « Profession Sport & Loisirs 34 » pour l'organisation de soirées d'information aux associations

5 SOCIAL/CCAS

5.1 – Convention entre la Médiathèque intercommunale du Pays de Lunel et le centre socio-culturel « Maison Jean-Jacques Rousseau » de la Ville de Lunel

5.2 – Convention « Appel à partenariats animation de la vie sociale » entre la Ville de Lunel et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Languedoc

5.3 – Convention entre la Ville de Lunel et l'association « Lunel Athlétisme » pour des ateliers Activités Physiques Adaptées

6 AMENAGEMENT, URBANISME ET RENOUVELLEMENT URBAIN

6.1 - Centre aquatique intercommunal : cession à l'euro symbolique d'un terrain de 13.307 m2 et des bâtiments à démolir de la piscine actuelle à la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

6.2 - Ouverture d'une concertation pour l'avenant n°1 du projet de Renouvellement Urbain de Lunel

7 VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE

7.1 – Modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Lunel

7.2 – Micro crèche Babilune : Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Lunel et la CAF de l'Hérault

8 CULTURE, ARÈNES ET SALLES DE SPECTACLES

8.1 – Convention de partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole, la Communauté d'agglomération Lunel Agglo et la Librairie AB relative à l'accueil de la manifestation littéraire « La Comédie du livre - 10 jours en mai »

8.2 – Convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM) relative à l'organisation d'un atelier de travail « Architecture et scénographie »

9 FINANCES

9.1 – Approbation de l'opération de réalisation d'une piste cyclable sur l'avenue Gaston Baissette et du plan de financement. Demande de subvention auprès de l'Etat, le FEDER, le Conseil Départemental et Lunel Agglo

9.2 – Requalification du cœur historique de la ville : demandes de subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du FEDER

9.3 – Opération d'isolation de la toiture terrasse du bâtiment A de la Mairie : sollicitation d'une aide financière d'Hérault Énergies

9.4 - Vote des taux des impositions directes

9.5 – Compte de gestion 2023 – Budget principal

9.6 – Compte administratif 2023 – Budget principal

9.7 – Compte de gestion 2023 – Budget eau

9.8 – Compte administratif 2023 – Budget eau

9.9 – Compte de gestion 2023 – Budget assainissement

9.10 – Compte administratif 2023 – Budget assainissement

9.11 – Budgets principal, eau et assainissement- Affectation des résultats exercice 2023

9.12 – Budget primitif 2024 - budget principal

9.13 – Budget primitif 2024 - budget assainissement

9.14 – Budget primitif 2024 - budget eau

10 – COMMUNICATION DES ACTES

10.1 – Communication décisions municipales

10.2 – Communication des arrêtés relatifs à la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

0 - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2024.

1 – RESSOURCES HUMAINES

1.1 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Annexe : Tableau

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

À ce titre, il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de la collectivité en tenant compte de l'évolution des besoins des services.

Différents éléments amènent la collectivité à faire évoluer le tableau des emplois et des effectifs :

- Adéquation des ressources humaines aux besoins de service public et des enjeux du mandat,
- Évolution des carrières avec l'intégration des changements de grades et des promotions internes,
- Intégration des nominations suite à réussite à concours ou examens,
- Intégration des mouvements (départs/arrivées),
- Titularisation (régularisation des CDD, suite à confirmation des besoins et stabilisation des organisations.

Soit par des créations, soit par des suppressions de poste.

Les suppressions :

Considérant, d'une part, que les besoins du service nécessitent la suppression d'emploi ou de diminution du nombre d'heures de travail, le Comité Social Territorial (CST) a été consulté sur la suppression de postes en application de l'article 97 de la loi susmentionnée, en date du 20 mars 2024.

Les postes suivants sont proposés à la suppression : 64 postes

- Attaché principal : 1
- Attaché accroissement temporaire d'activité : 1

- Rédacteur principal 2ème classe : 2
- Adjoint administratif principal de 1ere classe : 8
- Adjoint administratif : 2
- Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe : 2
- Ingénieur Hors classe : 1
- Agent de maîtrise principal : 1
- Adjoint technique principal de 1er classe : 9
- Adjoint technique : 5
- Adjoint technique temps non complet (80%) : 7
- Adjoint technique temps non complet (70%) : 2
- Éducateur principal de 1ère classe des APS : 4
- Éducateur principal de 2ème classe des APS : 1
- Éducateur des APS temps non complet : 1
- Conseiller supérieur socio-éducatif : 1
- Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle : 1
- Éducateur de jeunes enfants de 2ème classe : 1
- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure : 2
- Agent spécialisé principal de 1ère classe : 2
- Agent spécialisé principal de 2ème classe : 2
- Agent social principal de 1er classe : 1
- Directeur de police : 1
- Brigadier-chef principal : 1
- animateur principal de 2ème classe : 1
- Contrat adulte relais : 4

Les créations :

Les postes suivants sont proposés à la création : 60

- Attaché hors classe : 2
- Attaché : 4
- Rédacteur : 11
- Assistant de conservation principal de 2ème classe : 2
- Technicien : 8
- Agent de maîtrise : 9
- Adjoint technique principal de 2ème classe temps non complet (80%) : 1
- Adjoint technique temps non complet (90%) : 8
- Adjoint technique temps non complet (60%) : 2
- Éducateur des APS : 1
- Assistant socio-éducatif : 2
- Éducateur de jeunes enfants : 2
- Auxiliaire de puériculture de classe normale : 2
- Directeur principal de police : 1
- Chef de service de police : 2
- Gardien brigadier : 1
- animateur : 1
- Contrat de projet : coordonnateur de cité éducative : 1

Les postes de niveau de catégorie B (technicien, rédacteur) sont créés afin de répondre au développement des expertises professionnelles, de permettre la reconnaissance de l'expérience professionnelle par les nominations avec les mécanismes de la promotion interne ou des réussites à concours ou examens.

Il est à noter la création de 2 postes de rédacteurs décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant

pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Le comparatif des emplois entre 2022 et 2024, montre une diminution des postes créés, une augmentation des postes pourvus qui s'explique par les régularisations des mises en stage.

Le retour en 2023 d'une activité régulière suite aux années COVID, permet aujourd'hui de constater la stabilisation des effectifs et de réduire les postes vacants à un niveau proportionnellement égal aux postes des contractuels (remplaçants, horaires, saisonniers etc..).

Par ailleurs, considérant, l'accroissement temporaire d'activité des services, il est nécessaire de disposer d'emplois de saisonnier au nombre de 10, il est également proposé de maintenir les emplois de vacataires/horaires au nombre de 50 et enfin de conserver des postes de contractuels remplaçants sur les absences pour maladie, maternité et accidents de travail au nombre de 10.

L'ensemble de ces postes répondent aux besoins en ressources humaines nécessaires à la collectivité et permettant ainsi de garantir la continuité du service public tant dans la qualité que dans l'offre de service et de faire face à des besoins exceptionnels.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ACTUALISER LE TABLEAU DES EFFECTIFS** afin de prendre en compte les modifications réglementaires et l'adaptation des ressources humaines au déploiement du service public.
- **DE SUPPRIMER** : 64 postes
- **DE CRÉER** : 60 postes
- **DE DIRE** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

	CM DU 11 JUILLET 2022			
	CRÉÉS	POURVUS	VACANTS	CATÉGORIE
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services	1	1	0	A
Directeur Général Adjoint des Services	2	1	1	A
Directeur des Services techniques	1	1	0	A
	4	3	1	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Attaché hors classe	1	0	1	A
Attaché Principal	10	9	1	A
Attaché	11	11	0	A
Attaché (accroissement temporaire d'activité)	1	0	1	A
Rédacteur Principal 1ère classe	10	10	0	B
Rédacteur Principal 2ème classe	6	3	3	B
Rédacteur	7	7	0	B
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	35	33	2	C
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	12	12	0	C
Adjoint Administratif	15	10	5	C
	108	95	13	
FILIÈRE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	1	1	0	A
Assistant de conservation Principal 2ème classe	3	3	0	B
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe	2	2	0	C
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	3	2	1	C
Adjoint du Patrimoine	1	0	1	C
	10	8	2	
FILIÈRE TECHNIQUE				
Ingénieur hors Classe	1	1	0	A
Ingénieur Principal	2	2	0	A
Ingénieur	4	3	1	A
Technicien Principal de 1er classe	8	7	1	B
Technicien Principal de 2ème classe	4	4	0	B
Technicien	3	2	1	B
Agent de Maîtrise Principal	24	24	0	C
Agent de Maîtrise	22	21	1	C
Adjoint Technique Principal de 1er classe	43	39	4	C
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	39	35	4	C
Adjoint Technique Principal de 2ème classe TNC (80%)	0	0	0	
Adjoint Technique	58	48	10	C
Adjoint Technique TNC (90%)	0	0	0	
Adjoint Technique TNC (80%)	10	0	10	C
Adjoint Technique TNC (70%)	12	10	2	C
Adjoint Technique TNC (60%)	0	0	0	
	230	196	34	
	224,50	193,00	31,50	
FILIÈRE SPORTIVE				
Conseiller des APS	2	2	0	A
Éducateur Principal 1er classe des APS	9	8	1	B
Éducateur Principal 2ème classe des APS	1	0	1	B
Éducateur des APS	1	1	0	B
Éducateur des APS TNC	1	1	0	B
	14	12	2	
FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE				
Conseiller Supérieur Socio-éducatif	1	1	0	A
Puéricultrice classe normale / Puéricultrice	1	1	0	A
Assistant Socio-éducatif	0	0	0	A
Assistant Socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	1	0	A
Assistant socio éducatif de 2ème classe	1	0	1	A
Éducateur de jeunes enfants classe excep	2	2	0	A
Éducateur de jeunes enfants 2ème classe	2	1	1	A
Éducateur de jeunes enfants	0	0	0	A
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	9	8	1	B
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	4	3	1	B
Agent Spécialisé Principal de 1er classe	21	21	0	C
Agent Spécialisé Principal de 2ème classe	7	5	2	C
Agent Social Principal de 1ère classe	1	1	0	C
	50	44	6	
POLICE MUNICIPALE				
Directeur Principal de police	0	0	0	A
Directeur de police	1	1	0	A
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	1	0	B
Chef de service de police	0	0	0	B
Chef de police	1	1	0	C
Brigadier Chef Principal	23	20	3	C
Gardien brigadier	14	10	4	C
	40	33	7	

	CM DU 04 AVRIL 2024			
	CRÉÉS	POURVUS	VACANTS	CATÉGORIE
	1	1	0	A
	2	1	1	A
	1	1	0	A
	4	3	1	
	3	2	1	A
	9	8	1	A
	15	14	1	A
	0	0	0	A
	10	8	2	B
	4	2	2	B
	18	14	4	B
	27	25	2	C
	12	10	2	C
	13	9	4	C
	111	92	19	
	1	0	1	A
	5	4	1	B
	2	2	0	C
	1	0	1	C
	1	0	1	C
	10	6	4	
	0	0	0	A
	2	1	1	A
	4	4	0	A
	8	6	2	B
	4	3	1	B
	11	11	0	B
	23	21	2	C
	31	31	0	C
	34	32	2	C
	39	35	4	C
	1	1	0	C
	53	47	6	C
	8	8	0	C
	3	3	0	C
	10	10	0	C
	2	2	0	C
	233	215	18	
	227,80	209,80	18,00	
	2	2	0	A
	5	5	0	B
	0	0	0	B
	2	2	0	B
	0	0	0	B
	9	9	0	
	0	0	0	A
	1	1	0	A
	2	1	1	A
	0	0	0	A
	1	0	1	A
	2	2	0	A
	7	6	1	B
	6	4	2	B
	19	18	1	C
	5	3	2	C
	0	0	0	C
	46	37	9	
	1	1	0	A
	0	0	0	A
	1	1	0	B
	2	2	0	B
	1	1	0	C
	22	20	2	C
	15	14	1	C
	42	39	3	

ETP

ANIMATION				
Animateur Pal 2ème	1	0	1	B
Animateur	3	2	1	B
Adjoint d'animation	3	3	0	C
	7	5	2	
TOTAL 1	463	396	67	
EMPLOI HORS STATUTS				
<i>Non titulaire de droit Public</i>				
Collaborateur de Cabinet	2	1	1	A
Contrat de projet - Cité éducative PEDT	0	0	0	A
Contrat de projet - manager de commerce	1	1	0	B
Contrat de projet - conseiller numérique	1	1	0	C
	4	3	1	
TOTAL 2	467	399	68	
CONTRATS DE DROITS PRIVÉS				
Contrat adulte relais	5	1	4	C
CAE	1	1	0	C
	6	2	4	
TOTAL 3	473	401	72	
AUTRES				
Apprenti		0		
Vacataires : agent d'entretien, animation, sportif,		80		
Remplacements, renforts saisonniers		14		
Service civique		0		
		495		
TOTAL 4		495		
Professeur		14		
		509		
TOTAL 5		509		

ETP

0	0	0	B
4	4	0	B
3	2	1	C
7	6	1	
462	407	55	
456,80	401,80	55,00	
2	2	0	A
1	0	1	A
1	1	0	B
1	1	0	C
5	4	1	
467	411	56	
1	1	0	C
1	0	1	C
2	1	1	
469	412	57	
2	1	1	
	50		
	10		
	2		
	475		
	8		
	483		

Répartition par catégorie					
Ville de Lunel					Moyenne nationale 2019
Catégorie	CM DU 11/07/2022		CM DU 03/04/2024		
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
A	40	9,98 %	43	10,36 %	13,00 %
B	61	15,21 %	73	17,11 %	12,00 %
C	300	74,81 %	296	72,53 %	75,00 %

17 h 06 : Arrivées de M. BERTHET et de Mme RAZIGADE.

M. C. CHABERT expose au conseil qu'au regard du tableau des effectifs du personnel communal nous en apprenons davantage ce soir que lors du conseil municipal du 11 juillet 2022 puisque nous n'avions pas la création des colonnes « pourvus » et « vacants ». Sa deuxième remarque concerne les remplacements des personnes absentes pour maladie, maternité, accident du travail. N'est-ce pas le rôle du centre de gestion de venir remplacer les agents ?

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PROST, Directrice des Ressources Humaines, qui explique que le choix revient à la collectivité de remplacer ou pas, le centre de gestion n'est pas un accompagnateur dans ce processus, il peut mettre à disposition des agents moyennant finances. Nous devons indiquer la création des postes de remplaçants. Les remplaçants sont issus pour la grande majorité des services où nous avons une obligation de maintien de professionnels pour assurer la continuité du service, c'est-à-dire sur les établissements d'accueil de la petite enfance, les services de la vie scolaire avec les ATSEM, la garderie, la pause méridienne, etc. où se concentrent les remplaçants de la ville de Lunel.

Mme RAZIGADE souligne que la ville est sortie du centre de gestion et demande confirmation.

Réponse négative de Monsieur le Maire.

Mme RAZIGADE demande s'il n'est pas exact que la municipalité a décidé de prendre en charge les promotions internes ?

Monsieur le Maire précise qu'actuellement ce n'est pas acté.

Mme RAZIGADE pose la question suivante : Pourquoi avoir pris comme moyenne nationale pour ce tableau l'année 2019 ?

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PROST, DRH, qui indique que c'est le dernier chiffre dont nous disposons officiellement communiqué par la DGCL.

Mme RAZIGADE s'est procurée un rapport annuel datant du 8 novembre 2022 dont le chiffre est comparable à celui de votre tableau de 2022. Normalement la catégorie C représente selon le dernier rapport 75 % des effectifs de la Fonction Publique Territoriale (FPT), c'est la moyenne. Mais au moment des promotions internes vous êtes descendus à 72. Vous avez plutôt attribué des promotions internes aux catégories A et B qui ont augmenté sensiblement. Elle s'interroge quant à la gestion de la masse salariale par rapport à l'augmentation des salaires car il y a plus de catégories A et B qu'auparavant. Comparativement à la moyenne nationale de la catégorie A, c'est énorme, c'est exactement ce qu'indique le rapport. De plus le RIFSEEP est un sujet sensible. Le fonctionnement a diminué notamment avec le transfert des agents de la Politique de la Ville vers l'Agglo. Ce type de gestion pose la question du coût financier, il n'y a pas de chiffres. Combien d'agents ont été transférés à l'Agglo dans le rapport établi ? On ne connaît pas le nombre de catégories. Il a été évoqué la diminution sensible par rapport au nombre de personnel, ce qui l'intéresse c'est la gestion de la masse salariale, visiblement il y a une diminution par rapport au RIFSEEP de 48 % environ suite aux transferts etc. Elle veut savoir pourquoi un tel chiffre a été annoncé car elle en a trouvé un autre qui correspond à 2022.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PROST, DRH, qui indique qu'au moment où elle a écrit le rapport elle n'avait pas les chiffres de 2022. Ils sont peut-être sortis maintenant.

Monsieur le Maire précise que la maquette du Budget Primitif répertorie toutes les précisions pour chaque catégorie.

Mme RAZIGADE l'a noté mais elle ne croit pas utile de publier la moyenne nationale de 2019, ce n'est pas à jour. C'est un choix politique ? Pour établir une comparaison ? Cela n'a pas lieu d'y être.

Monsieur le Maire estime qu'une réponse lui a été fournie.

M. BARBATO faisant allusion au déplacement des élus de l'opposition fait remarquer qu'il ne faut pas voir dans ce mouvement rotatif un rapprochement avec la majorité. Le déplacement physique n'entraîne pas de fausses pensées ou une tentative de rapprochement !

M. HERMABESSIÈRE précise « d'encerclement ».

M. BARBATO demande quelle est la durée légale de l'obligation de présentation du tableau des effectifs ? Pourquoi avoir attendu un an et demi pour le présenter ?

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas un tableau des effectifs mais un outil de gestion administrative, c'est cela que vous ne comprenez pas. Il le répète chaque année, cela permet de « dépeussier » les postes qui encombrant le tableau inutilement et de prévoir de nouveaux postes pour les avancements, les promotions, les départs.

M. BARBATO prie Monsieur le Maire de lire l'intitulé : « Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du personnel communal », donc c'est un tableau des effectifs sinon attribuez un autre titre. On emploie des expressions à bon escient !

Monsieur le Maire lui demande de ne pas être agressif, de rester calme.

M. BARBATO relève que d'entrée on lui signifie qu'il ne comprend rien. Monsieur le Maire a planté le décor ! Cela ne va pas se passer ainsi !

Une discussion s'engage.

M. BARBATO ne comprend rien mais Monsieur le Maire va les abreuver de son savoir ! Nous allons repartir sur de bonnes bases. Depuis un an et demi, le tableau des effectifs n'a pas été présenté. Quels sont réglementairement les devoirs de la municipalité en termes de présentation du tableau des effectifs ? Il serait judicieux de procéder lors de chaque mouvement à une présentation du tableau des effectifs. Depuis un an et demi, il n'y a pas eu de départs à la retraite ? Pas d'avancements ? Quelle est l'obligation légale ?

Vous demandez de consulter le dossier dans lequel apparaissent tous les chiffres. Ce dossier s'appelle « dossier de synthèse », normalement vous êtes amenés dans chaque dossier de synthèse à synthétiser les informations. Si on veut reporter la charge de travail sur les élus pour qu'ils aillent chercher la petite ligne afin de ne pas communiquer les chiffres, il ne comprend pas. N'appellez plus cela « dossier de synthèse », donnez-nous les fichiers et on se débrouillera avec les chiffres ! Mais si vous appelez cela « dossier de synthèse », merci de faire une synthèse !

Connaissez-vous l'effectif concret à l'instant T y compris les Équivalents Temps Pleins (ETP), plus les remplacements, les personnes susceptibles de travailler à temps partiel, de l'ensemble du personnel aujourd'hui employé au sein de la mairie ?

Monsieur le Maire précise qu'en termes de légalité le tableau des effectifs doit être présenté une fois par an lors du Budget Primitif. Il répète que c'est un outil de gestion permettant administrativement la gestion des départs, des arrivées, des promotions, des avancements de grades, etc., Quant à son appellation nous n'y sommes pour rien. Vous souhaitez le

modifier ? Changez l'administration, nous ne l'avons pas décrété ! Nous avons l'obligation de fournir des éléments complets une fois par an au Budget Primitif, tout apparaît, rien n'est caché, c'est transparent. Les services ont énormément de travail pour la transmission de ces dossiers extrêmement importants, vous n'êtes pas dans l'exécutif, vous avez donc davantage de temps pour faire des recherches !

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Mme PROST, DRH, qui explique que l'obligation légale est de présenter au moins une fois par an le tableau des emplois. Normalement dès qu'une personne arrive ou part nous devons faire évoluer le tableau. Actuellement 56 postes sont vacants et inscrits au tableau des emplois permettant une embauche immédiate ou de bénéficiaire de postes libres à l'occasion d'un départ. Actuellement, par exemple, nous recrutons une auxiliaire de puériculture, nous ne savons pas en termes de grade s'il s'agira d'une auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe ou 2^{ème} classe car nous ne recrutons pas les personnes par rapport à un grade mais en fonction de leurs compétences. Les postes sont volontairement vacants pour permettre à la collectivité d'avoir cette aisance et ne pas stopper le recrutement.

Par ailleurs, c'est son arrivée tardive durant l'année 2022 qui a empêché que ce tableau soit présenté en 2023. Il a fallu se replonger dans les données chiffrées auquel s'ajoutait également le transfert des personnes de la Politique de la Ville. Nous aurions pu le présenter en novembre mais il fallait ensuite le représenter en décembre.

Pour répondre à la question de Mme RAZIGADE : ce sont trois personnes qui sont parties de la Politique de la Ville au 1^{er} janvier 2024. Un rapport avait d'ailleurs été présenté au conseil municipal de décembre 2023 indiquant les grades des trois agentes.

Mme PLANE relève que l'obligation de présentation est d'une fois par an au moment du budget. Pourquoi n'a-t-on pas eu cette note en 2023 ?

Monsieur le Maire rappelle que la réponse a été donnée et passe la parole à Mme PROST, DRH, qui répète que c'est son arrivée tardive durant l'année 2022 qui a empêché techniquement qu'elle puisse produire le tableau des emplois pour l'année 2023.

L'interrogation de Mme PLANE porte sur les nombreuses mutualisations avec l'Agglo : les ALSH puis la politique de la Ville et d'autres d'ailleurs au cours des dernières années. 57 postes restent vacants sachant qu'on en supprime aujourd'hui 64. Son inquiétude porte sur le fait que l'on peut en pourvoir quasiment autant qu'avant le transfert de ces agents à l'Agglo. Pensez-vous pourvoir à tous ces postes dans le courant de l'année ou c'est juste pour les garder vacants ? Le nombre de postes laissés vacants est très important par rapport à tous les transferts de la ville via l'Agglo ces dernières années. Elle revient ensuite sur la question de la masse salariale.

La parole est donnée par Monsieur le Maire à Mme PROST, DRH, qui explique qu'aujourd'hui la masse salariale se base uniquement sur les postes pourvus qui se rapprochent de l'état présenté avec le budget 2024. Le fait de garder les postes vacants (un peu moins qu'avant) permet juste de dire qu'en cas de départ à la retraite d'un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe, on recrute à la place un Adjoint Technique, par conséquent on enlève un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe que l'on remplace par un Adjoint Technique et l'on va être à zéro dans le nombre de postes à la ville de Lunel. Cela permet simplement d'avoir ces différents grades qui s'affichent.

Mme PLANE a saisi que l'on conserve les postes vacants. Mais en termes de transferts à l'Agglo ces dernières années même s'il y a eu une réduction du nombre de postes vacants, il en reste 57, c'est énorme. Elle avait une interrogation sur l'année 2023, Mme PROST y a répondu mais elle n'avait pas entendu et lui demande de bien vouloir l'excuser. Elle a compris le principe des postes vacants mais malgré la diminution, la mutualisation et le transfert des agents à l'Agglo cela signifie que forcément on peut encore réduire le nombre

de postes vacants même s'il y a eu une légère baisse.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 64 postes supprimés et 60 créés, soit 4 de moins et il y en a 3 à la Politique de la Ville.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 7 absentions : Mme RAZIGADE, M. BARBATO, Mme LEMAIRE, Mme HUGO, Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, décide d'actualiser le tableau des effectifs afin de prendre en compte les modifications réglementaires et l'adaptation des ressources humaines au déploiement du service public, de supprimer 64 postes et de créer 60 postes.

1.2 - CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET – COORDONNATEUR DE CITÉ ÉDUCATIVE

Rapporteur : Mme MOKADDEM.

La ville de Lunel a été labellisée le 24 février 2022 dans le cadre du dispositif de l'État Cités éducatives.

Les cités éducatives sont un programme interministériel visant à mobiliser des acteurs éducatifs pour la réussite de l'enfance et de la jeunesse des territoires prioritaires.

Cette démarche a notamment pour but de garantir une action cohérente entre les différents temps de vie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune (famille, cadre scolaire ainsi que temps péri et extra-scolaire).

Élaboré en partenariat avec la Préfecture de l'Hérault et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le projet porté par la ville est prévu à l'échelle du Réseau d'éducation prioritaire (REP), pour la période 2022/2024.

Il est structuré autour de 3 orientations stratégiques, conformément au cadre défini par l'État :

- Conforter le rôle de l'école,
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles.

La ville de Lunel s'engage dans ce projet de cité éducative en outre, par la mise à disposition de moyens humains pour assurer la coordination et la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre du plan d'actions et du budget correspondant, il est proposé de créer un poste de coordonnateur de cité éducative, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée de 15 mois, renouvelable.

Cet agent, de catégorie A, aura principalement pour mission d'assurer le pilotage opérationnel, partenarial, administratif et financier de la cité éducative de Lunel, en cohérence avec le Projet éducatif de territoire et en lien étroit avec les services de l'État, l'Éducation nationale et la ville de Lunel.

Il devra justifier d'un diplôme conforme au niveau de recrutement du cadre d'emplois

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience et selon l'indice majoré maximum de 395. L'agent pourra éventuellement bénéficier des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

La question de Mme LEMAIRE porte sur le coordonnateur de cité éducative. Sur une

plaquette ville il a été fait référence à ce coordonnateur : M. TASSONNE Philippe, c'était sur la rentrée 2023/2024. Était-il en poste à cette époque ?

Mme MOKADDEM répond par l'affirmative. Cette personne a souhaité partir pour des raisons personnelles. Auparavant c'était un titulaire, nous avons recruté une nouvelle personne et modifié le contrat car il s'agit d'un dispositif sur 3 ans. Nous avons alors préféré établir un contrat de projet de mission.

Mme PLANE note une fois de plus qu'il s'agit d'un dispositif de l'État qui se décharge sur les collectivités, sur des communes qui ont certaines problématiques comme Lunel. Nous sommes en quartier prioritaire, en matière de Politique de la Ville avec de nombreux leviers que l'on supporte également. C'est malencontreux de ne pas prendre en charge l'agent et que la ville supporte le salaire de ce coordonnateur.

Mme MOKADDEM précise que le coordonnateur fait partie du dispositif, à mi-temps, pris en charge par la ville qui bénéficie d'une participation de 50 000 €. L'État apporte 300 000 €.

Une discussion s'engage.

Mme PLANE estime que même avec 50 000 € de la part de la ville c'est encore trop. L'État se désengage sur tout : 300 000 € d'un côté, 50 000 € de l'autre, un million... L'État va se désengager de plus de 45 000 000 €, il rogne partout et laisse à charge des collectivités. Si l'on additionne, la somme finale est relativement importante. Sur ce dossier, elle n'a rien contre la cité éducative, le sujet a déjà été abordé et débattu mais son groupe s'abstiendra. Nous attendons concrètement le résultat. N'ayant aucun recul sur cette cité éducative, elle ne donne pas un blanc-seing mais nous ne sommes pas contre non plus.

Elle fait un aparté pour interpellier les élus qui discutent entre eux, leur indiquant que si ce qu'elle raconte ne les intéresse pas il faut le lui dire. Ils font cela avec les élus, avec Monsieur le Maire, c'est assez désagréable et ce n'est pas la première fois.

Elle revient sur sa réflexion, peut-être n'avez-vous pas la même, peut-être estimez-vous que l'État doit se désengager de plus en plus.

Mme MOKADDEM précise que l'État ne se désengage pas, il apporte plus de 250 000 €, le retour est très positif. Elle propose à Mme PLANE d'échanger et la sollicitera ensuite pour un retour sur ces actions qui sont très profitables pour l'ensemble des écoles en REP, notamment pour les passerelles vers les clubs. Ce poste de coordonnateur peut être porté par l'Éducation Nationale ou par l'État. Le choix de la troïka c'est la collaboration entre l'État, la ville et l'Éducation Nationale, cela s'est porté sur ce poste pour la ville mais cela aurait pu être par l'Éducation Nationale ou au niveau de l'État. Ils ne se désengagent pas sur la collectivité pour ce poste puisque nous avons une enveloppe globale de plus de 300 000 € pour des actions envers les enfants des écoles de Lunel, c'est plutôt une chance qu'un désengagement de l'État. À chacun son point de vue !

M. CRÉCHET pense que Mme PLANE fait une erreur dans le conceptuel. Il ne s'agit pas de l'État. Il s'agit d'une politique contractuelle, cela signifie que plusieurs partenaires, en l'occurrence l'État et la ville s'accordent pour mener ensemble une politique publique. Mme MOKADDEM a expliqué que le financement de cette politique publique est largement à la charge de l'État. Comme c'est une politique contractuelle rien n'oblige la ville à y souscrire, c'est un choix. Il existe d'ailleurs une délibération du conseil municipal pour considérer que cette politique publique contractuelle est intéressante pour les publics concernés à Lunel et nous avons choisi de nous y inscrire.

M. BENIATTOU complète les propos de M. CRÉCHET. En réalité que ce soit sur la cité éducative ou la Politique de la Ville notre territoire est en concurrence avec d'autres territoires. Dans l'Hérault, Clermont-l'Hérault est devenu quartier Politique de la ville. C'est

un concurrent supplémentaire. Sa crainte, c'est que l'État baisse ses subventions. Mais d'une manière générale l'engagement de l'État sur Lunel est bien plus positif que le coût estimé, il ne faut pas dire le contraire.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 3 abstentions : Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, approuve la création d'un contrat de projet pour le coordonnateur de la cité éducative

1.3 - PLAN DE FORMATION 2024-2026

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Annexe : Plan de formation

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est un droit reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale (article 1^{er} du décret 2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents de la fonction publique territoriale)

Le plan de formation est un outil réglementaire de formalisation des besoins en formation des agents des collectivités territoriales.

L'élaboration d'un plan est aussi l'occasion de renforcer le dialogue social par lequel l'ensemble des acteurs, représentants des personnels, des élus, agents, cadres, directions des ressources humaines, auront un rôle à jouer pour définir et mettre en œuvre la politique de formation des collectivités.

Ainsi, le plan de formation s'inscrit dans une démarche de gestion des ressources humaines qui permet de maintenir et de développer les compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public des collectivités territoriales.

Cette démarche doit assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et les souhaits individuels des agents en prenant en compte et en articulant les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, les préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que bilans de compétences, VAE.

Le contexte COVID de ces dernières années, n'a pas permis d'honorer l'ensemble des objectifs

fixés au plan de formation 2021-2023.

Le nouveau recensement des besoins a donné lieu à la construction d'un plan évolutif, pluriannuel (2024-2026) en prenant en compte :

- les urgences de mises à jour réglementaires incontournables: formation police (FCO FPA tir), Les autorisations de conduites CACES, ACES, Permis BE, habilitation électrique, travail en hauteur, SSIAP
- les besoins individuels exprimés par les agents lors des entretiens professionnels : développement d'autonomie administrative (Excel, word, note de synthèse, gestion du temps et organisation de travail...)
- les demandes des directions traduisant des besoins plus collectifs : gestes et postures pour les agents des écoles, thématique autour des besoins de l'enfant en crèche...

La création d'un poste de responsable formation sécurité à temps complet au sein de la Direction des Ressources Humaines a permis de définir des objectifs de travail ambitieux en direction de tous les agents: formation Santé, Sécurité au Travail, sensibilisation à la sécurité incendie, manipulation d'extincteurs.

Des axes de travail essentiels restent prioritaires sur les années à venir :

- Continuer à développer notre autonomie de formation en matière de sécurité et prévention au travail : notamment par le développement de la PRAP « Prévention des risques liés à

l'activité physique » en formant des acteurs PRAP au sein de la collectivité et en mettant en synergie les indicateurs relevés avec le Document Unique existant porté par les conseillers de préventions.

- Proposer un accompagnement adapté à tous les encadrants :

Notamment par la formation de tous les encadrants à la conduite de l'entretien professionnel mais aussi en construisant un parcours de formation et d'échange autour de la notion de « Management » en direction des cadres et également des chefs d'équipe. (partage de référentiel commun en terme de posture, de management et de coopération transversale.)

- Prévenir et anticiper les départs à la retraite, préparer les métiers de demain (stratégie des énergies, développement durable, GPEC, contrôle de gestion, mutualisations, cybersécurité...).

- Garantir un suivi individualisé des besoins des agents : actualisation et développement des compétences métiers, évolution / réorientation professionnelle, VAE, suivi des préparations aux concours et aux examens.

Toute demande doit être adressée avant le 30 septembre pour l'année suivante. Le comité formation (interne à la ville) se réunissant une fois par an pour arbitrer et valider les demandes de l'année à venir.

Différents moyens pourront être utilisés pour servir nos intentions :

- Les inscriptions aux formations « catalogue » du CNFPT afin de répondre aux besoins individuels.

- La proposition d'INTRA : permettant le regroupement d'agents de différents services à des formations autour de thématiques communes sur le territoire de Lunel

- La création d'UNION en lien avec les villes voisines de l'EPCI : optimisant l'accès à des formations souhaitées dans des délais plus efficaces.

- Le recours à des prestataires extérieurs dans les domaines d'expertises spécifiques

- La mobilisation de nos ressources internes autour de partage de savoir

Le CST a été consulté pour avis le 20 mars 2024.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

PLAN DE FORMATION 2024- 2026

FORMATIONS STATUTAIRES									
	THEMATIQUE	OBJECTIFS	PUBLIC VISÉ	DURÉE	MODALITÉS	COÛT	2024	2025	2026
Formations d'intégration	Formations d'intégration	faciliter l'intégration des fonctionnaires par l'acquisition de connaissances relatives à l'environnement territorial.	fonctionnaires stagiaires à la suite d'un concours ou d'un recrutement direct. La formation doit intervenir au cours de l'année de nomination et préalablement à la titularisation	Cat C = 5 jours Cat B et A = 10 jours	INTER CNFPT présentiel / distanciel	CNFPT sur cotisation	selon nomination	selon nomination	selon nomination
		connaissance et entretien d'une culture territoriale commune: faciliter l'intégration des agents territoriaux par l'acquisition de connaissances relatives à l'environnement professionnel dans lequel ils exercent leurs fonctions	agents contractuels recrutés à titre permanent pour une durée minimum d'un an	Cat C = 5 jours Cat B et A = 10 jours	INTER CNFPT présentiel / distanciel	CNFPT sur cotisation	selon recrutement	selon recrutement	selon recrutement
formations de professionnalisation	formation d'adaptation au 1er emploi	adaptation à l'emploi	Cat A, B, C La formation doit intervenir dans les 2 ans suivant la nomination	Cat C = 3 jours minimum Cat B et A = 5 jours minimum	INTER/ INTRA / UNION CNFPT	CNFPT sur cotisation	tous les agents sont soumis à cette obligation statutaire		
	formation suite à la prise d'un poste à responsabilité	actualisation et développement des compétences, professionnalisation, acquisition de nouvelles compétences	Cat A, B, C La formation doit intervenir dans les 6 mois suivant la prise de poste	3 à 10 jours	INTER/ INTRA / UNION CNFPT	CNFPT sur cotisation	tous les agents sont soumis à cette obligation statutaire		
	formation de professionnalisation tout au long de la carrière	actualisation et développement des compétences, professionnalisation, acquisition de nouvelles compétences	Cat A, B, C par périodicité de 5 ans	2 à 10 jours	INTER/ INTRA / UNION CNFPT	CNFPT sur cotisation	tous les agents sont soumis à cette obligation statutaire		
FORMATION DES MEMBRES DES CST NE SIÉGEANT PAS EN FORMATION SPÉCIALISÉE	Membres représentants du personnel des Comités Sociaux Territoriaux (titulaires et suppléants) des collectivités territoriales et établissements dans lesquels une Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail a été créée.	identifier les différentes attributions du CST et de la FSSSCT et de leurs membres et les moyens dont ils disposent, participer activement au développement de la prévention des risques professionnels, s'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.	renouvellement à chaque élection professionnelle	3 JOURS	INTER/ INTRA / UNION CNFPT		0	5	10
CST	DRH, responsables des ressources humaines, responsables du dialogue social ou des instances CT et CHSCT et agents chargés du suivi administratif des futurs CST et F3SCT.	identifier la composition, l'organisation et le fonctionnement des comités sociaux territoriaux et des formations spécialisées (F3SCT) décrire les changements issus de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 et leurs conséquences sur leur fonctionnement.	renouvellement à chaque élection professionnelle	3 JOURS	CNFPT	CNFPT sur cotisation	2		10

PLAN DE FORMATION 2024- 2026

FORMATIONS INDIVIDUELLES : enveloppe de 2500 euros									
Toute demande doit être adressée avant le 30 septembre pour l'année suivante. La commission formation (interne à la ville) se réunissant une fois par an pour arbitrer et étudier les demandes de l'année à venir.									
	THEMATIQUE	OBJECTIFS	PUBLIC VISÉ	DURÉE	MODALITÉS	COÛT	2024	2025	2026
CONCOURS	Préparation aux concours/ examens professionnels	réactualiser les compétences, maîtriser les méthodologies à adopter, s'entraîner aux épreuves écrites et orales	demandes individuelles	variable en fonction des concours	INTER CNFPT présentiel / distanciel	CNFPT sur cotisation	selon les demandes	selon les demandes	selon les demandes
VAE	Validation des acquis de l'expérience	reconnaissance des compétences professionnelles par un titre, un diplôme ou un certificat de qualification, en adéquation avec les besoins de la collectivité	tout agent	variable en fonction du diplôme et de l'accompagnement	organisme extérieur agréé, DAVA	1200	1	selon les demandes et sous réserve du budget disponible	selon les demandes et sous réserve du budget disponible
Réorientation/ reclassement	Bilan de Compétences	Analyse des capacités professionnelles et personnelles dans le but de définir un projet professionnel et/ou un projet de formation, dans le cadre d'un reclassement	tout agent	variable en fonction des situations / environ 24h sur une période de 3 mois	organisme extérieur agréé	1 800 €	selon les demandes et sous réserve du budget disponible	selon les demandes et sous réserve du budget disponible	selon les demandes et sous réserve du budget disponible
Accessibilité	Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme	Réapprendre les savoirs de base dans les domaines de l'écrit, de l'oral et accéder au numérique. Permettre à l'agent d'entrer dans le système de la formation professionnel / amélioration des conditions de travail	tout agent	variable (généralement entre 10 et 20 jours)	INTER CNFPT	CNFPT sur cotisation	selon les demandes	selon les demandes	selon les demandes
Perfectionnement	Actions de formation non liées aux missions actuelles	développement des compétences/ acquisition de nouvelles compétences	demandes individuelles	variable	CNFPT ou organisme extérieur	CNFPT sur cotisation ou à définir	selon les demandes et sous réserve du budget disponible	selon les demandes et sous réserve du budget disponible	selon les demandes et sous réserve du budget disponible

PLAN DE FORMATION 2024- 2026

FORMATIONS SECURITE									
	THEMATIQUE	OBJECTIFS	PUBLIC VISÉ	DURÉE	MODALITÉS	COÛT	2024	2025	2026
	SST Sauveteur Secouriste du travail	Intervenir rapidement en cas d'accident en évitant le sur-accident. Maintenir en vie une victime sans aggraver son état avant l'arrivée des secours (formation initiale et recyclage)	tous les agents	initiale = 2 jours MAC = 1 jour	formateurs internes / ville accréditée INRS	sans	15 sessions de 10 personnes initiales 1 MAC	15 sessions de 10 personnes initiales 1 MAC	15 sessions de 10 personnes initiales 1 MAC
	Incendie / Evacuation / Extincteurs	connaître les phénomènes de naissance et de développement du feu. Manipulation des extincteurs et connaissances des consignes de sécurité	tous les agents	1/2 journée	formateurs interne ville	sans	4 sessions de 15 personnes	5 sessions de 15 personnes	6 sessions de 15 personnes
	SSIAP: Service securite incendie et assistance à la personne	Appliquer les règles élémentaires de prévention incendie, intervenir sur un début d'incendie, assurer l'évacuation du public, donner l'alerte, accueillir les secours, porter assistance aux personnes (salle de spectacle/ évènement)	référénts par direction selon les besoins de l'activité	2 jours recyclage 10 jours initial	organisme extérieur agréé	prix unitaire formation initial 750	2 personnes	selon les besoins et sous réserve du budget disponible	selon les besoins et sous réserve du budget disponible
Sécurité , Hygiène et bien être au travail	Gestes et postures	Prévenir les accidents de travail et l'usure professionnelle, connaître les risques physiques liés à l'activité professionnelle et à leurs conséquences, apprendre et prévenir les risques, réaliser les bons gestes pour aider et accompagner le mouvement et le déplacement	tout agent/ le cahier des charges peut être adapté selon les métiers et les missions	2 jours	CNFPT /Union Pays de Lunel	CNFPT sur cotisation	5 personnes	selon les demandes	selon les demandes
	PSE 1	Connaître les conduites à tenir et techniques de premiers secours à effectuer seul ou en équipe dans le cadre de la sécurité civile	poste de secours, Maître nageur	initial ou recyclage	organisme extérieur agréé		8	8	7
	PSE 2	Obtenir la compétence d'équiper secouriste et acquérir les connaissances nécessaires à la prise en charge d'une ou plusieurs victimes, avec du matériel et au sein d'une équipe	poste de secours, Maître nageur	initial ou recyclage		600 pour un groupe de 12	1 groupe	5	4
	Certificat d'Aptitude d'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur	Rappel des notions essentielles en matière de secourisme, actualisation des connaissances en matière de réglementation	Maître Nageur Sauveteur	initial ou recyclage		500	2	2	0

PLAN DE FORMATION 2024- 2026

	THEMATIQUE	OBJECTIFS	PUBLIC VISÉ	DURÉE	MODALITÉS	COÛT	2024	2025	2026
	AIPR	autorisation d'intervention à proximité des réseaux L'objectif principal de la formation AIPR est d'offrir aux exécutants des travaux et aux intervenants directs une parfaite maîtrise des compétences nécessaires pour travailler en toute sécurité à proximité des	Services techniques (opérateurs ou encadrants)	initial ou recyclage	organisme extérieur agréé	prix unitaire 180 €	1	2	2
	CACES R482 Cat A	Etre capable de conduire et d'utiliser dans le respect des règles de sécurité, des engins de chantiers dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R489 de la CNAM	services techniques, sport, culturel	initial ou recyclage	Organisme extérieur agréé	prix unitaire 990€	2	2	2
	CACES R482 Cat B1		services techniques, sport, culturel	initial ou recyclage	Organisme extérieur agréé	prix unitaire 990€	3	2	2
	CACES R482 Cat C1		services techniques, sport, culturel	initial ou recyclage	Organisme extérieur agréé	prix unitaire 990€	1	0	0
	CACES R482 Cat E		services techniques, sport, culturel	initial ou recyclage	Organisme extérieur agréé	prix unitaire 990€	0	8	3
Sécurité, Hygiène et bien être au travail	CACES R482 Cat F		services techniques, sport, culturel	initial ou recyclage	Organisme extérieur agréé	prix unitaire 990€	7	1	3
	ACES R486 Cat PEMP Cat A		Etre capable de conduire et d'utiliser dans le respect des règles de sécurité, une PEMP dans une ou plusieurs de catégories demandées conformément à la recommandation R489 de la CNAM	services techniques, sport, culturel	initial ou recyclage	Organisme extérieur agréé	1 journée formation 780 € (environ 2-3 journée pour groupe de 6)	4	2
	ACES R486 Cat PEMP Cat B		services techniques, sport, culturel	initial ou recyclage	Organisme extérieur agréé	1 journée formation 780 € (environ 2-3 journée pour groupe de 6)	10	2	2
	ACES R489 Cat 3	Etre capable de conduire et d'utiliser dans le respect des règles de sécurité, un chariot de manutention automoteur à conduction porté dans une ou plusieurs de catégories demandées conformément à la recommandation R489 de la CNAM	services techniques, sport, culturel	initial ou recyclage	Organisme extérieur agréé	1 journée formation 780 €	5	2	4
	FCO	etre capable d'effectuer un acte de transport de marchandises dans le cadre professionnel ou dans le cadre associatif, dans le respect de la sécurité et de la réglementation professionnelle en assurant un service de qualité à l'aide d'un véhicule affecté au transport	services techniques, sport, culturel	initial ou recyclage	Organisme extérieur agréé	prix unitaire 630€	4	4	1
	Permis BE	Le permis BE autorise la conduite d'un véhicule ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui ne dépasse pas 3 500 kilogrammes.	services techniques, sport, culturel	initial ou recyclage	Organisme extérieur agréé	prix unitaire 780 €	2	1	2

PLAN DE FORMATION 2024- 2026

	THEMATIQUE	OBJECTIFS	PUBLIC VISÉ	DURÉE	MODALITÉS	COÛT	2024	2025	2026
	Habilitation électrique	se prémunir du risque électrique lors des opérations de construction des ouvrages, de réalisation des installations, de leur exploitation, entretien ou démantèlement.	Personnel électricien ou non électricien	initial ou recyclage	CNFPT	sans	7 en UNION	3	5
	Hygiène et sécurité alimentaire	Faire le point sur l'évolution réglementaire. Rappel des principes de la méthode HACCP. Maîtriser les règles d'hygiène; Eviter le risque bactérien. Adopter les bons gestes.	Personnel de restauration collective / Scolaire / ATSEM	1 jour	prestataire de restauration collective	sans	selon les demandes du service Enfance/ Education	selon les demandes du service Enfance/ Education	selon les demandes du service Enfance/ Education
	Conseillère en prévention	missions de coordination du réseau des assistants de prévention dans la prévention des risques professionnels. Assistent et conseille l'autorité territoriale en matière de santé sécurité au travail	la responsable santé sécurité au travail	2 jours	cnfpt	sans	1	1	1
Sécurité , Hygiène et bien être au travail	Assistant de prévention	Décrire la mise en œuvre de la fonction d'assistant de prévention dans sa collectivité, Maîtriser les risques professionnels et communiquer sur ces risques auprès des agents et des services, Repérer les évolutions réglementaires et juridiques impactant la santé et la sécurité au travail dans les collectivités, Repérer les situations de travail nécessitant une formation obligatoire, Organiser le suivi de son action, Se positionner et communiquer efficacement au quotidien par rapport aux divers acteurs de la collectivité, Identifier ses besoins de formation en vue de la formation continue des années suivantes.	les 5 agents de prévention	2 jour	cnfpt	sans	5	5	5
	Formation prévention addiction	Prévention contre tous les risques d'addiction au travail (alcool, drogue, tabac...)	services techniques, sport, culturel	1 demi journée	formateur du cnfpt	à déterminer			
	Journée ou demi journée Sécurité	Accentuer les messages de prévention concernant la sécurité au travail, le port des EPI, le travail en hauteur, l'ergonomie, la prévention des chutes, les risques routiers, les risques psychosociaux... Cette journée ou demi journée consiste à former, informer et prévenir les différents risques professionnels auxquels sont confrontés les agents	services technique, sport, culturel	1 journée ou demi journée	formateur du cnfpt	à déterminer			
	Artificier	Règles de préparation d'un spectacle, mise en œuvre, sécurité, mise en œuvre sur le terrain	services techniques		organisme extérieur agréé				
	Sensibilisation à la gestion de situations dégradées pour les personnels d'accueil	Analyser les mécanismes de l'agressivité et de la violence / évaluer les risques et les stratégies/ réagir face aux situations et gérer son stress et ses émotions	tous	1/2 jours	Police municipale	sans			
	gestion du stress au travail	gestes et postures, gestion du stress liée à l'organisation du temps	Ressources humaines et agents administratifs demandeurs	1 jour	UNION CNFPT	sans	10 DRH + 5 externes		

PLAN DE FORMATION 2024- 2026

FORMATIONS POLICE MUNICIPALE OBLIGATOIRES									
	THEMATIQUE	OBJECTIFS	PUBLIC VISÉ	DURÉE	MODALITÉS	COÛT	2024	2025	2026
Police Municipale	Formation Continue Obligatoire - FCO	Maintenir et perfectionner ses compétences professionnelles dans le cadre de la gestion opérationnelle et administrative d'une équipe	Agents de Police Municipale		INTER CNFPT	1500	8	4	8
	Formation Initiale d'Application - FIA	Formation Initiale et théorique en alternance avec des stages pratiques; connaître le fonctionnement des institutions, l'environnement professionnel, le cadre juridique de l'exercice des compétences d'un agent de police municipale	Agents de Police Municipale		INTER CNFPT	SANS	selon les besoins	selon les besoins	selon les besoins
	Formation Préalable à l'Armement - FPA	Connaître le cadre juridique commun à toutes les formations maniement des armes, pratique de l'arme, afin de se l'approprier	Nouveaux recrutement d'agent de police municipale		INTER CNFPT	1400	5	3 sous réserve des mutations	3 sous réserve des mutations
	FORMATION ENTRAINEMENT AU TIR	Entraînement Tir PSA 9mm / pistolet impulsion électrique	Agents de Police Municipale		INTER CNFPT	de 75 à 2850	38 séances à 75 € 3 séances à 2850 € PIE 760 €	76 PSA 6 PIE	76 PSA 6 PIE
	Formations spécifiques externes						2	2	2

PLAN DE FORMATION 2024- 2026

FORMATIONS SPECIFIQUE AUX EMPLOIS									
	THEMATIQUE	OBJECTIFS	PUBLIC VISÉ	DURÉE	MODALITÉS	COÛT	2024	2025	2026
INFORMATIQUE	Luneo	accompagnement des agents dans la mise en œuvre	tous les agents	1/2 jour	en interne ou prestataire exo	sans	100	selon les besoins par services	selon les besoins par services
	Excel initial	découverte et connaissance de base du logiciel	tous les agents	2 jours	INTER/ INTRA / UNION CNFPT	CNFPT sur cotisation	1 UNION 3 places	3	3
	Excel perfectionnement	connaissance approfondies du logiciel	tous les agents	2 jours	INTER/ INTRA / UNION CNFPT	CNFPT sur cotisation	1 UNION 5 places	5	5
	word initial	écrits de base	tous les agents	2 jours	INTER/ INTRA / UNION CNFPT	CNFPT sur cotisation	1 UNION 5 places	5	5
	sécurité informatique	sensibilisation à la cybersécurité (connaissance de base, repérer les indicateurs de malveillance)	tous les agents	1/2 jours	prestataire devensys et Terranova	8 628 €		350 agents	
Solidarités	Mission Centres sociaux	s'adapter à sa fonction de nouveau responsable de centre social	Nouveau directeur du centre social	3 jours	fédération des centres sociaux	2800 € (valorisé par le compte de résultat de la CAF)	1		
	Animation	BAFA	animateur centre social	14 jours	la ligue de l'enseignement	800 €	1		
	social	analyse des pratiques professionnelles du domaine social	CCAS, foyer, JI, Rousseau	à définir	à définir	3 000 €	0	10	
Service à la population	CNI/ Passeport	maîtriser le nouveau process identité numérique	agent administratif / accueil	à définir	à définir (ANTS? CNFPT?)	à définir	5		
	service aux professionnels	connaître la réglementation des débits de boissons	agents du service concernés	1/2 journée	en interne / collègue de la PM	sans	5		
Ressources Humaines	Gestion RH	CIRIL décideur Mise à jour liées à la M57	agents RH	1 journée	Ciril	1 400 €	3		
		CIRIL décideur	agents RH	1 journée	Ciril	1 400 €	3	3	3
Culture arts et spectacle	sécurité	formation aux procédures de sécurité incendie, attaque terroriste, etc...	agents d'accueil, technicien et régisseur de spectacle	1 journée	à définir en lien avec le responsable sécurité de la ville et la PM	à définir	10	10	10
	Accueil culturel	formation d'accueil et de médiation dans le cadre du fonctionnement des salles à vocation culturelle	agents accueil du Musée et des salles de spectacles	2 jours	à définir/ Intra CNFPT	CNFPT sur cotisation		10	
	régie de spectacle	base et pratique de la sonorisation	technicien	10 jours	à définir	3 360 €	1		
		programmation sur console MA3	technicien	10 jours	à définir	3 780 €		1	
	formation console Grand MA3	régisseurs	5 jours	à définir	3 880 €			3	

PLAN DE FORMATION 2024- 2026

	THEMATIQUE	OBJECTIFS	PUBLIC VISÉ	DURÉE	MODALITÉS	COÛT	2024	2025	2026
Jeunesse et vie associative	formation civique et citoyenne	formation civique et citoyenne	services civiques	1 journée	comité départemental Handisport	200	4	4	4
	animation/ menée d'atelier/ sécurité	formation savoir rouler à vélo CRUJ / informateur jeunesse	animateurs sportifs et jeunesse	3 ou 4 jours	service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport	sans	à définir	à définir	à définir
toute direction / métiers en tension	apprentis reste à charge de la formation	transmission	tous les services	11 mois	CNFPT /CFA/ FAC	à définir	1 apprentis à 3259 €	à définir	à définir
Administration	écrits professionnels	méthodologie de la note de synthèse	tous les services	2 jours	CNFPT	CNFPT sur cotisation	5 en UNION	5	5
Petite Enfance Education	accompagnement des pratiques professionnelles / Education, animation	accueil des enfants en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers en milieu scolaire et périscolaire	Petite Enfance Enfance Education	2 jours	CNFPT	CNFPT sur cotisation	5 en UNION	5	5
Finances	fondamentaux	base des finances locales	tous les agents	2 jours	CNFPT	CNFPT sur cotisation	2	2	2
Pédagogie d'encadrement	Entretiens professionnels	préparer, et conduire ses entretiens professionnels- identifier les enjeux managériaux	tous les encadrants	2 jours	CNFPT	CNFPT sur cotisation	INTRA 60 agents	5	5
	Management	accompagner le collectif de directeurs vers une posture commune de management et de coopération transversale	cadres - CODIR	6 demis journées	CNFPT	CNFPT sur cotisation	INTRA 17 agents		
	Management	accompagner les chefs d'équipe vers une posture commune de management ; création d'outils techniques et pédagogiques	chef équipes	2 jours	CNFPT	CNFPT sur cotisation	14	14	14
service technique	ATAL	utilisation et maîtrise optimum du logiciel	utilisateurs	à définir		10 000 €	10		

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 3 abstentions : Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, approuve le plan de formation 2024-2026.

1.4 - MANDAT AU CDG 34 POUR L'ORGANISATION, LA CONDUITE ET L'ANIMATION DU DIALOGUE SOCIAL AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ACCORD COLLECTIF NATIONAL DU 11 JUILLET 2023 PORTANT RÉFORME DE LA PSC DANS LA FPT

Rapporteur : Monsieur le Maire.

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Afin d'assurer une couverture de Prévoyance de qualité aux agents à effet du 1^{er} janvier 2025, il est proposé de donner mandat au CDG34 pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une ou plusieurs conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents à effet du 1^{er} janvier 2025.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Mme PLANE réitère sa mise en garde au niveau du cahier des charges et de la mise en place par le CDG. Nos agents doivent être bien couverts, que cela corresponde aux agents de la ville de Lunel comme c'est le cas à l'Agglo.

Monsieur le Maire en rappelle la nécessité. Nous avons donné ce mandat car nous estimons que cette étude réalisée au niveau départemental a plus de chances d'obtenir des tarifs plus intéressants qu'en le réalisant de manière individuelle. Par la suite l'adhésion s'effectuera en fonction des résultats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le mandat au CDG 34 pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la PSC dans la Fonction Publique Territoriale (FPT).

1.5 - ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS – ANNÉE 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Annexe : tableau récapitulatif des indemnités

Vu l'article L.2123-2411 du CGCT,
Vu les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose aux collectivités de nouvelles

obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Aux termes de ces articles, il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », exercés en leur sein d'une part et d'autre part au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

La loi n'impose aucune forme particulière à cet état récapitulatif, hormis la mention en euros des sommes perçues par les élus. S'agissant d'une mesure de transparence, il est recommandé d'indiquer ces sommes en brut, par mandat/fonctions, sous la forme d'un tableau.

Le tableau en annexe reprend le montant des indemnités 2023 bruts en euros, perçues au titre des différents mandats pour chaque élu de Lunel.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir prendre acte.

Etat annuel des indemnités versées aux élus

ANNEE 2023

(Article L2123-24-1-1 du CGCT)

Commune de Lunel

CC du Pays Lunel

Hérault Energie

EPTB Vidourle

Nom	Fonction	Montant en € brut	Fonction	Montant en € brut	Fonction	Montant en € brut	Fonction	Montant en € brut
SOUJOL PIERRE	Maire	56 769,72	Président	37 538,10				
GOUGEON PAULETTE	Adjoint	18 046,38						
MICHEL VERONIQUE	Adjoint	18 046,38				4 428,84	Vice-présidente	4 207,56
GRAU POLERI CORINNE	Adjoint	18 046,38						
GRASSET LAURENT	Adjoint	18 046,38						
CRECHET MICHEL	Adjoint	18 046,38						
THOMAS SYLVIE	Adjoint	18 046,38						
GALKA MICHEL	Adjoint	18 046,38						
MOKADDEM SONIA	Adjoint	18 046,38						
DALLE STEPHANE	Adjoint	18 046,38						
ALIBERT STEPHANE	Adjoint	18 046,38						
DALLE ANNABELLE	Conseiller	3 635,58						
REGNIER YVETTE	Conseiller	3 635,58						
HERMABESSIERE RENE	Conseiller	3 635,58						
BERTHET JEAN-PIERRE	Conseiller		Vice-président	10 808,10				
BENIATTOU NOUREDDINE	Conseiller	3 635,58						
DOMENECH BENJAMIN	Conseiller	3 635,58						
CHABERT PASCAL	Conseiller	3 635,58						
MOREL SAVORNIN CATHERINE	Conseiller	3 635,58						
REMESY CLAUDE	Conseiller	3 635,58						
BONFILS VIVIANE	Conseiller	3 635,58						
DERDOUR NOURIA	Conseiller	3025,14 jusqu'au 31/10/23						
GIMENEZ SOUAD	Conseiller	302,22 à compter du 1/12/23						
SBAAI JAMAL	Conseiller	3 635,58						
EL AZZOUZI CARINE	Conseiller	3 635,58						
WEBER ERIC	Conseiller	3 635,58						

Mme PLANE note un changement d'indemnité au niveau de deux élus. Y-a-t-il une raison ?

Monsieur le Maire explique que la délégation a été transférée de Mme DERDOUR à Mme GIMENEZ.

Mme PLANE demande si cette délégation a été transférée depuis le 1^{er} novembre 2023 ?

M. BARBATO souhaite savoir si un arrêté a été pris ?

Réponse affirmative de Monsieur le Maire sur ces deux questions.

Mme RAZIGADE revient sur le doublon de la délégation de la Politique de la Ville transférée à l'Agglo. Elle se répète, mais au niveau déontologique ce n'est pas satisfaisant compte tenu que ce transfert de délégation relève à présent de la compétence de l'Agglo. Il y a une diminution au niveau des indemnités sur le fonctionnement et d'un autre côté on transfère des agents à l'Agglo. Elle n'est pas convaincue et pas d'accord sur la méthodologie et le choix politique pour continuer à verser une indemnité à l'élu de la Politique de la Ville qui est par conséquent maintenant à l'Agglo entraînant un doublon en termes d'indemnités. Les Lunellois seront mécontents de savoir qu'au niveau des salaires, des compléments, des extras, une coupure a été opérée pour faire ressortir une économie sur la diminution des salaires des agents. Or, un élu qui devrait s'abstenir de percevoir une indemnité, recevra doublement : de la ville et de l'Agglo. C'est scandaleux !

Monsieur le Maire indique que les fonctions exercées par l'élu en question à l'Agglo sont liées à la Politique de la Ville. Au niveau de la cohésion sociale, urbaine sur Lunel, les tâches sont nombreuses, quelqu'un doit suivre les actions, les dispositifs localement. Ses fonctions sont justifiées, il n'y a aucun problème de déontologie. Il a été évoqué précédemment le fait que nous sommes dans un quartier Politique de la Ville qu'il y a des sujets sociétaux dans cette commune qu'il est nécessaire de traiter. Quant à l'indemnité, la réalité est que l'indemnité perçue par M. BENIATTOU est prise sur sa propre indemnité qui a été diminuée, et aucunement sur une autre ligne. Il ne voulait pas l'annoncer car il comptait rester discret, cela ne pénalise personne, sauf lui-même !

Mme RAZIGADE note que c'est prélevé sur l'indemnité de Monsieur le Maire, sauf que globalement il y a eu une augmentation des indemnités : les députés, les sénateurs, etc. donc il a bénéficié de cette revalorisation également. Même s'il donne 300 €, elle ne connaît pas le montant exact, cela reste une question de déontologie. Vous signalez le travail mais auparavant il pratiquait exactement les mêmes fonctions. Elle estime qu'il s'agit d'un doublon qui n'est pas indispensable.

Monsieur le Maire signale qu'il n'y a pas de doublon, nous avons besoin du rôle joué par cet élu à la Politique de la Ville. Nous ne sommes pas d'accord et ne le serons pas. C'est votre opinion ce n'est pas la nôtre !

Le Conseil Municipal prend acte de l'état annuel des indemnités des élus pour l'exercice 2023.

2 – TECHNIQUES ET TRAVAUX

2.1 - CONVENTIONS DE SERVITUDES HÉRAULT ÉNERGIES – PARCELLES AW 120-182-174-144-145-146 ET AX 307– CŒUR DE VILLE DE LUNEL

Rapporteur : M. HERMABESSIÈRE.

Annexe : conventions

Il est proposé au Conseil dans le cadre de travaux d'aménagement du Cœur de Ville, de supprimer les traversées aériennes inesthétiques du réseau électrique Enedis de façade à façade.

La Maîtrise d'Ouvrage sera représentée par Hérault Énergies, en tant qu'autorité concédante des réseaux de distribution d'électricité sur la Commune de Lunel.

Les travaux entièrement à la charge du Maître d'Ouvrage ne génèrent aucun frais pour le propriétaire.

Les parcelles concernées dont la ville est propriétaire, sont les suivantes :

- AW 120, 182, 174, 144, 145, 146 et AX 307 situées dans le Cœur de Ville de Lunel.

Il est donc nécessaire de conclure une convention de servitudes pour ouvrages de distribution d'électricité avec Hérault Énergies sur les parcelles concernées.

Les conventions ci-jointes définissent les droits de servitudes consentis et les droits et obligations des propriétaires.

Les conventions prendront effet à compter de la date de signature et sont conclues pour la durée des ouvrages.

Il est donc proposé au Conseil :

D'APPROUVER les conventions de servitudes à signer avec Hérault Énergies.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document relatif à cette affaire.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**CONVENTION DE SERVITUDE(S)
pour ouvrages de distribution d'Electricité**

N° 10

N° de dossier : 2023-0128-NB
Commune de : LUNEL
Nom du dossier : Cœur de ville TO2

Vu le Code civil (notamment ses art. 649 et suivts) et le Code l'Energie
Vu l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925
Vu l'article 1 du décret n°67-886 du 6 octobre 1967

Entre les soussignés :

Hérault Energies, Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault, pris en la personne de sa Présidente en exercice, Madame Audrey IMBERT, dont le siège est sis 33 Avenue J.B. Salvaing et J. Schneider - BP 28 - 34120 PEZENAS, dûment habilitée à cet effet,

Ci-après « le Syndicat », D'une première part,

Et,

COMMUNE DE LUNEL /
demeurant **HOTEL DE VILLE 240 AV VICTOR HUGO - 34400 LUNEL**
en ma qualité de propriétaire(s) / indivisaires / nu-propriétaire(s) / représentant dûment mandaté des copropriétaires
* * rayer les mentions inutiles,

Ci-après « le propriétaire », D'une deuxième part,

Et, le cas échéant

M/Mme (nom et prénom de/des exploitant(s) des terrains)

demeurant (adresse de l'exploitant)

en ma qualité d'exploitant,
Ci-après « l'exploitant », D'une troisième part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la(les) parcelle(s) ci après désignée(s) (sauf erreur ou omission du plan cadastral) lui appartient (appartiennent) :

COMMUNE	SECTIONS	NUMEROS	LIEUX-DITS	NATURE DU SOL
LUNEL	AW	120 182 174 144 145 146		

Le propriétaire déclare en outre, que la(les) parcelle(s) ci-dessus désignée(s), est(sont) actuellement :

- exploitée(s) par lui même ou l'exploitant précité
- non exploitée(s)

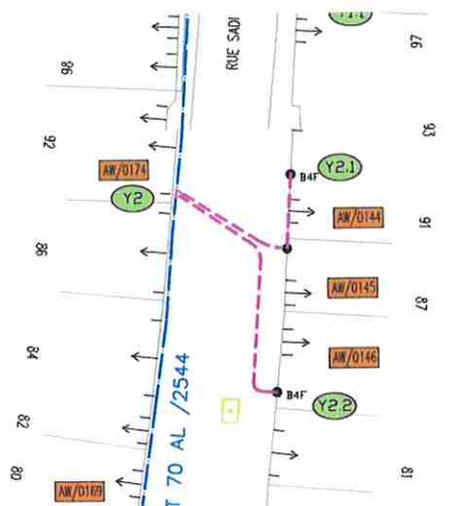
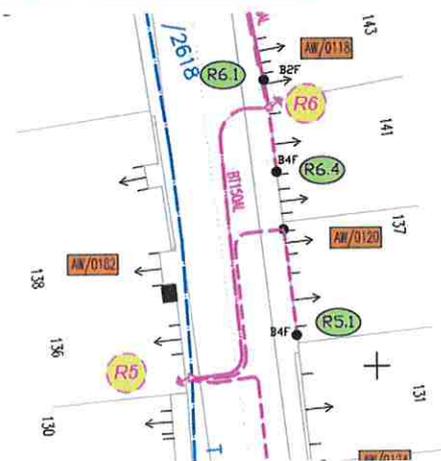
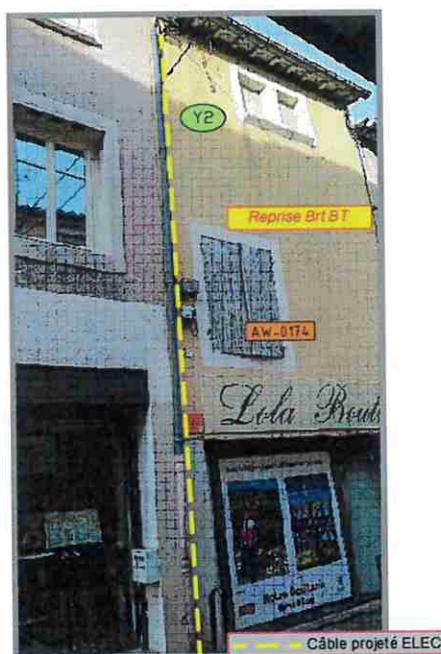
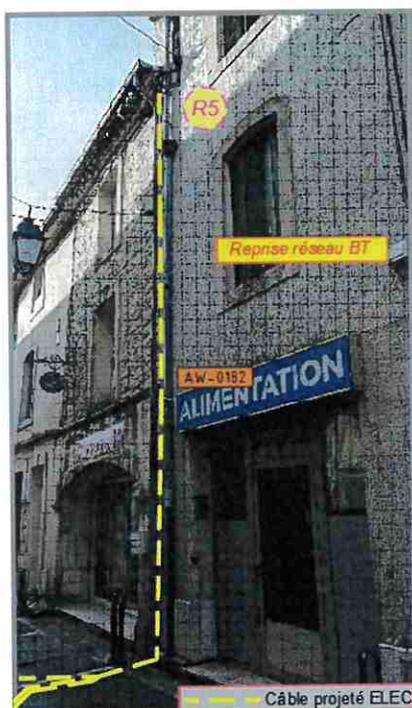
Les parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1^{er} : Travaux à exécuter et droits de servitude consentis :

Après avoir pris connaissance des travaux à effectuer sur la(les) parcelle(s) ci-dessus désignée(s), le propriétaire et le cas échéant, l'exploitant, reconnaît(issent) au Syndicat, maître de l'ouvrage de distribution d'électricité qu'il se propose d'établir et dont il confie l'exploitation à son Concessionnaire (ERDF), les droits suivants :
Etablir à demeure :

Réseau électrique	Longueur en mètres			Poteau nb	Coffret nb	Ancrage nb	Nb Remontée aéro-souterraine
	posé façade	surplomb	souterrain				
							2
Branchement électrique de la parcelle	Longueur en mètres			Poteau nb	Coffret nb	Ancrage nb	Nb Remontée aéro-souterraine
	posé façade	surplomb	souterrain				
	6m					12	2
Poste de transformation ou armoire électrique	Emprise au sol (m ²)						

Photo, plan, schéma ou croquis des travaux à réaliser



1) Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Par voie de conséquence, le Syndicat et son Concessionnaire pourront faire pénétrer sur la propriété leurs agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par eux en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

L'entreprise chargée de réaliser les travaux informera le propriétaire par écrit ou oralement avant d'intervenir sur la(les) parcelle(s) désignée(s) ci-dessus. Elle sera tenue de tenir compte au maximum des dates et heures que pourrait souhaiter le propriétaire.

Le numéro de téléphone de contact est le :

L'adresse mail de contact est :

Les travaux ci-dessus ne génèrent aucun frais pour le(s) propriétaire(s) à l'exception des travaux spécifiques qu'il(s) demande(nt).

Article 2 : Droits et obligations du propriétaire :

➤ S'agissant des réseaux électriques aériens :

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles.

Le propriétaire évitera, sous le tracé et à proximité des ouvrages aériens définis à l'article 1^{er}, de faire aucune modification, plantation, travaux ou construction qui serait préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation, la sécurité et la solidité des ouvrages.

Cependant, le Propriétaire pourra selon le cas se clore, bâtir, démolir, réparer ou surélever une construction existante, le déplacement d'ouvrage correspondant étant assuré par le Concessionnaire du Syndicat. Dans ce cas, le propriétaire devra faire connaître au concessionnaire du Syndicat par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois avant le début des travaux, la nature et la consistance des travaux qu'il envisage d'entreprendre en fournissant tous éléments d'appréciation.

Si la distance réglementaire entre les ouvrages établis sur la parcelle et la construction projetée n'est pas respectée, le concessionnaire, après présentation de l'arrêté du permis de construire, sera tenu de les modifier ou de les déplacer. Cette modification ou ce déplacement auront lieu à ses frais.

Si le propriétaire n'a pas, dans un délai de deux ans à partir de la modification ou du déplacement des ouvrages, exécuté les travaux projetés, le concessionnaire sera en droit de lui réclamer le remboursement des frais de modification ou de déplacement des ouvrages sans préjudice de tous autres dommages et intérêts s'il y a lieu.

➤ S'agissant des réseaux électriques souterrains :

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1^{er}.

Le propriétaire s'interdit en outre, dans l'emprise des ouvrages souterrains définis à l'article 1^{er}, de faire aucune modification, plantation, travaux ou construction qui serait préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation, la sécurité et la solidité des ouvrages.

Cependant, la servitude considérée ne peut faire obstacle au droit du propriétaire de bâtir, démolir, réparer ou surélever. La pose des réseaux et/ou de ses accessoires dans un terrain ouvert ne fait pas non plus obstacle au droit du propriétaire de bâtir ou se clore à la condition que soit garanti un accès aux ouvrages.

Il pourra toutefois :

- élever des constructions à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et l(es) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1^{er}, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur ;
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

Article 3 : Indemnisation :

31

Eu égard à la nature et à l'objet des travaux à réaliser, ainsi qu'à leur mode particulier de financement, les servitudes stipulées dans la présente convention ne feront l'objet d'aucune indemnisation par le Syndicat.

Article 4 : Dommages causés aux biens :

La présente convention reconnaît au propriétaire et/ou à l'exploitant le droit d'être indemnisé des dégâts qui pourraient être causés à l'occasion de la construction, de la surveillance, de l'entretien, de la réparation des ouvrages. S'il y a lieu, ces dégâts feront l'objet d'une estimation fixée à l'amiable ou, à défaut d'accord, par le tribunal compétent. L'indemnité sera versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire, soit à l'exploitant. Les dégâts seront à la charge du Syndicat ou de ses entrepreneurs dans le cas où ils sont causés par la construction de l'ouvrage. Ils seront à la charge du Concessionnaire s'ils sont causés par la surveillance, l'entretien ou la réparation des ouvrages.

Article 5 : Dommages causés aux ouvrages concédés :

Le propriétaire ou, le cas échéant, l'exploitant, sera dégagé de toute responsabilité à l'égard du concessionnaire du Syndicat pour les dommages qui viendraient à être causés de son fait aux ouvrages faisant l'objet de la présente convention, à l'exclusion de ceux résultant d'un acte de malveillance de sa part. En outre, le concessionnaire prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations, au propriétaire, à l'exploitant ou à des tiers. Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

Article 6 : Effets de la présente Convention :

En vertu de l'article 1 du décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, le propriétaire s'engage ainsi à faire reporter dans tout acte futur, relatif aux parcelles concernées par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention. Le Syndicat déclare qu'il entend stipuler dans le présent acte, tant pour lui-même que pour son concessionnaire, en ce qui concerne l'établissement, le fonctionnement et l'exploitation de l'ouvrage électrique faisant l'objet de la présente convention.

Article 7 : Prise d'effet et durée :

La présente convention prend effet à dater de sa signature par les Parties.

Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question dans cette convention ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise existante, ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Un exemplaire de la convention sera remis au propriétaire après accomplissement par le Syndicat des formalités nécessaires.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** » (en autant d'exemplaires que de propriétaires + 2 Hérault Energies)

Le(s) propriétaire(s) ou représentant dûment mandaté des copropriétaires	A remplir par l'usufruitier (si usufruitier)
Fait à	Je, soussigné (e),
Le	M.....
	Domicilié (e).....

	agissant en qualité d'usufruitier de la ou les parcelle(s) désignée(s) en page 1 de la présente convention, déclare renoncer à tout recours contre le(s) propriétaire(s) qui a (ont) consenti la servitude sur la ou lesdites parcelle(s).
(signature)	Fait à
	Le
L'exploitant de la (des) parcelle (s) (si différent du propriétaire)	
Fait à	
Le	
(signature)	(signature de l'usufruitier)

Cadre réservé à Hérault Energies
Fait à Pézenas, le.....
Pour la Présidente et par délégation, Le Directeur Général,
 Stéphane NOYER

**CONVENTION DE SERVITUDE(S)
pour ouvrages de distribution d'Electricité**

N° 6

N° de dossier : 2023-127-NB
Commune de : LUNEL
Nom du dossier : **Coeur de Ville TF-TO1**

Vu le Code civil (notamment ses art. 649 et suivants) et le Code l'Energie
Vu l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925
Vu l'article 1 du décret n°67-886 du 6 octobre 1967

Entre les soussignés :

Hérault Energies, Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault, pris en la personne de sa Présidente en exercice, Madame Audrey IMBERT, dont le siège est sis 33 Avenue J.B. Salvaing et J. Schneider - BP 28 - 34120 PEZENAS, dûment habilitée à cet effet,

Ci-après « le Syndicat »,

D'une première part,

Et,

COMMUNE DE LUNEL

demeurant **HOTEL DE VILLE – 240 AVENUE VICTOR HUGO – 34 400 LUNEL**

en ma qualité de propriétaire(s) / indivisaires / nu-propriétaire(s) / représentant dûment mandaté des copropriétaires *

** rayer les mentions inutiles,*

Ci-après « le propriétaire »,

D'une deuxième part,

Et, le cas échéant

M/Mme (nom et prénom de/des exploitant(s) des terrains)

demeurant (adresse de l'exploitant)

en ma qualité d'exploitant,

Ci-après « l'exploitant »,

D'une troisième part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la(les) parcelle(s) ci après désignée(s) (sauf erreur ou omission du plan cadastral) lui appartient (appartiennent) :

COMMUNE	SECTIONS	NUMEROS	LIEUX-DITS	NATURE DU SOL
LUNEL	AX	307		

Le propriétaire déclare en outre, que la(les) parcelle(s) ci-dessus désignée(s), est(sont) actuellement :

- exploitée(s) par lui même ou l'exploitant précité
- non exploitée(s)

Les parties sont convenues de ce qui suit :

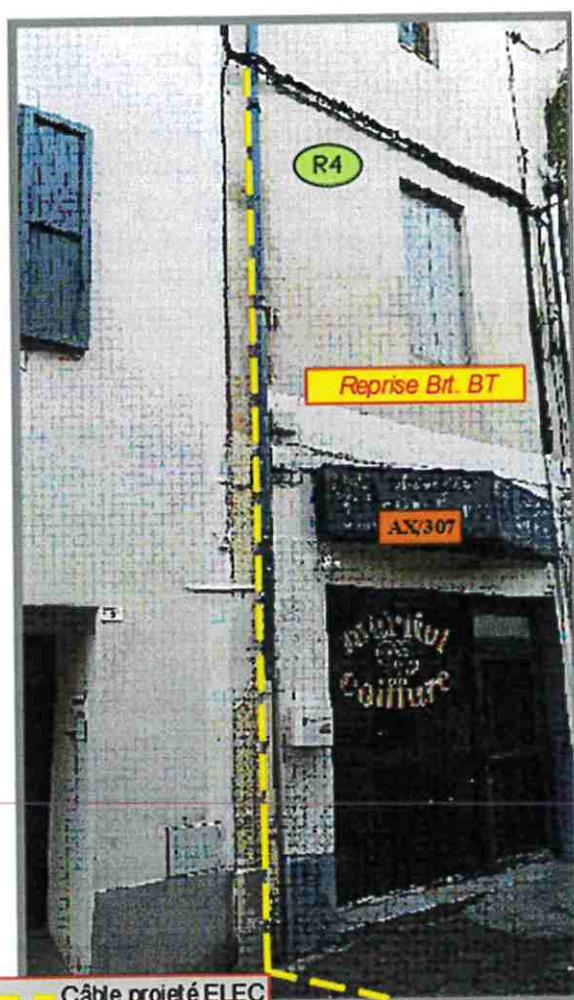
Article 1^{er} : Travaux à exécuter et droits de servitude consentis :

Après avoir pris connaissance des travaux à effectuer sur la(les) parcelle(s) ci-dessus désignée(s), le propriétaire et le cas échéant, l'exploitant, reconnaît(issent) au Syndicat, maître de l'ouvrage de distribution d'électricité qu'il se propose d'établir et dont il confie l'exploitation à son Concessionnaire (ENEDIS), les droits suivants :

1) Etablir à demeure :

Réseau électrique	Longueur en mètres			Poteau nb	Coffret nb	Ancrage nb	Nb Remontée aéro-souterraine
	posé façade	surplomb	souterrain				
							1
Branchement électrique de la parcelle	Longueur en mètres			Poteau nb	Coffret nb	Ancrage nb	Nb Remontée aéro-souterraine
	posé façade	surplomb	souterrain				
Poste de transformation ou armoire électrique	Emprise au sol (m ²)						

Photo, plan, schéma ou croquis des travaux à réaliser



2) Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

Par voie de conséquence, le Syndicat et son Concessionnaire pourront faire pénétrer sur la propriété leurs agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par eux en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

L'entreprise chargée de réaliser les travaux informera le propriétaire par écrit ou oralement avant d'intervenir sur la(les) parcelle(s) désignée(s) ci-dessus. Elle sera tenue de tenir compte au maximum des dates et heures que pourrait souhaiter le propriétaire.

Le numéro de téléphone de contact est le :

L'adresse mail de contact est :

Les travaux ci-dessus ne génèrent aucun frais pour le(s) propriétaire(s) à l'exception des travaux spécifiques qu'il(s) demande(nt).

Article 2 : Droits et obligations du propriétaire :

➤ S'agissant des réseaux électriques aériens :

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles.

Le propriétaire évitera, sous le tracé et à proximité des ouvrages aériens définis à l'article 1^{er}, de faire aucune modification, plantation, travaux ou construction qui serait préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation, la sécurité et la solidité des ouvrages.

Cependant, le Propriétaire pourra selon le cas se clore, bâtir, démolir, réparer ou surélever une construction existante, le déplacement d'ouvrage correspondant étant assuré par le Concessionnaire du Syndicat. Dans ce cas, le propriétaire devra faire connaître au concessionnaire du Syndicat par lettre recommandée avec accusé de réception, deux mois avant le début des travaux, la nature et la consistance des travaux qu'il envisage d'entreprendre en fournissant tous éléments d'appréciation.

Si la distance réglementaire entre les ouvrages établis sur la parcelle et la construction projetée n'est pas respectée, le concessionnaire, après présentation de l'arrêté du permis de construire, sera tenu de les modifier ou de les déplacer. Cette modification ou ce déplacement auront lieu à ses frais.

Si le propriétaire n'a pas, dans un délai de deux ans à partir de la modification ou du déplacement des ouvrages, exécuté les travaux projetés, le concessionnaire sera en droit de lui réclamer le remboursement des frais de modification ou de déplacement des ouvrages sans préjudice de tous autres dommages et intérêts s'il y a lieu.

➤ S'agissant des réseaux électriques souterrains :

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1^{er}.

Le propriétaire s'interdit en outre, dans l'emprise des ouvrages souterrains définis à l'article 1^{er}, de faire aucune modification, plantation, travaux ou construction qui serait préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation, la sécurité et la solidité des ouvrages.

Cependant, la servitude considérée ne peut faire obstacle au droit du propriétaire de bâtir, démolir, réparer ou surélever. La pose des réseaux et/ou de ses accessoires dans un terrain ouvert ne fait pas non plus obstacle au droit du propriétaire de bâtir ou se clore à la condition que soit garanti un accès aux ouvrages.

Il pourra toutefois :

- élever des constructions à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et l(es) ouvrage(s) visé(s) à l'article 1^{er}, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur ;
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

Article 3 : Indemnisation :

Eu égard à la nature et à l'objet des travaux à réaliser, ainsi qu'à leur mode particulier de financement, les servitudes stipulées dans la présente convention ne feront l'objet d'aucune indemnisation par le Syndicat.

Article 4 : Dommages causés aux biens :

La présente convention reconnaît au propriétaire et/ou à l'exploitant le droit d'être indemnisé des dégâts qui pourraient être causés à l'occasion de la construction, de la surveillance, de l'entretien, de la réparation des ouvrages. S'il y a lieu, ces dégâts feront l'objet d'une estimation fixée à l'amiable ou, à défaut d'accord, par

le tribunal compétent. L'indemnité sera versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire, soit à l'exploitant.

Les dégâts seront à la charge du Syndicat ou de ses entrepreneurs dans le cas où ils sont causés par la construction de l'ouvrage. Ils seront à la charge du Concessionnaire s'ils sont causés par la surveillance, l'entretien ou la réparation des ouvrages.

Article 5 : Dommages causés aux ouvrages concédés :

Le propriétaire ou, le cas échéant, l'exploitant, sera dégagé de toute responsabilité à l'égard du concessionnaire du Syndicat pour les dommages qui viendraient à être causés de son fait aux ouvrages faisant l'objet de la présente convention, à l'exclusion de ceux résultant d'un acte de malveillance de sa part.

En outre, le concessionnaire prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations, au propriétaire, à l'exploitant ou à des tiers.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

Article 6 : Effets de la présente Convention :

En vertu de l'article 1 du décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, le propriétaire s'engage ainsi à faire reporter dans tout acte futur, relatif aux parcelles concernées par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention.

Le Syndicat déclare qu'il entend stipuler dans le présent acte, tant pour lui-même que pour son concessionnaire, en ce qui concerne l'établissement, le fonctionnement et l'exploitation de l'ouvrage électrique faisant l'objet de la présente convention.

Article 7 : Prise d'effet et durée :

La présente convention prend effet à dater de sa signature par les Parties.

Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question dans cette convention ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise existante, ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Un exemplaire de la convention sera remis au propriétaire après accomplissement par le Syndicat des formalités nécessaires.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « **Lu et approuvé** » (en autant d'exemplaires que de propriétaires + 2 Hérault Energies)

Le(s) propriétaire(s) ou représentant dûment mandaté des copropriétaires	A remplir par l'usufruitier (si usufruitier)
Fait à	Je, soussigné (e), M..... Domicilié (e)..... agissant en qualité d'usufruitier de la ou les parcelle(s) désignée(s) en page 1 de la présente convention, déclare renoncer à tout recours contre le(s) propriétaire(s) qui a (ont) consenti la servitude sur la ou lesdites parcelle(s).
Le (signature)	Fait à Le (signature de l'usufruitier)
L'exploitant de la (des) parcelle (s) (si différent du propriétaire)	
Fait à	
Le	
(signature)	

Cadre réservé à Hérault Energies

Fait à Pézenas, le.....
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

Stéphane NOYER

17 H 51 : Arrivée de Mme AUTIER pendant la lecture de la note.

Intervention de M. BARBATO :

« C'est bien de vouloir enterrer les réseaux pour des raisons esthétiques et on constate que nos remarques ont été entendues.

Malheureusement, vu la configuration proposée, cela fait plutôt cache misère, parce que ces fourreaux ne sont pas déployés sur toute la longueur de la rue, et ne permettront, ni de supprimer un maximum de fils disgracieux sur les façades, ni à l'avenir être utilisés pour tirer d'autres câbles, par exemple : une sonorisation ou d'autres câbles de communication ou simplement faciliter leur remplacement.

Vous supprimez simplement quelques fils aériens perpendiculaires à la rue.

Même sur un petit sujet comme celui-ci, encore une fois, on est juste dans l'instantané, aucune solution durable, aucune vision sur l'avenir. »

M. HERMABESSIÈRE indique que c'est Hérault Énergie qui détermine les lieux.

M. BARBATO a l'impression d'avoir été entendu, on essaie d'enfouir davantage les réseaux.

M. HERMABESSIÈRE précise qu'il s'agit de servitudes sur les façades.

M. BARBATO estime que c'est dommage sur les façades puisqu'à ouvrir la rue on aurait pu installer des fourreaux et recadrer.

M. HERMABESSIÈRE propose de lui expliquer ultérieurement.

M. BARBATO constate que c'est tout de même une avancée.

Mme GOUGEON signale que lorsqu'on se réfère à la rue de la Libération les fils qui n'ont pas encore été enfouis sont sur des façades de propriétaires privés. Pour nos façades le nécessaire a été effectué.

M. BARBATO relève donc l'importance de commencer par la requalification des logements avant la réfection de la rue. Si on requalifie les logements, on peut refaire les façades et l'électricité.

Monsieur le Maire indique que la vision de M. BARBATO s'inscrit dans un monde merveilleux ! Si nous avons attendu le traitement de l'immobilier, aujourd'hui rien ne serait fait à Lunel !

M. BARBATO rappelle que Monsieur le Maire avait annoncé que l'enrobé serait réalisé en dernier. Il propose d'ailleurs de ressortir l'article de Midi-Libre, même s'il dit n'importe quoi !

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de son interprétation, il est impensable pour refaire une rue d'attendre que tous les immobiliers soient réalisés. Nous savons pertinemment qu'au niveau de l'immobilier c'est plus long à réaliser. Vous jouez sur les mots !

M. BARBATO : « Si quelqu'un joue sur les mots c'est bien vous ! »

M. C. CHABERT informe d'une situation qui pose question. On s'aperçoit qu'en dehors du centre-ville allumé toute la nuit, des quartiers du nord de Lunel restent également allumés nuit à l'inverse des autres quartiers éteints de 23 h 00 à 5 h 00 du matin. Pourquoi existe-t-il une situation différente d'un quartier à l'autre ?

Monsieur le Maire répond qu'il existe une explication, comme par exemple, dans certains quartiers et notamment au niveau du cinéma.

M. C. CHABERT rappelle qu'il s'agit des quartiers nord.

Monsieur le Maire souligne que certains quartiers présentent une sensibilité et c'est souvent à la demande de la Police Municipale, de la Gendarmerie, des riverains, ils sont repérés. Il donne ensuite la parole à M. TAURELLE, Directeur du Service Technique, qui explique que la politique générale est l'extinction au-delà du cœur de ville sauf sur certains quartiers à la demande de la Police Municipale ou de la Gendarmerie où il a été sollicité le maintien de l'éclairage pour des raisons de sécurité.

Monsieur le Maire précise de surveillance.

Mme PLANE : Dans les quartiers nord de Lunel ?

M. HERMABESSIÈRE indique qu'il peut y avoir des pannes dans les quartiers nord, il faut simplement le signaler.

M. C. CHABERT en demande communication.

Monsieur le Maire indique que pour une meilleure qualité de surveillance, la Gendarmerie, la Police Municipale émettent des préconisations que nous suivons.

M. C. CHABERT demande si cette extinction des feux la nuit était un essai pendant un laps de temps précis ? Si cela a été prolongé en connaît-on la durée ? Avez-vous un objectif de la période durant laquelle ces quartiers restent éteints la nuit ou pas ?

Monsieur le Maire explique que cela durera autant que nécessaire, il n'y a pas de date limite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conventions de servitudes à signer avec Hérault Énergies des parcelles AX 120-182-174-144-145-146 et AX 307 dans le cœur de ville et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

3 – COMMANDE PUBLIQUE ET ASSURANCES

3.1 - CONVENTION DE PARTENARIAT VALANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE ACTIVITÉ APICOLE AU SEIN DU RUCHER PÉDAGOGIQUE DE L'ARBORETUM

Rapporteur : Mme MOREL-SAVORNIN.

Annexes :

- Convention de partenariat valant autorisation d'occupation du domaine public en vue de l'installation d'une activité apicole au sein du rucher pédagogique de l'Arboretum

La Ville de Lunel est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée AI n°642, qu'elle a aménagée en « rucher pédagogique » au sein de l'Arboretum, sis chemin du Gazon à Lunel.

Dans un objectif pédagogique de sensibilisation à l'environnement et de maintien de la biodiversité en milieu urbain, la Ville souhaite permettre l'installation et l'exploitation d'une activité apicole au sein du rucher pédagogique dont elle est propriétaire.

Il est proposé que la mise en œuvre de ce projet intervienne sous la forme d'une convention de partenariat avec l'apiculteur Sébastien BELFIORE. Cette convention vaut autorisation d'occupation du domaine public à titre gracieux, en ce qu'elle contribue à la satisfaction d'un intérêt public local et qu'elle n'est pas le siège de l'exercice d'activités lucratives, dans le respect de l'article L.2125-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La durée de la convention est d'un an à compter de sa signature, renouvelable tacitement deux fois.

L'apiculteur s'engage à participer à l'animation annuelle de deux ateliers pédagogiques d'éducation à l'environnement en partenariat avec l'Office du Tourisme et à fournir gracieusement la récolte de miel provenant du rucher pédagogique à la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la mise en place d'une convention de partenariat valant autorisation d'occupation du domaine public en vue de l'installation d'une activité apicole au sein du rucher pédagogique de l'Arboretum,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.



**CONVENTION DE PARTENARIAT VALANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION
D'UNE ACTIVITÉ APICOLE AU SEIN DU RUCHER PÉDAGOGIQUE DE
L'ARBORETUM**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LA VILLE DE LUNEL,

sise 240 avenue Victor Hugo Lunel 34 400,

représentée par Monsieur Pierre SOUJOL,

Maire en exercice et habilité aux présentes par délibération du conseil municipal en date du

Ci-après dénommée "La Ville",

D'une part,

ET :

M. Sébastien BELFIORE,

Domicilié 83 chemin de Moulin, 34400 Entre Vignes,

Immatriculé au répertoire SIREN sous le numéro de SIRET 89749993500012,

Ci-après dénommé "L'apiculteur",

Les parties aux présentes ont convenu et arrêté ce qui suit :

PRÉAMBULE

La Ville de Lunel détient un rucher pédagogique au sein de l'Arboretum. Ce parc, véritable écrin de verdure et poumon vert de la ville, recueille une variété d'essences et de végétaux.

Dans un objectif pédagogique de sensibilisation à l'environnement et de maintien de la biodiversité locale, la Ville souhaite permettre l'installation et l'exploitation d'une activité apicole sur ces lieux. En effet, face au déclin accéléré des populations d'abeilles, la mise en place de ruches en milieu urbain permet à la fois de lutter contre la disparition de cette espèce utile, mais surtout de sensibiliser la population à travers l'exemple de ces animaux.

A cette fin, il a été décidé de mettre le bien décrit ci-après désigné à la disposition de Monsieur Sébastien BELFIORE et prévoir le déroulement de l'activité apicole dans les conditions prévues par la présente convention.

CECI EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention définit les modalités d'exercice d'une activité apicole par M. Sébastien BELFIORE au sein d'un espace aménagé en rucher pédagogique à l'Arboretum sis chemin du Gazon lieu dit «Cimetière des Juifs », à Lunel.

La Ville met à la disposition de l'apiculteur un rucher pédagogique situé sur la parcelle communale cadastrée AI n°642. Il est prévu sur cet emplacement la constitution d'un essaim au sein de la ruche pédagogique, ainsi que l'installation de deux ruches supplémentaires dont l'apiculteur reste propriétaire. L'ensemble de ce rucher est destiné à la production de miel et à des actions de sensibilisation environnementale et pédagogique s'inscrivant dans une logique de « nature en Ville ».

L'apiculteur reconnaît que la présente autorisation d'occupation du domaine public est accordée à titre précaire et révocable, et déclare avoir pris connaissance des lieux.

ARTICLE 2 – GRATUITÉ

La présente convention de partenariat valant autorisation d'occupation du domaine public communal est accordée à titre gracieux, en application des dispositions de l'article L.2125-1-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques.

Conformément à ces dispositions, le caractère gratuit de l'autorisation est subordonné à l'absence de but lucratif de l'activité apicole poursuivie.

ARTICLE 3 - DURÉE

Cette convention est consentie pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction, n'excédant pas 3 ans.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DE L'APICULTEUR

L'Apiculteur s'engage pendant toute la durée des présentes à :

- Se conformer à toutes les prescriptions réglementaires encadrant l'activité apicole. A ce titre, l'apiculteur réalisera toutes les formalités de déclaration obligatoires et transmettra à la Ville copie des documents justificatifs (numéro NAPI et cerfa de déclaration notamment).
- Fournir et installer trois ruches peuplées et l'ensemble du matériel d'exploitation ;
- Entretenir les lieux et les maintenir en bon état de propreté et d'hygiène ;
- Fournir gracieusement la récolte de miel provenant de la ruche pédagogique à la Ville. La récolte des deux ruchers supplémentaires installés sur les lieux est destinée à sa consommation personnelle ;
- Participer à l'animation annuelle de deux ateliers pédagogiques d'éducation à l'environnement en partenariat avec l'Office du Tourisme. Les contenus, les calendriers, les publics destinataires, les lieux, les modalités et la durée de ces animations sont à déterminer en accord avec la Ville et l'Office du Tourisme.
- Soumettre toute nouvelle installation de ruches sur la parcelle concernée à l'accord préalable de la Ville

L'Apiculteur s'interdit pendant toute la durée des présentes de :

- Mettre le rucher à disposition d'un tiers ;
- Prétendre à une indemnité pour les éventuels aménagements réalisés sur la parcelle occupée. Ces derniers resteront propriété de la Ville à la fin de l'occupation.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La Ville s'engage pendant toute la durée des présentes à :

- Autoriser l'apiculteur à occuper la parcelle concernée et à y accéder à chaque moment nécessaire à la surveillance de la ruche et aux soins apicoles.
- Entretenir les espaces verts situés autour de l'enceinte du rucher ;
- Informer l'apiculteur de l'utilisation éventuelle de produits phytosanitaires sur la parcelle concernée et ne pas user de produits réputés nocifs pour les pollinisateurs.

ARTICLE 5 – ASSURANCES - RESPONSABILITÉS

L'apiculteur assurera la responsabilité des dommages de toute nature imputables à l'utilisation qu'il fera du terrain et des ruches. Il transmettra à cet effet les polices d'assurances souscrites à la Ville, et s'engage à fournir chaque année une attestation d'assurance en cours de validité.

Il est responsable de tout dommage exercé par la ruche. Il se doit de prévenir de tout essaimage. Il interviendra d'urgence en cas d'essaimage de la ruche, si l'essaim est récupérable.

Il sera tenu de transmettre un numéro de téléphone pour le contacter en cas d'urgence.

Il devra notamment faire son affaire personnelle de la garde et de la surveillance de la ruche.

La Ville informera sa compagnie d'assurance de l'activité apicole réalisée sur son site.

ARTICLE 7 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente convention sera soumis, à défaut d'accord amiable entre les Parties, à la juridiction compétente du lieu de situation de la parcelle.

ARTICLE 10 : RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée par la Ville dans les cas :

- d'utilisation donnant lieu à des abus de jouissance ou à des dégradations
- d'infraction aux clauses de la convention.

Cette résiliation interviendra de plein droit après mise en demeure restée infructueuse dans un délai de 30 jours faite par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en deux originaux, dont un remis à chaque partie ;

Fait à LUNEL, le _____

L'apiculteur

La Ville de Lunel

M. Sébastien BELFIORE

Mme PLANE souhaite savoir combien de ruches vont être installées.

Réponse de Mme MOREL-SAVORNIN : Trois.

Mme PLANE demande si cette personne a une autre activité apicole ailleurs ?

Réponse affirmative de Mme MOREL-SAVORNIN.

Mme PLANE note que s'il remet toute son activité en termes de miel gracieusement à la ville de Lunel cette personne n'a pas beaucoup d'intérêts. Elle apprécie l'action compte tenu du fait que les abeilles sont en voie de disparition et également la sensibilisation auprès des enfants, d'autant qu'elle-même a eu l'opportunité étant enfant d'y être initiée. Qu'allez-vous faire du miel ? Un déjeuner un samedi matin avant un conseil municipal extraordinaire ?

Monsieur le Maire indique que c'est une première, nous avons émis quelques idées. Laquelle retiendrons-nous ? Nous verrons quel sera le niveau de la récolte, les plus optimistes estiment que cela peut aller jusqu'à 50 kg de miel, ce qui semble important. Pourquoi ne pas offrir un bocal de miel lors de l'accueil des nouveaux arrivants.

Mme GOUGEON précise que la convention stipule que l'apiculteur va utiliser les trois ruches mais garder la récolte de deux ruchers supplémentaires installés sur les lieux et destinés à sa consommation personnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place d'une convention de partenariat valant autorisation d'occupation du domaine public en vue de l'installation d'une activité apicole au sein du rucher pédagogique de l'Aboretum et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

3.2 - OPÉRATION DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DU LAC - AVENANTS

Rapporteur : Mme GOUGEON.

Par délibération en date du 19 juillet 2023 le conseil municipal a autorisé la signature des lots de l'opération de travaux de restauration de l'église Notre-Dame du Lac, comme suit :

- **Lot 1 – Démolitions, façades, pierres de taille et zinguerie** à l'entreprise **VIVIAN & CIE** pour un montant forfaitaire de **600 855.51 € HT**,
- **Lot 2 – Vitraux** à l'entreprise **EN VERRE ET CONTRE TOUT** pour un montant forfaitaire de **196 578.02 € HT**,
- **Lot 3 – Électricité** à l'entreprise **DELESTRE INDUSTRIE** pour un montant forfaitaire de **114 049,00 € HT**,
- **Lot 4 – Chauffage** à l'entreprise **DELESTRE INDUSTRIE** pour un montant forfaitaire de **84 571.00 € HT**.

Les travaux ont débuté début octobre 2023. En cours d'exécution des désordres ne pouvant être anticipés sont apparus et certaines pathologies doivent être traitées rapidement.

Il a notamment été constaté la nécessité d'intervenir sur les chéneaux en zinc des toitures basses afin d'assurer leur stabilité. Les éléments en pierre de taille dégradés et qui se désagrègent doivent faire l'objet d'un ragréage sur la façade Est. Des travaux de maçonnerie et de ragréage doivent également être réalisés sur les façades Nord et Sud.

Par ailleurs, il est proposé une modification des systèmes d'éclairages pour une meilleure

mise en valeur des contreforts de l'église.

Enfin, une intervention pour la création d'un vitrail de la baie de la sacristie à l'identique de la baie de la chapelle s'avère nécessaire, notamment au regard de l'état dégradé des feuillures et des appuis des baies.

L'ensemble de ces modifications impactent financièrement les lots de l'opération comme suit :

Désignation	Montant initial du marché	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	Plus-value
Lot 1 – Démolition, façades, pierres de taille et zinguerie	600 855.51 € HT	90 062.91 € HT	690 918.42 € HT	14.99 %
Lot 2 - Vitraux	196 578.02 € HT	6 887.00 € HT	203 465.02 € HT	3.50 %
Lot 3 - Électricité	114 049.00 € HT	7 258.00 € HT	121 307.00 € HT	6.36 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER les avenants n°1 à passer aux lots n°1, 2 et 3 dans les conditions précitées, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants et à conduire ces affaires jusqu'à leur terme.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Mme GOUGEON fournit quelques explications :

1^{ère} cause : Il faut remplacer les chéneaux en zinc qui menaçaient de tomber sur les toits terrasses et assurer une stabilité. Pour les remplacer il a fallu déposer les tuiles pour pouvoir les reprendre.

2^{ème} cause : Suite à la dépose des vitraux il a été constaté qu'il fallait reprendre les jonctions entre les pierres et les encadrements des vitraux pour permettre une meilleure étanchéité parce que les encadrements ont été dégradés, voire disparus.

3^{ème} cause : Après la mise en place des échafaudages et du nettoyage de la façade des éléments en pierre de taille étaient en très mauvais état. En effet, la façade était enduite de ciment qui ne favorise pas la respiration mais entraîne plutôt un désagrégement de ces pierres. C'est pour cela que l'AVF demande toujours des enduits à la chaux.

4^{ème} et dernière raison : Suite à la démolition de l'extension de la sacristie, nous savions qu'un contre-mur avait été réalisé mais nous ne savions pas qu'il avait été fragilisé à la base et des sondages ont été réalisés afin d'éliminer tout problème structurel.

Ceci expliquant le montant de l'avenant du lot n° 1.

Mme PLANE indique que par habitude et cohésion avec leurs précédents votes, son groupe s'abstiendra sur cette opération et ses avenants, car ils ne font pas partie de la Commission d'Appel d'Offres. Cependant nous sommes capables de comprendre la réalité de ce que peut rencontrer l'entrepreneur sur l'église Notre Dame du Lac. En ce qui concerne les vitraux, ce sont ceux qui étaient là précédemment qui vont être déposés et reposés ?

Réponse affirmative de Mme GOUGEON.

Mme PLANE demande si l'intérieur du bâtiment est aussi soumis aux Bâtiments de France et aux Bâtiments Historiques ?

Confirmation de Mme GOUGEON.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 3 abstentions : Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, approuve les avenants n° 1 à passer aux lots n° 1 : démolition, façades, pierres de taille et zinguerie, n° 2 : vitraux et n° 3 : électricité, pour l'opération de travaux de restauration de l'église Notre Dame du Lac et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants.

3.3 - TRAVAUX DE DÉSIMPERMÉABILISATION ET DE VÉGÉTALISATION DE 13 COURS D'ÉCOLE - AVENANTS

Rapporteur : Mme MOKADDEM.

Par délibération en date du 11 mai 2022, le conseil municipal a autorisé la signature des marchés suivants dans le cadre des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de 13 cours d'écoles ;

- Lot 1 – Terrassements – VRD avec le groupement **RAZEL-BEC / EIFFAGE ROUTE GRAND SUD / MIGMA GROUPE CHEVAL** pour un montant de **1 155 847,00 € HT** ;
- Lot 2 – Espaces Verts et mobilier avec l'entreprise **PÉPINIERE SPORT ET PAYSAGE** pour un montant de **791 567,42 € HT** .

Dans le cadre de la réalisation des premiers travaux de végétalisation, des adaptations se sont avérées nécessaires afin de tenir compte de contraintes techniques liées notamment à la découverte de réseaux et à des aménagements nécessaires à l'utilisation des espaces par les enseignants et les élèves. Ces adaptations ont donné lieu à l'autorisation de signature d'avenants n°1 aux lots de l'opération.

Par la suite, afin d'intégrer au mieux la démarche pédagogique à mener concernant la désimperméabilisation et la végétalisation de cours d'école, la signature d'un avenant n°2 aux deux lots précités a été autorisée par le conseil municipal du 15 décembre 2022.

Enfin, en raison des aléas de chantier et en vue d'une finition des travaux dans une logique d'optimisation et d'harmonisation des matériaux, la signature d'un avenant n°3 au lot 1 – Terrassements – VRD a été autorisée par le conseil municipal du 14 décembre 2023.

Afin de prendre en compte l'animation pédagogique dans le cadre du cycle du végétal, de nouvelles adaptations des lots 1 et 2 sont nécessaires.

*Concernant le lot 1, ces ajustements représentent une plus-value de **8 921.88 € HT**, soit une augmentation cumulée de **2,52 %** par rapport au montant initial du marché.*

*Le nouveau montant du **lot 1 – Terrassements – VRD** s'élève en conséquence à **1 184 977.56 € HT**.*

*Les prestations supplémentaires du lot 2 représentent une plus-value de **5 550,19 € HT**, soit une augmentation cumulée de **2,43 %** par rapport au montant initial du marché.*

*Le nouveau montant du **lot 2 – Espaces Verts et mobilier** s'élève en conséquence à **810 823.56 € HT**.*

Les avenants à passer afin d'acter la plus-value précitée, intègrent également la nouvelle répartition des prestations entre co-traitants.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'avenant n°4 au lot 1 – Terrassements – VRD et l'avenant n°3 au lot 2 – Espaces verts et mobilier avec les entreprises titulaires des lots correspondants,
D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les présents avenants et à conduire ces affaires jusqu'à leur terme.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Explication de vote de Mme PLANE :

En cohérence avec la précédente délibération et comme pour toutes les autres, son groupe

s'abstiendra sur ce dossier puisqu'ils ne font pas partie de la Commission d'Appel d'Offres et nous n'avons pas les avenants contrairement à d'habitude.

Monsieur le Maire donne son accord pour les communiquer.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix : 3 abstentions : Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, approuve l'avenant n° 4 au lot 1 : terrassements – VRD (Razel-Bec/Eiffage Route Grand Sud/Migma Groupe Cheval) et l'avenant n° 3 au lot 2 : espaces verts et mobilier (Pépinière Sport et Paysage) pour les travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de 13 cours d'écoles et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants.

3.4 - MODE DE GESTION DU MARCHÉ AUX PUCES, DES BROCANTEURS ET DES BOUQUINISTES À COMPTER DU 1ER JANVIER 2025

Rapporteur : M. CRÉCHET.

L'actuel contrat de délégation de service public conclu entre la Ville de Lunel et la société RCM pour la gestion et l'exploitation du marché aux puces, des brocanteurs et des bouquinistes arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le mode de gestion à mettre en œuvre pour ce service à compter du 1er janvier 2025.

I – Présentation du contexte et choix du mode de gestion

La collectivité a le choix entre une gestion directe ou une gestion déléguée du service.

On entend par gestion directe, le mode de gestion par lequel la collectivité gère directement le service en utilisant ses propres ressources. Ce mode de gestion prend la forme d'une régie qui peut être dotée de l'autonomie financière.

La gestion déléguée permet à la collectivité de confier à un tiers la gestion du service à qui est transféré le risque lié à son exploitation.

La gestion déléguée bénéficie d'avantages par rapport à la gestion directe et notamment :

- La collectivité confie la gestion du service à un prestataire spécialisé et expérimenté,
- Le prestataire fait son affaire du personnel nécessaire au service,
- Le prestataire assure les charges d'exploitation du service à ses risques et périls.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe d'une délégation de service public pour la gestion du marché aux puces, des brocanteurs et des bouquinistes à compter du 1er janvier 2025.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Social Territorial, consultés respectivement les 18 et 20 mars 2024, se sont prononcés favorablement sur ledit mode de gestion.

II – Procédure de délégation de service public

La conclusion d'une délégation de service public implique la mise en œuvre préalable d'une procédure de publicité et de mise en concurrence régie par les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ainsi que des dispositions des articles L. 3111-1 et R. 3111-1 du Code de la commande publique.

Une procédure dite « simplifiée » sera mise en œuvre dans le respect des dispositions des

articles L.3126-1 et R. 3126-1 du Code de la commande publique.

Ainsi, après que le Conseil municipal ait délibéré sur le principe de recourir à une délégation de service public pour la gestion du marché aux puces, des brocanteurs et des bouquinistes il sera procédé à une publicité en vue de permettre aux candidats de présenter leur candidature et leur offre, sur la base d'un cahier des charges présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire.

Les dossiers contenant les candidatures et les offres seront transmis à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) qui sera tout d'abord chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre. La Commission examinera ensuite les offres des candidats et formulera un avis.

Au vu de l'avis de ladite commission, le Maire engagera librement toute discussion utile avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Les discussions porteront sur les aspects techniques, financiers ou juridiques du contrat à conclure. Elles pourront prendre une forme écrite et nécessiteront une ou plusieurs auditions des candidats.

Après négociations, le Maire saisira le Conseil municipal du choix de l'entreprise auquel il a procédé et transmettra aux conseillers municipaux l'avis de la commission, ainsi qu'un rapport précisant les motifs de son choix et l'économie générale du contrat.

A l'issue de son vote, le Conseil municipal ratifiera ou non la proposition du Maire et l'autorisera à signer le contrat.

III – Caractéristiques de la convention à conclure

Le projet de cahier des charges reprend en grande partie les termes du contrat et des avenants actuels.

Missions confiées au délégataire

Le délégataire sera chargé d'organiser la tenue hebdomadaire du marché aux puces, des brocanteurs et des bouquinistes le samedi matin exclusivement de 6h00 à 13h30.

Le délégataire veillera à la bonne installation des exposants et à la remise en état des lieux.

Le délégataire assurera la gestion administrative et financière du service.

Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

Moyens mis à disposition

La Ville met à disposition du délégataire une superficie de 8 102 m² d'un seul tenant sur le parking des Abrivados.

La Ville sera tenue d'informer le délégataire deux semaines à l'avance, soit de la suspension, soit du déplacement du marché aux puces en tout autre endroit retenu par la Ville.

Dispositions relatives au personnel

Aucun personnel n'est à reprendre sur le contrat actuel. Le délégataire recrute, rémunère et forme le personnel nécessaire à l'exécution du service.

Régime financier de la délégation

Le délégataire percevra les droits de place acquittés par les usagers et fixés par le Conseil municipal. Le délégataire versera, par marché, une redevance qui sera fonction du nombre

d'exposants et dont le montant sera arrêté contractuellement.

Contrôle de la délégation

La Ville, en sa qualité d'autorité délégante, demeure l'autorité organisatrice et disposera d'un pouvoir de sanction, de modification du contrat et de résiliation.

Le Receveur municipal des droits de place procède avec le délégataire et lors de chaque marché, au décompte contradictoire du nombre d'exposants visant à définir le montant de la redevance.

Le Receveur municipal des droits de place veille à faire respecter le règlement intérieur du marché aux puces.

La Ville conserve son pouvoir de police générale des marchés. Elle assure un contrôle sur place et sur pièces de la bonne exécution du contrat.

Le délégataire a l'obligation de produire annuellement à la commune, avant le 1er juin, un rapport d'activité. Ce rapport est présenté au Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE DÉLÉGUER la gestion du marché aux puces, des brocanteurs et des bouquinistes dans le cadre d'une délégation de service public,

D'APPROUVER les caractéristiques générales du contrat de délégation telles que sus-exposées,

D'HABILITER Monsieur le Maire à engager une procédure de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à signer les pièces correspondantes de ladite procédure.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Mme PLANE rappelle une précédente discussion sur le marché aux puces. Elle s'étonne que l'on continue à l'appeler « Marché aux Puces, des brocanteurs et des bouquinistes » puisque nous avons ce point et notamment l'arrêt des brocanteurs et des bouquinistes parce qu'il n'y avait pas assez de personnes dans ces deux domaines qui venaient à Lunel. Nous en avons fait état en conseil et vous aviez décidé de revenir à un simple marché aux puces. Nous ne devons pas assister aux mêmes conseils ! Quand a eu lieu la commission ?

Réponse de Monsieur le Maire : le 18 mars 2024.

Mme PLANE fait remarquer que le compte-rendu a été transmis hier. Elle n'a pas connaissance du fonctionnement des autres groupes mais pour notre part, nous nous consultons les uns les autres, nous évoquons l'ensemble les dossiers soumis et surtout les commissions dans lesquelles nous siégeons. Comment voulez-vous discuter en recevant un compte-rendu la veille du conseil, pour une commission qui s'est déroulée le 18 mars ? C'est juste aberrant ! Du 18 avril au 4 avril, pour expédier un rapport de commission ! Vous savez pertinemment, que nous avons d'autres activités, d'autres mandats, des commissions, des rendez-vous, des assemblées délibérantes qui se sont réunies et vont se poursuivre encore pour elle demain. Il n'est pas possible d'analyser les rapports, les comptes-rendus de commissions la veille. Elle souhaite que cela ne se reproduise plus, si possible que l'on puisse en discuter, que l'élu qui siège dans cette commission puisse le communiquer en amont.

M. CRÉCHET précise que l'intitulé est l'objet de la DSP. Le constat que les brocanteurs et les bouquinistes n'a pas accroché comme nous le souhaitions, n'est pas un choix délibéré et si cela pouvait se réaliser cela élèverait en qualité le marché aux puces. Par conséquent, nous gardons la possibilité dans le futur contrat de DSP, si le conseil municipal confirme le contrat de DSP, d'ouvrir cette éventualité et de faire évoluer le marché. Sur son interpellation concernant le délai de 15 jours, il veut bien considérer que c'est beaucoup mais ne lui paraît pas complètement aberrant. Il rappelle que son groupe a un représentant dans cette

commission.

Mme PLANE confirme qu'il l'a reçu hier.

M. CRÉCHET souligne que l'on peut imaginer que leur représentant au sein de la commission n'attende pas la réception du rapport pour faire un compte-rendu de la réunion à laquelle il a participé. D'autant que cette réunion n'a pas suscité des débats qui provoqueraient des désaccords ou qu'une des alternatives aient été présentées.

Mme PLANE indique que 15 jours c'est trop long. Même si M. C. CHABERT les avait contactés à ce sujet, elle revient sur ses propos précédents. Nous avons des rapports, il y a des périodes dans l'année où nous sommes extrêmement pris par l'ensemble des commissions, des assemblées, etc., nous avons des convocations en permanence dans de nombreux domaines et en passant d'une commission à une autre en l'espace de 15 jours nous n'enregistrons pas l'intégralité et nous pouvons oublier des éléments rapportés dans les commissions. D'où l'utilité du compte-rendu de commission. Si vous n'estimez pas l'intérêt de l'envoi de ces comptes-rendus de commission, excusez-moi !

Monsieur le Maire note que dans l'absolu un envoi plus rapide aurait été souhaitable mais les circonstances font que cela n'a pas été fait, ce n'est pas la règle générale. Vous recevez les comptes-rendus préalablement. Exceptionnellement, il est parvenu la veille, c'est un sujet qui avait créé peu de difficultés lors de la commission. Le message est passé au niveau de la Direction Générale, nous essaierons de faire mieux la prochaine fois.

M. BARBATO partage le point de vue sur le fait de garder une ouverture pour les brocanteurs et les bouquinistes. Nous sommes convaincus depuis très longtemps que le mode de fonctionnement en gestion par délégation est le mode le plus approprié. Il suppose qu'une réflexion a débuté sur le futur cahier des charges, qu'il y aura des évolutions, en particulier en direction de la promotion des brocanteurs et des bouquinistes.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Quelques modifications seront apportées au cahier des charges qui sera établi, nous sommes dans la phase préliminaire, c'est-à-dire celle de définir le mode de gestion. Le reste sera déterminé sur la base des expériences que nous avons eues par le passé et de certains éléments qui pourraient évoluer.

Mme PLANE est étonnée par l'intitulé mais cela ne signifie pas qu'elle est contre les brocanteurs et les bouquinistes. Le problème majeur vient de l'image du marché aux puces qui empêche d'avoir des brocanteurs et des bouquinistes. Elle espère que lors du vote pour le nouveau cahier des charges il en sera tenu compte afin de revoir cette image du marché aux puces actuel.

Intervention de M. C. CHABERT :

« Monsieur le Maire, dans les caractéristiques du contrat, je suis étonné de voir que vous n'avez pas pris en compte les remarques faites lors de la C.C.S.P.L du 18 mars dernier et relatives aux places réservées à la recharge des véhicules électriques à laisser libre de toute occupation sur le parking des Abrivados. Une association s'est joint à moi pour parler également de la qualité des produits vendus et d'interdire ou de limiter comme à Sommières la vente de vêtements sur le marché.

Lors de la commission vous n'étiez pas opposé à ces propositions, par conséquent les Lunelloises et Lunellois pourront ainsi se poser la question à quoi servent les conseillers qui ne font pas parti de la majorité mais qui représentent les citoyens qui les ont élus ? Il faudra revoir la définition de la démocratie, un copié-collé de la macronie !

Cette question concerne aussi d'autres notes sur lesquelles le Conseil Municipal doit se prononcer. »

M. CRÉCHET relève qu'il n'y a pas de désaccord de fonds avec les différentes préconisations évoquées, sauf que ce n'est pas l'objet de la délibération. Le sujet de la présente délibération concerne la confirmation du mode de gestion choisi par la collectivité. Ensuite, à propos de vos indications cela fera l'objet ou pas d'inscription dans le cahier des charges et dans l'appel d'offres. À cette occasion nous pourrions revenir sur tous les éléments tels que les emplacements du marché, les choix réalisés au niveau qualitatif que l'on souhaite atteindre ou toutes autres questions qui seront discutées avec les candidats et le futur délégataire. Le fait que cela ne soit pas mentionné dans le rapport présenté pour retenir telle ou telle proposition n'est simplement pas le thème de la discussion aujourd'hui.

M. C. CHABERT indique que dans le descriptif sont stipulées les caractéristiques de la convention à conclure : « Moyens mis à disposition : La ville met à disposition du délégataire une superficie de 8 102 m² d'un seul tenant sur le parking des Abrivados. » Donc si vous réservez cet emplacement, ce ne seront pas 8 102 m² qui seront mis à disposition du délégataire.

Mme PLANE souligne qu'il y a un rapport car on peut se demander si le mode de gestion est approprié si l'on ne met pas en place un appel d'offres qui recadre la situation du marché. Le mode de gestion est concerné par le futur marché vous ne pouvez pas dire l'inverse, vous mettez des moyens à disposition, vous présentez le contexte, c'est lié et indiqué dans le rapport. C'est un domaine très particulier.

Monsieur le Maire souligne que la superficie est indiquée car elle correspond à leur demande. C'est la contenance actuelle on ne peut pas aller en dessous. Nous verrons si cela peut évoluer, des précisions seront apportées. Aujourd'hui, il s'agit du mode de gestion : régie ou délégation de service public . C'est la seule question que nous devons poser.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 3 abstentions : Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, décide :

- **DE DÉLÉGUER** la gestion du marché aux puces, des brocanteurs et des bouquinistes dans le cadre d'une délégation de service public,
- **D'APPROUVER** les caractéristiques générales du contrat de délégation telles que sus-exposées,
- **D'HABILITER** Monsieur le Maire à engager une procédure de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à signer les pièces correspondantes de ladite procédure de délégation de service public.

3.5 - FOURNITURE ET POSE D'UNE MICRO-CRÈCHE MODULAIRE À OSSATURE BOIS « CLÉ EN MAIN » - AVENANT N°4

Rapporteur : Mme GIMENEZ.

Par délibération en date du 11 mai 2022, le conseil municipal a autorisé la signature d'un marché de fourniture et pose d'une micro-crèche modulaire à ossature bois « clé en main », avec le groupement **SELVEA / CAROLE WENDLING** pour un montant forfaitaire de 515 689.04 € HT.

La modification du lieu d'implantation de la micro-crèche, ainsi que des contraintes inhérentes à l'acquisition foncière, à l'instruction du dossier d'urbanisme et à la typologie du sol ont donné lieu à des ajustements formalisés par le biais de 3 avenants.

Le montant total du marché à l'issue de ces modifications, autorisées par le conseil municipal, s'élève à 574 635.51 € HT, et représentent une plus-value cumulée de 11,43 % au regard du montant initial du marché.

Dans le cadre de la réalisation des travaux de la micro-crèche, les rendus des études complémentaires obligatoires ont permis de vérifier l'adéquation entre les objectifs et les livrables du projet. Les résultats obtenus obligent le titulaire du marché à réviser les hypothèses initiales et à optimiser l'infrastructure, en réduisant les coûts liés aux terrassements, au béton et au ferrailage.

Par ailleurs, afin d'assurer l'uniformité des dispositifs d'alarme et d'alerte au sein des bâtiments communaux, il s'avère essentiel de s'équiper de matériels compatibles avec la technologie actuellement déployée sur le patrimoine de la Ville. Dans la mesure où les équipements proposés par le titulaire du marché ne sont pas compatibles avec la technologie précitée existante, cette prestation doit être retirée du marché.

Le montant total de ces adaptations en moins-value s'élève à – **11 373,64 € HT**, portant le nouveau montant total du marché à **563 261,87€ HT** et représentant une plus-value cumulée avec les précédents avenants de **9,24 %**.

Ces incidences techniques sont sans impact sur les délais contractuels du marché.

Cette modification contractuelle a été présentée à la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 mars 2024, qui a émis un avis favorable à la passation de cet avenant n°4.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'avenant n°4 susvisé à passer avec le groupement **SELVEA / CAROLE WENDLING** ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à conduire cette affaire jusqu'à son terme.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Mme PLANE explique que c'est typiquement la raison pour laquelle son groupe s'abstient sur les marchés. Un marché a été établi, en ce qui concerne les alarmes il n'a pas été noté qu'il y avait un système de vidéo-surveillance propre à la ville de Lunel pour que le titulaire du marché puisse soit se le procurer, soit ne pas le retenir. La micro-crèche va tout de même être équipée de la vidéo-surveillance. La somme enlevée va être retrouvée ailleurs. Par contre, dans le cahier des charges n'a-t-il pas été stipulé que le système devait être uniforme ? Elle est étonnée par le fait que le système proposé par celui qui a été retenu ne soit pas le même que celui de la ville.

Monsieur le Maire donne la parole à M. TAURELLE, DST, qui confirme que dans le cahier des charges il était mentionné que le système d'alarme devait être compatible. On ne peut pas imposer une marque dans un appel d'offres mais exiger la compatibilité, que l'équipement soit ouvert. Même compatible il peut être propriété de la société et être ouvert une fois le bâtiment construit, pouvoir reprendre la maintenance et avoir la possibilité de modifier certains paramètres. L'entreprise s'était engagée sur la compatibilité du système. Mais lors de l'avancée du projet lorsqu'il a fallu commander et discuter du système d'alarme elle nous a fait part de ses craintes et des difficultés de l'intégrer et surtout de le relier à notre hyperviseur. Nous avons essayé de les accompagner, nous avons eu plusieurs réunions à ce sujet et visiblement les délais proposés et les solutions ne rendaient pas le système ouvert en nous permettant de modifier des paramètres ultérieurement. Nous avons donc préféré retirer cette prestation. La crèche sera équipée avec un marché qui nous permet de pourvoir les bâtiments de cet équipement par un autre biais et un système compatible.

Mme PLANE : Donc ce lot est dénoncé vis-à-vis du prestataire qui l'avait remporté ?

M. TAURELLE répond par la négative. La crèche est pratiquement terminée, elle sera finie début mai. Au niveau du prestataire c'est un lot unique de fourniture et de mise en place d'une crèche modulaire, il n'y a qu'un seul prestataire.

Mme PLANE demande s'il y a déjà une idée pour passer commande. Allez-vous lancé un marché uniquement pour cela ou allez-vous l'exécuter en interne ?

M. TAURELLE explique que nous avons un marché permettant le maintien des systèmes d'alarmes et le remplacement des centrales en panne, d'équiper certains bâtiments qui sont propriété de la ville et qui ne sont pas encore équipés. Ce marché permet de passer des prestations pour l'achat de ces équipements et donc couvert par le Code de la commande publique.

Mme PLANE : Pourquoi ne pas être passé par ce marché pour équiper la crèche et l'avoir inclus dans le lot de ce marché ?

M. TAURELLE explique que c'est toujours plus facile pour le constructeur d'autant plus que c'est une crèche modulaire. Les équipements, le tableau électrique sont conçus dans l'usine de la société et c'est plus confortable pour cette société d'intégrer en usine les équipements d'alarme, de sécurité lors de la conception du module et de la structure.

Mme PLANE entend que c'est plus facile pour eux et comprend qu'on ne doit pas se référer à des marques, ce sont les aberrations de certains marchés publics.

M. TAURELLE relève que c'est un engagement, c'est minime au regard du volume du projet.

M. C. CHABERT est d'accord mais ce n'est pas normal, ils n'ont pas tenu leur engagement.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 3 abstentions : Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, approuve l'avenant n°4 susvisé à passer avec le groupement **SELVEA / CAROLE WENDLING** et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

3.6 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES SPECTACLES TAURINS, ÉQUINS ET VIVANTS - AVENANT N°5

Rapporteur : Mme POLERI.

Par délibération en date du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le projet de programmation et la grille tarifaire pour la saison 2024.

La programmation transmise comporte notamment une corrida espagnole, comme prévu au contrat. Figurent également de nombreux événements relevant des cultures taurines et équines : un bolsin, des courses camarguaises, un spectacle équestre, du rodéo américain, le championnat des gardians...

Concernant le spectacle vivant, la programmation planifie la venue des divers artistes pour plusieurs concerts au mois de juillet.

Le délégataire souhaite proposer un autre événement dans le cadre de la programmation relative au spectacle vivant, à travers l'organisation de SUNDAY MUSIC de 13h00 à 1h00 le dimanche 7 juillet 2024. Lors de cet événement, différents DJ se succéderont pour des sets

de musique électronique.

L'évènement se tiendra dans les arènes avec une jauge fixée à 5000 personnes.

Les tarifs de l'évènement sont les suivants :

- 19,99 € pour les 300 premiers tickets vendus,
- 26,99 € pour les 1000 tickets suivants,
- 35,50 € pour les 1500 tickets suivants,
- 42,50 € pour les 2200 tickets restants.

Tous ces éléments de programmation et de tarification dont il est proposé l'approbation, seront annexés au contrat de délégation de service public à travers un avenant n°5.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la passation de l'avenant n°5 susvisé avec le délégataire de service public,
D'APPROUVER les tarifs de l'évènement intégré à la programmation par l'avenant précité,
D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant et à conduire cette affaire jusqu'à son terme.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

M. BARBATO rappelle qu'il y a un an nous avons évoqué le nettoyage des arènes pour un évènement qui s'était déroulé en juillet 2022. Qui va prendre en charge le nettoyage des abords des arènes à la suite de ces évènements pour ne pas que cela se reproduise ?

Réponse de Monsieur le Maire : C'est le délégataire, c'est intégré dans la délégation de service public.

M. BARBATO rappelle qu'il y a un an cela faisait déjà un an que cela c'était déroulé. Il avait demandé la facture qui avait été remise au délégataire pour le paiement des frais mais il ne l'a toujours pas. Il a été indiqué que le délégataire a payé les frais de nettoyage. Pouvez-vous nous remettre la facture ?

Monsieur le Maire annonce que quelques éléments nouveaux vont être communiqués.

M. CRÉCHET rappelle que le sujet a été abordé à plusieurs reprises en conseil municipal, une facture a été présentée par la société Nicollin pour le nettoyage des arènes suite à l'évènement Family Picnik qui n'aurait pas dû être à la charge de la collectivité. En effet, aussi bien le contrat de délégation de service public avec Maestria, que le contrat de sous-traitance entre Maestria et la Société Family Picnik prévoyait la prise en charge de cette prestation par le sous-traitant, ce qui n'a pas été le cas. Suite à cette réclamation, la société Nicollin a saisi le délégataire et son sous-traitant pour qu'ils règlent la facture en fonction des dispositions contractuelles qui s'appliquaient, ce qui n'a pas encore été fait jusqu'à présent. Maintenant quelle suite donner ? Quel contentieux engager ? Soit vis-à-vis de notre délégataire ou de son sous-traitant, soit éventuellement de l'agent qui de façon fautive a commandé cette prestation alors qu'il n'en avait pas les prérogatives. La question reste ouverte.

M. BARBATO est surpris que deux ans après cela ne soit pas réglé.

Mme PLANE est gênée par cette histoire. Au fur et à mesure que l'on revient sur cet évènement Family Picnik, tout et son contraire est dit. On nous a présenté une facture dans les décisions municipales d'un sous-traitant de Nicollin, entreprise appartenant à la société Nicollin ou faisant partie de la société Nicollin, d'un montant exorbitant. À l'époque nous

avons posé la question (elle peut retrouver le compte-rendu), il lui avait été répondu qu'il ne s'agissait pas de l'intérieur des arènes mais de l'extérieur. Ce n'est pas ce qui vient d'être dit.

M. CRÉCHET n'a pas répondu cela à l'époque.

Lorsque Mme PLANE avait posé la question, la réponse était que si l'intérieur des arènes était concerné cela relevait du délégataire, si c'était à l'extérieur, donc notre problème.

Deuxièmement, elle est embarrassée pour demander des comptes à Maestria car dans son rapport de délégataire du mois de novembre Maestria a été partenaire, certes à la demande de la ville pour cet événement et n'a eu aucun contact avec cette société qui l'a mis en place. Elle ne connaît pas les suites juridiques qui seront données mais elle espère que de telles problématiques ne se reproduiront plus. Elle est satisfaite que la Sunday Musique se produise dans les arènes de Lunel et souhaite n'avoir plus à gérer ce type de dossier, d'autant que la facture a été payée à la société avec 10 mois de retard ! Demandez à n'importe qui d'être payé 10 mois après la prestation, ce n'est pas très sérieux même si ce n'était pas à nous de la régler !

M. CRÉCHET indique que le problème n'est pas tellement le délai de paiement mais le délai de présentation de la facture par Nicollin. Pour différentes raisons, cette facture n'a pas été produite rapidement après l'évènement. Sur la nature des travaux à réaliser, effectivement il y a eu une période de doute sur l'objet de la prestation réalisée par la filiale de Nicollin. Après examen et analyse il est apparu que cette prestation aurait dû être assurée soit par le délégataire, soit par son sous-traitant. Suite à la décision et bien que nous n'aurions pas dû payer la facture par application des dispositions contractuelles, nous avons décidé de demander aux deux partenaires de l'opération d'honorer cette facture.

Mme PLANE demande l'envoi de la facture du sous-traitant de Nicollin.

Monsieur le Maire est d'accord et indique qu'elle s'élève à environ 17 000 €, cela a déjà été évoqué, ce n'est pas un secret.

M. C. CHABERT note que comme précédemment il est demandé d'approuver la prestation de l'avenant n° 5 qui n'est pas fourni dans le dossier. Lors du conseil municipal du 14 décembre 2023 il y a eu une liste de tarifs qui ont été spécifiés, fournis et accordés avec la mairie et Maestria où on retrouve les concerts. Or, dans cette note on s'aperçoit que les tarifs sont tout à fait différents avec ce qui avait été évoqué pour les concerts le 14 décembre 2023. Pourquoi cette différence de tarifs ?

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une manifestation spécifique non prévue et proposée par le prestataire pour retrouver son investissement.

Mme PLANE demande qui a proposé les tarifs tels qu'indiqués ci-dessus.

Réponse de Monsieur le Maire : Maestria qui porte l'évènement.

Mme PLANE fait remarquer que ceux qui arriveront en avance auront les premières places, seront devant et paieront moins. Et ceux dont le tarif s'élève à de 42,50 € parce qu'ils seront arrivés en dernier seront placés derrière. En principe on paie plus cher pour être devant.

M. ALIBERT note que la remarque est judicieuse mais ce ne sont pas des places numérotées. C'est un festival qui ne peut se réaliser que debout.

M. C. CHABERT constate donc que le spectacle aura lieu avec des spectateurs uniquement dans la fosse puisqu'il s'agit de places debout.

Selon Monsieur le Maire il peut y en avoir ailleurs.

Monsieur le C. CHABERT récapitule : 300 premiers tickets vendus, 1 000 tickets suivants, 1 500 tickets suivants, 2 200 tickets suivants, cela fait 5 000 tickets. Y aura-t-il 5 000 spectateurs dans la fosse ? Cela paraît difficile.

Monsieur le Maire souligne que cela ne rentrera pas avec le volume proposé mais peut aller largement au-delà de la fosse.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 3 abstentions : Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, approuve la passation de l'avenant n°5 susvisé avec le délégataire de service public, les tarifs de l'évènement intégré à la programmation par l'avenant précité et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant.

4 – SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

4.1 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES ARÈNES SAN JUAN À L'ASSOCIATION - SPORT & SANTÉ 2 FRÈRES

Rapporteur : M. GRASSET.

Annexe : Convention de mise à disposition des arènes San Juan

Dans le cadre du développement du CrossFit qui mélange 3 disciplines sportives (cardio, gymnastique et haltérophilie) sur le territoire lunellois, l'association sportive « Sport & Santé 2 Frères » souhaite organiser une compétition intitulée : « Les Centurions Pescalunes » dans les arènes San Juan.

Le montage technique débiterait le jeudi 19 septembre 13h, avant la compétition qui se déroulerait les 21 et 22 septembre 2024 avec un démontage final le mardi 24 septembre 2024.

Cette compétition fera partie des plus importantes en France dans cette discipline en plein essor.

L'entrée des arènes sera totalement gratuite pour le grand public et permettra de faire découvrir une activité encore confidentielle au plus grand nombre.

Plusieurs ateliers et stands seront installés dans les allées et sur la terrasse des arènes.

Aussi, compte tenu de l'intérêt d'une telle organisation sportive pour la ville, il est proposé de conclure avec l'association sportive Sport & Santé 2 Frères une convention d'organisation de compétition précisant les modalités de collaboration et les engagements respectifs de chacune des parties, qui prévoit notamment la mise à disposition, à titre gracieux, des arènes municipales Francis San Juan.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.



lunel
www.lunel.com

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
DES ARÈNES SAN JUAN À L'ASSOCIATION SPORT & SANTÉ 2 FRÈRES**

Entre les soussignés :

☐ La Ville de LUNEL

Adresse : Hôtel de ville, 240 avenue Victor Hugo, 34400 LUNEL

Contact : 04 67 87 83 00 - mairie@ville-lunel.fr

N° de SIRET : 213401458 00012

Code APE : 8411Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 21 213401458

Représentée par : Pierre SOUJOL, Maire de Lunel

Ci-après dénommée la Ville de Lunel, d'une part,

Et :

☐ L'association Sport & Santé 2 Frères – association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 qui a pour objet social les manifestations sportives

Adresse : 177 Chemin de la Grande Liquine 34400 LUNEL

Contact : assosportsante2freres@gmail.com

Représenté(e) par : Madame Pascale VIEILLY

Ci-après dénommé(e) l'occupant, d'autre part,

Il est convenu et exposé ce qui suit :

Article 1 : objet

La Ville de Lunel met à disposition de l'association Sport & Santé 2 Frères les espaces suivants :

- Les Arènes San Juan
204 rue Tivoli à Lunel
- La terrasse des Arènes
- La salle des Trophées
- Les loges des Arènes
- L'espace du Toril

Aux dates et horaires suivants : du jeudi 19 septembre 2024 13h au mardi 24 septembre 18h.

L'occupant y organisera l'événement suivant :

Compétition de CrossFit intitulée : Les Centurions Pescalunes qui mélange 3 disciplines (cardio, gymnastique et haltérophilie).

Cette compétition se tiendra du samedi 21 septembre 2024 - 8h au dimanche 22 septembre 2024- 20h

Cet évènement sportif rassemblera environ 200 équipes de 3 athlètes durant le week-end autour du Cross fit. L'entrée sera gratuite pour le grand public qui pourra assister à cette compétition de niveau national et profiter des stands de bien-être positionnés dans les allées des Arènes. Le public attendu est généralement très familial.

L'occupant prendra les mesures nécessaires et s'engage à respecter les horaires afin d'éviter une gêne occasionnée par un éventuel retard.

Article 2 : tarif

La mise à disposition, objet de la présente convention, est accordée à titre gracieux.

Article 3 : documents à fournir par l'occupant

L'occupant s'engage à fournir les documents suivants à la Ville de Lunel avant la signature de la présente convention :

- une copie des statuts et le récépissé actualisé de déclaration délivré par la Préfecture s'il s'agit d'une association.
- les coordonnées (Nom, Prénom, Numéro de téléphone) d'un référent qui devra de surcroît être présent sur place et être joignable par téléphone pendant toute la durée de l'évènement ;
- le programme détaillé de l'évènement ;
- une fiche technique détaillée des aménagements et équipements susceptibles d'être installés pour l'évènement.

Article 4 : responsabilités de l'occupant

L'évènement objet de la présente convention est placé sous l'entière responsabilité de l'occupant. Il lui appartiendra de veiller au bon déroulement et à la sécurité de la manifestation ainsi qu'à l'accueil et à l'information du public.

L'occupant déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant toute la durée de la location de la salle et s'engage à en transmettre une copie à la ville.

L'occupant devra être en mesure de comptabiliser à tout moment le nombre de personnes admises dans les espaces.

L'occupant s'engage à ne pas mettre de billetterie payante en place pour cet évènement.

L'occupant s'engage à respecter la réglementation en vigueur concernant l'organisation d'évènement sportif. L'occupant s'engage, par ailleurs, à respecter une ambiance sonore adaptée à l'environnement de l'espace municipal loué au risque de se faire interrompre son évènement.

Article 5 : sécurité

L'occupant s'engage à respecter la réglementation en vigueur au moment de l'évènement concernant :

- le contexte sanitaire : l'occupant s'engage à appliquer les dispositions sanitaires légales en vigueur au moment de l'évènement.

- l'organisation d'événements : notamment en cas d'exploitation d'un débit de boissons ou de paiement de droits d'auteur (SACEM, SACD, licence débit de boisson), l'occupant procède aux déclarations nécessaires.

- la sécurité des établissements recevant du public : une jauge d'environ 3.000 spectateurs étant attendue, l'occupant s'engage à respecter la législation en vigueur concernant la sécurité des établissements recevant du public à savoir :

- 1 agent SSIAP 1
- 1 agent SSIAP 2
- 1 poste de secours

Par ailleurs, il revient à l'occupant d'assurer la sécurité et le gardiennage du site jour et nuit durant la mise à disposition de l'occupant, la ville se déclinera de tous vols ou dégradations du matériel mis en place par l'occupant.

L'occupant s'engage à ne pas accueillir un public supérieur au nombre légal autorisé pour chaque salle mise à sa disposition :

- Les Arènes San Juan : 5500 personnes assises
- dont la piste des Arènes : 3000 personnes debout
- dont la terrasse des Arènes : 1000 personnes debout
- dont la salle des Trophées : 400 personnes debout

Personne à contacter en cas d'urgence : l'agent municipal présent sur place le jour de l'évènement dont le numéro sera communiqué à l'occupant.

Article 6 : locaux et équipements

L'ouverture et la fermeture de l'équipement seront effectuées par un agent de la Direction de la Culture, des Arts et du Spectacle de la Ville de Lunel. Au cours de l'évènement, cet agent sera l'interlocuteur de l'occupant pour toutes les questions techniques relatives au bâtiment : accès, équipements, éclairages, sonorisation, ...

L'occupant n'est pas autorisé à manipuler ou à intervenir sur les accrochages, les perches ou les différentes installations électriques de l'équipement.

L'occupant s'engage à tout mettre en œuvre pour s'assurer de l'absence de détérioration des locaux et du matériel mis à disposition. Il s'engage à déclarer immédiatement à la Ville de Lunel toute dégradation ou défectuosité qu'il constaterait.

Toute dégradation du local ou de ses équipements constatés par un agent de la ville de Lunel fera l'objet d'une facturation complémentaire à hauteur des frais engagés par la Ville en vue de la remise en état du local du fait des dégradations causées lors de la manifestation et/ou en vue du remplacement du matériel endommagé.

L'occupant s'engage à restituer les lieux et les abords propres. Dans le cas où les locaux seraient rendus dans un état nécessitant l'intervention d'une entreprise de nettoyage, le coût de cette intervention sera intégralement facturé à l'occupant. De la même façon et au besoin les collectes de déchets supplémentaires pendant et après l'évènement seront facturées à l'occupant.

L'occupant s'engage à ne pas sortir du bâtiment le matériel prêté par la Ville de Lunel :

- 70 toulousaines
- tables pour 300 personnes
- bancs pour 300 personnes
- 10 praticables
- 10 ficus
- 2 barnums 8m x 5m (en attente de plan d'implantation)
- 4 barnums 3m x 3m
- + accès à l'eau, l'électricité des arènes ainsi qu'au coffret électrique extérieur.

La ville s'engage à livrer le matériel à l'occupant dans les délais demandés. Il revient à l'occupant l'installation, **le nettoyage** et le rangement du matériel (sauf barnums 8m x 5m).

Article 7 : ventes de boissons et d'objets

L'occupant s'engage à respecter la réglementation en matière de vente et de consommation d'alcool notamment les dispositions du Code de la Santé publique. Si nécessaire, il demandera une autorisation d'ouverture de débit de boisson temporaire auprès du service à la population de la Ville de Lunel. La demande devra être déposée au minimum 21 jours avant la date de l'évènement.

La ville autorise l'occupant à installer des foodtrucks et des stands commerciaux sur la terrasse et les coursives des arènes.

Article 8 : droits d'auteur

Dans le cas où l'occupant prévoit d'exécuter, de faire ou laisser exécuter des œuvres du répertoire de la SACEM, de la SACD, ou de toute autre société de gestion des droits d'auteur, par quelques moyens que ce soit (artistes, télévision, radio, vidéotransmission, projection...), celui-ci s'engage à procéder à une déclaration préalable auprès des organismes professionnels d'auteur et à obtenir la ou les autorisation(s) préalable(s) prévue(s) par les articles L.122-4 et L.132-18 du Code de la propriété intellectuelle.

Article 9 : communication

L'utilisation des logos de la Ville de Lunel et/ou de l'équipement est strictement réglementée et subordonnée à une autorisation préalable. Si l'occupant souhaite faire figurer ces logos sur un support de communication, il doit effectuer une demande préalable auprès du Directeur de la Communication par courriel à l'adresse : yoann.galiotto@ville-lunel.fr

Il est précisé que la signalétique des parkings, à proximité des arènes, est à la charge de l'occupant et qu'il revient à ce dernier de la retirer après l'évènement.

Article 10 : annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte en cas de non-respect d'un de ses articles ou du règlement intérieur et dans tous les cas reconnus de force majeure.

En cas d'annulation de l'évènement par l'occupant, celui-ci devra en informer par téléphone, courrier électronique ou postal la Ville de Lunel au moins 5 jours francs à l'avance.

En cas d'intempéries ou de difficultés météorologiques l'évènement sera annulé sans report possible.

Clause particulière concernant les risques pandémiques

Quel que soit le motif de l'impossibilité de réaliser l'évènement, c'est-à-dire que l'annulation survienne pour motif médical parmi le(s) membre(s) organisateur(s), du fait d'une décision préfectorale, d'un décret gouvernemental ou d'un arrêté municipal de fermeture, ou dans le cas où les consignes gouvernementales relatives à distanciation et la circulation du public seraient trop contraignantes à mettre en œuvre dans les espaces municipaux, les parties s'engagent avant tout à privilégier un accord amiable.

L'organisateur et la commune examineront la possibilité de reporter l'évènement. Dans ce cas, l'organisateur ne sera pas en mesure de solliciter auprès de la commune le versement d'une quelconque indemnité.

Fait en deux exemplaires.

LUNEL le / /

Pour la Ville de Lunel

Le Maire,
Pierre SOUJOL

Pour L'association Sport & Santé 2 Frères

qualité :
nom prénom :

Mme PLANE indique que la convention induit en erreur. L'article 5 de la convention fait référence à 5 500 personnes assises. Les gradins n'ont pas 5 500 places assises, c'est plutôt aux alentours de 4 000. Est-ce 5 500 personnes assises en comptant la piste ? Si l'on compte la piste, soit 3 000 personnes debout, doit-on compter en plus les personnes assises ? Dont la terrasse des arènes 1 000 personnes debout.

M. GRASSET indique que la compétition se tient dans la fosse et les spectateurs sont sur les gradins.

Mme PLANE souligne qu'inscrire 5 500 personnes pour les arènes est une erreur. Les gradins ne comportent pas 5 500 places. D'un point de vue juridique ou en termes d'assurances il est préférable de le rectifier.

Monsieur le Maire répond que l'erreur sera corrigée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition des arènes San-Juan à l'association Sport & Santé 2 Frères à titre gracieux.

4.2 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LUNEL ET L'ASSOCIATION « PROFESSION SPORT & LOISIRS 34 » POUR L'ORGANISATION DE SOIRÉES D'INFORMATION AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. DOMENECH.

Annexe : Convention de partenariat avec l'association "Profession Sport & Loisirs 34"

La Ville de Lunel, soucieuse de l'accès à l'information de ses dirigeants associatifs et souhaitant soutenir les acteurs associatifs de la vie locale dans leur fonction de bénévole propose, en partenariat avec l'association « Profession Sport & Loisirs 34 », un accompagnement sous les 2 formes complémentaires suivantes :

1) *Le programme d'accompagnement* collectif, bâti conjointement par les deux parties, comportant 3 soirées d'information dont les thèmes sont les suivants pour l'année 2024 :

- Soirée n°1 (jeudi 14 mars 2024 - 18h-20h30) : comment gérer une association au quotidien dans le respect des règles et usages issus de la loi 1901.
- Soirée n°2 (jeudi 13 juin 2024 - 18h-20h30) : mettre en place une communication adaptée au sein de mon association.
- Soirée n°3 (jeudi 10 octobre 2024 - 18h-20h30) : comment motiver les bénévoles au sein de mon association.

2) *Accompagnement individualisé* qui consiste à répondre aux problématiques rencontrées par les dirigeants d'associations de Lunel (assurance, vie associative, gouvernance, emploi, GRH, conflits...) ou à travailler des projets de fonds (statuts, projet associatif, bénévolat, comptabilité, financement, embauche, organisation humaine, fiscalité...).

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Information des dirigeants associatifs de Lunel

CONVENTION PARTENARIALE COMMUNE DE LUNEL – PROFESSION SPORT & LOISIRS 34

1. Préambule :

Le secteur associatif joue un rôle éducatif et social fort à l'échelle d'un territoire communal. Ces valeurs éducatives et sociales s'expriment avant tout grâce aux bénévoles qui permettent de concilier au quotidien le développement de leurs activités associatives et le respect de ses valeurs.

Ces bénévoles se trouvent confrontés à un environnement juridique et administratif de plus en plus dense et complexe, engendrant des responsabilités toujours plus lourdes.

Il apparaît donc indispensable de leur apporter un soutien en matière d'information et de conseil.

Fort de ce constat, et dans le cadre de sa compétence en matière d'accompagnement et d'information des dirigeants associatifs, la commune de Lunel a souhaité développer un partenariat avec l'association Profession Sport & Loisirs 34 (labellisée CRIB : Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative) concernant l'information des dirigeants associatifs de la commune.

De son côté, l'association PSL 34, « boîte à outils » au service des dirigeants associatifs du département de l'Hérault, souhaite renforcer ses actions d'accompagnement dans le secteur du lunellois.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de ce partenariat.

2. Présentation des parties :

La présente convention est établie entre :

- La **commune de Lunel**, demeurant 240, avenue Victor-Hugo 34403 Lunel, représentée par Monsieur Pierre SOUJOL, son maire, d'une part,

Et,

- L'association **Profession Sport & Loisirs 34** (PSL34) demeurant 181, avenue du biterrois, 34080 Montpellier, représentée par Bertrand SADOURNY son président, assuré à la MAIF (police n°2483772 K), d'autre part.

3. Objet et contenu :

L'objet de la présente convention est le suivant :

La commune de Lunel, soucieuse de l'accès à l'information de ses dirigeants associatifs, s'appuie sur les compétences du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) de l'association PSL34 afin de leur proposer un accompagnement sous 2 formes complémentaires :

1) **Accompagnement collectif : soirées d'information.**

Le programme d'accompagnement collectif, bâti conjointement par les deux parties, comporte **3 soirées d'information** dont les thèmes sont les suivants pour l'année 2024 :

- Soirée n°1 (jeudi 14 mars 2024 - 18h-20h30) : ***comment gérer une association au quotidien dans le respect des règles et usages issus de la loi 1901.***
- Soirée n°2 (jeudi 13 juin 2024 - 18h-20h30) : ***mettre en place une communication adaptée au sein de mon association.***
- Soirée n°3 (jeudi 10 octobre 2024 - 18h-20h30) : ***comment motiver les bénévoles au sein de mon association.***

En cas d'annulation d'une soirée d'information (quelle qu'en soit la cause), celle-ci sera reprogrammée sous un délai de 4 semaines maximum.

Ces soirées d'information se déroulent à Lunel, en des lieux choisis par la Commune de Lunel. Celle-ci, après consultation de PSL34, détermine les dates précises d'intervention, et assure également la mobilisation des dirigeants associatifs locaux.

Ces interventions se déroulent en semaine (lundi, mardi ou jeudi) et en soirée (entre 18h00 et 20h30) afin de permettre la mobilisation des dirigeants bénévoles.

Les formations sont animées par des praticiens de PSL34 possédant une réelle expérience professionnelle et une très bonne connaissance du milieu associatif. Ils sont tous habitués à accompagner les bénévoles et à les sensibiliser à des pratiques de gestion rigoureuses.

Pédagogue, l'équipe de formation est attentive aux échanges d'expériences et à la mutualisation de pratiques.

Enfin, les apports théoriques sont illustrés par des exemples précis issus de l'expérience des formateurs.

Toutes les interventions sont animées à l'aide d'un support Power Point qui est transmis à la commune à l'issue de chaque atelier.

2) Accompagnement individualisé

Les soirées d'information seront complétées, à la demande, par un **suivi individualisé des dirigeants de Lunel** au Centre de ressources de PSL34.

Ce suivi peut prendre diverses formes : par téléphone, mail ou rdv en face-à-face au siège de PSL34 à Montpellier. Une **hotline téléphonique** sera accessible tous les matins aux dirigeants associatifs de la commune (04 67 67 41 98 ou par mail : amelie.poudevigne@psl34.org).

Ce suivi consiste à répondre aux problématiques rencontrées par les dirigeants d'associations de Lunel (assurance, vie associative, gouvernance, emploi, GRH, conflits...) ou à travailler des projets de fonds (statuts, projet associatif, bénévolat, comptabilité, financement, embauche, organisation humaine, fiscalité...).

Un consultant de PSL34 sera mobilisé pour ce partenariat : Olivier BENEZIS, Amélie POUDEVIGNE, Gaëlle LEBORGNE, Linda TABET ou Précilia VERDIER en fonction des problématiques abordées. PSL34 mobilisera également, selon les besoins, les compétences de l'ensemble de son équipe. Celle-ci est constituée de 12 salariés aux compétences complémentaires, spécialisés dans le milieu associatif (loi 1901, droit social, paye, comptabilité, GRH, management, réglementation sportive...). PSL34 pourra aussi s'appuyer sur ses consultants externes en cas de nécessité : expert-comptable, avocat, consultante en organisation...

Pour la mise en place de ce partenariat, la commune de Lunel apporte à l'association PSL34 une contribution financière de **1500 € nets par an** (hors frais de déplacement à 0.5 €/km à partir du siège social de PSL34, soit **135 €** pour 3 déplacements de 90 km A/R).

Le coût total pour la commune de Lunel s'élève donc à **1635 € nets** pour l'année 2024.

En cas de non-respect des engagements de l'une des parties au regard de l'article 3 de la présente convention, l'autre partie se réserve la possibilité de mettre unilatéralement un terme à la convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

La présente convention prend effet à la date de sa signature et pour une durée de 1 an.

Elle est ensuite renouvelable par reconduction expresse.

Convention établie à Lunel, le 28 février 2024.

**Pour la commune de Lunel,
Le Maire,**

Pierre SOUJOL

Pour PSL 34,

PROFESSION-SPORT & LOISIRS 34
Espace Solidarité
181, Avenue du Biterrois
34080 MONTPELLIER
SIRET 414 368 712 00041

Le président, B. SADOURNY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat entre la ville de Lunel et l'association « Profession Sport & Loisirs 34 » pour l'organisation de soirées d'information aux associations.

5 – SOCIAL/CCAS

5.1 - CONVENTION ENTRE LA MÉDIATHÈQUE DE LUNEL AGGLO ET LE CENTRE SOCIO-CULTUREL «MAISON JEAN-JACQUES ROUSSEAU » DE LA VILLE DE LUNEL

Rapporteur : Mme THOMAS.

Annexe : Convention entre la Médiathèque de Lunel Agglo et le centre socio-culturel « Maison Jean-Jacques Rousseau »

Dans le cadre d'actions éducatives visant à sensibiliser les familles à l'usage des livres et pour développer leur curiosité à la lecture, le centre socio-culturel « Maison Jean-Jacques Rousseau » souhaite établir un partenariat avec la Médiathèque de Lunel Agglo.

La Médiathèque propose d'accueillir des groupes, pour une durée d'une heure, selon un planning établi en concertation avec le centre socio-culturel « Maison Jean-Jacques Rousseau ».

Cette heure d'accueil est libre et un bibliothécaire pourra être mis à disposition pour raconter des histoires et présenter des livres aux parents et enfants. Le centre socio-culturel « Maison Jean-Jacques Rousseau » aura aussi la possibilité d'emprunter des livres et des documents.

La convention a pour objet de préciser :

- les conditions d'inscription et les modalités d'emprunt des documents,
- les modalités d'accueil des groupes du centre socio-culturel « Maison Jean-Jacques Rousseau ».

La présente convention est valable pour une durée d'un an à compter de la date de signature et se renouvellera par accord tacite des deux parties chaque année.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

CONVENTION

Avec les collectivités

Entre

La Communauté d'Agglomération Lunel Agglo (Réseau des médiathèques de Lunel Agglo)

Représentée par M. Pierre SOUJOL, Président de Lunel Agglo

152, chemin des merles – C.S. 90229 – 34403 LUNEL Cedex – Tél.04 67 83 87 00

D'une part,

Et

.....

Représenté(e) par

Adresse :

.....

.....

D'autre part,

RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LUNEL AGGLO

520 avenue des Abrivados - 34400 Lunel

Tél. 04 67 99 06 51

<https://mediatheques.lunelagglo.fr/> - contact.mediatheque@lunelagglo.fr

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention établie à la date de la signature a pour objet de préciser :

- Les conditions d'inscription et les modalités d'emprunt des documents de la médiathèque par les collectivités autres que les établissements scolaires et listées dans le règlement intérieur de la médiathèque.
- Les modalités d'accueil des groupes de ces collectivités du territoire de la Communauté d'agglomération Lunel agglo.

Article 2 : MODALITES D'ACCUEIL

- Les bibliothécaires peuvent proposer aux personnes en charge de ces groupes plusieurs sortes d'accueil : de la traditionnelle visite de médiathèque à un projet plus construit inscrit dans la durée, des déplacements dans l'établissement scolaire.
- L'accueil des groupes se fait selon un planning établi en concertation : les rendez-vous et les horaires, fixés et validés d'un commun accord, seront respectés de part et d'autre.
- En cas de retard du groupe, le rendez-vous ne pourra être prolongé au-delà de l'heure initiale prévue.

Article 3 : MODALITES D'EMPRUNT

- Le représentant de la collectivité emprunteuse, désigne un interlocuteur(trice), responsable de l'emprunt et de la restitution du nombre de documents autorisés par la carte professionnelle dont il (elle) est dépositaire.
- **Cette carte gratuite est valable uniquement pour un usage professionnel pendant un an à compter de la date d'émission.**
- 40 documents peuvent être empruntés pour une durée de 2 mois.
- Le prêt de documents se fait exclusivement au bureau d'accueil dans les espaces concernés, le retour des documents s'effectue à la banque de prêt/retour au rez-de-chaussée.
- La législation en vigueur ne permet pas le prêt aux collectivités de documents audiovisuels. Afin de répondre à une demande spécifique, il peut être organisé une projection collective à l'auditorium de la médiathèque de Lunel agglo.
- En fonction de la disponibilité des documents dans ses collections et des droits acquis.
- Le prêt de documents sonores en vue d'une diffusion publique peut être accordé à la condition expresse que le représentant de la structure emprunteuse en fasse une déclaration à la SACEM. Dans le cas contraire la Communauté d'agglomération Lunel agglo ne peut être tenue responsable.
- Pour maintenir une offre aussi large que possible pour l'ensemble des usagers de la médiathèque Lunel agglo.
- Il n'est pas possible d'emprunter plus de 3 documentaires sur un même thème d'actualité (Noël, Carnaval...)

RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LUNEL AGGLO

520 avenue des Abrivados - 34400 Lunel

Tél. 04 67 99 06 51

<https://mediatheques.lunelagglo.fr/> - contact.mediatheque@lunelagglo.fr

Article 4 : DUREE DE LA CONVENTION

- La présente convention est valable pour une durée d'un an à compter de la date de signature. Elle se renouvellera par accord tacite des deux parties chaque année et pourra faire l'objet d'avenants. En cas de changement du représentant(e) de la collectivité emprunteuse, une nouvelle convention sera passée entre les deux parties.

Article 5 : PERTE OU DETERIORATION DES DOCUMENTS

- Le représentant de la collectivité emprunteuse s'engage à ce que tous les documents soient restitués à temps et en état, conformément au règlement intérieur.

Article 6 : La présente convention annule et remplace la précédente

Fait à Lunel, le :

Pierre SOUJOL

Le Responsable de la Collectivité

Président Communauté d'agglomération
Lunel agglo.
Maire de Lunel

RESEAU DES MEDIATHEQUES DE LUNEL AGGLO

520 avenue des Abrivados - 34400 Lunel

Tél. 04 67 99 06 51

<https://mediatheques.lunelagglo.fr/> - contact.mediatheque@lunelagglo.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Réservé aux collectivités de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

Je, soussigné(e),

M. Mme Mlle

NOM : PRENOM :

Responsable légal de la structure

Adresse :

Téléphone e-mail :

Demande l'inscription de celle-ci pour l'année civile et désigne comme mandataire

M. Mme Mlle

NOM : PRENOM :

Téléphone e-mail :

Je m'engage au nom de la structure à respecter le règlement intérieur de la médiathèque de Lunel Agglo ainsi que la convention

Lunel, le :

Signature du chef d'établissement

Lunel, le :

Signature du mandataire

Ces informations sont confidentielles. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes les données vous concernant

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DE LUNEL AGGLO

520 avenue des Abrivados – 34400 Lunel Tél. 04 67 99 06 51

<https://mediatheques.lunelagglo.fr> – contact.mediathèque@lunelagglo.fr

M. C. CHABERT fait remarquer que le représentant de la Maison Jean-Jacques-Rousseau n'est pas précisé sur l'en-tête de la convention. Habituellement cela apparaît.

Monsieur le Maire indique que ce sera précisé ultérieurement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la médiathèque de Lunel Agglo et le centre socio-culturel « Maison Jean-Jacques-Rousseau » de la ville de Lunel.

5.2 - CONVENTION « APPEL À PARTENARIATS ANIMATION DE LA VIE SOCIALE » ENTRE LA VILLE DE LUNEL ET LA CAISSE DE MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DU LANGUEDOC

Rapporteur : Mme THOMAS.

Annexe : Convention « Appel à partenariats Animation de la Vie Sociale »

Depuis de nombreuses années, la caisse de Mutualité Sociale Agricole du Languedoc (MSA) contribue au développement social des territoires en œuvrant avec ses partenaires à la mise en place de démarches de mobilisation des populations et des acteurs de terrain, démarches destinées à répondre à des besoins du territoire.

Pour conforter le positionnement des caisses en matière de développement social local, notamment de celles qui, pour ce faire, s'appuient sur des partenariats locaux, tels que les structures de l'animation sociale, la MSA a souhaité les doter d'un instrument financier au service de leur politique.

Aussi, la MSA met en place un dispositif intitulé « Appel à partenariats Animation de la Vie Sociale ». Ce nouveau dispositif vise à soutenir l'action des structures d'animation de la vie sociale des centres sociaux et des espaces de vie sociale dans la mise en œuvre de projets en lien avec la politique institutionnelle de la MSA.

Le centre socio-culturel « Maison Jean-Jacques Rousseau » de Lunel, est un espace fédérateur qui participe à l'animation de la vie locale en favorisant l'implication des habitants dans la vie de la cité, l'initiative citoyenne et le renforcement des liens sociaux et familiaux. Il participe à l'animation du territoire par sa capacité à repérer les besoins sociaux et à mobiliser les ressources locales pour y répondre. C'est en ce sens qu'il représente un partenaire privilégié de la MSA pour le développement social du territoire.

La « Maison Jean-Jacques Rousseau » s'engage à piloter la démarche soutenue au titre de « l'appel à partenariat animation vie sociale » au travers de la prise en compte de besoins de la population et de l'organisation d'actions d'accompagnement du public MSA. Le périmètre d'actions concerne les familles, les personnes âgées et les actifs fragilisés. Les actions, détaillées dans l'annexe 1, ont pour but de lutter contre le non-recours aux droits et de familiariser le public à son environnement local institutionnel, associatif et culturel. Cette convention vient valoriser le travail de proximité réalisé au quotidien au sein de la structure.

En contrepartie, la MSA du Languedoc s'engage à verser une dotation financière de 4 500 € pour la « Maison Jean-Jacques Rousseau » en deux fois : 50 % à la réception de ladite convention cosignée et 50 % à la réception du bilan financier de la présente convention. Cette dotation permettra à la structure de financer les actions qui viendront compléter les interventions de la MSA dans les domaines spécifiques comme la sensibilisation aux risques professionnels.

La convention précise les engagements de chacune des parties et est conclue à compter de la date de signature jusqu'au 30 juin 2024.

Il est donc proposé de valider la convention « Appel à partenariats Animation de la Vie Sociale ».

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Convention Appel à partenariats animation de la vie sociale

ENTRE :

la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Languedoc représentée par Madame Marie-Agnès GARCIA, Directrice Générale, située 10 Cité des Carmes, 48000 MENDE

d'une part

ET

le Centre Socio-culturel Maison Jean-Jacques Rousseau, représenté par Monsieur SOUJOL Pierre, Maire de Lunel, Gestionnaire du centre, situé 240 avenue Victor Hugo, 34400 LUNEL

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le 7 avril 2022, le Conseil d'administration central de la MSA, suite à l'avis du CPASS qui s'est tenu le 22 mars 2022, a validé le lancement du dispositif intitulé « Appel à partenariats animation de la vie sociale ». Ce nouveau dispositif vise à soutenir l'action des structures d'animation de la vie sociale : les centres sociaux et espaces de vie sociale dans la mise en œuvre de projets en lien avec la politique institutionnelle de la MSA.

La MSA contribue depuis de nombreuses années au développement social des territoires en œuvrant avec ses partenaires à la mise en place de démarches de mobilisation des populations et des acteurs de terrain, démarches destinées à répondre à des besoins du territoire.

Pour conforter le positionnement des caisses en matière de développement social local, notamment de celles qui, pour ce faire, s'appuient sur des partenariats locaux, tels que les structures de l'animation sociale, la MSA a souhaité les doter d'un instrument financier au service de leur politique.

Les structures d'animation de la vie sociale sont des lieux ouverts à toute la population de leur territoire. Ce sont des espaces de rencontres, de dialogues, d'activités, de créativité et d'initiatives citoyennes. De par leurs spécificités, ils participent à l'animation des territoires par leur capacité à repérer les besoins sociaux et à mobiliser les ressources locales pour y répondre. C'est en ce sens qu'ils représentent des partenaires privilégiés de la MSA pour le développement social des territoires ruraux et/ou fragilisés.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention vise à définir les modalités de partenariat entre la MSA du Languedoc et le Centre Socio-culturel Maison Jean-Jacques Rousseau pour répondre aux besoins du territoire.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA MSA

La Caisse de MSA met en œuvre le dispositif auprès du Centre Socio-culturel Maison Jean-Jacques Rousseau retenu dans l'Appel à Partenariat et s'engage à :

- respecter les modalités de partenariat inscrites dans le cahier des charges national « appel à partenariats AVS »,
- à mettre à disposition de la structure un correspondant (chargé de développement social territorial du département concerné) apportant un support technique sur la période définie par la présente convention,
- apporter un soutien financier sur la base d'un forfait de 4 500 € pour le Centre Socio-culturel Maison Jean-Jacques Rousseau

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Le Centre Socio-culturel Maison Jean-Jacques Rousseau s'engage à piloter la démarche soutenue au titre de l'Appel à partenariat Animation Vie Sociale au travers de la prise en compte de besoins de la population en la matière.

Le périmètre d'action du partenariat correspond à celui des 9 orientations ASS définies pour la période 2021-2025.

Les Familles

- Accompagner les familles agricoles dans leur parcours de vie
- Contribuer à développer un cadre de vie adapté aux besoins des familles sur les territoires ruraux et/ou fragiles
- Favoriser l'autonomie et la place des jeunes dans les territoires ruraux et/ou fragiles

Les personnes âgées

- Favoriser l'accompagnement à domicile des retraités et prévenir la perte d'autonomie des plus fragiles
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et soutenir les solidarités de proximité sur les Territoires ruraux et/ou fragiles

Les actifs fragiles

- Accompagner les actifs fragilisés
- Prévenir la désinsertion professionnelle des actifs agricoles en arrêt de travail de plus de 3 mois
- Prévenir et accompagner les situations de mal-être et d'épuisement professionnel des actifs agricoles
- Promouvoir l'insertion par l'Activité Économique (IAE) et l'accompagnement global des salariés en insertion

Le Centre Socio-culturel Maison Jean-Jacques Rousseau s'engage par ailleurs à mettre à l'œuvre les actions financées sur la période définie.

Il s'engage à mettre à disposition de la MSA du Languedoc les ressources et informations nécessaires à son accompagnement financier, sur la période définie par la présente convention et à transmettre à la MSA du Languedoc, avec le 31 mars de l'année N+1 :

- Le bilan des actions réalisées sur l'année N
- Le bilan financier des actions réalisées sur l'année N.

Cf Annexe 1 : engagement du Centre Socio-culturel Maison Jean-Jacques Rousseau (Fiche Action)

ARTICLE 4 : MODALITES DE FINANCEMENT

La MSA du Languedoc s'engage à verser une dotation financière. Cette dotation est de 4 500 € pour le Centre Socio-culturel Maison Jean-Jacques Rousseau

Elle sera versée en deux fois :

- 50 % à la réception de la présente convention cosignée
- 50 % à la réception du bilan financier de la présente convention. Ce deuxième versement constitue un solde. Il pourra s'ajuster aux partenariats réellement pris avec les structures de la structure.

ARTICLE 5 : INFORMATION ET COMMUNICATION

Le Centre Socio-culturel « Maison Jean-Jacques Rousseau » s'engage à mettre en valeur l'action et la participation de la MSA comme établie dans le cadre de cette convention.

Tout document de communication relatif aux actions ou projets soutenus par la MSA du Languedoc devra faire référence à la participation de la MSA (logo).

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNEES

Des données à caractère personnel (ci-après « données personnelles »), telles que définies par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données), sont susceptibles d'être collectées et traitées par chacune des Parties à des fins de gestion et de suivi des relations contractuelles et seules les personnes en charge de ces missions pourront accéder aux données personnelles.

Aux fins de la tenue des engagements et de la gestion contractuelle y afférente, les parties sont amenées à collecter et traiter, chacune distinctement en qualité de responsable de traitement, des données personnelles concernant les représentants de chaque partie (données d'identification et coordonnées professionnelles des représentants).

Les traitements effectués pour ces finalités sont nécessaires à l'exécution de la convention et des mesures précontractuelles prises dans le cadre de cette dernière.

En cas de litige entre les parties, ces données pourront également être traitées par les parties pour assurer la défense de leurs droits respectifs, poursuivant ainsi leur intérêt légitime à constituer les preuves nécessaires à cette fin.

Ces données sont destinées en interne aux services de la maison Jean-Jacques Rousseau et aux services Action Sanitaire et Sociale et Relation à l'Adhérent de la MSA du Languedoc.

Les parties s'engagent à prendre l'ensemble des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté aux risques existants afin de prévenir toute destruction, perte, altération, diffusion ou accès non autorisé, que cela soit accidentel ou volontaire, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite de données personnelles.

Toute personne agissant pour le compte des parties et dont les données personnelles sont collectées peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation auprès des Délégué à la Protection des Données Personnelles.

Les adresses mails destinées à l'exercice des droits des personnes concernées de la MSA du Languedoc sont les suivantes :

- dehadjetlache.claire@languedoc.msa.fr (Claire Dehadjetlache, Assistante de Service Social – Secteur Pays de Lunel et Pays de l'Or) ;
- montoya.guy@languedoc.msa.fr (Guy Montoya, Coordonnateur Service Accueil de l'Hérault) ;
- rouviere.estelle@languedoc.msa.fr (Chargée de Développement Social) ;
- nadal.virginie@languedoc.msa.fr (Responsable Pôle du Développement Social de la MSA du Languedoc).

L'adresse postale de la MSA du Languedoc est la suivante : 10 Cité de Carmes, 48000 Mende.

Les adresses mails destinées à l'exercice des droits des personnes concernées du Centre Socio-culturel « Maison Jean-Jacques Rousseau » sont les suivantes :

- manuel.cabanillas@ville-lunel.fr (Manuel Cabanillas, Directeur du Centre Socio-culturel « Maison Jean-Jacques Rousseau ») ;
- dpo@ville-lunel.fr.

L'adresse postale du Centre Socio-culturel « Maison Jean-Jacques Rousseau » est la suivante : 48 rue Jean-Jacques Rousseau, 34400 Lunel.

Les collaborateurs disposent également du droit de déposer une réclamation directement auprès de la CNIL.

Chaque partie s'engage à ne pas conserver les données personnelles des personnes agissant pour le compte de l'autre partie au-delà de la durée de la convention augmentée des délais légaux de prescription et des éventuelles durées de conservation obligatoires et des durées en cas de défense des droits.

ARTICLE 7 : DUREE, RESILIATION ET MODIFICATION DE LA CONVENTION

Cette convention entre en vigueur à compter du recensement au 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 2 années, soit jusqu'au 30 juin 2024.

La présente convention pourra être résiliée de façon anticipée dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas ses engagements au titre de la présente convention. Cette résiliation prend effet 15 jours après la mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse.

La résiliation à l'initiative de la CMSA pour inexécution de l'action précitée entraînera le reversement par la collectivité de tout ou partie des sommes versées et non utilisées pour la réalisation de cette action.

Toute modification de la présente convention ainsi que ses annexes feront l'objet d'un avenant signé par les parties.

Fait à Mende, en deux exemplaires.

Le 28/02/2024

Pour la MSA Languedoc
La Directrice Générale

Pour le Centre Socio-culturel
Maison Jean-Jacques Rousseau
Pour le Maire et par délégation
L'adjointe déléguée

Marie-Agnès GARCIA

Sylvie THOMAS

Fiche actions

Contexte

La part des assurés relevant du régime agricole est majoritaire parmi le public accompagné au centre socio-culturel « Maison Jean-Jacques Rousseau » de Lunel. Ce public évolue et augmente au fil du temps. Ainsi, les ouvriers installés sur le territoire sont désormais parfaitement établis et ont pérennisé leur vie sur la commune. De ce fait, les domaines traités évoluent. Dorénavant, outre les demandes liées à la couverture sociale et aux impôts, les familles ont besoin d'accompagnement pour les démarches liées au logement, à l'accès aux prestations sociales et familiales, à l'accès à la culture et aux loisirs. Il s'agit de familles peu ou pas accoutumées avec l'organisation du territoire sur tous ses aspects. De plus, avec la présence d'enfants scolarisés, l'accompagnement est transverse et global avec les acteurs de l'éducation et du soutien à la parentalité pour favoriser un apprentissage de la langue et une intégration rapide.

Quelques chiffres : la Maison Rousseau a reçu **312** assurés identifiés relevant du régime agricole. Cela représente plus de **1000** médiations réalisées (mails, téléphone, accompagnement numérique...).

L'oubli de soi, est une autre particularité de ce public. Nombreux sont ceux qui ne comptent pas les heures de travail et négligent le temps de repos obligatoire, par méconnaissance ou par nécessité alimentaire. En 2022, la Maison Rousseau a également expérimenté une information collective sur l'ouverture des droits MSA qui a connu un grand succès : 17 assurés présents et plusieurs personnes refusées par manque de place.

Contenu de l'action

La Maison Rousseau, de par son large champ d'intervention, peut être un lieu ressource pour les assurés du régime agricole :

Individuel :

- médiation famille école,
- appui aux démarches administratives,
- accompagnement dans la dématérialisation,
- veille au maintien des droits,
- soutien à la parentalité,
- accompagnement dans l'accès à la culture et aux loisirs.
- Collectif :
- l'accès aux soins, la carte vitale, la mutuelle...,
- les prestations familiales, l'accueil d'un enfant, les aides...,
- maintien de l'intégrité physique : relaxation, sophrologie, posturologie...

Buts à atteindre

- Lutter contre le non-recours aux droits,
- lutter contre les structures illégales et l'ubérisation de la précarité,
- accompagner dans la dématérialisation,
- sensibiliser aux risques professionnels,
- permettre aux salarié.e.s agricoles de bénéficier du même niveau d'information,
- proposer un lieu unique gratuit pour se retrouver et partager des moments conviviaux,
- apporter un soutien à la parentalité,
- informer et sensibiliser de façon collective.

Effets attendus

Inscription des démarches administratives obligatoires dans le quotidien des ouvriers agricoles :

- sensibilisation des assurés aux risques professionnels ;
- sensibilisation au respect de soi et au maintien de l'intégrité physique et morale,
- familiarisation avec l'environnement local : institutionnel, associatif, culturel...,
- inscription dans une organisation existante par le bénévolat par exemple.

Atouts

La maison Rousseau est déjà repérée, identifiée et dispose de locaux au cœur des quartiers d'habitation :

- horaires adaptés aux besoins,
- équipe formée, compétente, à l'écoute et polyvalente,
- lieu ressource et locaux adaptés pour un accompagnement individuel ou collectif.

Obstacles prévisibles

- Le non-renouvellement de la convention avec la MSA,
- trouver des prestataires et intervenants disponibles en fonction des disponibilités des usagers.

Moyens

La maison Rousseau située en plein de cœur de ville (QPV) est dotée de bureaux pour les entretiens individuels, une salle d'animation :

- pour les réunions collectives, un espace d'accueil et d'information sur la vie locale, pour discuter et proposer des projets autour d'un café par exemple ;
- réseau de partenaires.

Acteurs pressentis

Les acteurs seront ceux qui auront répondu favorablement à ce projet et qui auront envie de s'investir pour le public MSA.

Calendrier

À partir de septembre 2023 :

- des informations collectives proposées en afterwork,
- des demi-journées accès aux soins, ateliers bien-être / soutien à la parentalité soutenu par des professionnels formés,
- temps individuels d'accompagnement au numérique,
- temps individuels d'accompagnement aux démarches administratives et aux démarches en ligne,
- informations collectives sur l'accès aux droits,
- ateliers collectifs sur la thématique du logement et du pouvoir d'agir sur le confort de l'habitat avec la participation d'acteurs locaux (pressentis : la CLCV, les Compagnons Bâisseurs, les Petits Débrouillards).

Évaluation

- Nombre de droits ouverts,
- nombre d'espaces en ligne créés,
- nombre de participants aux ateliers et aux informations collectives,
- nombre de rendez-vous individuels,
- questionnaire de satisfaction remis aux personnes reçues,
- rédaction d'un bilan qualitatif et quantitatif sur l'accompagnement global des familles.

Mme PLANE note que sur la fiche action annexée quelques chiffres sont fournis et il ressort que la Maison Rousseau a reçu 312 assurés identifiés relevant du régime agricole. En règle générale 90 % des agriculteurs relèvent de la MSA. Sur ces 312 assurés identifiés pouvez-vous préciser par exemple ceux qui ont une exploitation agricole, ceux qui travaillent pour un agriculteur ? Ce sont des entreprises de type paysagiste ?

Mme THOMAS répond qu'il ne s'agit pas de professionnels mais d'ouvriers agricoles.

Mme PLANE interroge : Ce n'est pas ouvert aux agriculteurs ? Peuvent-ils venir ?

Mme THOMAS indique que cela dépend de leur demande.

Mme PLANE relève quelques champs d'intervention dans le contenu de l'action : les démarches administratives, l'accompagnement dans la dématérialisation, l'accès aux soins... Nous connaissons le nombre d'heures effectuées par semaine par les agriculteurs, les vacances qu'ils prennent. Elle souhaite savoir si cela n'est réservé qu'à des employés ou si l'exploitant agricole en grande difficulté qui ne perçoit rien pour son travail pourrait venir aussi.

Mme THOMAS explique que le personnel de la Maison Jean-Jacques-Rousseau n'est pas formé pour répondre à des professionnels, nous restons sur les ouvriers, sur les droits aux soins, la dématérialisation. Au niveau des professionnels la technique n'est pas la même.

Mme PLANE fait remarquer que la seule différence c'est que l'un est professionnel. En milieu agricole lorsqu'on fait référence au maintien d'intégrité physique, qu'il soit exploitant ou salarié de l'exploitant agricole, par les temps qui courent elle est la même. La MSA s'adresse aux agriculteurs en majorité. Il serait appréciable de pouvoir les intégrer surtout avec ce qu'ils vivent depuis des années, pour certains avec 350 € par mois et ils sont exploitants !

Monsieur le Maire indique que personne n'est exclu, simplement la MSA a décidé de participer à un projet social et aide la ville financièrement. Elle ne flèche pas spécialement les agriculteurs, mais s'ils souhaitent être associés il n'y a aucune raison de les refuser. C'est un partenariat, la MSA apporte sa contribution à l'action sociale simplement en ciblant tout le monde pas seulement les agriculteurs.

Mme THOMAS indique qu'il s'agit d'une reconnaissance des actions et de l'accueil que propose la Maison Jean-Jacques-Rousseau à tout un chacun. Un accueil qui est peu connu. Nous souhaitons collaborer parce que la Maison Jean-Jacques-Rousseau bénéficie d'accompagnement des Caisses d'Allocations Familiales et il semblait normal que la MSA soit associée.

Mme PLANE souligne que la CAF est une structure, la MSA est un peu comme la Sécurité Sociale, ce n'est pas tout à fait le même établissement, c'est pour cela qu'elle se permettait de demander si c'était vraiment pour toute personne et qu'il n'y ait pas de différence entre les personnes.

Mme THOMAS estime qu'il n'y a pas de différences, les obligations sont les mêmes pour les allocataires CAF se rendant à la CAF que pour les personnes qui viennent à la MSA.

Mme PLANE souligne que ceux qui sont à la MSA ont droit à la CAF.

Mme THOMAS relève que ce sont les mêmes problématiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention « Appel à partenariats animation de la vie sociale » entre la ville de Lunel et la caisse de Mutualité Sociale Agricole du Languedoc ».

5.3 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LUNEL ET L'ASSOCIATION «LUNEL ATHLÉTISME » POUR DES ATELIERS ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

Rapporteur : Mme THOMAS.

Annexe : Convention entre la Ville de Lunel et l'association « Lunel Athlétisme » pour des ateliers activités physiques adaptés

Dans le cadre du développement d'actions de prévention dédiées aux seniors, la Ville de Lunel, au travers de son foyer municipal des retraités, met en place un partenariat avec l'association Lunel Athlétisme pour l'organisation de séances d'activités physiques adaptées.

L'association développera deux séances hebdomadaires gratuites d'activités physiques adaptées visant à limiter la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans et adhérentes au foyer municipal des retraités de Lunel et à valoriser la cohésion de groupe et le lien social.

Ces séances regroupant 15 personnes au maximum seront animées par une enseignante en Activités Physiques Adaptées, de l'association « Lunel Athlétisme » et auront lieu sur le complexe sportif Colette Besson ou au lieu-dit « Les Petits Pins » en fonction des saisons et de la chaleur.

La convention fixe les conditions générales et particulières de la mise en œuvre des actions financées par la subvention du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole versée à l'association « Lunel Athlétisme » de Lunel.

La présente convention est valable à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2024.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LUNEL
ET L'ASSOCIATION « LUNEL ATHLÉTISME » POUR DES ATELIERS ACTIVITÉS
PHYSIQUES ADAPTÉES**

Entre les soussignés,

D'une part :

LA VILLE DE LUNEL, ci-après dénommée « la ville », Mairie de Lunel 240 avenue Victor Hugo CS 30403 - 34403 Lunel Cedex, représentée par M. Pierre SOUJOL, Maire en exercice, dûment habilité aux présentes par délibération en date du 3 avril 2024.

Et d'autre part :

L'ASSOCIATION LUNEL ATHLÉTISME, ci-après dénommée « l'association », 205 chemin des Cabanettes LUNEL – 34400 LUNEL, représentée par Mme Laure WATEAU, Présidente.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre du développement d'actions de prévention dédiées aux seniors, la Ville de Lunel, au travers de son foyer municipal des retraités, met en place un partenariat avec l'association Lunel Athlétisme pour l'organisation de séances d'activités physiques adaptées. La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre les parties.

ARTICLE 2 : DÉFINITION DE LA PRESTATION

L'association développera des séances d'activités physiques adaptées visant à limiter la perte d'autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans et adhérentes au foyer municipal des retraités de Lunel.

Réalisées autour de différentes thématiques, telles que la prévention des chutes, la coordination, la mémoire, le renforcement musculaire en général, ces séances valoriseront la cohésion de groupe et le lien social.

Les groupes seront constitués de 15 personnes maximum avec un nombre optimal compris entre 8 et 12.

Ces ateliers seront gratuits pour les participants.

ARTICLE 3 : VOLUME ET LIEU D'INTERVENTION

Les jours des séances sont fixés les jeudis et vendredis sur le complexe sportif Colette Besson ou au lieu-dit « Les Petits Pins » en fonction des saisons et de la chaleur.

Les horaires : le jeudi de 16 h 15 à 17 h 15, et le vendredi de 11 h 00 à 12 h 00, soit une heure par atelier.

Les séances seront réalisées selon un planning prédéfini entre les deux parties.

Ils seront animés par VERDIER Léa, Enseignante en Activités Physiques Adaptées.

Les inscriptions seront gérées par les agents du foyer municipal des retraités qui pourront également assurer gratuitement le transport des adhérents non-mobiles.

ARTICLE 4 : RESPECT DES MESURES DE SÉCURITÉ ET SANITAIRES

Dans l'utilisation des locaux et les actions menées, les personnes s'engagent à respecter et à faire respecter la législation et la réglementation en vigueur relatives à la sécurité. L'association s'engage également à respecter scrupuleusement l'ensemble des mesures sanitaires en vigueur pour prévenir les risques sanitaires.

ARTICLE 5 : FACTURATION DU SERVICE

La prestation est prise en charge par la CFPPA et payée directement à l'association.

ARTICLE 6 : ASSURANCES - RESPONSABILITÉS

Pour l'association, ces séances rentrent dans le cadre de prestations de services pour le compte de collectivités ou de structures non affiliées à la FFA.

Pour les adhérents du foyer, chaque participant doit s'assurer d'une couverture en cas d'accident. Le transport assuré jusqu'au complexe sportif Colette Besson ou au lieu-dit « Les Petits Pins » avec le mini-bus du foyer, sera effectué par un employé de la Ville de Lunel.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITÉ – DEVOIR DE RÉSERVE

Chaque partie s'engage, de façon absolue, à respecter et à faire respecter par son personnel et ses mandataires et/ou représentants les obligations suivantes :

- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent contrat ;
- ne divulguer aucune information à d'autres personnes, qu'elles soient privées ou publiques, physiques ou morales, en dehors des stricts besoins dans le présent contrat ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du présent contrat ;
- prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des supports, documents et informations traités tout au long de la durée du présent contrat.

Cette obligation de confidentialité réciproque ne s'appliquera pas aux informations ou documents qui :

- font partie du domaine public,
- étaient connus par l'autre partie préalablement à la divulgation,
- ont été développés de manière indépendante par l'autre partie,
- ont été obtenus de bonne foi d'un tiers non-soumis à des obligations de confidentialité.

L'association s'interdit de démarcher de quelque manière que ce soit, directement ou par personnes interposées, tout usager ou salarié au moyen des informations fournies dans le cadre de la présente convention.

La présente obligation de confidentialité s'appliquera pendant toute la durée de la présente convention et pendant trois (3) ans à compter de sa résiliation ou de son expiration, quelles qu'en soient les raisons.

L'association reconnaît se soumettre aux obligations relevant du secret médical et professionnel pour l'ensemble des dossiers contenant des données sensibles et/ou personnelles qu'il aura à connaître dans l'exercice des prestations.

Le personnel de l'association aura été sensibilisé au respect des règles en matière de données de santé et de secret médical et professionnel.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, chaque partie s'engage à respecter de manière générale la Réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et, en particulier le règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27

avril 2016 (dit « RGPD ») et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée (dite « loi Informatique et Libertés »).

Les mots et expressions suivants auront dans le cadre de la présente convention la signification que prévoit le RGPD, notamment :

- « **Donnée personnelle** », désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « **Personne concernée** »); est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.
- « **Responsable de traitement** », désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement ; lorsque les finalités et les moyens de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre.
- « **Traitement** », désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de Données personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Chaque partie certifie que la réalisation des prestations n'implique pas de transfert de données de la ville vers l'association, ni la mise en œuvre d'un traitement par l'association pour le compte de la ville dans le cadre du présent Contrat.

Chaque partie est ainsi Responsable du traitement de Données personnelles qu'elle met en œuvre de manière indépendante et autonome sous sa propre responsabilité. Les Parties réalisant des Traitements de Données personnelles dont elles déterminent respectivement les finalités et les moyens, agissent en tant que Responsables de traitement distincts :

- La ville est Responsable de traitement des Données relatives à ses ressortissants aux fins de la communication sur l'organisation de la conférence et de la mise en relation avec l'association ;
- L'association est Responsable de traitement des Données des représentants de la ville, de la gestion de la présente relation contractuelle, ainsi que des Données des participants aux fins de l'animation des ateliers et, le cas échéant, de la promotion de ses activités si elle est autorisée en vertu des présentes. L'association s'engage à ce que les séances ne soient pas enregistrées et à ce qu'aucune photographie ne soit prise, sans l'accord exprès des participants.

Chaque partie s'engage à exécuter ses obligations issues de la présente convention dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données. En particulier, chaque partie s'engage, pour ce qui la concerne, à :

- respecter les obligations incombant au Responsable de Traitement en vertu de la Réglementation précitée, notamment le principe de minimisation des Données et les règles relatives à la conservation des Données ;
- fournir aux Personnes concernées les informations prévues par la Réglementation précitée ;
- permettre aux Personnes concernées d'exercer les droits que leur confère la Réglementation précitée et collaborer dans le cadre du traitement de ces demandes s'il y a lieu ;
- prendre toutes mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de préserver la sécurité des Données personnelles et garantir leur confidentialité, et notamment d'empêcher qu'elles ne soient détruites, perdues, altérées ou communiquées à des personnes non autorisées.

De manière générale, chaque partie reste seule responsable de ses obligations en matière de protection des Données à caractère personnel concernant les données relatives aux Personnes concernées qu'elle a collectées ou qu'elle exploite dans le cadre des présentes.

ARTICLE 9 : TRANSFERT DES DONNÉES

L'association s'interdit de transférer à tout tiers, et d'utiliser à d'autres fins que celles qui peuvent résulter de la stricte application du présent contrat, l'ensemble des fichiers et bases de données qu'il aura constitué au titre de ses prestations et ce, tant pendant la durée de la présente convention qu'après son expiration.

ARTICLE 10 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 11 : RÉSILIATION

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, sans délai, à la présente convention, en cas de :

- non-respect par l'autre partie de l'une des clauses ci-dessus énoncées,
- nombre insuffisant de participants.

Un écrit devra acter cette rupture de partenariat.

ARTICLE 12 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tout différend survenant dans l'interprétation des clauses de la présente convention doit être soumis par écrit aux signataires. Les parties s'engagent à régler leur différend à l'amiable. Dans le cas où un accord ne pourrait être trouvé, les contestations seraient portées devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à Lunel, le

La Présidente de Lunel Athlétisme

Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe déléguée

Laure WATEAU

Sylvie THOMAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention entre la ville de Lunel et l'association « Lunel Athlétisme » pour des ateliers activités physiques adaptées.

6 – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET RENOUVELLEMENT URBAIN

6.1 - CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL : CESSION À L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN DE 13.307 M2 ET DES BÂTIMENTS À DEMOLIR DE LA PISCINE ACTUELLE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LUNEL AGGLO

Rapporteur : M. BERTHET.

Annexe : plan de division avec servitudes

Une étude d'opportunité et de programmation en vue de la réalisation d'un nouvel équipement aquatique à l'échelle intercommunale a conclu à l'opportunité et la faisabilité de ce projet sur les plans techniques, juridiques et financiers.

Le lieu d'implantation de la piscine Aqualuna (parcelle BZ 177a) s'est imposé, au regard notamment de son accessibilité et des contraintes urbanistiques, comme le site naturel du futur centre aquatique.

Le futur centre aquatique intercommunal constituera un nouvel équipement fonctionnel et contemporain, pour des pratiques aquatiques axées autour du sport-compétition, du sport-loisirs, du sport-santé et du sport-apprentissage.

Aussi, il est proposé d'approuver la cession à l'euro symbolique d'une emprise cadastrée BZ 177a d'une superficie de 13.307 m2 et des bâtiments de la piscine actuelle à démolir, à la communauté d'agglomération Lunel Agglo, étant précisé que plusieurs servitudes devront si nécessaire être réciproquement consenties :

- Une servitude de passage (matérialisée sur le plan annexé) permettant l'accessibilité de la parcelle cédée (fonds dominant : BZ 177a / fonds servants : parcelles BZ 177b et 179) ;
- Deux servitudes liées à la présence d'un réseau d'eaux usées et de gaz (matérialisées sur le plan annexé), en tréfonds de la parcelle cédée (fonds servant : parcelle BZ 177a / fonds dominant : parcelle BZ 177b). Ces réseaux pourront être déplacés au besoin, à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que :

- En vertu de l'article L.3112-1 du CGPPP, cette cession n'a pas à être précédée d'un déclassement puisque l'équipement est destiné à l'exercice par la communauté d'agglomération de ses compétences et relèvera de son domaine public.
- Le service des Domaines a évalué la valeur de cession à l'euro symbolique, compte tenu de l'intérêt général et considérant le projet comme un transfert de charge.

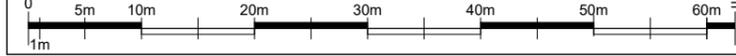
Par conséquent, il est demandé au Conseil :

-D'APPROUVER la cession à l'euro symbolique d'une emprise cadastrée BZ 177a d'une superficie de 13.307 m2, étant précisé que l'acquéreur et le vendeur devront si nécessaire consentir aux servitudes susvisées,

-D'AUTORISER Monsieur le Maire le Maire à déposer une déclaration préalable au titre de l'article R.421-23 du code de l'urbanisme, au titre de la division de l'emprise foncière.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

ECHELLE : 1/625



Nota :
Les limites cadastrales indiquées
sur ce plan ne seront définitives
qu'après réalisation d'un bornage
amiable et accord entre les parties

Servitude de passage
à pied ou avec véhicule

Réseau eaux usées

Réseau gaz
(tracé incertain)

1

(BZ 177a)
S=13307 m²

(BZ 177b)

--- = Application cadastrale
- - - - - = limite indicative n'engageant pas les tiers entre eux.

M. BARBATO remercie M. BERTHET d'avoir validé ce dont nous avons parlé depuis fort longtemps : 4 ans. Cette piscine va se réaliser et sera un complexe merveilleux pour tous les Lunellois et le pays de Lunel, porté d'ailleurs par l'Agglo et le pays de Lunel. Nous sommes favorables à tout ce qui sera accompli autour de la piscine.

Monsieur le Maire : « Vous en avez rêvé, nous l'avons fait ! »

M. BARBATO considère que c'est sa version avec 4 ans de retard !

Une discussion s'ensuit.

Monsieur le Maire rappelle que le précédent président de la CCPL, n'avait pas pu obtenir la majorité pour lancer cette opération. C'est durant ce mandat que nous avons réussi cette opération. Il faut rétablir la vérité, vous pouvez mentir 10 fois, 100 fois, ce ne sera pas la vérité !

M. BARBATO insiste sur le fait que si dès le départ la municipalité avait travaillé sur cette piscine nous n'aurions pas perdu 4 ans ! La vision de la piscine était partagée par notre équipe à Lunel et malheureusement pas partagée par d'autres. Globalement, nous avons porté le projet et il a fallu 4 ans à votre équipe pour le réaliser mais parce que vous étiez devant le fait accompli.

Monsieur le Maire n'est pas d'accord. Dans le mandat précédent, l'équipe a échoué à convaincre les maires de faire la piscine. Dès le début de ce mandat nous nous sommes attelés à cette nouvelle piscine. L'élément perturbant venu contrarier son avancée est la fermeture anticipée de la piscine. C'est une contrainte à laquelle nous n'avons pas pu échapper, il le regrette. Un projet qui va atteindre 22 000 000 d'euros, doit être construit et pas du jour au lendemain, il faut convaincre les maires, il y est parvenu, décider du lieu d'installation, cela aussi a été validé. La démarche est longue. Il est nécessaire de remettre les choses dans leur contexte.

M. BARBATO remet donc les choses dans leur contexte depuis le début. Qui a effectué les réserves foncières qui vous permettent aujourd'hui de le réaliser ? C'est parce que nous avons prévu la piscine depuis bien longtemps. Vous étiez 1^{er} Adjoint de la ville de Lunel aux sports, il ne voit pas comment il n'était pas concerné par le sujet. Vous étiez dans cette équipe, vous avez échoué !

Monsieur le Maire constate que M. BARBATO veut absolument s'attirer le bénéfice de cette construction alors qu'il n'y est strictement pour rien et cela nous le dirons autant de fois que nécessaire.

Mme PLANE demande concrètement quand va être exécutée la démolition, même si ce n'est pas le terme adéquat.

Monsieur le Maire informe que cela débutera en juillet pour se terminer fin avril 2025. La construction de la nouvelle piscine débutera en mai 2025 avec une finalité courant 2026.

Mme PLANE ne va pas évoquer l'éventuel nombre d'avenants...

Monsieur le Maire demande si elle connaît un projet à plus de 20 000 000 € sans avenants ?

M. C. CHABERT rappelle que la précédente piscine a été financée par les Lunellois et les Lunelloises. Or, la nouvelle piscine est financée par les Lunellois et les autres habitants de la Communauté d'Agglomération. Il avait posé la question en conseil d'Agglo sur la revalorisation des produits qui étaient désaffectés et il a été indiqué que les matériaux sont

compris dans le prix fixé pour la démolition. Donc cette somme ne revient pas à la commune de Lunel mais à l'Agglo. Quelque part les Lunellois sont perdants.

Monsieur le Maire constate qu'il voit le « tout petit verre à moitié vide » et lui voit « le grand verre aux trois-quarts plein ! » Cet argent dans le marché de démolition a été pris en compte.

M. C. CHABERT est d'accord mais pour l'Agglo.

Monsieur le Maire rappelle qu'on aurait pu aussi laisser la charge de la démolition à la commune.

Mme PLANE souligne que la ville cède le terrain à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire estime qu'il faut observer le projet dans son entièreté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession à l'euro symbolique d'une emprise cadastrée BZ 177a d'une superficie de 13.307 m², étant précisé que l'acquéreur et le vendeur devront si nécessaire consentir aux servitudes susvisées et autorise Monsieur le Maire le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable au titre de l'article R.421-23 du code de l'urbanisme, au titre de la division de l'emprise foncière.

6.2 - OUVERTURE D'UNE CONCERTATION POUR L'AVENANT N°1 DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LUNEL

Rapporteur : Mme MICHEL.

La municipalité a fait de la rénovation du centre-ville un projet phare de sa mandature, convaincue qu'un cœur de ville attractif sera un atout pour le développement de l'ensemble de la ville et de l'agglomération. En cela, le projet ANRU qui finance un large programme d'interventions constitue un accélérateur de la « Métamorph'Ose » lunelloise.

Afin de bénéficier de toutes les modalités de financement, notamment celles sur le recyclage de l'habitat ancien dégradé, la ville souhaite confier une partie des opérations prévues dans la convention à un aménageur, dans le cadre d'un traité de concession.

Objectifs du projet de Renouvellement Urbain :

L'avenant permet de valider l'amplification du projet sur l'axe nord d'entrée du centre-ville, vers et en provenance du Pôle d'Echange Multimodal et de préciser certaines intentions en termes de traitement des îlots d'habitat dense et dégradés.

Les objectifs de l'avenant transposés à l'aménageur dans le cadre du traité de concession sont les suivants :

- Améliorer la qualité de l'habitat du centre-ville lunellois et lutter contre l'habitat indigne
Dynamiser et renforcer l'activité commerciale et économique.
Accompagner une évolution des usages du centre-ancien vers un cœur de ville apaisé
Réaménager et végétaliser les espaces publics
Mettre en valeur le patrimoine architectural varié existant

Modalités de concertation :

Conformément au cadre législatif et réglementaire issu de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée d'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées en application du 4° de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme.

L'objet de la présente délibération porte ainsi sur la mise en œuvre de la concertation en application du 4° de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, selon les modalités proposées par la ville de Lunel.

Les modalités de concertation volontaire qui ont été menées depuis le démarrage du projet sont les suivantes :

- Réunions publiques ciblées, organisées en CLUB des différents publics (liste en annexe)
- Réunions publiques
- Concertation menée dans le cadre de la piétonnisation du centre-ville entre le 1er août et le 30 novembre 2022

Des échanges réguliers sont menés avec les associations de commerçants, ou les associations.

Dans la continuité de ces dispositifs spontanés proposés dans le cadre du protocole de préfiguration du projet et jusqu'à aujourd'hui, les modalités de concertation seront les suivantes :

- Parution d'un avis dans la presse et un affichage annonçant l'ouverture et les modalités de concertation
- Mise à disposition pendant un mois du 15 avril au 7 juin 2024 d'un dossier de concertation en mairie, 240 avenue Victor Hugo, aux jours et horaires d'ouverture du public ; et à la Maison qui Ose, 25 rue Alphonse Ménard, les mardi, mercredi et jeudi matins de 9h à 13h.
- La mise à disposition d'un dossier dématérialisé sur le site de la Métamorph'Ose) ou à partir du site de la ville (www.lunel.fr)

Le dossier de consultation sera composé des pièces suivantes permettant d'appréhender le projet :

- La présente délibération
- Le registre pour recueillir les avis et observations
- Le plan du périmètre projet et concession
- Un document de synthèse des enjeux de l'évolution du projet)
- Un document de synthèse du traité de concession

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modalités de concertation réglementaire préalables à la signature de l'avenant ANRU et du traité de concession.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Mme PLANE avait déjà fait une demande précédemment. Pouvez-vous envoyer aux élus les dates de réunions par voie numérique car nous avons un calendrier sur notre plateforme mail. Pouvez-vous songer à y déposer les réunions publiques, les commissions auxquelles nous serons convoqués car on s'y perd. Elle continue à recevoir des mails sur sa boîte mail mairie et sur sa boîte personnelle. Il faudrait arriver à mutualiser l'ensemble sur la boîte mail mairie. Par ailleurs, M. C. CHABERT n'a toujours pas accès à sa boîte mail mairie. Sur ce type de réunions ce serait judicieux car nous avons des activités professionnelles.

Monsieur le Maire est d'accord.

Mme PLANE indique qu'un agenda Google a été ajouté à l'Agglo, c'est un élément supplémentaire. Pourrait-on centraliser les informations en un seul et même endroit ? Pourrait-on également être prévenu des réunions publiques en amont afin de pouvoir y assister et se libérer.

Monsieur le Maire n'y voit pas d'inconvénient.

Mme MICHEL explique que nous allons voir avec les services s'il est possible d'avoir un

calendrier en ligne. Sur le fond, c'est entendu.

Mme LEMAIRE souhaite des précisions. On évoque une concertation, pour autant on parle aussi d'amplification du projet sur l'axe nord d'entrée du cœur de ville, vers et en provenance du PEM. Même si vous vous concertez, vous avez certainement une trame, une vision correspondant aux travaux envisagés sur l'avenue Victor-Hugo.

Mme MICHEL : « Tout à fait. »

Mme LEMAIRE note que l'on fait référence aussi au traitement des îlots d'habitat denses et dégradés, peut-être avec une enveloppe ANRU et l'on atterri sur une concession d'aménagement, ce qui signifie une opération d'urbanisme. Y-a-t-il un projet précis, sur un îlot précis, sur un rachat d'immobilier précis ?

Mme MICHEL explique que dans la convention NPNRU initiale est prévu le traitement de deux îlots prioritaires définis comme concentrant des problèmes de dégradation forte de l'habitat : l'îlot dit « Libération » au bout de la rue de la Libération et de la rue Marx Dormoy et l'îlot « Pharmacie » depuis la place des Caladons jusqu'à l'impasse des Bergers. Ces îlots sont spécifiés dans la convention d'origine. Et, en effet, un travail de recyclage est mené, premièrement via des acquisitions par l'EPF que nous avons votées dans le cadre de ce conseil. Elle pense notamment à la pharmacie Pignet, à l'immeuble de la Fruiterie pour l'îlot Pharmacie, l'immeuble Maroger pour l'îlot Libération que l'on a tous voté. Des projets commencent à émerger, des dispositifs vont être mis en place. L'aération de ces îlots est nécessaire. Les financements liés à ces aérations sont, pour partie, l'objet de cet avenant que l'on souhaite passer avec l'ANRU. Avenant qui nous permet d'amplifier le projet et de résorber l'habitat dégradé.

Mme LEMAIRE souligne que l'avenant précise qu'entre les deux partenaires il y avait peut-être déjà quelque chose de conclu sur lequel on revient.

Mme MICHEL indique que l'on parle d'amplification, on ne revient pas sur la convention initiale. Il y a eu une revue de projet ANRU où nous avons souhaité réorienter certaines lignes et certains objectifs. Le projet de mandat est bien évidemment le renouvellement urbain du centre-ville. Pour ne pas ralentir notre progression dans ce projet nous avons signé une convention initiale le 9 décembre 2020. Par contre, certains éléments dans cette convention n'étaient pas à destination du centre ancien, c'est pour cela qu'aujourd'hui, avec l'accord de l'ensemble de nos partenaires, le soutien de l'ANRU, de l'ANAH et de la DDTM, nous réorientons vraiment le projet sur le centre ancien.

Mme LEMAIRE expose que réorienter signifie également que nous sommes sur la requalification des îlots dégradés en centre-ville, sur tout ce que vous avez acheté.

Mme MICHEL : « Tout à fait. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation d'une concertation pour le projet d'avenant n° 1 du projet de renouvellement de Lunel et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les éléments relatifs à cette concertation.

7 – VIE SCOLAIRE, PETITE ENFANCE

7.1 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS

PERISCOLAIRES (ALP) DE LA VILLE DE LUNEL

Rapporteur : Mme MOKADDEM.

Annexe : projet de règlement intérieur des ALP

Dans le cadre de sa politique éducative, la ville de Lunel met en place et organise les temps d'accueils périscolaires (accueil du matin, du soir et pause méridienne) à destination des enfants scolarisés au sein des 13 écoles publiques.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement, les conditions d'accès, les modalités d'inscription et de fréquentation, la tarification, les modalités d'accueil des enfants font l'objet d'un règlement intérieur.

A ce jour les modalités de réservation ainsi que d'annulation de présence sont définies à « 2 jours avant le temps d'accueil ». Afin de répondre aux besoins des familles en termes d'organisation et de flexibilité, il est proposé de réduire ce délai à « la veille avant 17h 00 ». Cette modification sera applicable dès le dimanche 28 avril 2024.

Il est précisé qu'un portail famille est accessible sur le site de la ville de Lunel et que celui-ci permet de réserver et d'annuler les temps de présence aux ALP.

Par ailleurs au vu du transfert de la compétence périscolaire de la Direction Sport Jeunesse et Vie Associative vers la Direction Petite Enfance Education il convient de remplacer sur la totalité du règlement les termes « Service Jeunesse et Vie Associative » par « Service Education »

Les autres *termes* du *règlement* intérieur des ALP *restent inchangés*.

Il est donc proposé au Conseil :

D'abroger la délibération DE811JVA18335 en date du 19 novembre 2018 portant règlement intérieur des Accueils de Loisirs Périscolaires,

D'approuver la modification du paragraphe 4 de l'article 1 « Inscription aux Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) » du règlement intérieur des ALP comme suit :

« Il est important de bien réserver ou annuler les temps d'Accueils de Loisirs Périscolaires afin de prévoir au mieux le nombre d'animateurs présents sur les activités pour encadrer les enfants. La réservation ainsi que l'annulation est possible **jusqu'à la veille avant 17h00**. En cas de non annulation **la veille avant 17h00 la présence sera facturée à la famille. Il est précisé que ces délais ne sont pas applicables à la pause méridienne (cf article 3)** ».

De prendre acte du remplacement des termes « Service Jeunesse et Vie Associative » par « Service Education » sur la totalité du règlement intérieur, au vu du transfert de la compétence périscolaire.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) de la Ville de Lunel

<u>Préambule</u> :	<p>Le présent règlement a pour objet de définir les modalités d'accès aux prestations municipales périscolaires et de définir les règles relatives à la fréquentation de ces activités.</p> <p>L'ensemble des temps périscolaires relevant de la Mairie (accueils du matin et du soir, temps méridien) sont organisés sous forme d'Accueils de Loisirs Périscolaires agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.</p> <p><u>Il s'agit de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil du matin, - La pause méridienne (animation), - L'accueil du soir. <p>Ce dispositif garantit un encadrement renforcé des enfants, une qualification et une stabilité du personnel employé, dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire de Lunel.</p> <p>Une continuité éducative sera ainsi assurée tout au long de la journée de l'enfant sur les mêmes principes de laïcité et de neutralité que l'école.</p> <p>Un directeur est affecté à chaque ALP pour s'assurer que les activités se déroulent dans de bonnes conditions. Il sera l'interlocuteur privilégié des parents d'élèves et du Directeur d'école.</p>
<u>Article 1</u> :	<p><u>INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES (ALP)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Accueils de Loisirs Périscolaires accueillent les enfants des écoles de Lunel, à partir de 3 ans et jusqu'à la fin de l'année scolaire du CM2. Pour les enfants inscrits en toute petite section (TPS), il est possible de les accueillir si la propreté est acquise. La participation aux ALP est facultative. - Pour pouvoir y participer, l'inscription à l'ALP est obligatoire et sera effectuée pour l'année scolaire au Service Éducation, 66 avenue des Abrivados, ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le mardi de 8h à 12h30 et de 14h30 à 17h : <ul style="list-style-type: none"> • avec un dossier papier disponible sur place, ou • en téléchargeant le document, sur le site internet de la Ville. - Le dossier devra être rapporté, <u>complet</u>, au service avant toute fréquentation (accueils du matin et du soir, de la cantine). Le dossier doit être à jour pour le premier jour de fréquentation de l'enfant et sera valable durant l'année scolaire. Un Portail Famille est accessible sur le site de la Ville pour réserver les séances, consulter son dossier personnel ou payer en ligne. - Il est important de bien réserver ou annuler les temps d'Accueils de Loisirs Périscolaires afin de prévoir au mieux le nombre d'animateurs présents sur les activités pour encadrer les enfants. La réservation ainsi que l'annulation est possible jusqu'à la veille avant 17h00. En cas de non annulation la veille avant 17h00 la présence sera facturée à la famille. Il est précisé que ces délais ne sont pas applicables à la pause méridienne (cf article 3)

<p>Article 2 :</p>	<p>HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES</p> <p>L'accueil des enfants sera assuré dès le 1^{er} jour d'école sur tous les temps de l'ALP, si toutes les démarches d'inscription ont été faites.</p> <p>Tous les temps d'accueil seront ouverts aux enfants si ceux-ci ont fréquenté l'école. Les enfants doivent impérativement être pris en charge par les parents ou le responsable légal au plus tard aux heures fixées par le présent règlement, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi, <p>En cas de non respect de ces horaires, un courrier d'avertissement sera adressé aux parents ou au responsable légal. Si ce comportement persiste, une exclusion de l'enfant du service de l'ALP sera prononcée.</p> <p>Lors de l'accueil du soir, si un enfant est présent au delà des horaires prescrits, l'agent de service sera tenu de confier l'enfant aux services de Gendarmerie.</p> <p>1. Accueil du matin</p> <table border="1" data-bbox="293 584 1385 680"> <thead> <tr> <th>Accueil du matin</th> <th>Écoles maternelles</th> <th>Écoles élémentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>lundi, mardi, jeudi, vendredi</td> <td>7 h 30 – 8 h 30</td> <td>7 h 30 – 8 h 45</td> </tr> </tbody> </table> <p>La fréquentation de l'accueil du matin peut être régulière ou ponctuelle. Les enfants peuvent être repris à tout moment pendant la durée de cet accueil du matin. L'accueil du matin est assuré dès le 1er jour d'école.</p> <p>2. La pause méridienne</p> <table border="1" data-bbox="293 864 1385 960"> <thead> <tr> <th>Pause méridienne</th> <th>Écoles maternelles</th> <th>Écoles élémentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>lundi, mardi, jeudi, vendredi</td> <td>11 h 30 – 13 h 30</td> <td>11 h 45 – 13 h 45</td> </tr> </tbody> </table> <p>Seuls les enfants présents le matin à l'école sont admis à la pause méridienne (restauration et activités).</p> <p>3. Accueil du soir</p> <table border="1" data-bbox="293 1111 1385 1207"> <thead> <tr> <th>Accueil du soir</th> <th>Écoles maternelles</th> <th>Écoles élémentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>lundi, mardi, jeudi, vendredi</td> <td>16 h 30 – 18 h 30</td> <td>16 h 45 – 18 h 30</td> </tr> </tbody> </table> <p>La fréquentation de l'accueil du soir peut être régulière ou ponctuelle. Les enfants peuvent être repris à tout moment pendant la durée de cet accueil. L'accueil du soir est assuré dès le 1er jour d'école.</p>	Accueil du matin	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	lundi, mardi, jeudi, vendredi	7 h 30 – 8 h 30	7 h 30 – 8 h 45	Pause méridienne	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	lundi, mardi, jeudi, vendredi	11 h 30 – 13 h 30	11 h 45 – 13 h 45	Accueil du soir	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	lundi, mardi, jeudi, vendredi	16 h 30 – 18 h 30	16 h 45 – 18 h 30
Accueil du matin	Écoles maternelles	Écoles élémentaires																	
lundi, mardi, jeudi, vendredi	7 h 30 – 8 h 30	7 h 30 – 8 h 45																	
Pause méridienne	Écoles maternelles	Écoles élémentaires																	
lundi, mardi, jeudi, vendredi	11 h 30 – 13 h 30	11 h 45 – 13 h 45																	
Accueil du soir	Écoles maternelles	Écoles élémentaires																	
lundi, mardi, jeudi, vendredi	16 h 30 – 18 h 30	16 h 45 – 18 h 30																	
<p>Article 3 :</p>	<p>FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE</p> <p>Seuls les enfants fréquentant les écoles publiques maternelles et élémentaires peuvent participer à l'accueil de loisirs périscolaires avec leur dossier à jour. L'inscription se fait auprès du Service Éducation ou par le biais du Portail Famille.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les parents doivent amener et récupérer leur(s) enfant(s) dans les locaux de l'école et les confier aux animateurs présents. • Il est demandé de respecter les horaires. • L'accueil du matin ouvre à 7h30, aucun enfant ne sera pris en charge avant cet horaire. • L'accueil du soir se termine à 18h30. En cas de retard sur l'horaire du soir, les services de Gendarmerie prendront en charge l'enfant. • Les agents présents se réservent le droit de refuser un enfant malade lors de son arrivée. <p>Seules les personnes autorisées et inscrites sur la fiche d'autorisation sont habilitées à récupérer les enfants. Une pièce d'identité leur sera demandée.</p> <p>Si une famille souhaite confier son enfant à un mineur (au minimum scolarisé en 6^{ème}), il est impératif que celle-ci transmette une autorisation manuscrite datée et signée.</p> <p>Il est demandé aux parents de veiller à ce que les enfants n'amènent pas d'effets</p>																		

	<p>personnels ou jouets de la maison. La ville de Lunel ne saurait être tenue responsable des objets abîmés, perdus ou volés. Il est rappelé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tout objet, vêtements ou chaussures abîmés ou perdus ne feront l'objet d'aucun remboursement. • Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans les locaux intérieurs et extérieurs des ALP. • Les parents venant récupérer leur enfant avec un animal domestique doivent le laisser en dehors de l'enceinte de l'établissement (ni cour, ni locaux). <p>1. <u>Accueil du matin, accueil du soir</u></p> <p>L'inscription à l'ALP (accueil du matin et/ou du soir) est obligatoire avant toute fréquentation et engage la famille à fournir les éléments demandés. Un dossier unique d'inscription aux différents temps de l'accueil de loisirs périscolaire est remis aux familles par le Service Éducation de la Ville de Lunel en début d'année scolaire. Il est également possible de le télécharger à partir du site internet de la commune. Des éléments obligatoires (fiche sanitaire et autorisation parentale) doivent impérativement être transmis par les familles. Le dossier doit être retourné complet et signé au Service Éducation afin de pouvoir bénéficier des temps d'accueil et des activités périscolaires.</p> <p>2. <u>Pause méridienne</u></p> <p>Le service de restauration est assuré par le délégataire de la commune. Les enfants doivent être inscrits chaque année, à la restauration scolaire, auprès du Service Éducation. La fréquentation peut être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>régulière</u> : l'enfant mange 1, 2, 3 ou 4 jours de la semaine déterminés à l'avance et bénéficiera d'un tarif « abonné ». Le changement du jour de réservation est possible à tout moment auprès du délégataire de la commune en matière de restauration. • <u>occasionnelle</u> : l'enfant mange exceptionnellement et le tarif appliqué sera majoré sauf en cas de réservation 48h00 à l'avance. <p>Dès la sortie des classes le matin, les enfants sont pris en charge par des animateurs qui les encadrent jusqu'à la rentrée de l'après-midi. Selon la capacité d'accueil et le nombre d'enfants, un, deux ou trois services sont proposés dans les restaurants à table ou par roulement dans les selfs. Avant ou après le repas, des activités sont proposées par les équipes d'animation. La restauration et les activités de la pause méridienne ne sont accessibles qu'aux enfants présents à l'école le matin. Les tarifs de restauration sont fixés par le Conseil Municipal. Le prix du repas comprend celui des animations. Les factures de restauration sont émises mensuellement par le délégataire de la commune en matière de restauration. En cas d'impayés, une exclusion définitive du service restauration pourra être prononcée par la commune.</p>
Article 4 :	<p><u>TARIFS DES ALP ET MODALITÉS DE PAIEMENTS</u></p> <p>L'accès aux différents accueils est payant. Les tarifs applicables aux familles sont fixés par délibération du conseil Municipal. Les tarifs à la séance sont basés sur le Quotient Familial établi par la CAF sur la base des ressources et de la composition de la famille. Dans le cas où les usagers ne sont pas allocataires CAF, le quotient familial est calculé sur la base des revenus avant abattements sur le derniers avis d'imposition divisé par 12 mois, puis divisé par le nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition. Dans le cas de changement de situation familiale, les familles doivent se rapprocher</p>

	<p>des services de la CAF afin d'actualiser leur dossier allocataire. Une fois les données mises à jour, la régularisation du tarif interviendra sur la facture du mois suivant la date d'édition de la fiche « Mon Compte Partenaire » par le Service Éducation. Les prestations consommées seront facturées en fin de mois. Aucune inscription ne sera prise si les factures de l'année précédente n'ont pas été acquittées.</p> <p>De même, les enfants ne pourront être inscrits aux autres activités organisées par la ville.</p> <p>Le non paiement de factures peut engendrer des frais supplémentaires à la charge des familles et une exclusion du service.</p> <p>Il est recommandé de demander une facture dématérialisée envoyée par Internet ou de recourir au prélèvement automatique.</p> <p>Le service encaissement fonctionne aux mêmes horaires que le Service Éducation. Les paiements en espèces, chèques, cartes bancaires, CESU sont acceptés.</p>
Article 5 :	<p><u>SANTÉ, SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ</u></p> <p><i>INCIDENTS – ACCIDENTS</i></p> <p>En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille est prévenu par téléphone, ainsi que le responsable du service et la mairie. Une relation sera faite avec l'école.</p> <p>En cas d'événement grave, accidentel ou non, le service prendra les dispositions nécessaires en demandant le concours des médecins, pompiers ou SAMU. Le responsable légal sera immédiatement informé par l'agent responsable. A cet effet les coordonnées téléphoniques des familles doivent être mises à jour toute l'année.</p> <p><i>SANTÉ</i></p> <p>Les enfants ne peuvent être accueillis au sein d'un accueil en cas de fièvre ou de maladie contagieuse. Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans présentation d'une ordonnance correspondante et seulement dans le cas où la médication ne peut être prise en dehors des temps périscolaires.</p> <p><i>PAI</i></p> <p>L'admission des enfants atteints de troubles de la santé (allergies, maladies...) est prise en compte, mais conditionnée à la production de documents supplémentaires (élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé).</p> <p>Toute famille dont l'enfant fait l'objet d'un PAI devra informer la structure d'accueil des mesures concernant l'enfant et produire un double de ce document.</p> <p>Les PAI sont à renouveler chaque année.</p> <p>Pour le temps méridien, le PAI sera réalisé conjointement avec le médecin scolaire, les enseignants et le responsable de la cantine et de l'ALP.</p> <p>En cas de PAI mis en place en cours de mois, il sera possible de modifier le tarif « repas » uniquement à partir du premier jour de fréquentation du mois suivant.</p> <p>En cas de PAI, un temps de garderie sera facturé.</p>
Article 6 :	<p><u>DISCIPLINE ET COMPORTEMENT</u></p> <p>L'enfant bénéficiant de l'accueil et des activités périscolaires doit, ainsi que ses parents, impérativement respecter le présent règlement sous peine de sanctions. Durant les temps périscolaires, chacun devra respecter les règles de bonne conduite, suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas porter de bijoux et objet de valeurs. • Avoir un comportement correct et respectueux vis à vis des camarades et du personnel . Tout geste ou parole qui porteraient atteinte aux autres enfants ou aux personnes chargées de l'encadrement, ne seront pas acceptés. Adultes, parents ou encadrants, doivent également avoir le même type de comportement.

	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les consignes données par le personnel. • Participer aux jeux et activités organisés en collectivité. • Ne pas s'opposer aux règles applicables à l'école en raison de son appartenance religieuse. <p>Toute dégradation commise par un enfant sera réparée à la charge de ses représentants légaux.</p> <p>En cas de difficulté persistante avec le comportement d'un enfant et ce malgré les démarches d'accompagnement auprès des parents pour trouver des solutions, et si l'équipe, en concertation avec l'autorité territoriale juge ce comportement incompatible avec la vie en collectivité, les parents seront prévenus par un courrier d'avertissement.</p> <p>La commune se réserve le droit d'exclure, temporairement ou définitivement, les enfants dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le comportement serait préjudiciable au bon fonctionnement des activités ou incompatible avec les règles de vie collective indispensables à l'organisation de ces temps, • les absences non justifiées perturberaient le fonctionnement du service. <p>Ces décisions d'exclusions pourront être prises après recueil des observations des parents sur les faits et agissements qui sont reprochés à leur enfant.</p> <p>Des règles de bonne conduite communes aux différents temps périscolaires sont présentées aux enfants en début d'année scolaire. Ces règles sont rédigées avec les enfants et détaillent les règles d'usage propres aux temps périscolaires.</p> <p>Sont strictement interdits dans l'enceinte de l'école:</p> <p>L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite dans l'école et durant les activités périscolaires.</p> <p>Seul l'usage de dispositifs médicaux associant un équipement de communication est autorisé sous réserve de s'inscrire dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et projet d'aide individualisé (PAI).</p>
Article 7 :	<p><u>PROCEDURES D'URGENCES</u></p> <p>En cas de procédures d'urgence, la mairie de Lunel prendra les mesures nécessaires pour la sécurité des enfants, des familles et du personnel.</p> <p><i>ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE</i></p> <p>Le département de l'Hérault est régulièrement soumis à des alertes météorologiques. Ces alertes (jaune, orange ou rouge selon le niveau de risque) sont émises par Météo France et diffusées par les services de la Préfecture. Selon les cas, la préfecture peut imposer l'évacuation, le confinement et/ou la non ouverture de certains services publics sur certaines journées.</p> <p>Une fois l'alerte émise, la mairie de Lunel analyse toutes les données et peut prendre la décision de faire évacuer les structures, même si la préfecture ne l'a pas demandé, ou de fermer la structure. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour que toutes les personnes soient en sécurité.</p> <p>Les responsables de structure tiendront informés les parents par téléphone (d'où l'importance de transmettre les n° de téléphone à jour des parents responsables ou des personnes habilitées à venir chercher l'enfant.)</p> <p>En tout état de cause, il est demandé aux familles de veiller à s'informer en cas d'alerte et de prévoir par anticipation une solution de secours.</p> <p>Il est conseillé aux familles de s'inscrire à la téléalarme inondation en mairie de Lunel.</p> <p><i>PLAN VIGIPIRATE</i></p> <p>Dans le cadre du plan Vigipirate, certaines mesures de sécurité sont mises en place sur les différents ALP.</p>

	<p>Toutefois, la sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous et c'est pourquoi il est demandé à chacun de bien vouloir signaler dans les plus bref délais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • toute attitude laissant supposer un « repérage » (curiosité inhabituelle relative aux mesures de sécurité, à l'organisation de l'établissement, allées et venues, observations prolongées, prise de photos et vidéos, personnes ou véhicules stationnant de manière prolongée au même endroit, avec ou sans occupant...), • livreurs intervenant en dehors des lieux et horaires habituels de livraison, • tout objet, sac ou colis abandonné ou suspect.
<p><u>Article 8 :</u></p>	<p><u>EXÉCUTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT</u></p> <p>La participation à l'accueil et aux activités périscolaires organisées par la commune vaut acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le Règlement Intérieur sera diffusé dans tous les établissements scolaires et consultable auprès du Service Éducation. Le présent règlement est applicable à compter du 28 avril 2024.</p>
<p><u>Article 9 :</u></p>	<p>Le présent règlement intérieur abroge la délibération DE811JVA18335 en date du 19 novembre 2018, portant règlement intérieur des activités périscolaires.</p>

Mme PLANE note que ce n'est pas la première fois que l'on modifie ce règlement intérieur.

Mme MOKADDEM répond par la négative.

Mme PLANE demande si nous ne l'avons pas déjà fait ?

Mme MOKADDEM indique que le règlement des ALP n'était pas concerné.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du règlement intérieur des Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) de la ville de Lunel, tel qu'indiqué ci-dessus et acte le remplacement des termes « Services Jeunesse et Vie Associative » par « Service Éducation » sur la totalité du règlement intérieur, au vu du transfert de la compétence périscolaire.

7.2 - MICRO CRÈCHE BABILUNE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE LUNEL ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'HERAULT

Rapporteur : Mme GIMENEZ.

Annexe : convention d'objectifs et de financement

Dans le cadre du partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, la ville de Lunel est signataire d'une convention d'objectifs et de financement. Celle-ci arrivant à terme, il est proposé de conclure une nouvelle convention d'objectifs et de financements pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Ladite convention rappelle et intègre les objectifs poursuivis, les conditions d'éligibilité et les modalités de calcul et de financement pour l'attribution :

De la subvention Prestation de Service Unique (PSU) : permet la prise en charge d'une part des dépenses de fonctionnement des services et équipements, tels que les crèches répondant à certains critères (fourniture des repas, des couches, taux de facturation). Elle assure des recettes régulières permettant le développement quantitatif et/ou qualitatif des équipements et d'en faciliter l'accès aux usagers. Elle est calculée en fonction du nombre d'heures d'accueil.

Du bonus inclusion Handicap : créé en 2019, il a pour objectifs de lever les freins à l'accueil des publics en situation de handicap. Complémentaire et donc cumulable à la Prestation de Service Unique (PSU), ce bonus est calculé chaque année en fonction des accueils de public spécifique.

Du bonus mixité sociale : créé également en 2019, il s'applique lorsque les participations familiales perçues par l'établissement sont faibles afin de compenser le manque de recettes observées par les structures qui concentrent une part importante d'enfants issus de familles particulièrement précaires, le montant de la Psu étant plafonné ; Il s'applique à l'ensemble des places de la structure afin de faciliter l'adaptation du projet d'accueil pour mieux répondre aux besoins spécifiques de ces publics.

Du bonus territoire Convention Territoriale Globale (CTG) : mis en place depuis 2023 sur la ville de Lunel, il prend progressivement le relais de la prestation de service enfance et jeunesse au fur et à mesure du renouvellement des contrats « enfance et jeunesse » (Cej). Ce bonus territoire CTG est adossé à la signature d'une CTG. Le montant du bonus territoire par acte est calculé sur la base du nombre d'heures réalisées. Ainsi, chaque gestionnaire

bénéficie d'un montant bonus territoire dans la limite de l'offre existante de chaque équipement. Pour la Micro Crèche Babilune le montant prévisionnel s'élève à 1845.67 € x 12 places soit 22148.04 €.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT



Convention bipartite

Etablissement d'accueil du jeune enfant :

- **Prestation de service unique (Psu)**
- **Bonus « mixité sociale »**
- **Bonus « inclusion handicap »**
- **Bonus Territoire Ctg**

Année : 2024-2026
Gestionnaire : Commune de Lunel
Structure : MC Babilune Lunel

Mars 2020

Les conditions ci-dessous de la subvention dite Prestation de service unique « Psu », du bonus « inclusion handicap », du bonus « mixité sociale », et du bonus « territoire Ctg » ainsi que des annexes constituent la présente convention.

Entre :

La Commune de Lunel,
représenté(e) par Monsieur Pierre SOUJOL, son Maire,
dont le siège est situé Hôtel de Ville – Service Social – BP 201 – 240 Avenue Victor Hugo
– 34 401 LUNEL,

Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et :

La Caisse d’allocations familiales de l’Hérault,
représentée par Monsieur Thierry MATHIEU, son Directeur,
dont le siège est situé 139 avenue de Lodève, 34943 Montpellier cedex 9.

Ci-après désignée « la Caf ».

Préambule :
Les finalités de la politique d'action sociale familiale des Caisses d'allocations familiales

Par leur action sociale, les Caf contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

Au travers de diagnostics partagés, les Caf prennent en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. Les habitants et les usagers sont associés à l'expression des besoins sociaux et à la définition des modalités pour les satisfaire.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur des territoires qui en sont dépourvus.

L'offre de service doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes et celles faisant face au handicap d'un parent ou d'un enfant, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès.

Les actions soutenues par les Caf visent à :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience ;
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans ;
- Soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie ;
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants ;
- Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale.

Article 1 - L'objet de la convention

La branche Famille de la Sécurité sociale poursuit une ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil dans un double objectif de conciliation vie familiale/vie professionnelle et d'investissement social. A ce titre, elle soutient l'activité des établissements d'accueil du jeune enfant et fait de l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté une de ses priorités. Elle contribue également à la régulation du secteur de la petite enfance afin de pérenniser l'offre d'accueil collective existante et de poursuivre le rééquilibrage territorial et social de l'offre.

1.1 - Les objectifs poursuivis par la subvention dite Prestation de service unique « Psu »

Les objectifs poursuivis lors de la mise en place de la Psu demeurent :

- Contribuer à la mixité des publics accueillis par l'application obligatoire d'un barème fixé par la Cnaf : la tarification est proportionnelle aux ressources des familles, mais les gestionnaires ne sont pas incités à sélectionner les familles en fonction de leurs revenus puisque le montant de la Psu est d'autant plus élevé que les participations familiales sont moindres (principe de neutralisation des participations familiales) ;
- Favoriser l'accessibilité des enfants quelle que soit l'activité de leurs parents : les réservations sont traduites en heures et non pas en journées pour mieux répondre aux besoins des enfants dont les parents travaillent à temps partiel ou sur des horaires décalés par rapport aux horaires standard d'activité professionnelle. Les familles ne sont ainsi pas dans l'obligation de payer un temps d'accueil qu'elles n'utilisent pas ;
- Encourager la pratique du multi-accueil, laquelle répond aux différents besoins des familles et permet d'optimiser les taux d'occupation des Eaje en accroissant la capacité de réponse aux besoins et ainsi leur utilité sociale ;
- Faciliter la réponse aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence ;
- Soutenir les temps de concertation nécessaires à l'accueil des enfants.

1.2 - Les objectifs poursuivis par le bonus « inclusion handicap »

Le bonus « inclusion handicap » vise à favoriser la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement des enfants porteurs de handicap avec les autres enfants, affirmé tant en droit international qu'en droit interne. L'accessibilité des enfants en situation de handicap aux institutions et notamment aux Eaje est inscrite dans la loi du 11 février 2005 et le code de la santé publique (R2324-17) indique : « *Les établissements d'accueil des jeunes enfants (Eaje) accueillent les enfants en situation de handicap et concourent, à ce titre, à leur intégration* ». *Dès lors, le projet d'accueil des Eaje doit faire apparaître les dispositions particulières prises pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap* ».

Cet accueil favorise le maintien dans l'emploi des familles confrontées au handicap d'un enfant, offre aux parents qui ont cessé leur activité professionnelle un temps de répit et contribue à l'éveil et au développement de l'enfant.

Le rapport du Haut conseil de l'enfance et de l'adolescence en date du 5 juillet 2018 souligne que « *les enjeux de la petite enfance et du handicap doivent être davantage développés dans les politiques publiques, pour au moins deux raisons* :

- *L'inclusion, la vie partagée entre tous les enfants dans des services de droit commun, doit devenir la norme dès la petite enfance, ce qui prépare l'inclusion future.*
- *L'accueil de tous les petits enfants ensemble pose les bases d'un rapport de familiarité avec le handicap, et non d'étrangeté, socle d'une société inclusive.* »

Pour les gestionnaires d'Eaje, plusieurs freins à l'accueil des enfants porteurs de handicap sont identifiés : besoin de formations des personnels, de renforts de personnels, besoin de temps de concertation entre professionnels et avec les parents plus importants, nécessité de disposer de matériel spécifique. En outre, les temps d'accueil sont souvent plus courts et plus irréguliers, ce qui peut diminuer les montants de droits calculés au titre de la Psu.

1.3 - Les objectifs poursuivis par le bonus « mixité sociale »

Le bonus « mixité sociale » vise à favoriser l'accueil des enfants issus de familles vulnérables dans les Eaje. Cet accueil est déjà en partie inscrit dans la loi. Ainsi, le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement doivent garantir une place par tranche de 20 places pour les enfants dont les parents sont engagés dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du Rsa¹.

Prolongeant cet objectif, la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté présentée le 13 septembre 2018 par le Président de la République a placé la petite enfance comme engagement n°1 : « *L'égalité des chances, dès les premiers pas, pour rompre la reproduction de la pauvreté* ».

En effet, l'accueil collectif favorise le « développement complet » de l'enfant, à savoir « le *développement physique, affectif, cognitif, émotionnel et social* »² ainsi que l'acquisition du langage. Cet accueil profite tout particulièrement aux enfants issus des familles socialement fragilisées. En préparant ainsi l'avenir de ces enfants, l'accueil en crèche participe à une véritable politique d'égalité des chances, de réduction des inégalités sociales et d'investissement social. Pour autant, malgré la neutralisation des participations familiales, le seul financement des Eaje par la Psu ne favorise pas suffisamment l'accueil de ces enfants, dont les temps d'accueil sont souvent plus courts et plus irréguliers, ce qui peut diminuer les montants des droits calculés au titre de la Psu.

1.4 - Les objectifs poursuivis par le bonus territoire Ctg

Le bonus territoire Ctg est une aide complémentaire à la prestation de service unique (Psu) versée aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la Caf dans un projet de territoire au service des familles. Cet engagement se matérialise par la signature d'une convention territoriale globale (Ctg). Issue des financements accordés précédemment au titre du contrat enfance et jeunesse (et des dispositifs spécifiques dédiés aux départements d'outre-mer), cette subvention de fonctionnement vise à :

1 Code de l'action sociale et des familles, article L. 214-7 : « *Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, [...], prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées* ».

2 Rapport Giampino, *Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels*, du 9/05/2016

- Favoriser le maintien de l'offre par l'encouragement à la poursuite des cofinancements publics ;
- Poursuivre l'encouragement au développement en prenant appui sur les projets de territoire qu'incarnent les Ctg, en tenant compte de la richesse du territoire. En cas de développement de l'offre, le bonus territoire Ctg attribué pour les places nouvelles cofinancées par la collectivité locale sera ainsi modulé en fonction de la richesse du territoire.

Article 2 - L'éligibilité à la subvention et aux bonus

2.1 - L'éligibilité à la prestation de service et aux bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale »

La Psu peut être attribuée aux (Eaje) suivants visés par l'article R. 2324-17 du code de la santé publique ³ :

- Les établissements d'accueil collectif, et notamment les multi-accueils ;
- Les établissements à gestion parentale ;
- Les jardins d'enfants ;
- Les services d'accueil familiaux⁴ et les micro-crèches qui ne bénéficient pas du complément du libre choix du mode de garde (Cmg) « structure » de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

La Psu s'adresse indifféremment aux Eaje destinés aux enfants du quartier ou aux enfants de salariés d'employeurs publics ou privées. Ceux-ci doivent être accessibles à tous les enfants, y compris les enfants issus de familles en situation de pauvreté ou dont les parents sont dans des parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Les « crèches de quartier »⁵ bénéficiant de la Psu s'assurent que les enfants de parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et/ou dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du Rsa puissent aisément accéder à une place d'accueil.

Les « crèche de personnel »⁶ doivent, quant à elles, contribuer aux efforts de mixité sociale et accueillir au moins 10% d'enfants provenant des quartiers environnants sans financement d'employeurs. Leur projet doit donc prévoir les moyens pour atteindre cet objectif, notamment la mise en place de partenariats (collectivité, Pmi, Caf, etc.).

³ Bien que relevant de l'article L. 2324-1 du Csp, les jardins d'éveil ne sont pas éligibles à la Psu

⁴ Conformément à l'article D. 531-23 Css - relatif à la Paje -, les ménages peuvent bénéficier du complément mode de garde structure de la Paje lorsqu'ils recourent à un service d'accueil familial géré par une association ou une entreprise. Dans ce cas, les établissements qui ont choisi, pour l'ensemble de leur public, ce mode financement ne peuvent pas bénéficier de la Psu ni d'aucune autre aide issue du Fnas pour leur fonctionnement.

⁵ Etablissements où au moins deux tiers des enfants accueillis proviennent du quartier.

⁶ Etablissements où au moins deux tiers des places sont destinés aux enfants d'employeurs publics ou privés.

2.2 - L'éligibilité au bonus territoire Ctg

Le bonus territoire/Ctg est attribué au gestionnaire, éligible à la Psu, qui bénéficie d'un soutien financier de la collectivité territoriale ayant la compétence petite enfance et signataire d'une Ctg. Le bonus territoire/Ctg s'inscrit dans un projet stratégique de développement territorial, c'est pourquoi il est conditionné à la signature d'une convention territoriale globale par la collectivité territoriale compétente.

Le soutien financier de la collectivité territoriale est matérialisable selon deux natures :

- Sous forme monétaire (achat de places pour les habitants, subvention d'équilibre,...) ;
- En nature par une mise à disposition (locaux, personnel, fluide).

Article 3 - Les modalités de la subvention dite prestation de service unique et des bonus

3.1 - Les modalités de calcul de la Psu

La Psu est une aide au fonctionnement versée aux Eaje. Elle correspond à la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire d'un Eaje, dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la Cnaf, déduction faite des participations familiales.

Ainsi le montant annuel de la Psu versé à un équipement est obtenu par la formule suivante :

$$\begin{array}{c} \text{[(Nombre d'heures ouvrant droit dans la limite de la capacité théorique maximale} \\ \text{X 66\% du prix de revient plafonné)}^7 \\ - \\ \text{Total des participations familiales déductibles]} \\ \text{X} \\ \text{Taux de ressortissants du régime général}^8 \\ + \\ \text{(6 heures de concertation X nombre de places 0-5 ans}^9 \text{ fixé dans l'autorisation ou l'avis du président du} \\ \text{conseil départemental x 66\% du prix de revient plafond)}^{10} \\ \text{X} \\ \text{Taux de ressortissants du régime général}^{11} \end{array}$$

⁷ Si le prix de revient réel horaire < prix de revient plafond déterminé selon le niveau de service, retenir le prix de revient réel

Si le prix de revient réel horaire > prix de revient plafond déterminé selon le niveau de service, retenir le prix de revient plafond déterminé selon le niveau de service

⁸ Tel que défini à l'Article 3.5 « le versement de Psu »

⁹ Les heures de concertation sont versées par place et par an, sur la base de la dernière autorisation ou avis du président du conseil départemental

¹⁰ Déterminé selon le niveau de service

- **Les données concourant au mode de calcul de la Psu**

Il existe plusieurs types d'actes concourant au calcul de la Psu. L'unité de calcul de la Psu est l'heure. Tous les actes s'expriment donc en heures.

Les heures réalisées : il s'agit des heures de présence effective de l'enfant, calculées à partir d'une retranscription précise des entrées et des sorties des enfants.¹²

Les heures facturées : pour l'accueil régulier, les heures facturées résultent du contrat négocié entre les familles et le gestionnaire de la structure d'accueil, sur la base des besoins de la famille, pour une durée pouvant aller jusqu'à un an.

Ce contrat peut faire l'objet d'une facture mensuelle selon la règle de mensualisation si le gestionnaire a retenu ce mode de facturation. Des heures complémentaires (présence non prévue) peuvent s'ajouter aux heures prévues au contrat.

En cas d'accueil occasionnel ou d'accueil d'urgence, les heures facturées correspondent aux heures réalisées.

Heures facturées = heures réalisées (prévues ou non au contrat) – (heures d'adaptation lorsqu'elles sont gratuites + heures d'absences non déductibles).

Les heures ouvrant droit : elles sont égales aux heures facturées, sous réserve de vérifier la condition d'âge et de ne pas dépasser la capacité théorique maximale d'accueil par an.

Les heures de concertation : les heures de concertation contribuent à la qualité du projet d'accueil en prenant mieux en compte les heures de réunion d'équipe, d'analyse de la pratique, de temps d'accueil, de discussion et d'animation collective avec les parents, etc. Ces temps de concertation entre professionnels mais aussi entre professionnels et parents, s'avèrent particulièrement importants pour les parents en situation de pauvreté ou pour les parents d'enfants porteurs de handicap.

6 heures de concertation sont versées par place et par an, sur la base de la dernière autorisation ou avis émis par le Président du conseil départemental.

La branche Famille finance ces heures à hauteur de 66% du coût de fonctionnement horaire, dans la limite du barème des prestations de service en vigueur (sans déduction des participations familiales) pour les places occupées par des enfants relevant du régime général de la sécurité sociale.

¹¹ Tel que défini à l'Article 3.5 « le versement de Psu »

¹² L'absence de justificatifs permettant de déterminer le taux de facturation entraîne l'incapacité pour la Caf de verser les tarifs bonifiés de Psu prévus au titre de l'adéquation des contrats aux besoins des familles. En cas de contrôle, un indu doit donc être constaté (cf Article 7).

- Les éléments nécessaires au calcul de la Psu

Le prix de revient réel : le prix de revient réel par heure est calculé en divisant le total des charges (comptes de classe 6) et les contributions volontaires (comptes 86) par le nombre d'actes réalisés. Aucune recette en atténuation n'est à déduire de ces charges.

Ainsi : prix de revient réel = prix de revient horaire = total des charges/nombre d'heures réalisées.

Le seuil d'exclusion : la mise en place du seuil d'exclusion de la prestation de service unique (Psu) vise à optimiser le fonctionnement des établissements tout en contenant les prix de revient de ces derniers. Le seuil d'exclusion est donné chaque année dans le barème des prestations de service.

Le prix de revient plafond : les Eaje sont financés selon le niveau de service rendu. Ainsi, les critères pour déterminer le prix plafond applicable pour le calcul du droit sont :

- La fourniture des repas : la fourniture des repas comprend l'ensemble des repas (collations et goûter compris). La fourniture du lait infantile est facultative ;
- La fourniture des couches et des produits d'hygiène ¹³;
- L'adaptation des contrats aux besoins des familles à travers le taux de facturation (il s'agit du ratio « heures facturées/heures réalisées¹⁴ »)

Chaque année, la Cnaf diffuse les montants des prix plafonds retenus pour le calcul de la prestation de service unique « Psu » en fonction de ces différents critères et sont, à cet effet, publiés sur le caf.fr.

- Les participations familiales

Le barème national des participations familiales établi par la Cnaf est appliqué à toutes les familles qui confient régulièrement ou occasionnellement leur enfant à un Eaje bénéficiant de la Psu. Certaines majorations à la participation sont tolérées par la Cnaf sous réserve qu'elles ne contreviennent pas aux principes généraux de la Psu (universalité, accessibilité à tous, mixité sociale) et que les familles en soient informées.

Afin de respecter le principe de neutralisation des participations familiales, l'intégralité des participations versées par les familles y compris les majorations doivent être portée dans un seul compte (numéro 70641)¹⁵, à l'exception des cotisations annuelles, frais de dossiers et participations pour prestations annexes.

¹³ Le cas « sans couches ou repas » correspond à trois situations :

- Fournitures des repas sans les couches,
- Fourniture des couches sans repas
- Non fourniture des couches et non fourniture des repas

¹⁴ Le taux de facturation mesure l'écart entre les heures facturées et réalisées et est calculé ainsi : heures facturées / heures réalisées. Il s'agit d'un écart relatif (en% des heures réalisées).

¹⁵ Lorsque la majoration concerne des frais d'adhésion, frais de dossier ou cotisations (s) annuelle(s) pour un montant supérieur à 50€, alors la part de majoration inférieure 50€ doit être portée au compte n°70642 et le restant au compte n° 70641

La participation demandée à la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris, notamment, les soins d'hygiène (couches, produits de toilette, etc.) et les repas. Il est attendu des gestionnaires qu'ils fournissent les couches et les repas. Un prix plafond spécifique est appliqué aux structures se trouvant dans l'impossibilité de fournir ces prestations.

La détermination des ressources des familles à prendre en compte diffère selon que les parents sont salariés, employeurs ou travailleurs indépendants.

Les gestionnaires doivent, dans la mesure du possible, utiliser le service Cdap mis en place par la branche Famille afin de permettre à ses partenaires un accès direct à la consultation des dossiers allocataires Caf (ressources, nombre d'enfants à charge).

Le taux de participation familiale : le tarif horaire demandé à la famille est défini par un taux d'effort appliqué à ses ressources. Le taux de participation familiale dépend du type d'accueil et il est modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales¹⁶.

Le montant des participations familiales : il est soumis à un plancher et un plafond, publié en début d'année civile par la Cnaf :

- Le plancher : en cas d'absence de ressources, il faut retenir un montant « plancher ». Il faut retenir également ce plancher pour les personnes ayant des ressources inférieures à ce montant plancher ;
- Le plafond : le barème s'applique jusqu'à hauteur d'un plafond de ressources par mois.

3.2 - Les modalités de calcul du bonus « inclusion handicap »

Les Eaje financés par la Psu sont éligibles aux bonus « inclusion handicap », quel que soit le type de gestionnaire dès lors qu'il remplit les critères précisés ci-dessous.

Pour l'année N, le montant total du bonus « inclusion handicap » pour un Eaje dépend :

- Du pourcentage d'enfants porteurs de handicap inscrits dans la structure au cours de l'année N ;
- Du coût par place de la structure (plafonné) de l'année N ;
- Du taux de financement « inclusion handicap », composé de trois tranches ;
- Du nombre de places agréées (maximum de l'année).

D'un montant maximum ¹⁷par place et par an, il est versé pour toutes les places de la structure, dès l'accueil d'un premier enfant en situation de handicap.

Ainsi, le montant total du bonus pour un Eaje est calculé selon la formule :

¹⁶ La famille doit assurer financièrement l'entretien de l'enfant (nourriture, logement, habillement) de façon « effective et permanente » et assumer la responsabilité affective et éducative dudit enfant, qu'il y ait ou non un lien de parenté avec ce dernier. Cet enfant est reconnu à sa charge au sens des prestations légales jusqu'au mois précédant ses vingt ans.

¹⁷ Selon un barème annuel publié par la Cnaf

Places agréées (maximum de l'année)
X
(% d'enfants porteurs de handicap
X
Taux de financement
X
Coût par place dans la limite du plafond de coût par place)

Chaque composante de cette formule de calcul est définie ci-après :

Détermination du taux de financement à retenir dans le calcul : le taux de cofinancement à retenir varie en fonction du pourcentage d'enfants porteurs de handicap accueillis dans la structure.

Détermination du pourcentage d'enfants porteurs de handicap à retenir dans le calcul : à compter du 1^{er} janvier 2020, ce pourcentage est déterminé à partir des enfants bénéficiaires d'Aeeh et des enfants dont le handicap est en cours de détection inscrits dans la structure.¹⁸ Il est calculé comme suit :

$$\frac{\begin{array}{c} \text{Nombre d'enfants bénéficiaires de l'Aeeh} \\ + \\ \text{nombre d'enfants dont le handicap est en cours de détection} \\ \text{inscrits dans la structure au cours de l'année N x 100} \end{array}}{\text{Nombre total d'enfants inscrits au cours de l'année N}}$$

Tout enfant bénéficiaire de l'Aeeh ou dont le handicap est en cours de détection, qui aura fréquenté au moins une fois l'Eaje dans l'année, quel que soit son temps de présence, devra figurer sur le registre d'inscription de l'équipement et être comptabilisé dans le nombre d'enfants porteurs de handicap inscrits dans la structure.

Détermination du coût par place à retenir dans le calcul : le coût par place se détermine de la manière suivante :

$$\frac{\text{Total des dépenses de la structure de l'année N}}{\text{Nombre de places figurant dans l'agrément Pmi (maximum de l'année)}}$$

Ce coût par place est plafonné¹⁹.

Nombre de places à retenir dans le calcul : le nombre de places retenu est celui défini dans l'autorisation ou l'avis d'ouverture délivrée par le président du Conseil départemental. Il s'agit du nombre de places de l'équipement pour le droit N. Dans le cas où le nombre de

¹⁸ Ce critère est défini par la circulaire de référence publiée par la Cnaf.

¹⁹ Tel qu'indiqué dans le barème annuel publié par la Cnaf.

places a augmenté ou diminué en cours d'année, on retient le nombre maximum de places de l'année.

3.3 - Les modalités de calcul du bonus « mixité sociale »

Le bonus « mixité sociale » est calculé en fonction des participations familiales moyennes facturées par la structure. Il consiste en un forfait de financement attribué à l'ensemble des places de la structures si le montant des participations familiales moyenne est faible. Ce montant est déterminé par tranche, et publié annuellement par la Cnaf.²⁰

Places agréées (maximum de l'année) X forfait selon montant participations familiales moyennes horaires)

Détermination du montant horaire moyen des participations familiales : le montant horaire moyen des participations familiales retenu pour le calcul du bonus au titre de l'année N est défini comme suit :

$$\frac{\text{Montant total des participations familiales facturé au titre de l'année N (compte 70641)}}{\text{Nombre d'heures total d'heures facturées au titre de l'année N}}$$

3.4 - Les modalités de calcul du bonus territoire/Ctg

Offre existante

Nombre de places soutenues financièrement par la collectivité au moment du conventionnement : 12

Montant forfaitaire de bonus territoire Ctg pour les places existantes soutenue par la collectivité : 1 845,67 €

Le montant forfaitaire est calculé par la Caf à partir du :

$$\begin{aligned} & \text{Montant total}^{21} \text{ de la Psej de N-1 au titre du Cej} \\ & \quad + \\ & \text{Montant du Fonds de rééquilibrage territorial (Frt)} \\ & \quad + \end{aligned}$$

²⁰ A compter de 2019, trois tranches sont établies pour déterminer le montant de bonus :

- 2100€/place lorsque les PF moyennes sont < ou = 0,75€/h ;
- 800 €/place lorsque les PF moyennes sont > 0,75€/h et < ou = 1€/h
- 300€/place lorsque les PF moyennes sont >1€/h et < ou = 1,25€/h
- 0 € /place lorsque les PF moyennes sont > 1,25 €/h

²¹ Le montant de référence est la charge à payer comptabilisée pour la dernière année du dispositif considéré.

Montant des bonus territoires prioritaires

+

Montant des dispositifs dérogatoires Dom (Contrat d'accompagnement, de soutien et d'objectifs (Caso), contrat de rattrapage (Cr) et contrat d'accompagnement adapté (Caa)

Nombre total de places soutenues par la collectivité et bénéficiant de la Psu sur le territoire de compétence donné.

Offre nouvelle

Les places nouvelles soutenues par la collectivité bénéficient d'un forfait déterminé selon un barème national ²², prenant en compte les caractéristiques du territoire (potentiel financier²³ par habitant et revenu par habitant²⁴), publié annuellement par la Cnaf.

Plafond de financement

Le bonus territoire Ctg est plafonné de telle sorte que la somme des participations familiales et des subventions de fonctionnement sur fonds nationaux (Psu, bonus mixité sociale, bonus inclusion handicap, bonus territoire Ctg ...) ne dépasse pas 90% des charges de l'Eaje.

Le montant du bonus territoire Ctg s'établit donc ainsi :

Nombre de places soutenues par la collectivité plafonné à l'existant	X	Montant forfaitaire / place de l'offre existante	+	Nombre de places nouvelles soutenues par la collectivité	X	Barème nouvelle place Eaje
--	---	--	---	--	---	----------------------------

3.5 - Le versement de la Psu

Le taux de ressortissants du régime général pour la prestation de service unique (Psu) est fixé à : **97 %**.

Le paiement par la Caf est effectué en fonction des pièces justificatives détaillées dans l'article 5 de la présente convention, produites au plus tard le 28 février de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné.

²² Neuf tranches se découpent de la façon suivante : Potentiel financier /habitant >1200€, niveau de vie >21 300€ ; Potentiel financier/habitant >1200€,niveau de vie <=21300€ ; Potentiel financier /habitant <= 1200€, niveau de vie >20300€ ; Potentiel financier/habitant <=12000€, niveau de vie <=20300€, Potentiel financier /habitant<=900€,niveau de vie >19600€ ; Potentiel financier /habitant >=900€,niveau de vie <=19600€ ; Potentiel financier /habitant<=700€,niveau de vie >=19300€ ; Potentiel financier /habitant <=700€, niveau de vie <=19300€ et tranche maximale.

²³ Le potentiel financier correspondant au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux ou tarifs moyens nationaux. Le potentiel financier est égal au potentiel fiscal (taxe d'habitation + taxe sur le foncier bâti et non bâti + taxe sur la cotisation foncière des entreprises), auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle).

²⁴ Il s'agit de la médiane du revenu disponible par unité de consommation des ménages fiscaux, telle qu'elle est fournie par l'INSEE dans le Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi).

En tout état de cause, l'absence de fourniture de justificatifs au 30 juin de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné peut entraîner la récupération des montants versés et le non-versement du solde. Après le 31 décembre de l'année qui suit l'année du droit (N) examiné, aucun versement ne pourra être effectué au titre de N.

Concernant le versement d'acomptes relatifs à la Psu, la Caf versera :

- un 1er acompte de 40% du montant du droit prévisionnel N, à la transmission des données prévisionnelles, avant la transmission des données définitives de N-1 ;
- un 2nd acompte, de façon à ce que la somme des acomptes versés en N ne dépasse pas 70 % du droit prévisionnel, après la transmission des données définitives de N-1.

3.6 - Le versement des bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale »

L'éligibilité aux bonus au titre de l'année N est acquise une fois connues les données définitives de l'exercice. Le paiement des bonus par la Caf intervient donc en N+1, en même temps que le versement du solde de la Psu.

Le versement de la Psu et des bonus est effectué sous réserve des disponibilités de crédits.

3.7 - Le versement du bonus territoire Ctg

Le versement d'acomptes en cours d'année sur le bonus est possible, limité à 70 % maximum du droit prévisionnel.

Le calcul et le versement du bonus territoire Ctg s'effectuent au moment du calcul de la prestation de service Psu à partir des mêmes déclarations de données.

Il ne pourra donc être versé qu'une fois les données d'activités connues. Il reste conditionné au maintien du cofinancement de la collectivité locale compétente signataire de la Ctg, vérifié notamment à partir des données du compte de résultat.

Une notification de versement des montants des subventions sera adressée par la Caf au gestionnaire. Une notification d'information sera également adressée à la collectivité compétente qui apporte un soutien financier à l'Eaje.

Article 4 - Les engagements du gestionnaire

4.1 - Au regard de l'activité de l'équipement

Le gestionnaire met en œuvre un projet éducatif de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté dans le respect de la réglementation petite enfance. Les activités

doivent être ouvertes à tous les publics, en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination.

Le gestionnaire s'engage à élaborer et mettre en œuvre un règlement de fonctionnement de l'établissement conforme aux règles posées par la circulaire Psu de référence²⁵ et à le transmettre à la Caf pour validation.

Il informe en outre la Caf de tout changement apporté dans :

- Le règlement intérieur ou de fonctionnement de l'équipement ou service ;
- L'activité de l'équipement ou service (installation, organisation, fonctionnement, gestion, axes d'intervention) ;
- Les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (augmentation ou diminution des recettes et dépenses).

4.2 - Au regard du public

Le gestionnaire s'engage sur les éléments suivants :

- Une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale et culturelle ;
- Une accessibilité financière pour toutes les familles dans le respect du barème national des participations familiales ;
- La production d'un projet éducatif obligatoire. Ce projet prend en compte la place des parents. Ce projet d'accueil est conforme aux critères de qualité de la Charte d'accueil du jeune enfant ;
- La mise en place d'activités diversifiées, excluant les cours et les apprentissages particuliers.

Le gestionnaire est conscient de la nécessité d'une certaine neutralité pour le fonctionnement de son service, et en conséquence, il s'engage à ne pas avoir vocation essentielle de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et à ne pas exercer de pratique sectaire.

De plus, le gestionnaire s'engage à respecter « la Charte de la Laïcité de la branche Famille avec ses partenaires », adoptée par le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, le 1er septembre 2015, et intégrée à la présente convention. Le gestionnaire peut également s'appuyer sur le guide « laïcité et gestion du fait religieux dans les Eaje », mis en ligne sur le site « Caf.fr » et le site « monenfant.fr ».

4.3 - Au regard des transmissions des données à la Caf

Le gestionnaire s'engage à transmettre les données financières et d'activités de façon dématérialisée via un service mis à disposition sur un espace sécurisé du « Caf.fr », après la

²⁵ Circulaire 2014 007 du 26 mars 2014 à la date de signature de la convention, accessible sur www.caf.fr.

signature d'une convention d'utilisation spécifique. Cette transmission s'effectue après l'attribution de trois « rôles » :

- Fournisseur de données d'activité ;
- Fournisseur de données financières ;
- Approbateur.

4.4 - Au regard du site Internet de la Cnaf « monenfant.fr »

Le gestionnaire s'engage à faire figurer la présentation de la structure, ses coordonnées, les conditions ou les règles d'admission, les principales caractéristiques de son projet d'accueil sur le site Internet de la Cnaf « monenfant.fr », propriété de la Caisse nationale des Allocations familiales.

Le gestionnaire s'engage à :

- Fournir toutes les informations précitées dans le présent article et recueillis via la fiche de référencement annexée à la présente convention pour une mise en ligne initiale de ces données par la Caf sur ledit site Internet ;
- Signaler dans les meilleurs délais à la Caf tous changements ou toutes modifications qui affecteraient les informations mises en ligne sur ledit site Internet.

Dans le cas où celui-ci a signé une convention d'habilitation « monenfant.fr » avec la Caf, l'autorisant à mettre à jour sur le site les informations relatives à la (aux) structure (s) dont il assure la gestion, le gestionnaire s'engage à effectuer lui-même tous changements ou modifications qui affecteraient les informations mises en ligne sur le dit- site Internet.

4.5 - Au regard de la communication

Le gestionnaire s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Caf sur le lieu principal de réalisation du service, dans les informations et documents administratifs destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, (y compris site Internet et réseaux sociaux dédiés) visant le service couvert par la présente convention.

4.6 – Au regard de l'enquête « Filoué »

Afin d'évaluer l'action de la branche Famille et d'adapter son offre de service aux besoins des publics, la Cnaf souhaite mieux connaître le profil des enfants qui fréquentent les Eaje et leurs familles. Dans cette perspective, elle a besoin de disposer d'informations détaillées sur les publics usagers des Eaje.

L'enquête Filoué a pour finalité de suivre les caractéristiques des publics accueillis dans les structures : caractéristiques démographiques des familles, prestations perçues par ces familles, lieu de résidence des familles, articulation avec les autres modes d'accueil, etc.

Pour se faire, elle produit un Fichier Localisé des Usagers des Eaje (Filoué) a finalité purement statistique. Il est transmis directement à la Cnaf, après un dépôt par le gestionnaire sur un espace sécurisé réservé à l'échange. Les données à caractère personnel qu'il contient sont pseudonymisées par la Cnaf. Le traitement de ces données donne lieu, in fine, à un fichier statistique anonymisé par cette dernière.

La participation à l'enquête Filoué est généralisée progressivement au fur et à mesure de la détention du module de gestion Filoué dans le logiciel de gestion des Eaje. Le gestionnaire la mettra en œuvre dès qu'il en aura la possibilité technique.

4.7 - Au regard des obligations légales et réglementaires

Le gestionnaire s'engage au respect sur toute la durée de la convention, des dispositions légales et réglementaires notamment en matière :

- D'agrément, de conditions d'ouverture, de création de service, d'hygiène, de sécurité et d'accueil du public ;
- De droit du travail ;
- De règlement des cotisations Urssaf, d'assurances, de recours à un commissaire aux comptes lorsque la réglementation l'impose ;
- De procédure de redressement judiciaire, cessation d'activité, dépôt de bilan, etc.

L'autorisation de fonctionnement est un élément indispensable au calcul d'un droit aux subventions prévues dans la présente convention. Tout contrôle des services de PMI concluant à un non-respect de la réglementation en matière d'accueil de jeunes enfants et entraînant une réduction ou une suspension de l'autorisation de fonctionnement sera pris en compte.

Le gestionnaire s'engage à informer la Caf de tout changement apporté dans le fonctionnement de l'équipement, ainsi que dans ses statuts (*ne concerne pas les collectivités territoriales*).

Article 5 - Les pièces justificatives

Le gestionnaire s'engage, pour toute la durée de la convention, à produire, dans les délais impartis, les pièces justificatives détaillées à ce présent article, dont il est garant de la qualité et de la sincérité.

Les justificatifs peuvent être fournis indifféremment sous forme d'originaux, de photocopies, de courriels, de fichiers électroniques, sauf demande expresse de la Caf.

Le gestionnaire s'engage à conserver l'ensemble des pièces comptables, financières et administratives pendant la durée légale de leur conservation, pendant laquelle ces pièces peuvent être sollicitées par la Caisse d'Allocations familiales et à les mettre à disposition en cas de contrôle sur place.

Le versement de la subvention dite prestation de service unique « Psu », du bonus « inclusion handicap » et du bonus « mixité sociale » s'effectue sur la production des pièces justificatives selon les dispositions précisées ci- après.

5.1 - Les pièces justificatives relatives au gestionnaire et nécessaires à la signature de la convention

Associations – Mutuelles - Comité d'entreprise

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les associations : récépissé de déclaration en Préfecture. - Pour les mutuelles : récépissé de demande d'immatriculation au registre national des mutuelles. - Pour les comités d'entreprises : procès-verbal des dernières élections constitutives 	Attestation de non-changement de situation
	- Numéro SIREN / SIRET	
Vocation	- Statuts datés et signés	
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly).	
Capacité du contractant	- Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau	Liste datée des membres du conseil d'administration et du bureau
Pérennité	- Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'association existait en N-1)	

Collectivités territoriales - Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Existence légale	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté préfectoral portant création d'un EPCI et détaillant le champ de compétence 	Attestation de non-changement de situation
	- Numéro SIREN / SIRET	

Vocation	- Statuts pour les établissements publics de coopération intercommunale datés et signés (détaillant les champs de compétence)	
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN	

Entreprises – groupements d'entreprises

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature du renouvellement de la convention
Vocation	- Statuts datés et signés	Attestation de non-changement de situation
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal, IBAN, Ou caisse d'épargne du bénéficiaire de l'aide, ou du bénéficiaire de la cession de créance (loi Dailly).	
Existence légale	Numéro SIREN / SIRET	
Existence légale	- Extrait Kbis du registre du commerce délivré par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois	- Extrait Kbis du registre du commerce délivré par le greffier du Tribunal de commerce, datant de moins de 3 mois
Pérennité	- Compte de résultat et bilan (ou éléments de bilan) relatifs à l'année précédant la demande (si l'entreprise existait en N-1)	

5.2 - L'engagement du gestionnaire quant aux pièces justificatives nécessaires à la signature de la convention

Nature de l'élément justifié	Justificatifs à fournir pour la signature de la première convention	Justificatifs à fournir pour la signature ou le renouvellement de la convention
Autorisation de fonctionnement	<p><u>En cas de gestionnaire privé</u> :</p> <p>Autorisation d'ouverture délivrée par le Président du Conseil départemental, précisant la capacité d'accueil de l'établissement (*)</p> <p><u>En cas de gestionnaire public</u> : Décision d'ouverture délivrée par la collectivité publique compétente, et avis du Président du Conseil départemental précisant la capacité d'accueil de l'établissement (*)</p> <p>Dans l'attente de cette autorisation ou de cet avis, des justificatifs d'ouverture (contrats conclus avec les familles) et l'attestation de demande d'autorisation ou d'avis du</p>	Attestation de non-changement des Justificatifs d'autorisation d'ouverture

	Conseil départemental.	
Qualité du projet	Projet d'établissement ou de service mentionné à l'article R 2324-29 Csp et comprenant le projet éducatif et projet social. Règlement de fonctionnement mentionné à l'article R 2324-30 Csp	Projet d'établissement (= projet éducatif et projet social) Règlement de fonctionnement
Contrat de concession	En cas de délégation de service public, ou de marché public.	En cas de délégation de service public, ou de marché public.
Fiche de référencement « monenfant.fr »	Imprimé type recueil de données	Imprimé type recueil de données seulement si le partenaire est non habilité pour la mise à jour sur monenfant.fr et/ou en cas de campagne de réactualisation

(*) L'absence de réponse du président du conseil départemental dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle le dossier est réputé complet, vaut autorisation d'ouverture ou avis favorable (art. R. 2324-19 et R. 2324-21 Csp).

5.3 - Les pièces justificatives relatives au gestionnaire et nécessaires au paiement de la Psu, des bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale »

Nature de l'élément justifié	Pour chaque année (N) de la convention justificatifs nécessaires au paiement d'un acompte	Pour chaque année (N) de la convention justificatifs nécessaires au paiement du droit définitif
Eléments financiers	Budget prévisionnel N. <i>Acompte versé sous réserve de la présence à la Caf du compte de résultat N-1 ou N-2.</i>	Compte de résultat N.
Activité	Nombre d'actes prévisionnels N. Nombre d'enfants inscrits en situation de handicap	Nombre d'actes facturés et réalisés N avec identification du nombre d'heures facturées enfants en situation de handicap durant l'année concernée Nombre d'enfants inscrits en situation de handicap

5.4 - Les pièces justificatives relatives au suivi de l'activité

Nature de l'élément justifié	
Activité	Une ou plusieurs attestation(s) infra-annuelle(s) relative(s) aux : <ul style="list-style-type: none">- Nombre actes réalisés et facturés- Montant des participations familiales.- Nombre d'enfants inscrits en situation de handicap

Au regard de la tenue de la comptabilité : si le gestionnaire a plusieurs activités, il présente un budget spécifique au service d'accueil du jeune enfant mis en œuvre.

Le gestionnaire s'engage à tenir une comptabilité générale et une comptabilité analytique distinguant chaque activité et à valoriser les contributions à titre gratuit (locaux, personnels...). La valorisation du bénévolat n'est pas incluse dans l'assiette de calcul de la prestation de service.

Le gestionnaire s'engage à produire un état descriptif des biens meubles et immeubles mis à disposition avec indication de l'origine, des conditions juridiques d'occupation des locaux, du montant des loyers et charges locatives supportées.

Article 6 - Les engagements de la caisse d'Allocations familiales

La Caf fait parvenir chaque année au gestionnaire l'actualisation des conditions des aides financières (barème, plafond). Elle adresse également le(s) formulaire(s) dématérialisé(s) permettant de compléter les données nécessaires à l'étude du droit à la Psu, aux bonus « inclusion handicap », « mixité sociale » et bonus territoire Ctg.

Elle procède aux contrôles de ces données et au versement des subventions dues.

La Caf suit l'évolution des coûts de revient horaire, les taux d'occupation (réels et financiers) et l'application du barème national des participations familiales fixé par la Cnaf, et peut accompagner le gestionnaire en cas de difficulté.

Article 7 – L'évaluation et le contrôle

7.1 – Le suivi des engagements et l'évaluation des actions

L'évaluation des conditions de réalisation des actions auxquelles la Caf a apporté son concours, sur un plan qualitatif comme quantitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Caf et le gestionnaire.

L'évaluation porte notamment sur :

- La conformité des résultats au regard des objectifs mentionnés de la présente convention ;
- L'impact des actions ou des interventions, s'il y a lieu, au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général ;
- Les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ;

Les termes de la présente convention font l'objet d'un suivi réalisé en concertation.

La Caf et le gestionnaire conviennent conjointement des modalités de suivi des engagements.

7.2 – Le contrôle de l'activité financée dans le cadre de la convention

Le gestionnaire doit pouvoir justifier, auprès de la Caf, de l'emploi des fonds reçus.

La Caf, avec le concours éventuel de la Cnaf et/ou d'autres Caf, procède à des contrôles sur pièces et/ou sur place, pour l'ensemble des exercices couverts par cette convention, afin de vérifier la justification des dépenses effectuées au titre de la présente convention, sans que le gestionnaire ne puisse s'y opposer. Les contrôles peuvent être réalisés par sondage et les résultats extrapolés.

Le gestionnaire s'engage à mettre à la disposition de la Caf et le cas échéant de la Cnaf, tous les documents nécessaires à ces contrôles, notamment livres, factures, documents comptables, registres des présences, ressources des familles, agrément, organigramme, état du personnel, contrats de travail, rapports d'activité, et tout document justifiant du soutien financier de la collectivité territoriale ayant la compétence petite enfance (à titre d'exemple : en cas d'achats de berceaux le contrat de réservation, en cas d'attribution monétaire la délibération du conseil municipal ou communautaire, et pour le bonus « inclusion handicap » le formulaire de validation de l'entrée de l'enfant dans le parcours bilan/intervention précoce » etc..., La Caf peut être amenée à prendre contact avec des tiers, afin de vérifier l'exactitude des données sur lesquelles est basé le calcul de l'aide octroyée. Il peut en être ainsi par exemple pour les frais de siège.

Le système d'information pourra également faire l'objet de vérifications, afin de s'assurer de la fiabilité des données transmises.

Le contrôle est réalisé dans le cadre d'une procédure contradictoire. Il peut entraîner une régularisation, la récupération de tout ou partie des sommes versées ou le versement d'un rappel.

Le refus de communication de justificatifs, ou tout autre document entraîne la suppression du financement de la Caf, et la récupération des sommes versées non justifiées.

Article 8 – La durée et la révision des termes de la convention

La présente convention de financement est conclue **01/01/2024 au 31/12/2026**.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis dans cette convention.

Article 9 – La fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par le gestionnaire aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit de besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir de formalité judiciaire, en cas de :

- Constatation d'usage des fonds versés par la Caf non conforme à leur destination ;
- Modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant tel qu'indiqué à l'article « la révision des termes » ci-dessus.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des versements.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 10 – Les recours

- Recours amiable

La prestation de service unique « Psu », le bonus « inclusion handicap », le bonus « mixité sociale », et le bonus territoire Ctg étant des subventions, le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations familiales est compétent pour connaître des recours amiables en cas de différend ou litige né de l'exécution de la présente convention.

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Les parties à la présente convention s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions constitutives de celle-ci.

Il est établi un original de la présente convention pour chacun des signataires.

Fait à Montpellier, le 07/03/2024, en 2 exemplaires.

Pour la Caf de l'Hérault,
Son Directeur

Le / /

Thierry MATHIEU

Pour la Commune de Lunel,
Son Maire

Le / /

Pierre SOUJOL

Signature, date et cachet obligatoires

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience. Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est proscrié et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

Adoptée par le Conseil d'administration de la Cnaf le 1^{er} septembre 2015.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Lunel et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault pour la micro-crèche Babilune.

8 – CULTURE, ARÈNES ET SALLES DE SPECTACLES

8.1 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LUNEL AGGLO ET LA LIBRAIRIE AB RELATIVE À L'ACCUEIL DE LA MANIFESTATION LITTÉRAIRE « LA COMÉDIE DU LIVRE - 10 JOURS EN MAI »

Rapporteur : Mme POLERI.

Annexe : Convention de partenariat

Rendez-vous national incontournable pour les amoureux du livre et de la lecture, « La Comédie du Livre - 10 jours en mai » accueille chaque année à Montpellier écrivains et éditeurs venus de l'ensemble du territoire français, mais aussi de toute l'Europe.

La manifestation ayant souhaité élargir son périmètre et proposer une programmation sur un territoire plus vaste, un partenariat a été établi en 2023, qui a permis l'organisation sur le territoire de la Ville de Lunel de différents événements littéraires. Il est proposé de le reconduire pour l'année 2024.

Seront ainsi organisés dans ce cadre et proposés au public lunellois, gratuitement, une rencontre littéraire avec un auteur invité, le 17 mai 2024 à la librairie AB, ainsi qu'un atelier d'écriture à la médiathèque intercommunale, le 18 mai 2024.

La Ville de Lunel s'engage à élaborer les contrats avec l'auteur invité le 17 mai 2024, qui interviendra à titre gracieux, et à élaborer et imprimer les supports de communication qui annonceront les événements prévus à Lunel.

Il est demandé au conseil :

D'APPROUVER le projet de convention de partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole, la Communauté d'agglomération Lunel Agglo et la librairie AB relative à l'accueil de la manifestation « La Comédie du Livre - 10 jours en mai »,

DE DIRE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2024,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et plus généralement à faire le nécessaire pour sa parfaite exécution.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignées :

La Communauté d'agglomération Lunel Agglo

Médiathèque intercommunale

152 Chemin des Merles - ZAE Luneland

34400 Lunel

Représentée par : M. Pierre SOUJOL - En qualité de : Président

Ci-après dénommée la Communauté d'agglomération Lunel Agglo, d'une part,

La Ville de Lunel

Service Culture, Arts et Spectacles

240 Avenue Victor Hugo

34400 Lunel

Représentée par : Mme Corinne POLERI - En qualité de : Adjointe au Maire déléguée à la Culture

Ci-après dénommée la Ville de Lunel, d'autre part,

La Librairie AB

26 place Fruiterie

34400 Lunel

Représentée par : Mme Delphine CAMBET - En qualité de : Gérante

Ci-après dénommée la librairie AB, d'autre part,

Et

Montpellier Méditerranée Métropole

50 place Zeus, CS 39556

34961 Montpellier Cedex 2

Représentée par : M. Eric PENSO - En qualité de : Vice-Président, délégué à la Culture

Ci-après dénommée l'occupant,

En préambule :

La défense de tous les acteurs de la chaîne du livre, en particulier la librairie indépendante, et la promotion de la lecture sont des éléments essentiels de la politique culturelle de Montpellier Méditerranée Métropole. Rendez-vous national incontournable pour les amoureux du livre et de la lecture, la Comédie du Livre - 10 jours en mai accueille chaque année à Montpellier, écrivains et éditeurs venus d'un peu partout en Europe. Depuis 2022, la manifestation a évolué et est devenue **La Comédie du Livre - 10 jours en mai**. S'étendant désormais sur dix jours, le festival propose une succession de grandes soirées littéraires **du 10 au 19 mai**, et enfin le traditionnel salon des libraires et des éditeurs les 17, 18 et 19 mai, accueillant auteurs et professionnels du livre sur la Promenade royale du Peyrou.

Pour un rayonnement de ses actions, la manifestation propose des rencontres décentralisées sur un territoire plus large et notamment celui de Lunel.

Il est convenu et exposé ce qui suit :

Article 1 : Objet

Dans le cadre de la Comédie du Livre – Dix jours en mai 2024, Montpellier Méditerranée Métropole sollicite un partenariat avec la Communauté d'agglomération de Lunel, la Ville de Lunel et la librairie AB pour l'organisation des événements littéraires suivants :

- Vendredi 17 mai 2023 : rencontre littéraire avec un auteur invité à la librairie AB (19h)
- Samedi 18 mai 2023 : atelier d'écriture à la médiathèque intercommunale de Lunel Agglo (durée 2 heures, de 10h à 12h)

Article 2 : Conditions financières

La mise à disposition des lieux d'accueil des événements objets de la présente convention est accordée à titre gracieux.

La Communauté d'agglomération de Lunel s'engage à prendre en charge le coût de l'atelier d'écriture, au tarif préconisé par le Centre National du Livre (301,38€ brut).

Article 3 : Documents à fournir par l'occupant

L'occupant s'engage à fournir les documents suivants à la Communauté d'agglomération de Lunel Agglo, la Ville de Lunel et à la librairie AB au moment de la signature de la présente convention :

- Une copie de son attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'événement ;
- Les coordonnées (Nom, Prénom, numéro de téléphone) d'un référent qui devra de surcroît être présent sur place et être joignable par téléphone pendant toute la durée de l'événement ;
- Le programme détaillé des événements ;
- Une fiche technique détaillée des aménagements et équipements susceptibles d'être installés pour les événements.

Article 4 : Engagements de l'occupant

L'occupant s'engage à prendre à sa charge :

- La responsabilité de l'évènement. Il lui appartiendra de respecter la réglementation en vigueur concernant l'organisation de spectacles et de veiller au bon déroulement de la manifestation ;
- Une équipe d'accueil dédiée à la manifestation en complément de celle de la Communauté d'agglomération Lunel Agglo, de la Ville de Lunel et de la librairie AB ;
- Les défraitements, hôtels, voyages et repas des artistes présents à l'évènement.

Article 5 : Engagements de la Communauté d'agglomération Lunel Agglo

La Communauté d'agglomération Lunel Agglo s'engage à assurer :

- L'élaboration des contrats avec l'auteur invité dans le cadre de l'atelier d'écriture et le versement des sommes dont le montant est précisé à l'article 2 de la présente convention ;
- La rémunération de son personnel attaché à l'évènement (personnel d'accueil du public et des artistes etc.).

Article 6 : Engagements de la Ville de Lunel

La Ville de Lunel s'engage à assurer :

- L'élaboration des contrats avec l'auteur invité dans le cadre de la rencontre littéraire ;
- L'élaboration et l'impression de supports de communication présentant les évènements organisés à Lunel.

Article 7 : Engagements de la Librairie AB

La librairie AB s'engage à assurer :

- L'accueil du public pendant toute la durée des événements à la librairie ;
- L'accueil de l'auteur invité et la prise en charge du repas du 17 mai 2024 au soir ;
- La modération de la rencontre littéraire ;
- La rémunération de son personnel attaché à l'évènement.

Article 8 : Locaux et équipements

L'occupant s'engage à tout mettre en œuvre pour s'assurer de l'absence de détérioration des locaux et du matériel mis à disposition. Il s'engage à déclarer immédiatement à la Communauté d'agglomération Lunel Agglo, la Ville de Lunel et à la librairie AB toute dégradation ou défectuosité qu'il constaterait.

Article 9 : Communication

L'occupant s'engage à mentionner le partenariat avec la Communauté d'agglomération Lunel Agglo, la Ville de Lunel et la librairie AB dans tous les documents de communication relatifs à l'évènement objet de la présente convention.

L'utilisation des logos de la Communauté d'agglomération Lunel Agglo et de la Ville de Lunel est strictement réglementée et subordonnée à une autorisation préalable.

Article 10 : Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte en cas de non-respect d'un de ses articles ou du règlement intérieur et dans tous les cas reconnus de force majeure.

En cas d'annulation de l'événement par l'occupant, celui-ci devra en informer par téléphone, courrier électronique ou postal la Communauté d'agglomération Lunel Agglo, la Ville de Lunel et la Librairie AB, au moins 5 jours francs à l'avance.

Clause particulière concernant les risques pandémiques :

Quel que soit le motif de l'impossibilité d'assurer un ou plusieurs événements, c'est-à-dire que l'annulation survienne pour cause de maladie parmi les membres de l'équipe de l'occupant ou des équipes de la Communauté d'agglomération Lunel Agglo, de la Ville de Lunel et de la Librairie AB, du fait d'une décision préfectorale, d'un décret gouvernemental ou d'un arrêté municipal de fermeture, ou dans le cas où les consignes gouvernementales relatives à distanciation et la circulation du public seraient trop contraignantes à mettre en œuvre dans le lieu de représentation, les parties s'engagent avant tout à privilégier un accord amiable.

Dans un premier temps, la Communauté d'agglomération Lunel Agglo, la Ville de Lunel, la Librairie AB et l'occupant examineront la possibilité de reporter l'événement.

Dans un second temps, si cette solution n'est pas envisageable, un accord amiable sera recherché qui tendra à préserver la solidarité professionnelle d'une part et les équilibres budgétaires de la Communauté d'agglomération Lunel Agglo, la Ville de Lunel, la Librairie AB et de l'occupant d'autre part.

Fait en quatre exemplaires, à Montpellier, le

2024.

Pour la Communauté d'agglomération Lunel Agglo
Le Président

Pour la Ville de Lunel
L'Adjointe au Maire déléguée à la
Culture

Pierre SOUJOL

Corinne POLERI

Pour Montpellier Méditerranée Métropole
Le Vice-Président, délégué à la Culture

Pour la librairie AB
La Gérante

Eric PENSO

Delphine CAMBET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat avec Montpellier Méditerranée Métropole, la Communauté d'agglomération Lunel Agglo et la librairie AB relative à l'accueil de la manifestation « La Comédie du Livre - 10 jours en mai », et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

8.2 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER (ENSAM) RELATIVE À L'ORGANISATION D'UN ATELIER DE TRAVAIL « ARCHITECTURE ET SCÉNOGRAPHIE »

Rapporteur : Mme POLERI.

Annexe : Convention de partenariat

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier fait partie du réseau des vingt écoles nationales supérieures d'architecture habilitées à délivrer le diplôme d'État en architecture.

Dans le cadre de sa formation « Architecture et scénographie », l'ENSAM a sollicité la Ville de Lunel afin d'y organiser, en partenariat avec le Musée Médard, un atelier de travail autour de cette thématique. Celui-ci se déroulera du 27 au 31 mai 2024 et consistera en l'accueil à Lunel d'une douzaine d'étudiants accompagnés de leurs enseignants. Des visites des établissements culturels municipaux et du site archéologique d'Ambrussum sont prévues à cette occasion, ainsi que différents temps de travail individuels et collectifs sur une thématique définie par l'équipe du Musée Médard, en collaboration avec le responsable pédagogique de la formation.

Ce travail donnera lieu à une restitution prévue le 31 mai 2024 à l'espace Castel et permettra au Musée Médard de bénéficier de l'expertise des étudiants et de leurs formateurs en matière de scénographie muséale.

Il est demandé au conseil :

D'APPROUVER le projet de convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier relative à l'organisation d'un atelier de travail « Architecture et scénographie »,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et plus généralement à faire le nécessaire pour sa parfaite exécution.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

CONVENTION DE PARTENARIAT

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER
VILLE DE LUNEL

ENTRE

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER

Domiciliée 179, rue de l'Espérou – 34093 MONTPELLIER CEDEX 5

N° Siret : 193401 320 00018 – Code APE : 803 Z

Représentée par le directeur, Thierry VERDIER

Dénommée ci-après « ENSAM »

D'une part,

ET

LA VILLE DE LUNEL

Domiciliée 240, avenue Victor Hugo – 34400 LUNEL

Siret : 213 401 458 00012 – Code APE : 8411Z

Représentée par Pierre SOUJOL, en sa qualité de Maire

Dénommée ci-après « la Ville de Lunel »

D'autre part

PRÉAMBULE

L'ENSAM est une des vingt écoles nationales supérieures d'architecture habilitées à délivrer le diplôme d'état en architecture (DEA). Elle propose différents programmes de formation mais sa mission initiale est celle de la formation d'architecte, complétée par une formation d'Habilitation à la Maîtrise d'Oeuvre en son Nom Propre (HMONP) permettant en outre l'accès à l'exercice libéral de la profession. Une autre de ses missions est de valoriser la culture architecturale et urbaine.

La Ville de Lunel porte une politique de développement de ses actions culturelles orientée vers trois objectifs : faire de Lunel une ville créative, inclusive et attractive. Elle propose dans cette perspective une offre culturelle riche, éclectique, pluridisciplinaire et accessible à tous les publics, et souhaite faire de la culture un élément structurant et stimulant pour le développement et le rayonnement de son territoire.

Les deux entités œuvrent dans le cadre de leurs missions spécifiques de service public sur un territoire et des publics identiques et souhaitent établir un partenariat structurel.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – CADRE ET OBJECTIFS DU PARTENARIAT

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat conclu entre la Ville de Lunel et l'ENSAM.

L'ENSAM et la Ville de Lunel décident d'un commun accord de développer, à l'attention des étudiants de l'ENSAM, des actions pédagogiques et de recherche en lien étroit avec les actions culturelles et les sites culturels de la Ville de Lunel.

L'ENSAM et la Ville de Lunel ont décidé de coopérer dans le cadre d'un workshop réalisé en formation « Architecture et scénographie », en partenariat avec le musée Médard, la semaine du 27 au 31 mai 2024.

Le musée Médard, avec l'appui du responsable pédagogique, a défini le thème et le cahier des charges du workshop.

Sont prévues également les visites de l'espace Georges Brassens et des arènes municipales Francis San Juan avec le directeur de la culture, des arts et des spectacles de la Ville de Lunel.

La Ville de Lunel mettra à disposition des minibus pour les étudiants afin qu'ils puissent se rendre sur le site d'Ambrussum.

La restitution des travaux se fera le vendredi 31 mai 2024 à l'espace Castel devant les partenaires.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour la durée de l'action.

ARTICLE 3 – MISE EN OEUVRE

La Ville de Lunel et l'ENSAM s'engagent à :

- mettre en œuvre l'objet de la convention.
- communiquer et présenter publiquement les projets réalisés en partenariat.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DE L'ENSAM

L'ENSAM s'engage à informer et mobiliser ses étudiants et ses enseignants et à faire connaître les actions et la programmation culturelle de la Ville de Lunel.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS DE LA VILLE DE LUNEL

La Ville de Lunel s'engage à :

- Permettre l'accès aux établissements culturels municipaux,
- Assurer l'accueil et la visite technique des installations pour les étudiants du DPEA « Architecture et scénographie ».

ARTICLE 6 – DIFFUSION ET COMMUNICATION

La Ville de Lunel et L'ENSAM s'engagent à communiquer sur le partenariat sur leurs supports respectifs.

La diffusion de l'information passera aussi bien par le réseau de diffusion de la Ville de Lunel que par celui de L'ENSAM.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

Les deux partenaires s'efforceront de valoriser ce partenariat par des opérations communes de communication auprès de tous leurs partenaires et publics respectifs.

ARTICLE 7 – ASSURANCE

Les étudiants et professeurs déclarent bénéficier d'une couverture sociale, d'une assurance responsabilité civile et d'une police d'assurance garantissant les dommages qui pourraient être causés à leurs biens.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes notifications prévues par la présente convention seront faites aux adresses respectives des parties, telles qu'indiquées dans l'intitulé de la présente convention. Chacune des parties sera tenue d'informer l'autre partie de tout changement d'adresse par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – ANNULATION ET DENONCIATION DU CONTRAT

Toute modification apportée à la présente convention par l'une ou l'autre partie fera l'objet d'un avenant précisant les nouvelles modalités.

Les parties ne sont en aucun cas responsables, l'une envers l'autre, des conséquences dommageables résultant d'un cas de force majeure.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre partie par transmission d'un courrier avec accusé de réception.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de ce présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Montpellier mais seulement après épuisement des voix amiables (conciliation, arbitrage, ...)

Fait à Montpellier, le

en 2 exemplaires originaux.

Le Directeur de l'ENSAM

Pour le Maire de la Ville de Lunel, et par délégation,
L'adjointe déléguée

Thierry VERDIER

Corinne POLERI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier relative à l'organisation d'un atelier de travail « Architecture et scénographie » et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

9 - FINANCES

9.1 - APPROBATION DE L'OPÉRATION DE RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR L'AVENUE GASTON BAISETTE ET DU PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT, LE FEDER, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LUNEL AGGLO

Rapporteur : Mme GOUGEON.

La ville de Lunel souhaite réaménager l'avenue Gaston Baissette et y réaliser une piste cyclable.

Il s'agit d'offrir aux usagers et riverains un espace dédié aux modes doux, à la fois sécuritaire, apaisé et fonctionnel.

L'avenue Gaston Baissette constitue une liaison avec la commune de Saint Just au sud, ce qui renforce le maillage des deux communes. Cet axe permet également de relier le réseau cyclable du sud de la commune avec le Lycée Louis Feuillade (1400 scolaires) et avec le collège Frédéric Mistral (700 scolaires).

Sur cet axe, où le trafic est dense, on retrouve : une zone commerciale et administrative, un collège, un lycée, des bâtiments d'habitation collectif, des maisons individuelles ainsi qu'un parc.

L'objectif est de proposer et réaliser des aménagements permettant de :

- Sécuriser les flux piétons et cycles par la création d'une piste cyclable et d'un trottoir
- Réduire la vitesse des véhicules en limitant la largeur de la voirie
- Sécuriser les intersections avec les rues adjacentes
- Harmoniser et moderniser l'éclairage public

Le coût des travaux est estimé à 1 033 586,34€ HT.

Soucieuse d'obtenir toutes les aides susceptibles de lui être allouées, la ville de Lunel entend solliciter l'appui financier de l'État, au travers de la DSIL, du FEDER, du Département ainsi que de Lunel Agglo ; suivant le plan de financement ci-dessous :

Coût total du projet	État (DSIL)	FEDER	Département de l'Hérault	Lunel Agglo	Autofinancement
1 033 586,34 €	465 113,88€	206 717,28€	103 358,60€	51 679,30€	206 717,28€
100,00 %	45,00 %	20,00%	10,00%	5,00%	20,00 %

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le lancement de l'opération réalisation d'une piste cyclable Avenue Gaston Baissette ;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter un appui financier de la part de l'État, du Département, de Lunel Agglo et du FEDER suivant le plan de financement ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'opération réalisation d'une piste cyclable Avenue Gaston Baissette et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter un appui financier de la part de l'État, du Département, de Lunel Agglo et du FEDER suivant le plan de financement ci-dessus et à signer tout document afférent.

Mme GOUGEON ne prend pas part au vote.

9.2 - REQUALIFICATION DU CŒUR HISTORIQUE DE LA VILLE : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DU FEDER

Rapporteur : Mme GOUGEON.

La ville de Lunel souhaite réaliser les tranches optionnelles 1 et 2 du projet de requalification du cœur historique de la ville, inscrit dans le NPNRU.

Ces tranches correspondent à la requalification des rues Jean-Jacques Rousseau, Sadi Carnot, ainsi que les places des Martyrs de la Résistance et du Capitaine Ménard.

L'objectif est d'améliorer le cadre de vie de la population, de créer du lien social grâce à la création d'espaces de rencontres et de favoriser le dynamisme économique et commercial. Il s'agit également de prendre en compte l'enjeu climatique par la végétalisation des espaces.

Les différents projets présentés sont complémentaires aux travaux en cours sur la rue Jean-Jacques Rousseau et le Cours Gabriel Péri, qui correspondent à la tranche ferme du projet.

Le coût total des travaux présentés ici est estimé à 3 534 104,03€ HT.

Soucieuse d'obtenir toutes les aides susceptibles de lui être allouées, la ville de Lunel entend solliciter l'appui financier du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du FEDER, en complément des subventions ANRU déjà sollicitées ; suivant les plans de financement ci-dessous :

Intitulé du projet	Coût total du projet	Conseil Régional	Conseil Départemental	FEDER ATI	ANRU	Autofinancement
Requalification de la place des Martyrs de la Résistance	2 093 102,00€	418 620,00€		1 255 862,00€		418 620,00€
Requalification de la rue Sadi Carnot	538 147,14€	91 485,01€	177 588,56€		156 062,67€	113 010,90€
Requalification de la rue Jean-Jacques Rousseau	410 402,65€	61 560,40€	61 560,40€		205 201,32€	82 080,53€

Requalification de la place du Capitaine Ménard	492 452,24€	73 867,84€	73 867,84€		246 226,11€	98 490,45€
---	--------------------	------------	------------	--	-------------	------------

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le lancement des opérations de requalification du centre-ville ; D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter un appui financier de la part de la Région, du Département et du FEDER suivant les plans de financement ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Intervention de M. C. CHABERT :

« Monsieur le Maire, dans cette requalification du cœur de ville l'opacité reste le maître mot de l'utilisation de l'argent public dans votre projet politique « Métamorphose », qu'il émane du budget de la ville ou celui d'autres organismes, cela reste de l'argent public.

Sur le plan légal, il semble que la transparence ne soit pas de mise ; je prendrai pour exemple l'absence à l'entrée des chantiers du panneau comportant les mentions conformes au code de l'urbanisme ou encore l'absence d'un représentant du maître d'ouvrage aux réunions de chantier, qui nuit à l'information des usagers.

Les dépenses conséquentes déjà supportées par le budget de la ville dans le cadre des travaux « Métamorphose » entre 2021 et 2023 s'élèvent à, sans rentrer dans le détail des chiffres :

Coût total des travaux : 11.726.318 euros HT,

Coût total supporté par le budget de la ville : 6.024.247 euros HT.

Les dépenses soumises ce soir au vote correspondent à la continuité des travaux de requalification du cœur de ville pour un coût « Estimé » par la ville à 3 534 104,03 euros HT ; Coût total susceptible d'être supporté par le budget de la ville = 712 201,88 euros HT.

Le cumul de ces dépenses dont une partie est estimée et celles à venir ne peut nous inciter qu'à maintenir notre vigilance dans le domaine budgétaire.

Fidèle à nos électeurs, nous restons et resterons une force de contrôle de l'utilisation de l'argent public, d'autant plus que ces dépenses concernent uniquement les travaux inclus dans un périmètre limité, le périmètre de revitalisation de territoire que vous avez défini. »

Monsieur le Maire souligne que si nous obtenons les subventions demandées, le coût de revient pour la ville s'élèvera à 20 %. Cela signifie qu'il y a une forte participation, il faut attendre le retour de ces collectivités : le Conseil Régional, le Conseil Départemental et le FEDER pour être certain des chiffres. La ville participerait donc à hauteur de 20 % sur un projet à 3 500 000 €. Cela reste à confirmer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement des opérations de requalification du centre-ville et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter un appui

financier de la part de la Région, du Département et du FEDER suivant les plans de financement ci-dessus et à signer tout document afférent.

Mme GOUGEON, Mme THOMAS et Mme PLANE ne prennent pas part au vote.

9.3 - OPÉRATION D'ISOLATION DE LA TOITURE TERRASSE DU BÂTIMENT A DE LA MAIRIE : SOLLICITATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE HÉRAULT ÉNERGIES

Rapporteur : M. HERMABESSIÈRE.

La ville de Lunel souhaite faire la réfection et l'isolation de la toiture-terrasse du bâtiment A de la Mairie pour un montant de travaux estimé à 42 000€ HT soit 50 400€ TTC.

Ces rénovations permettraient à terme de réaliser d'importantes économies d'énergies sur le bâtiment et donc une économie financière significative de fonctionnement.

Soucieuse d'obtenir toutes les aides susceptibles de lui être allouées, la ville de Lunel entend solliciter l'appui financier d'Hérault Energies.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le projet de réfection et d'isolation de la toiture-terrasse du bâtiment A de la Mairie ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter un appui financier de la part d'Hérault Energies le plus élevé possible pour aider au financement des travaux ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document technique, administratif ou financier pour permettre le bon déroulement de ce projet.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

M. C. CHABERT demande s'il s'agit uniquement pour des raisons d'économie d'énergie que la réfection de la toiture-terrasse doit être effectuée. On peut imaginer que les toitures-terrasses sont anciennes avec des risques d'infiltrations d'eau. Est-ce uniquement pour des raisons d'économies ou également pour refaire l'étanchéité de la terrasse ?

M. HERMABESSIÈRE répond qu'il lui semble qu'il y a les deux.

Mme PLANE précise que sur le vote précédent elle n'a pas pris part au vote mais elle a la procuration de Mme BUFFET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réfection et d'isolation de la toiture-terrasse du bâtiment A de la Mairie et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter un appui financier de la part d'Hérault Energies le plus élevé possible pour aider au financement des travaux et à signer tout document technique, administratif ou financier pour permettre le bon déroulement de ce projet.

Mme GOUGEON et Mme MICHEL ne prennent pas part au vote.

9.4 - BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2024

Rapporteur : M. CRÉCHET.

En application de l'article 1639 A du Code général des impôts, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit, afin de permettre leur recouvrement dans l'année.

Au 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation (TH) est totalement supprimée pour les résidences principales. Elle est intégralement compensée par la part départementale sur la taxe foncière des propriétés bâties, ajustée d'un coefficient correcteur permettant d'assurer une neutralité budgétaire pour les collectivités. Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires perdure.

La loi de finances pour 2024 prévoit une revalorisation des bases fiscales de 3,9 % concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que sur les résidences secondaires encore assujetties à la taxe d'habitation.

La présente délibération soumet à votre approbation le vote des taux des trois taxes directes perçues par la Ville à savoir :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

L'équipe municipale s'est engagée à baisser de 2 points les taux des impôts directs sur le mandat. Aussi, depuis 2020, les taux ont baissé de 2,18 points, l'engagement est tenu.

En 2024, il est proposé une stabilisation des taux.

Il ressort de l'état de notification des bases édité annuellement par les services de la direction générale de finances publiques, les prévisions suivantes pour l'exercice 2024 :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produit attendu
Taxe foncière sur les propriétés bâties	32 370 000 €	58,37%	18 894 369 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	163 800 €	76,91%	125 979 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 560 000 €	20,76%	323 856 €

Il est demandé aux élus du conseil municipal de voter les taux d'imposition 2024 comme suit, pour :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 58,37%
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76,91%
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,76%

Mme PLANE sollicite en sa qualité de présidente de groupe une suspension de séance comme le prévoit le règlement intérieur.

M. BARBATO rejoint Mme PLANE et demande également une suspension de séance.

Monsieur le Maire n'est pas favorable à une suspension de séance compte tenu de la longueur de ce conseil et le soumet au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 7 voix pour la suspension : Mme RAZIGADE, M. BARBATO, Mme LEMAIRE, Mme HUGO, Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, décide de ne pas suspendre la séance.

Mme PLANE le rappellera preuves à l'appui.

Intervention de M. BARBATO :

« 2,18 points sur le mandat, sachant que 1 point, soit 3% d'un seul coup, revient à la précédente majorité.

Un peu d'histoire, entre 2001 et 2019, en 19 ans les bases ont augmentées de 20%, soit 1% par an.

1% par an, très en dessous de l'inflation et cela justifiait que l'on stabilise le taux local de cette taxe.

Or, c'est maintenant, parce que justement les bases augmentent fortement : +11% en 2 ans, qu'il faudrait soutenir et amortir la douleur du contribuable, que vous ne baissez plus le taux local de la taxe, comme vous l'aviez promis.

Vous ne faites donc que de la politique politicienne, sans regarder la réalité de l'évolution des finances sur le terrain.

De plus, vous vous revendiquez comme le défenseur d'une baisse de la taxe foncière à la Ville de Lunel, alors que dans le même temps, vous-même, mais cette fois en tant que président de l'Agglo, doublez la GEMAPI, qui, elle-même est prélevée, vous l'aurez deviné, sur le foncier....

Allez comprendre ! »

Monsieur le Maire considère qu'il fait un mélange.

M. BARBATO estime que c'est le même porte-monnaie, c'est de l'agent public il est donc surpris, les promesses ne sont pas tenues.

M. BERTHET explique que lorsque son équipe s'est engagée avec la municipalité ils étaient en faveur d'une baisse des impôts et de la taxe foncière. Nous l'avions intégré dans notre campagne électorale. Aujourd'hui, il peut dire que ce n'est pas une réussite complète mais ce n'est pas politique. Actuellement nous avons une meilleure connaissance de la réalité de la vie, du moins pour sa part, avec 70 % de la population qui ne paie pas d'impôts sur le revenu et la nécessité de réaliser un certain nombre choses, de construire. Nous avons effectivement augmenté la GEMAPI.

Mme PLANE souligne de 200 %. Elle a été multipliée par 2 !

Une discussion s'engage.

M. BERTHET explique qu'aujourd'hui nous avons des impératifs : le centre-ville, tous les investissements réalisés, compte tenu aussi de l'inflation on peut difficilement faire autrement. Politiquement il soutient cela même si quelque part il aurait préféré poursuivre la baisse mais ce n'est pas possible. Il est nécessaire de faire des choix et son choix ainsi que celui de son équipe est de soutenir, ne plus baisser.

M. BARBATO a du mal à savoir qui est l'équipe de M. BERTHET !

Une discussion s'ensuit.

M. CRÉCHET explique que le problème à Lunel c'est un taux de taxe foncière en valeur absolue très élevé avec les conséquences que cela entraîne à la fois sur le portefeuille des Lunellois, l'attractivité de la ville et tous les effets induits qu'on peut imaginer. Le problème majeur c'est le différentiel avec toutes les valeurs de référence au niveau national. L'objectif sur lequel nous pourrions travailler y compris pour les années à venir, c'est la réduction de

ce différentiel avec les moyennes de référence. Il n'empêche que lorsque nous avons fixé l'objectif de baisse de deux points de la taxe foncière vous n'aviez pas encore pris la décision entre les deux tours, il ne veut pas polémiquer... L'objectif était fixé avant le premier tour de telle façon à essayer d'atteindre l'objectif essentiel qui est la réduction du différentiel avec les moyens que nous avons. En 2020 notre différentiel entre le taux moyen des communes de la même strate, c'est-à-dire entre 20 000 et 50 000 habitants, était de 17,80 points. Parce qu'en même temps pendant que nous baissions les taux et encore cette année pendant que nous les maintenons, la plupart des autres collectivités ont augmenté le leur et parfois de façon très significative. En 2023, deux communes de l'Hérault ont baissé leur taux de taxe foncière : Lunel et une autre collectivité dont il ne se souvient pas. Le taux différentiel qui existait en 2020, entre la moyenne de référence de 17,80 et fin 2023, n'est plus qu'à 15,86, ce n'est pas mirifique mais ce différentiel a été réduit et cela joue sur l'attractivité de Lunel par rapport aux communes de même catégorie. Faudrait-il faire mieux : oui, car 15,86 de différentiel c'est encore trop. Il faut être cohérent, nous ne pouvons pas vouloir baisser davantage les impôts et diminuer les tarifs municipaux. Mais nous y reviendrons lors du Budget Primitif.

Mme PLANE ne va pas rentrer dans ce jeu de ping-pong entre M. BARBATO et M. CRÉCHET mais souhaite que l'on fasse preuve d'honnêteté intellectuelle. Durant le précédent mandat c'est sur le vote des taux que la précédente municipalité a explosé. Nous avons été les seuls à demander une baisse des taux pendant toute la durée du mandat. Lorsque les taux ont été baissés, peu importe les raisons, que ce soit d'un point de vue électoraliste ou une volonté politique, les taux ont baissé en 2020 de plus d'un point, vous n'étiez plus là Monsieur le Maire vous aviez démissionné du conseil municipal, donc il y avait déjà une baisse. Nous sommes tous d'accord que tous les programmes faisaient référence à une baisse, ce que vous avez fait.

Une discussion s'ensuit.

Mme PLANE accorde qu'effectivement la municipalité a baissé les taux. Par contre le calcul est inexact. Vous avez pris une collectivité où le taux était de 59,12, aujourd'hui il est de 58,37, si on fait la soustraction de ces deux taux cela ne donne pas 2,18 mais 0,75.

Un échange s'engage entre Mme PLANE et M. HERMABESSIÈRE concernant le vote du budget 2021.

Intervention de M. C. CHABERT :

« Monsieur le Maire,

La baisse des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation en 2023 n'ont pas permis de compenser la hausse des bases fiscales à 7,1% ; hausse qui est venue s'ajouter à la hausse de 3,4% en 2022.

Vous faites le choix cette année de stabiliser les taux à la même hauteur que l'année dernière malgré une nouvelle revalorisation des bases fiscales de + 3,9%, qui viendra s'ajouter sur la feuille des impôts fonciers au montant de la GEMAPI qui double cette année, sans compter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur laquelle pèse une menace financière importante.

Tout ça malgré l'engagement de l'adjoint aux finances fait lors d'un précédent conseil où celui-ci annonçait : « la volonté de poursuivre une réduction progressive des taux de fiscalité jusqu'en 2026, car le taux de la taxe foncière sur Lunel est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale de la strate... »

Je vous rappelle Monsieur le Maire que l'État refuse d'appliquer un plafond estimant que les communes sont en mesure de contrecarrer la hausse des bases fiscales en « jouant » sur les taux communaux.

Par conséquent, Monsieur le Maire, par ce constat avez-vous l'intention d'établir un document d'information à l'intention des foyers Lunellois pour éviter leur stupéfaction à la lecture de la feuille des impôts fonciers 2024 ? »

M. CRÉCHET indique que nous avons l'intention d'informer les Lunellois de la façon la plus transparente possible sur la fiscalité des contraintes qui pèsent sur la collectivité et des efforts que nous devons réaliser, pas seulement cette année mais dans les années à venir pour baisser les dépenses et augmenter les recettes tout en diminuant la pression fiscale. Il ne veut pas polémiquer mais il ne croit pas avoir pris l'engagement de baisser systématiquement chaque année, mais plutôt qu'il est souhaitable tendanciellement de rejoindre au fil du temps les moyennes de référence, de diminuer ce fameux différentiel. Ce qu'il pense avoir dit c'est que l'objectif de campagne que nous nous étions fixés est atteint et dépassé.

M. C. CHABERT rappelle qu'il a relevé les propos de M. CRÉCHET sur un procès-verbal d'un conseil municipal, c'est écrit noir sur blanc et puisqu'il est proche de l'administration, il peut rechercher dans les conseils municipaux précédents de 2022 ou 2023.

Monsieur le Maire n'a jamais entendu M. CRÉCHET tenir ces propos. Comment cela a-t-il été rédigé ? C'est une information qui n'a pas été vérifiée.

M. BARBATO fait remarquer que l'on pourrait se demander pourquoi l'État augmente très fortement ses bases à Lunel.

M. CRÉCHET rappelle que l'évolution des bases dépend de 3 facteurs :

1^{er} facteur : La revalorisation nationale décidée par les services de l'État pour tenir compte de l'inflation. Et aussi loin que l'on peut remonter, nous pouvons constater que l'évolution nationale des bases suit de façon assez précise l'inflation. Sur les 10 dernières années, il y a une année où l'évolution des bases a été très légèrement inférieure à l'inflation constatée.

2^{ème} facteur : C'est l'augmentation de l'assiette physique, c'est-à-dire que plus il y a de logements soumis à la taxe foncière, plus il y a de produit fiscal qui en découle.

3^{ème} facteur : C'est l'évolution individuelle de logements concernés. Un appartement neuf de trois pièces sur programme neuf qui vient de sortir à Lunel n'a pas la même valeur locative qu'un trois pièces vétuste en centre-ville. Ensuite, si on ajoute une piscine, des salles de bains, etc. cela fait aussi évoluer la valeur locative individuelle et c'est cet ensemble de facteurs qui modifie les bases locatives d'une manière globale tel que cela apparaît dans les documents budgétaires. Les bases locatives sont une moyenne entre l'appartement neuf qui va se louer 1 500 € par mois et aura cette valeur locative théorique et l'appartement vétuste du centre-ville qui va se louer 400 €. La moyenne des bases ne signifie pas grand-chose. Par contre, le taux qui s'applique sur ces bases, effectivement c'est à ce niveau que la collectivité peut jouer.

Mme PAPAÏX complète les explications de M. CRÉCHET. En effet, des différences subsistent entre un appartement vétuste par rapport à un appartement neuf. Il existe un classement avec des catégories allant de la catégorie 7 et 8 pour un appartement en très mauvais état et pouvant aller jusqu'à une catégorie 4 où on commence à arriver sur une maison de maître. Il y a forcément une évaluation d'un logement, d'un appartement, d'une maison en fonction de cette catégorie auquel va être appliquée une valeur locative plus ou moins élevée. Ensuite il y a aussi des logements témoins par rapport à un logement situé dans tel quartier, par rapport au nombre de pièces, aux services environnants qui vont donner aussi une autre base de valeur locative. L'ensemble des éléments pris en compte pour calculer la base de la valeur locative est vaste.

M. C. CHABERT rappelle ses propos de 2023 : le 1^{er} janvier 2026, les nouvelles bases fiscales vont être recalculées puisqu'elles datent de 1970.

2^{ème} rappel : la taxe foncière à Montpellier, qui ne fait pas partie de la même strate que Lunel mais qui est supérieure, donc dans la catégorie des villes dont la taxe foncière est de 52,63 %, il y a par conséquent des différences importantes. Même en ajoutant la fiscalité concernant l'intercommunalité on arrive toujours à 58,87. Si vous voulez rechercher mon intervention, elle apparaît sur le conseil municipal du mois de mars 2022.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 7 voix contre : Mme RAZIGADE, M. BARBATO, Mme LEMAIRE, Mme HUGO, Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, approuve les taux d'imposition 2024 selon le détail suivant :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 58,37%,
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76,91%,
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,76%.

9.5 - COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. CRÉCHET.

La date limite de vote, par les assemblées délibérantes, du compte de gestion du comptable et du compte administratif 2023 est fixée au 30 juin 2024, en application de l'article L.1612-12 du CGCT.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte administratif 2023 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Ville de Lunel entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Receveur de la Trésorerie de Saint Mathieu de Trévières.

Les opérations figurant au compte administratif et celles dressées par le Receveur sont concordantes et font apparaître les résultats suivants :

Total des recettes de fonctionnement (a)	38 683 111.68 €
Excédents reportés (b)	2 876 853.09 €
Total des dépenses de fonctionnement (c)	33 072 221.74 €
Solde de la section de fonctionnement (d) = (a+b) - (c)	8 487 743.03 €

Total des recettes d'investissement (e)	9 408 824.36 €
Excédents reportés (f)	3 070 510.95€
Total des dépenses d'investissement (g)	12 274 920.29 €
Solde de la section d'investissement (h) = (e+f)-g	204 415.02 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	8 692 158.05 €
---	-----------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conformité du Compte de Gestion 2023 du Receveur avec le Compte Administratif 2023 du Budget Principal.

9.6 - BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023

Rapporteur : M. CRÉCHET.

Annexe : maquette du compte administratif 2023 du budget principal

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

CADRE GÉNÉRAL

Le compte de gestion est établi par le comptable des Finances Publiques, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il doit être transmis au Conseil Municipal au plus tard le 1er juin de l'année N+1.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il doit concorder avec le compte administratif.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice n-1. Il rapproche les prévisions (budget primitif + décisions modificatives) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il doit être voté en conseil municipal avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Les équilibres globaux sont les suivants :

Total des recettes de fonctionnement (a)	38 683 111,68 €
Excédents reportés (b)	2 876 853,09 €
Total des dépenses de fonctionnement (c)	33 072 221,74 €
Solde de la section de fonctionnement (d) = (a+b) - (c)	8 487 743,03 €

Total des recettes d'investissement (e)	9 408 824,36 €
Excédents reportés (f)	3 070 510,95 €
Total des dépenses d'investissement (g)	12 274 920,29 €
Solde de la section d'investissement (h) = (e+f) - (g)	204 415,02 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022	8 692 158,05 €
---	-----------------------

Section de fonctionnement

La fiscalité directe

En 2023, la Ville a perçu 20 257 459 € de recettes tirées des impôts directs (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires)

La fiscalité directe a représenté 52,6 % des recettes réelles de fonctionnement. Une revalorisation nationale des bases a été appliquée à hauteur de 7,1 %, suivant l'inflation.

La Ville de Lunel a consenti en 2023 une baisse des taux de 0,50 points afin d'atténuer la hausse historique des bases. En 2023, c'est une baisse cumulée de 2,18 points qui aura été consentie sur les taxes foncières depuis 2020.

Les autres taxes

S'agissant des autres taxes, il est à noter des recettes en forte hausse pour :

- **Les droits de mutation** : Il s'agit d'une taxe obligatoire versée par l'acquéreur, lors d'une vente immobilière opérée sur le territoire. C'est une taxe par nature volatile car elle dépend de l'état du marché immobilier. Elle reflète le dynamisme du marché immobilier local. Il est difficile d'estimer avec précision cette recette fiscale : le marché a été grippé en 2023 ce qui a nuit à la fluidité des transactions. Cependant, si la Ville de Lunel constate une diminution de ces droits de mutation, ces derniers se maintiennent à un niveau élevé malgré une tendance nationale inverse. Aussi, les recettes ont été prudemment estimées à 900 000 € en 2023 alors que la Ville a in fine perçu 1 250 000 €.
- **La taxe finale sur la consommation d'électricité** : elle est en nette progression par rapport au BP 2023 (+ 36,6%). Ceci s'explique d'une part par le calcul de la taxe qui tient compte de l'inflation, historiquement élevée en 2023, et d'autre part, par une consommation d'électricité globale plus importante (voitures électriques, rénovation des nouvelles habitations passant du gaz/fioul à l'électricité, équipement des habitations en pompe à chaleur etc).

Les dotations

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un reversement effectué par l'agglomération Lunel'Agglo en direction des communes membres. L'objectif de la DSC est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire, selon des critères à dominante péréquatrice. Suite à la refonte des critères de calcul en 2021, la commune de Lunel a bénéficié d'une revalorisation de cette dotation. La revalorisation se fait progressivement sur 5 ans. La Ville de Lunel a perçu en 2023 889 290 €.

Concernant la DGF, elle affiche une stabilité en 2023 :

- Dotation forfaitaire : 2 389 411 €
- Dotation de solidarité urbaine : 4 226 880 €
- Dotation nationale de péréquation : 944 004 €

Les redevances des services publics locaux

Durant des années, la ville a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs de ses services publics locaux ou de les augmenter très faiblement.

Résultat, un écart croissant entre le coût réel du service rendu et les recettes perçues pour ces mêmes services. De plus, le paiement des services est nettement supporté par le contribuable bien plus que par l'utilisateur.

S'il n'est pas question d'inverser complètement la tendance sans nuire au principe même de l'intérêt général porté par la collectivité, il a été fait le choix en 2023 de rééquilibrer la participation de l'utilisateur en faveur du contribuable.

Aussi, et dans un contexte marqué par une inflation forte, les tarifs municipaux ont augmenté de manière différenciée tenant compte des services publics à destination des publics fragilisés.

Il est à noter une diminution sur les recettes à caractère sportif, du fait de la fermeture de la piscine municipale en mars 2023.

Les charges de personnel

La masse salariale a augmenté de 3,6 % entre le BP 2023 et le CA 2023, passant de 18 670 000 € au BP 2023 à 19 342 983,33 € au CA 2023.

Plusieurs facteurs expliquent cela :

- La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 1,5% actée au 1er juillet 2023 (mesure nationale) ;
- La revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP) au 1^{er} juillet 2023, pesant également sur une année pleine en 2024 ;
- Le glissement vieillesse technicité (GVT), à savoir l'évolution de carrière des fonctionnaires en place toutes choses égales par ailleurs.
- Les revalorisations successives du SMIC.

Les charges de fonctionnement courant

S'agissant du chapitre 011, les charges de fonctionnement courant sont contenues et affichent une forte diminution entre le BP 2023 (9 633 184 €) et le CA 2023 (8 497 406,22 €), soit une diminution de 11,79%.

Ceci s'explique essentiellement par une maîtrise des dépenses de fonctionnement courant et par un ajustement des prévisions budgétaires en matière d'énergie.

Le chapitre 014 concerne le prélèvement pour carence de logements sociaux. En 2023, la Ville y est soumise pour la première fois, et s'est acquittée de 160 781 €.

Sur le chapitre 65, la Ville de Lunel avait fait le choix de maintenir les subventions aux associations. Ce chapitre a été abondé en cours d'année par des subventions exceptionnelles, notamment à destination des associations de natation suite à la fermeture de la piscine municipale.

Section d'investissement

Le volume des dépenses d'investissement est en corrélation directe avec les besoins d'équipement d'un territoire qui se métamorphose.

La Ville ambitionne de limiter le recours à l'emprunt pour financer ses investissements et est soucieuse d'obtenir toutes les aides susceptibles de lui être allouées, en multipliant les demandes de subventions auprès des institutions partenaires.

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 9 778 393,92 € en 2023, auxquels il faut ajouter 7 215 817,31 € de restes à réaliser.

Les dépenses d'équipement ont été ventilées comme suit, hors RAR budgétés sur l'exercice 2024 (opérations les plus importantes) :

- Requalification de la rue de la Libération : 1 240 147,31 €
- Végétalisation des cours d'écoles : 957 331,66 €
- Travaux chemin du jeu de Mail : 404 686,92 €
- Requalification de la zone piétonne : 380 330,08 €

- Centre de supervision urbaine : 358 039,99 €
- Mise en valeur de l'Église Notre Dame du Lac : 299 795,72 €
- Mise aux normes des locaux commerciaux du cœur de ville : 213 612,78 €
- Création d'un guichet unique à l'Hôtel de Ville : 226 281,58 €
- Requalification de l'avenue Victor Hugo – Tranche 1 : 500 000 €
- Accessibilité des bâtiments municipaux et des écoles : 267 458,10 €
- Extension du réseau de vidéoprotection : 65 463,44 €

L'encours de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2023 s'élève à : 24 186 298 €

Le montant du remboursement du capital de la dette a été de 2 451 556,60 €.
Le montant des intérêts se sont élevés à 637 844,71 €.

Pour financer ses investissements 2023, l'exercice 2023 a mis en évidence un besoin de financement par l'emprunt de 1 250 000 €.

Aussi, la Ville poursuit un processus de désendettement puisqu'elle emprunte moins que ce qu'elle ne rembourse.

Concernant la capacité de désendettement de la Ville, elle s'élève en 2023 à 3,6 ans au 31/12. En rapportant le montant du stock de dette à celui de son épargne brute, la capacité de désendettement permet d'estimer en combien d'année la Ville pourrait rembourser sa dette si elle devait y consacrer la totalité de son épargne. Exprimée en nombre d'année, la capacité de désendettement permet de mesurer la solvabilité d'une collectivité et donc sa santé financière. Le seuil d'alerte est fixé à 12 ans, bien loin du niveau atteint par la Ville de Lunel.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la conformité du compte administratif 2023 avec le compte de gestion 2023 du Trésorier Principal du budget principal ;

DE DIRE que selon l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire assiste à la discussion mais se retire au moment du vote ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus -
COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340145800012

POSTE COMPTABLE : SGC EST HERAULT

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	50
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	62
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	102
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	140
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	141
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	146
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	147
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	148
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	150
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	151
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	152
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	153
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	154
A4 - Etat des provisions	155
A5 - Etalement des provisions	156
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	157
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	158
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	160
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	161
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	162
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	163
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	164
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	165
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	166
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	167
A8 - Etat des charges transférées	168
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	169
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	170
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	175
A10.3 - Opérations liées aux cessions	176
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	177
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	178
A11 - Etat des travaux en régie	179
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	181

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	182
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	189
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	190
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	191
B1.6 - Etat des engagements reçus	192

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	193
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	196
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	197
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	198
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	199
C1.2 - Actions de formation des élus	202
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	203
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	204
C3.2 - Liste des établissements publics créés	205
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	206
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	207
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	208
C3.6 - Identification des flux croisés	210
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	211
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	212
D2 - Arrêté et signatures	213

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 34145	COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL BUDGET PRINCIPAL	CA 2023
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	26869
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
20684150.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1191.47	1223.00
2	Produit des impositions directes/population	695.53	645.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1439.69	1417.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	363.93	303.00
5	Encours de dette/population	900.16	1050.00
6	DGF/population	281.38	199.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	60.40	61.30
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	89.10	93.70
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	25.30	21.40
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	62.50	74.10

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	33 072 221,74	G	38 683 111,68
	Section d'investissement	B	12 274 920,29	H	9 408 824,36

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 876 853,09 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	3 070 510,95 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	45 347 142,03	= G+H+I+J	54 039 300,08

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	7 215 817,31	L	1 868 275,11
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	7 215 817,31	= K+L	1 868 275,11

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	33 072 221,74	= G+I+K	41 559 964,77
	Section d'investissement	= B+D+F	19 490 737,60	= H+J+L	14 347 610,42
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	52 562 959,34	= G+H+I+J+K+L	55 907 575,19

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	7 215 817,31	L	1 868 275,11
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		1 868 275,11
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		117 386,22		0,00
204	Subventions d'équipement versées		412 255,80		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	1 477 262,36	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	25 641,60	0,00
111	Opération d'équipement n° 111	193 811,64	
112	Opération d'équipement n° 112	200 697,46	
113	Opération d'équipement n° 113	149 558,58	
114	Opération d'équipement n° 114	56 546,02	
117	Opération d'équipement n° 117	75 912,12	
118	Opération d'équipement n° 118	14 735,10	
120	Opération d'équipement n° 120	2 573,16	
121	Opération d'équipement n° 121	869 072,11	
122	Opération d'équipement n° 122	10 693,97	
126	Opération d'équipement n° 126	22 281,12	
127	Opération d'équipement n° 127	99 900,00	
128	Opération d'équipement n° 128	1 325 163,44	
129	Opération d'équipement n° 129	1 344 805,70	
131	Opération d'équipement n° 131	12 780,00	
132	Opération d'équipement n° 132	410 794,09	
133	Opération d'équipement n° 133	35 228,40	
135	Opération d'équipement n° 135	47 400,00	
136	Opération d'équipement n° 136	59 796,00	
137	Opération d'équipement n° 137	46 200,00	
138	Opération d'équipement n° 138	47 520,00	
141	Opération d'équipement n° 141	149 762,42	
142	Opération d'équipement n° 142	8 040,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 088 161,00	7 271 199,82	1 226 206,40	0,00	590 754,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 419 000,00	19 342 643,33	340,00	0,00	76 016,67
014	Atténuations de produits	161 000,00	160 781,00	0,00	0,00	219,00
65	Autres charges de gestion courante	3 357 542,00	3 288 127,90	65 392,06	0,00	4 022,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		32 025 703,00	30 062 752,05	1 291 938,46	0,00	671 012,49
66	Charges financières	640 000,00	637 844,71	0,00	0,00	2 155,29
67	Charges exceptionnelles	41 200,00	21 083,49	0,00	0,00	20 116,51
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		32 706 903,00	30 721 680,25	1 291 938,46	0,00	693 284,29
023	Virement à la section d'investissement (2)	6 546 371,06				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 030 949,03	1 058 603,03			-27 654,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 577 320,09	1 058 603,03			6 518 717,06
TOTAL		40 284 223,09	31 780 283,28	1 291 938,46	0,00	7 212 001,35
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	352 800,00	394 314,44	0,00	0,00	-41 514,44
70	Produits services, domaine et ventes div	1 110 300,00	1 380 986,21	0,00	0,00	-270 686,21
73	Impôts et taxes	25 690 000,00	25 985 828,72	218 000,00	0,00	-513 828,72
74	Dotations et participations	9 572 270,00	9 941 814,01	0,00	0,00	-369 544,01
75	Autres produits de gestion courante	380 000,00	386 011,77	0,00	0,00	-6 011,77
Total des recettes de gestion courante		37 105 370,00	38 088 955,15	218 000,00	0,00	-1 201 585,15
76	Produits financiers	0,00	95,13	0,00	0,00	-95,13
77	Produits exceptionnels	302 000,00	376 061,40	0,00	0,00	-74 061,40
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		37 407 370,00	38 465 111,68	218 000,00	0,00	-1 275 741,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		37 407 370,00	38 465 111,68	218 000,00	0,00	-1 275 741,68
Pour information		(3) 2 876 853,09				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	240 394,00	122 113,20	117 386,22	894,58
204	Subventions d'équipement versées	776 952,37	353 848,73	412 255,80	10 847,84
21	Immobilisations corporelles	4 258 793,00	2 507 564,91	1 477 262,36	273 965,73
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	392 924,57	392 342,79	25 641,60	-25 059,82
	Total des opérations d'équipement	12 088 410,58	6 402 524,29	5 183 271,33	502 614,96
	Total des dépenses d'équipement	17 757 474,52	9 778 393,92	7 215 817,31	763 263,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 973,00	2 973,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 520 000,00	2 451 556,60	0,00	68 443,40
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 622 973,00	2 454 529,60	0,00	168 443,40
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	20 380 447,52	12 232 923,52	7 215 817,31	931 706,69
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	200 000,00	41 996,77		158 003,23
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	200 000,00	41 996,77		158 003,23
	TOTAL	20 580 447,52	12 274 920,29	7 215 817,31	1 089 709,92
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 856 403,30	1 571 238,28	1 868 275,11	-583 110,09
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 270 000,00	1 250 000,00	0,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 126 403,30	2 821 238,28	1 868 275,11	-563 110,09
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 435 160,91	1 439 970,58	0,00	-4 809,67
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	4 041 052,27	4 041 052,27	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	30 000,00	5 963,43	0,00	24 036,57
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	5 606 213,18	5 486 986,28	0,00	119 226,90
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	9 732 616,48	8 308 224,56	1 868 275,11	-443 883,19
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	6 546 371,06			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 030 949,03	1 058 603,03		-27 654,00
041	Opérations patrimoniales (1)	200 000,00	41 996,77		158 003,23
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 777 320,09	1 100 599,80		6 676 720,29
	TOTAL	17 509 936,57	9 408 824,36	1 868 275,11	6 232 837,10

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 3 070 510,95			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	8 497 406,22		8 497 406,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 342 983,33		19 342 983,33
014	Atténuations de produits	160 781,00		160 781,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 353 519,96		3 353 519,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	637 844,71	0,00	637 844,71
67	Charges exceptionnelles	21 083,49	31 589,00	52 672,49
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 027 014,03	1 027 014,03
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		32 013 618,71	1 058 603,03	33 072 221,74
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 973,00	0,00	2 973,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 451 556,60	0,00	2 451 556,60
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	6 402 524,29		6 402 524,29
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	122 113,20	0,00	122 113,20
204	Subventions d'équipement versées	353 848,73	0,00	353 848,73
21	Immobilisations corporelles (6)	2 507 564,91	41 996,77	2 549 561,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	392 342,79	0,00	392 342,79
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		12 232 923,52	41 996,77	12 274 920,29
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	394 314,44		394 314,44
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 380 986,21		1 380 986,21
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	26 203 828,72		26 203 828,72
74	Dotations et participations	9 941 814,01		9 941 814,01
75	Autres produits de gestion courante	386 011,77	0,00	386 011,77
76	Produits financiers	95,13	0,00	95,13
77	Produits exceptionnels	376 061,40	0,00	376 061,40
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		38 683 111,68	0,00	38 683 111,68
Pour information				2 876 853,09
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 439 970,58	0,00	1 439 970,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 041 052,27		4 041 052,27
13	Subventions d'investissement	1 571 238,28	0,00	1 571 238,28
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 255 963,43	0,00	1 255 963,43
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		31 285,98	31 285,98
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	303,02	303,02
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	41 996,77	41 996,77
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 027 014,03	1 027 014,03
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		8 308 224,56	1 100 599,80	9 408 824,36
Pour information				3 070 510,95
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	9 088 161,00	7 271 199,82	1 226 206,40	0,00	590 754,78
60611	Eau et assainissement	70 000,00	81 036,94	61,40	0,00	-11 098,34
60612	Energie - Electricité	1 742 977,00	1 091 104,99	181 546,10	0,00	470 325,91
60621	Combustibles	25 000,00	28 526,21	0,00	0,00	-3 526,21
60622	Carburants	110 000,00	81 042,03	5 325,59	0,00	23 632,38
60623	Alimentation	60 380,00	74 346,74	3 068,31	0,00	-17 035,05
60628	Autres fournitures non stockées	4 690,00	3 467,72	309,27	0,00	913,01
60631	Fournitures d'entretien	25 000,00	33 159,22	1 554,88	0,00	-9 714,10
60632	Fournitures de petit équipement	61 007,00	71 494,76	4 037,39	0,00	-14 525,15
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	18 715,33	0,00	0,00	1 284,67
60636	Vêtements de travail	55 500,00	61 827,12	2 960,13	0,00	-9 287,25
6064	Fournitures administratives	29 800,00	28 932,02	3 265,99	0,00	-2 398,01
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	9 995,00	10 908,43	0,00	0,00	-913,43
6067	Fournitures scolaires	108 960,00	97 629,87	1 419,75	0,00	9 910,38
6068	Autres matières et fournitures	325 374,00	253 894,61	29 549,09	0,00	41 930,30
611	Contrats de prestations de services	2 441 915,00	1 885 589,35	547 991,53	0,00	8 334,12
6132	Locations immobilières	41 840,00	35 812,47	0,00	0,00	6 027,53
6135	Locations mobilières	263 770,00	233 509,30	15 206,22	0,00	15 054,48
614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00	9 690,95	0,00	0,00	-4 690,95
61521	Entretien terrains	49 000,00	55 028,99	6 876,00	0,00	-12 904,99
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	110 000,00	105 710,13	17 418,24	0,00	-13 128,37
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	1 496,69	0,00	0,00	-1 496,69
615231	Entretien, réparations voiries	452 000,00	398 540,20	0,00	0,00	53 459,80
615232	Entretien, réparations réseaux	210 000,00	267 936,22	17 549,46	0,00	-75 485,68
61524	Entretien bois et forêts	100 000,00	88 905,00	0,00	0,00	11 095,00
61551	Entretien matériel roulant	100 000,00	100 457,31	2 990,68	0,00	-3 447,99
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 300,00	26 645,76	169,93	0,00	-6 515,69
6156	Maintenance	184 700,00	127 014,56	36 276,22	0,00	21 409,22
6161	Multirisques	168 000,00	156 472,92	0,00	0,00	11 527,08
617	Etudes et recherches	75 000,00	2 068,07	72 630,00	0,00	301,93
6182	Documentation générale et technique	15 865,00	16 898,71	218,00	0,00	-1 251,71
6184	Versements à des organismes de formation	60 000,00	35 786,88	27 865,50	0,00	-3 652,38
6188	Autres frais divers	769 440,00	648 829,27	79 548,99	0,00	41 061,74
6226	Honoraires	362 970,00	301 833,58	14 122,20	0,00	47 014,22
6227	Frais d'actes et de contentieux	55 000,00	20 210,24	0,00	0,00	34 789,76
6228	Divers	0,00	243,34	0,00	0,00	-243,34
6231	Annonces et insertions	92 000,00	100 077,41	600,00	0,00	-8 677,41
6232	Fêtes et cérémonies	171 900,00	76 361,25	106 990,45	0,00	-11 451,70
6236	Catalogues et imprimés	14 200,00	10 524,76	1 150,80	0,00	2 524,44
6238	Divers	75 118,00	45 771,20	274,80	0,00	29 072,00
6241	Transports de biens	300,00	393,80	0,00	0,00	-93,80
6247	Transports collectifs	71 300,00	48 311,35	0,00	0,00	22 988,65
6255	Frais de déménagement	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6256	Missions	5 000,00	11 429,33	0,00	0,00	-6 429,33
6257	Réceptions	25 000,00	26 480,29	2 307,83	0,00	-3 788,12
6261	Frais d'affranchissement	45 000,00	34 457,73	8 884,27	0,00	1 658,00
6262	Frais de télécommunications	45 000,00	26 722,99	8 967,58	0,00	9 309,43
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 622,78	0,00	0,00	-1 622,78
6281	Concours divers (cotisations)	6 110,00	20 690,14	0,00	0,00	-14 580,14
6283	Frais de nettoyage des locaux	52 000,00	48 113,73	130,00	0,00	3 756,27
6284	Redevances pour services rendus	45 000,00	48 323,38	0,00	0,00	-3 323,38
6288	Autres services extérieurs	133 050,00	140 539,12	24 939,80	0,00	-32 428,92
63512	Taxes foncières	150 000,00	154 831,52	0,00	0,00	-4 831,52
63513	Autres impôts locaux	0,00	3 561,00	0,00	0,00	-3 561,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 000,00	1 373,76	0,00	0,00	1 626,24
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	16 700,00	16 848,35	0,00	0,00	-148,35
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 419 000,00	19 342 643,33	340,00	0,00	76 016,67
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	400 000,00	315 464,86	0,00	0,00	84 535,14
6218	Autre personnel extérieur	17 000,00	17 255,87	250,00	0,00	-505,87
6331	Versement mobilité	52 000,00	54 099,00	0,00	0,00	-2 099,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	52 000,00	54 099,00	0,00	0,00	-2 099,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	195 000,00	193 626,75	0,00	0,00	1 373,25
64111	Rémunération principale titulaires	8 900 000,00	8 926 373,67	0,00	0,00	-26 373,67
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	236 000,00	235 528,55	0,00	0,00	471,45
64118	Autres indemnités titulaires	2 291 000,00	2 296 264,69	0,00	0,00	-5 264,69
64131	Rémunérations non tit.	1 883 000,00	1 874 483,51	0,00	0,00	8 516,49
64168	Autres emplois d'insertion	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6417	Rémunérations des apprentis	12 000,00	11 324,60	0,00	0,00	675,40
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 940 000,00	1 934 869,00	0,00	0,00	5 131,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 930 000,00	2 921 797,62	0,00	0,00	8 202,38
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	65 000,00	75 176,00	0,00	0,00	-10 176,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	130 000,00	122 855,93	0,00	0,00	7 144,07
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	20 000,00	13 033,21	0,00	0,00	6 966,79
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	35 000,00	35 487,37	0,00	0,00	-487,37
64731	Allocations chômage versées directement	19 000,00	40 197,81	0,00	0,00	-21 197,81
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 000,00	3 710,89	90,00	0,00	21 199,11
6478	Autres charges sociales diverses	195 000,00	212 495,00	0,00	0,00	-17 495,00
6488	Autres charges	0,00	4 500,00	0,00	0,00	-4 500,00
014	Atténuations de produits	161 000,00	160 781,00	0,00	0,00	219,00
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU	161 000,00	160 781,00	0,00	0,00	219,00
65	Autres charges de gestion courante	3 357 542,00	3 288 127,90	65 392,06	0,00	4 022,04
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	77 000,00	67 061,18	9 595,80	0,00	343,02
6518	Autres	10 200,00	10 340,09	0,00	0,00	-140,09
6531	Indemnités	280 000,00	284 364,05	0,00	0,00	-4 364,05
6532	Frais de mission	1 000,00	127,15	0,00	0,00	872,85
6533	Cotisations de retraite	23 000,00	28 417,10	0,00	0,00	-5 417,10
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	16 500,00	17 295,00	0,00	0,00	-795,00
6535	Formation	14 500,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 640,00	3 635,48	0,00	0,00	4,52
6542	Créances éteintes	5 910,00	5 903,06	0,00	0,00	6,94
6553	Service d'incendie	1 715 500,00	1 715 441,51	0,00	0,00	58,49
65548	Autres contributions	36 100,00	34 920,21	0,00	0,00	1 179,79
6558	Autres contributions obligatoires	1 350,00	600,00	0,00	0,00	750,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	58 900,00	58 900,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	20 000,00	10 979,20	8 470,80	0,00	550,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 063 442,00	1 020 100,00	47 325,46	0,00	-3 983,46
65888	Autres	500,00	43,87	0,00	0,00	456,13
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		32 025 703,00	30 062 752,05	1 291 938,46	0,00	671 012,49
66	Charges financières (b)	640 000,00	637 844,71	0,00	0,00	2 155,29
66111	Intérêts réglés à l'échéance	668 000,00	623 991,56	0,00	0,00	44 008,44
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-28 000,00	13 853,15	0,00	0,00	-41 853,15
67	Charges exceptionnelles (c)	41 200,00	21 083,49	0,00	0,00	20 116,51
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	200,00	220,50	0,00	0,00	-20,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	1 820,00	0,00	0,00	18 180,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	19 042,99	0,00	0,00	-18 042,99
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		32 706 903,00	30 721 680,25	1 291 938,46	0,00	693 284,29
023	Virement à la section d'investissement	6 546 371,06	0,00			6 546 371,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	1 030 949,03	1 058 603,03			-27 654,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	303,02			-303,02
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	31 285,98			-31 285,98
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 030 949,03	1 027 014,03			3 935,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		7 577 320,09	1 058 603,03			6 518 717,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		7 577 320,09	1 058 603,03			6 518 717,06
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		40 284 223,09	31 780 283,28	1 291 938,46	0,00	7 212 001,35
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	191 432,58
Montant des ICNE de l'exercice N-1	177 579,43

= Différence ICNE N – ICNE N-1	13 853,15
--------------------------------	-----------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	352 800,00	394 314,44	0,00	0,00	-41 514,44
6419	Remboursements rémunérations personnel	155 000,00	154 809,26	0,00	0,00	190,74
6459	Rembours charges SS et prévoyance	107 800,00	141 462,68	0,00	0,00	-33 662,68
6479	Rembours sur autres charges sociales	90 000,00	98 042,50	0,00	0,00	-8 042,50
70	Produits services, domaine et ventes div	1 110 300,00	1 380 986,21	0,00	0,00	-270 686,21
7018	Autres ventes de produits finis	20 000,00	8 359,00	0,00	0,00	11 641,00
7022	Coupes de bois	0,00	15 872,30	0,00	0,00	-15 872,30
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	21 242,60	0,00	0,00	-1 242,60
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	209 570,28	0,00	0,00	-209 570,28
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	7,62	0,00	0,00	-7,62
70383	Redevance de stationnement	250 000,00	285 172,35	0,00	0,00	-35 172,35
70384	Forfait de post-stationnement	94 000,00	111 131,27	0,00	0,00	-17 131,27
70388	Autres redevances et recettes diverses	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	15 000,00	18 471,50	0,00	0,00	-3 471,50
70631	Redevances services à caractère sportif	120 000,00	20 049,45	0,00	0,00	99 950,55
70632	Redevances services à caractère loisir	52 500,00	87 795,40	0,00	0,00	-35 295,40
7066	Redevances services à caractère social	208 800,00	229 688,88	0,00	0,00	-20 888,88
7067	Redev. services périscolaires et enseign	36 500,00	54 251,91	0,00	0,00	-17 751,91
70688	Autres prestations de services	2 500,00	714,35	0,00	0,00	1 785,65
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	16 000,00	33 506,88	0,00	0,00	-17 506,88
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	70 000,00	69 232,14	0,00	0,00	767,86
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	25 000,00	44 226,01	0,00	0,00	-19 226,01
70874	Remb. frais par les caisses des écoles	107 000,00	108 474,28	0,00	0,00	-1 474,28
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	63 000,00	61 753,49	0,00	0,00	1 246,51
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	1 466,50	0,00	0,00	-1 466,50
73	Impôts et taxes	25 690 000,00	25 985 828,72	218 000,00	0,00	-513 828,72
73111	Impôts directs locaux	19 988 000,00	20 236 534,00	0,00	0,00	-248 534,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	20 925,00	0,00	0,00	-20 925,00
73211	Attribution de compensation	1 842 000,00	1 842 221,00	0,00	0,00	-221,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	832 500,00	889 290,00	0,00	0,00	-56 790,00
73221	FNGIR	40 500,00	40 519,00	0,00	0,00	-19,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	490 000,00	453 393,00	0,00	0,00	36 607,00
7336	Droits de place	300 000,00	273 268,05	0,00	0,00	26 731,95
7338	Autres taxes	260 000,00	177 605,79	0,00	0,00	82 394,21
7351	Taxe consommation finale d'électricité	687 000,00	792 343,91	0,00	0,00	-105 343,91
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	200 000,00	9 923,80	218 000,00	0,00	-27 923,80
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 050 000,00	1 249 805,17	0,00	0,00	-199 805,17
74	Dotations et participations	9 572 270,00	9 941 814,01	0,00	0,00	-369 544,01
7411	Dotation forfaitaire	2 390 270,00	2 389 411,00	0,00	0,00	859,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	4 125 000,00	4 226 880,00	0,00	0,00	-101 880,00
74127	Dotation nationale de péréquation	980 000,00	944 004,00	0,00	0,00	35 996,00
744	FCTVA	105 000,00	123 319,34	0,00	0,00	-18 319,34
74718	Autres participations Etat	50 000,00	95 699,00	0,00	0,00	-45 699,00
7472	Participat° Régions	7 000,00	2 000,00	0,00	0,00	5 000,00
7473	Participat° Départements	17 000,00	225 292,91	0,00	0,00	-208 292,91
7478	Participat° Autres organismes	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	273 000,00	279 505,00	0,00	0,00	-6 505,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	40 000,00	62 000,00	0,00	0,00	-22 000,00
7488	Autres attributions et participations	1 515 000,00	1 593 702,76	0,00	0,00	-78 702,76
75	Autres produits de gestion courante	380 000,00	386 011,77	0,00	0,00	-6 011,77
752	Revenus des immeubles	350 000,00	362 400,69	0,00	0,00	-12 400,69
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	20 742,86	0,00	0,00	-20 742,86
7588	Autres produits div. de gestion courante	30 000,00	2 868,22	0,00	0,00	27 131,78
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		37 105 370,00	38 088 955,15	218 000,00	0,00	-1 201 585,15
76	Produits financiers (b)	0,00	95,13	0,00	0,00	-95,13
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	95,13	0,00	0,00	-95,13
77	Produits exceptionnels (c)	302 000,00	376 061,40	0,00	0,00	-74 061,40
7713	Libéralités reçues	0,00	1 431,00	0,00	0,00	-1 431,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	15 000,00	41 335,00	0,00	0,00	-26 335,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	7 787,95	0,00	0,00	-7 787,95
774	Subventions exceptionnelles	237 000,00	237 000,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	31 589,00	0,00	0,00	-31 589,00
7788	Produits exceptionnels divers	50 000,00	56 918,45	0,00	0,00	-6 918,45
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		37 407 370,00	38 465 111,68	218 000,00	0,00	-1 275 741,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		37 407 370,00	38 465 111,68	218 000,00	0,00	-1 275 741,68
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 876 853,09				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	240 394,00	122 113,20	117 386,22	894,58
2031	Frais d'études	13 000,00	12 120,00	0,00	880,00
2051	Concessions, droits similaires	154 394,00	109 993,20	44 386,22	14,58
2088	Autres immobilisations incorporelles	73 000,00	0,00	73 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	776 952,37	353 848,73	412 255,80	10 847,84
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	167 000,00	166 765,58	0,00	234,42
20422	Privé : Bâtiments, installations	609 952,37	187 083,15	412 255,80	10 613,42
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	4 258 793,00	2 507 564,91	1 477 262,36	273 965,73
2111	Terrains nus	121 700,00	1 384,21	114 315,79	6 000,00
2112	Terrains de voirie	54 113,00	860,00	44 113,00	9 140,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00	2 038,10	0,00	2 961,90
2128	Autres agencements et aménagements	105 520,00	144 979,59	0,00	-39 459,59
21311	Hôtel de ville	57 000,00	28 815,74	28 121,65	62,61
21312	Bâtiments scolaires	213 000,00	157 102,02	38 782,97	17 115,01
21318	Autres bâtiments publics	370 000,00	213 776,19	98 484,30	57 739,51
2132	Immeubles de rapport	52 500,00	46 258,53	6 179,00	62,47
2138	Autres constructions	420 000,00	269 057,34	148 668,48	2 274,18
2151	Réseaux de voirie	923 498,65	781 231,28	131 446,36	10 821,01
2152	Installations de voirie	62 154,32	15 309,89	37 669,61	9 174,82
21534	Réseaux d'électrification	38 000,00	21 006,06	16 518,73	475,21
21538	Autres réseaux	767 437,80	222 096,45	459 556,66	85 784,69
21568	Autres matériels, outillages incendie	30 000,00	0,00	6 250,11	23 749,89
21571	Matériel roulant	162 000,00	59 057,43	102 844,30	98,27
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	181 000,00	128 403,84	12 520,06	40 076,10
2161	Oeuvres et objets d'art	10 000,00	1 459,20	8 540,80	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	7 700,00	3 345,00	4 126,00	229,00
2182	Matériel de transport	116 000,00	56 409,97	58 644,23	945,80
2183	Matériel de bureau et informatique	260 400,00	106 360,43	109 000,00	45 039,57
2184	Mobilier	23 128,96	24 699,83	0,00	-1 570,87
2188	Autres immobilisations corporelles	278 640,27	223 913,81	51 480,31	3 246,15
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	392 924,57	392 342,79	25 641,60	-25 059,82
2312	Agencements et aménagements de terrains	295 958,38	185 957,02	25 641,60	84 359,76
2313	Constructions	96 966,19	206 385,77	0,00	-109 419,58
111	Opération d'équipement n° 111 (2)	1 345 568,19	1 052 557,14	193 811,64	99 199,41
112	Opération d'équipement n° 112 (2)	1 443 280,83	1 240 147,31	200 697,46	2 436,06
113	Opération d'équipement n° 113 (2)	1 106 890,24	957 331,66	149 558,58	0,00
114	Opération d'équipement n° 114 (2)	463 219,46	404 686,92	56 546,02	1 986,52
115	Opération d'équipement n° 115 (2)	84 225,38	82 932,40	0,00	1 292,98
116	Opération d'équipement n° 116 (2)	81 699,21	18 995,10	0,00	62 704,11
117	Opération d'équipement n° 117 (2)	352 919,49	213 612,78	75 912,12	63 394,59
118	Opération d'équipement n° 118 (2)	146 182,47	131 447,37	14 735,10	0,00
120	Opération d'équipement n° 120 (2)	68 601,00	65 463,44	2 573,16	564,40
121	Opération d'équipement n° 121 (2)	905 059,28	34 443,14	869 072,11	1 544,03
122	Opération d'équipement n° 122 (2)	238 291,33	226 281,58	10 693,97	1 315,78
123	Opération d'équipement n° 123 (2)	330 000,00	330 000,00	0,00	0,00
124	Opération d'équipement n° 124 (2)	120 535,10	116 185,98	0,00	4 349,12
125	Opération d'équipement n° 125 (2)	20 664,00	20 664,00	0,00	0,00
126	Opération d'équipement n° 126 (2)	42 786,60	20 505,47	22 281,12	0,01
127	Opération d'équipement n° 127 (2)	164 056,00	50 565,68	99 900,00	13 590,32
128	Opération d'équipement n° 128 (2)	1 843 912,00	380 330,08	1 325 163,44	138 418,48
129	Opération d'équipement n° 129 (2)	1 682 160,00	299 795,72	1 344 805,70	37 558,58
130	Opération d'équipement n° 130 (2)	52 960,00	52 535,26	0,00	424,74
131	Opération d'équipement n° 131 (2)	50 000,00	28 680,00	12 780,00	8 540,00
132	Opération d'équipement n° 132 (2)	770 000,00	358 039,99	410 794,09	1 165,92
133	Opération d'équipement n° 133 (2)	70 000,00	17 688,00	35 228,40	17 083,60
135	Opération d'équipement n° 135 (2)	78 000,00	10 091,17	47 400,00	20 508,83
136	Opération d'équipement n° 136 (2)	80 000,00	3 906,00	59 796,00	16 298,00
137	Opération d'équipement n° 137 (2)	50 000,00	0,00	46 200,00	3 800,00
138	Opération d'équipement n° 138 (2)	50 000,00	0,00	47 520,00	2 480,00
141	Opération d'équipement n° 141 (2)	417 400,00	267 458,10	149 762,42	179,48
142	Opération d'équipement n° 142 (2)	30 000,00	18 180,00	8 040,00	3 780,00
	Total des dépenses d'équipement	17 757 474,52	9 778 393,92	7 215 817,31	763 263,29
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 973,00	2 973,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
10226	Taxe d'aménagement	2 973,00	2 973,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 520 000,00	2 451 556,60	0,00	68 443,40
1641	Emprunts en euros	2 440 000,00	2 333 165,79	0,00	106 834,21
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	50 000,00	116 666,71	0,00	-66 666,71
165	Dépôts et cautionnements reçus	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	1 724,10	0,00	-1 724,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		2 622 973,00	2 454 529,60	0,00	168 443,40
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		20 380 447,52	12 232 923,52	7 215 817,31	931 706,69
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00	41 996,77		158 003,23
2151	Réseaux de voirie	0,00	41 996,77		-41 996,77
238	Avances versées commandes immo. incorp.	200 000,00	0,00		200 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		200 000,00	41 996,77		158 003,23
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		20 580 447,52	12 274 920,29	7 215 817,31	1 089 709,92
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 856 403,30	1 571 238,28	1 868 275,11	-583 110,09
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	893 698,72	579 736,59	1 487 490,59	-1 173 528,46
1322	Subv. non transf. Régions	680 385,00	336 490,38	139 585,00	204 309,62
1323	Subv. non transf. Départements	445 450,00	251 059,09	241 199,52	-46 808,61
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	55 599,00	59 079,40	0,00	-3 480,40
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	425 340,00	51 123,82	0,00	374 216,18
1342	Amendes de police non transférable	300 000,00	293 749,00	0,00	6 251,00
1348	Autres fonds non transférables	18 930,58	0,00	0,00	18 930,58
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 270 000,00	1 250 000,00	0,00	20 000,00
1641	Emprunts en euros	1 270 000,00	1 250 000,00	0,00	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 126 403,30	2 821 238,28	1 868 275,11	-563 110,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 476 213,18	5 481 022,85	0,00	-4 809,67
10222	FCTVA	900 000,00	896 657,61	0,00	3 342,39
10226	Taxe d'aménagement	535 160,91	543 312,97	0,00	-8 152,06
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 041 052,27	4 041 052,27	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	30 000,00	5 963,43	0,00	24 036,57
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		5 606 213,18	5 486 986,28	0,00	119 226,90
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		9 732 616,48	8 308 224,56	1 868 275,11	-443 883,19
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 546 371,06			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	1 030 949,03	1 058 603,03		-27 654,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	31 285,98		-31 285,98
2112	Terrains de voirie	0,00	303,02		-303,02
2802	Frais liés à la réalisation des document	9 982,00	9 982,00		0,00
28031	Frais d'études	10 538,00	5 752,00		4 786,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	38 883,00	38 883,00		0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 890,00	2 890,00		0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	15 317,32	15 317,32		0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	29 250,00	29 250,00		0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	32 647,20	32 647,20		0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	47 481,06	47 481,06		0,00
28051	Concessions et droits similaires	75 924,28	75 924,28		0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	5 300,00	5 300,00		0,00
28132	Immeubles de rapport	37 312,00	37 312,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 518,00	6 275,00		-757,00
281571	Matériel roulant	43 170,63	43 170,63		0,00
28182	Matériel de transport	51 579,58	51 579,58		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	191 338,74	191 338,74		0,00
28184	Mobilier	59 066,89	59 066,89		0,00
28188	Autres immo. corporelles	374 750,33	374 844,33		-94,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		7 577 320,09	1 058 603,03		6 518 717,06
041	Opérations patrimoniales (5)	200 000,00	41 996,77		158 003,23
238	Avances versées commandes immo. incorp.	200 000,00	41 996,77		158 003,23
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		7 777 320,09	1 100 599,80		6 676 720,29

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	17 509 936,57	9 408 824,36	1 868 275,11	6 232 837,10
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	3 070 510,95			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 111 (1)
LIBELLE : DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 345 568,19	A 1 052 557,14	193 811,64	99 199,41	B 2 507 997,92
20	Immobilisations incorporelles	30 409,00	14 567,66	14 148,00	1 693,34	67 906,60
202	Frais réalisés* documents urbanisme	18 396,00	4 248,00	14 148,00	0,00	8 124,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	28 764,00
2051	Concessions, droits similaires	12 013,00	10 319,66	0,00	1 693,34	31 018,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	517 684,81	380 618,23	162 153,09	-25 086,51	1 400 168,48
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	111 015,91
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 473,79
2128	Autres agencements et aménagements	38 899,44	38 899,44	0,00	0,00	57 476,44
2138	Autres constructions	104 000,00	2 901,97	100 000,00	1 098,03	2 901,97
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	111 575,06
2152	Installations de voirie	2 405,23	2 068,41	0,00	336,82	40 566,31
21534	Réseaux d'électrification	1 979,28	1 979,28	0,00	0,00	2 437,07
21538	Autres réseaux	84 480,88	72 846,32	5 492,89	6 141,67	156 714,74
21568	Autres matériels, outillages incendie	30 000,00	29 375,32	0,00	624,68	29 375,32
21571	Matériel roulant	15 301,92	9 294,59	6 007,33	0,00	11 700,22
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0,00	0,00	0,00	0,00	3 840,13
2183	Matériel de bureau et informatique	97 304,40	142 304,40	0,00	-45 000,00	457 688,76
2184	Mobilier	58 648,45	25 941,75	20 994,41	11 712,29	66 584,08
2188	Autres immobilisations corporelles	84 665,21	55 006,75	29 658,46	-0,00	346 818,68
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	797 474,38	657 371,25	17 510,55	122 592,58	1 039 922,84
2313	Constructions	797 224,78	657 121,65	17 510,55	122 592,58	1 018 342,39
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	249,60	249,60	0,00	0,00	2 619,60
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	18 960,85

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTÉES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 052 557,14	D - B	-2 507 997,92

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)
LIBELLE : PRU REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA LIBERATION

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 443 280,83	A 1 240 147,31	200 697,46	2 436,06	B 1 313 159,51
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10 330,75	0,00	-10 330,75	10 330,75
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	10 330,75	0,00	-10 330,75	10 330,75
21	Immobilisations corporelles	1 443 280,83	1 229 816,56	200 697,46	12 766,81	1 302 828,76
2112	Terrains de voirie	208 722,87	89 586,97	117 540,60	1 595,30	113 459,87
2151	Réseaux de voirie	1 234 557,96	1 140 229,59	83 156,86	11 171,51	1 189 368,89
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 240 147,31	D - B	-1 313 159,51

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 113 (1)
LIBELLE : VEGETALISATION DES COURS D ECOLES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 106 890,24	A 957 331,66	149 558,58	0,00	B 1 550 650,01
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 106 890,24	957 331,66	149 558,58	0,00	1 550 650,01
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 106 890,24	957 331,66	149 558,58	0,00	1 550 650,01

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-957 331,66	D - B	-1 550 650,01

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1)
LIBELLE : ACV TRAVAUX CHEMIN DU JEU DE MAIL

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		463 219,46	A	404 686,92	56 546,02	1 986,52	B	1 189 791,67
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	463 219,46		404 686,92	56 546,02	1 986,52		1 147 794,90
2151	Réseaux de voirie	463 219,46		404 686,92	56 546,02	1 986,52		1 147 794,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		41 996,77
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00		0,00	0,00	0,00		41 996,77

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-404 686,92	D - B	-1 189 791,67

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)
LIBELLE : TRAVAUX RUE DE LA FENAISSON

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		84 225,38	A 82 932,40	0,00	1 292,98	B 374 620,32
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	84 225,38	82 932,40	0,00	1 292,98	374 620,32
2151	Réseaux de voirie	84 225,38	82 932,40	0,00	1 292,98	374 620,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-82 932,40	D - B	-374 620,32

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 116 (1)
LIBELLE : REALISATION PARKING LOUIS FEUILLADE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		81 699,21	A 18 995,10	0,00	62 704,11	B 277 911,89
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	81 699,21	18 995,10	0,00	62 704,11	266 962,03
2151	Réseaux de voirie	81 699,21	18 995,10	0,00	62 704,11	266 962,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	10 949,86
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	10 949,86

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-18 995,10	D - B	-277 911,89

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 117 (1)
LIBELLE : PRU MISE AUX NORMES DE LOCAUX COMMERCIAUX

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		352 919,49	A 213 612,78	75 912,12	63 394,59	B 283 632,10
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	352 919,49	213 612,78	75 912,12	63 394,59	283 632,10
2313	Constructions	352 919,49	213 612,78	75 912,12	63 394,59	283 632,10

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-213 612,78	D - B	-283 632,10

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 118 (1)
LIBELLE : TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLES ET BATIMENTS PUBLICS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		146 182,47	A 131 447,37	14 735,10	0,00	B 332 345,45
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	146 182,47	131 447,37	14 735,10	0,00	332 345,45
2313	Constructions	146 182,47	131 447,37	14 735,10	0,00	327 453,77
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 891,68

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-131 447,37	D - B	-332 345,45

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 120 (1)
LIBELLE : EXTENSION RESEAU VIDEOPROTECTION

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		68 601,00	A 65 463,44	2 573,16	564,40	B 103 940,90
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	68 601,00	65 463,44	2 573,16	564,40	103 940,90
21538	Autres réseaux	68 601,00	65 463,44	2 573,16	564,40	103 940,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-65 463,44	D - B	-103 940,90

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 121 (1)
LIBELLE : ACV CREATION D UNE MICRO CRECHE ABRIVADOS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		905 059,28	A 34 443,14	869 072,11	1 544,03	B 167 265,63
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	840 000,00	9 698,08	868 472,11	-38 170,19	9 698,08
21318	Autres bâtiments publics	780 000,00	9 698,08	825 499,25	-55 197,33	9 698,08
2183	Matériel de bureau et informatique	30 000,00	0,00	42 972,86	-12 972,86	0,00
2184	Mobilier	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 059,28	24 745,06	600,00	-10 285,78	157 567,55
2313	Constructions	15 059,28	24 745,06	600,00	-10 285,78	37 035,46
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	120 532,09

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-34 443,14	D - B	-167 265,63

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 122 (1)
LIBELLE : CREATION GUICHET UNIQUE HOTEL DE VILLE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		238 291,33	A 226 281,58	10 693,97	1 315,78	B 228 544,18
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	173 000,00	126 241,13	10 693,97	36 064,90	126 241,13
21311	Hôtel de ville	173 000,00	101 219,03	10 693,97	61 087,00	101 219,03
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	7 110,00	0,00	-7 110,00	7 110,00
2184	Mobilier	0,00	17 912,10	0,00	-17 912,10	17 912,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	65 291,33	100 040,45	0,00	-34 749,12	102 303,05
2313	Constructions	65 291,33	100 040,45	0,00	-34 749,12	102 303,05

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-226 281,58	D - B	-228 544,18

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 123 (1)
LIBELLE : DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		330 000,00	A	330 000,00	0,00	0,00	B	878 110,23
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	330 000,00		330 000,00	0,00	0,00		878 110,23
2151	Réseaux de voirie	330 000,00		330 000,00	0,00	0,00		878 110,23
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-330 000,00	D - B	-878 110,23

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 124 (1)
LIBELLE : RENOUELEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		120 535,10	A	116 185,98	0,00	4 349,12	B	149 864,92
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	120 535,10		116 185,98	0,00	4 349,12		149 864,92
21571	Matériel roulant	0,00		0,00	0,00	0,00		13 358,94
2182	Matériel de transport	120 535,10		116 185,98	0,00	4 349,12		136 505,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-116 185,98	D - B	-149 864,92

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 125 (1)
LIBELLE : ACV PRU REALISATION DE VOIES CYCLABLES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		20 664,00	A	20 664,00	0,00	0,00	B	44 598,00
20	Immobilisations incorporelles	20 664,00		20 664,00	0,00	0,00		44 598,00
2031	Frais d'études	20 664,00		20 664,00	0,00	0,00		44 598,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-20 664,00	D - B	-44 598,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 126 (1)
LIBELLE : ACV - PEM VOIE VERTE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		42 786,60	A 20 505,47	22 281,12	0,01	B 252 415,62
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	42 786,60	20 505,47	22 281,12	0,01	252 415,62
2151	Réseaux de voirie	42 786,60	20 505,47	22 281,12	0,01	252 415,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-20 505,47	D - B	-252 415,62

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 127 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT ANCIEN TEMPLE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		164 056,00	A 50 565,68	99 900,00	13 590,32	B 57 093,68
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00	95 412,00	4 588,00	0,00
2031	Frais d'études	100 000,00	0,00	95 412,00	4 588,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	64 056,00	50 565,68	4 488,00	9 002,32	57 093,68
2313	Constructions	64 056,00	50 565,68	4 488,00	9 002,32	57 093,68

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-50 565,68	D - B	-57 093,68

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 128 (1)
LIBELLE : REQUALIFICATION COEUR DE VILLE ZONE PIETONNE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 843 912,00	A 380 330,08	1 325 163,44	138 418,48	B 380 330,08
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	13 836,52	5 107,58	81 055,90	13 836,52
2031	Frais d'études	100 000,00	13 836,52	5 107,58	81 055,90	13 836,52
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 743 912,00	366 493,56	1 320 055,86	57 362,58	366 493,56
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 743 912,00	288 921,62	1 320 055,86	134 934,52	288 921,62
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	77 571,94	0,00	-77 571,94	77 571,94

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-380 330,08	D - B	-380 330,08

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 129 (1)
LIBELLE : MISE EN VALEUR DE L'EGLISE NOTRE-DAME DU LAC

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 682 160,00	A 299 795,72	1 344 805,70	37 558,58	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	150 000,00	5 452,90	145 440,00	-892,90	0,00
2031	Frais d'études	150 000,00	4 560,00	145 440,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	892,90	0,00	-892,90	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 532 160,00	294 342,82	1 199 365,70	38 451,48	0,00
2313	Constructions	1 532 160,00	222 240,16	1 199 365,70	110 554,14	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	72 102,66	0,00	-72 102,66	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-299 795,72	D - B	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 130 (1)
LIBELLE : REQUALIFICATION DU SITE DE L'HOURNÈDE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		52 960,00	A 52 535,26	0,00	424,74	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	52 960,00	52 535,26	0,00	424,74	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	52 960,00	52 535,26	0,00	424,74	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-52 535,26	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 131 (1)
LIBELLE : REQUALIFICATION ILÔT PHARMACIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		50 000,00	A 28 680,00	12 780,00	8 540,00	B 28 680,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	28 680,00	12 780,00	8 540,00	28 680,00
2031	Frais d'études	50 000,00	28 680,00	12 780,00	8 540,00	28 680,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-28 680,00	D - B	-28 680,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 132 (1)
LIBELLE : CRÉATION CENTRE DE SURVEILLANCE URBAINE (CSU)

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		770 000,00	A 358 039,99	410 794,09	1 165,92	B 358 039,99
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	14 049,60	2 136,36	33 814,04	14 049,60
2031	Frais d'études	50 000,00	14 049,60	2 136,36	33 814,04	14 049,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	720 000,00	343 990,39	408 657,73	-32 648,12	343 990,39
21311	Hôtel de ville	520 000,00	335 458,39	360 738,93	-176 197,32	335 458,39
2183	Matériel de bureau et informatique	100 000,00	8 532,00	0,00	91 468,00	8 532,00
2184	Mobilier	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	47 918,80	2 081,20	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-358 039,99	D - B	-358 039,99

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 133 (1)
LIBELLE : CREATION PARC DE LA LAUNE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		70 000,00	A 17 688,00	35 228,40	17 083,60	B 17 688,00
20	Immobilisations incorporelles	70 000,00	17 688,00	35 228,40	17 083,60	17 688,00
2031	Frais d'études	70 000,00	17 688,00	35 228,40	17 083,60	17 688,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-17 688,00	D - B	-17 688,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 135 (1)
LIBELLE : REALISATION PISTE CYCLABLE GASTON BAISETTE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		78 000,00	A	10 091,17	47 400,00	20 508,83	B	10 091,17
20	Immobilisations incorporelles	78 000,00		10 091,17	47 400,00	20 508,83		10 091,17
2031	Frais d'études	78 000,00		10 091,17	47 400,00	20 508,83		10 091,17
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-10 091,17	D - B	-10 091,17

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 136 (1)
LIBELLE : REQUALIFICATION AVENUE VICTOR HUGO

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		80 000,00	A	3 906,00	59 796,00	16 298,00	B	3 906,00
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00		3 906,00	59 796,00	16 298,00		3 906,00
2031	Frais d'études	80 000,00		3 906,00	59 796,00	16 298,00		3 906,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-3 906,00	D - B	-3 906,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 137 (1)
LIBELLE : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		50 000,00	A 0,00	46 200,00	3 800,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	46 200,00	3 800,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	46 200,00	3 800,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 138 (1)
LIBELLE : RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		50 000,00	A 0,00	47 520,00	2 480,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	0,00	47 520,00	2 480,00	0,00
2031	Frais d'études	50 000,00	0,00	47 520,00	2 480,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 141 (1)
LIBELLE : ACCESSIBILITE BATIMENTS MUNICIPAUX ET ECOLES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		417 400,00	A 267 458,10	149 762,42	179,48	B 267 458,10
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	417 400,00	267 458,10	149 762,42	179,48	267 458,10
21312	Bâtiments scolaires	217 400,00	267 458,10	149 762,42	-199 820,52	267 458,10
21318	Autres bâtiments publics	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-267 458,10	D - B	-267 458,10

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 142 (1)
LIBELLE : REAMENAGEMENT DU FOYER DES RETRAITES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		30 000,00	A	18 180,00	8 040,00	3 780,00	B	18 180,00
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00		18 180,00	8 040,00	3 780,00		18 180,00
2031	Frais d'études	30 000,00		18 180,00	8 040,00	3 780,00		18 180,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-18 180,00	D - B	-18 180,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	2 454 530	3 795 345	413 998	774 833	98 578	689 956	0	111 045	270 732	3 410 294	213 613	12 232 924
- Equipements municipaux (2)		3 795 345	413 998	774 833	98 578	689 956	0	111 045	83 649	3 233 197	213 613	9 414 214
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	187 083	177 096	0	364 179
- Opérations financières	2 454 530											2 454 530
Dépenses d'ordre	0											41 997
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	2 454 530	3 837 342	413 998	774 833	98 578	689 956	0	111 045	270 732	3 410 294	213 613	12 274 920
Total recettes	11 036 164	79 549	293 749	44 953	124 137	177 153	0	0	0	723 630	0	12 479 335
Solde d'investissement	8 581 634	-3 757 793	-120 249	-729 880	25 559	-512 803	0	-111 045	-270 732	-2 686 663	-213 613	204 415
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	2 136 423	424 452	250 505	77 671	38 720	0	899 423	431 215	2 881 497	75 912	7 215 817
Total RAR recettes	1 471 291	79 585	0	0	0	0	0	0	0	317 400	0	1 868 275
SOLDE RAR investissement	1 471 291	-2 056 838	-424 452	-250 504	-77 671	-38 720	0	-899 423	-431 215	-2 564 097	-75 912	-5 347 542

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	1 664 900	10 113 396	4 061 232	3 581 328	1 896 262	3 674 114	129 488	1 885 336	374 627	5 581 200	110 339	33 072 222
Total recettes	31 511 922	4 061 230	476 184	347 767	20 938	463 863	307 853	1 002 652	1 309 195	1 700 315	358 047	41 559 965
Solde de fonctionnement	29 847 022	-6 052 166	-3 585 049	-3 233 562	-1 875 324	-3 210 250	178 365	-882 684	934 568	-3 880 885	247 709	8 487 743
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses d'investissement		2 454 530	5 973 765	838 450	1 025 337	176 248	728 676	0	1 010 468	701 947	6 291 791	289 525	19 490 738
Dépenses réelles		2 454 530	5 931 768	838 450	1 025 337	176 248	728 676	0	1 010 468	701 947	6 291 791	289 525	19 448 741
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 973
10226	Taxe d'aménagement	2 973	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 973
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 451 557	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 451 557
1641	Emprunts en euros	2 333 166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 333 166
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	116 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116 667
1678	Autres emprunts et dettes	1 724	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 724
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	166 499	0	0	0	0	0	0	0	73 000	0	239 499
2031	Frais d'études	0	12 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 120
2051	Concessions, droits similaires	0	154 379	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 379
2088	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 000	0	73 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	599 339	166 766	0	766 105
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 766	0	166 766
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	599 339	0	0	599 339
21	Immobilisations corporelles	0	927 910	29 508	289 286	91 688	116 524	0	82 178	52 438	2 395 296	0	3 984 827
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 700	0	115 700
2112	Terrains de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 973	0	44 973
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 038	0	2 038
2128	Autres agencements et aménagement	0	0	0	0	0	2 520	0	0	0	142 460	0	144 980
21311	Hôtel de ville	0	56 937	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 937
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	195 885	0	0	0	0	0	0	0	195 885
21318	Autres bâtiments publics	0	130 457	0	0	30 167	73 198	0	78 438	0	0	0	312 260
2132	Immeubles de rapport	0	0	0	0	0	0	0	0	52 438	0	0	52 438
2138	Autres constructions	0	122 688	0	0	0	0	0	0	0	295 037	0	417 726
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	912 678	0	912 678
2152	Installations de voirie	0	0	20 978	0	0	0	0	0	0	32 002	0	52 980
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 525	0	37 525

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
21538	Autres réseaux	0	0	0	88 831	0	0	0	0	0	592 822	0	681 653
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	6 250	0	0	0	0	0	0	0	0	6 250
21571	Matériel roulant	0	161 902	0	0	0	0	0	0	0	0	0	161 902
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	54 824	0	0	0	0	0	0	0	86 100	0	140 924
2161	Oeuvres et objets d'art	0	0	0	0	10 000	0	0	0	0	0	0	10 000
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0	0	0	0	7 471	0	0	0	0	0	0	7 471
2182	Matériel de transport	0	115 054	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 054
2183	Matériel de bureau et informatique	0	215 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	215 360
2184	Mobilier	0	21 296	0	2 778	0	0	0	626	0	0	0	24 700
2188	Autres immobilisations corporelles	0	49 391	2 280	1 792	44 050	40 806	0	3 113	0	133 962	0	275 394
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	4 704	0	50 016	924	347 347	0	6 283	8 711	0	0	417 984
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	35 333	0	176 266	0	0	0	0	0	211 599
2313	Constructions	0	4 704	0	14 683	924	171 081	0	6 283	8 711	0	0	206 386
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	4 832 655	808 942	686 036	83 637	264 805	0	922 007	41 460	3 656 729	289 525	11 585 796
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	0	491 855	40 108	130 642	83 637	264 805	0	0	0	235 322	0	1 246 369
112	PRU REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA LIBERATION	0	40 563	0	0	0	0	0	0	0	1 400 282	0	1 440 845
113	VEGETALISATION DES COURS D ECOLES	0	1 106 890	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 106 890
114	ACV TRAVAUX CHEMIN DU JEU DE MAIL	0	461 233	0	0	0	0	0	0	0	0	0	461 233
115	TRAVAUX RUE DE LA FENAISSON	0	82 932	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 932
116	REALISATION PARKING LOUIS FEUILLADE	0	18 095	0	900	0	0	0	0	0	0	0	18 995
117	PRU MISE AUX NORMES DE LOCAUX COMMERCIAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	289 525	289 525
118	TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLES ET BATIMENTS PUBLICS	0	8 909	0	137 274	0	0	0	0	0	0	0	146 182
120	EXTENSION RESEAU VIDEOPROTECTION	0	68 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 037
121	ACV CREATION D UNE MICRO CRECHE ABRIVADOS	0	7 728	0	0	0	0	0	895 787	0	0	0	903 515
122	CREATION GUICHET UNIQUE HOTEL DE VILLE	0	236 976	0	0	0	0	0	0	0	0	0	236 976

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
123	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	0	330 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	330 000
124	RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE	0	116 186	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116 186
125	ACV PRU REALISATION DE VOIES CYCLABLES	0	20 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 664
126	ACV - PEM VOIE VERTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 787	0	42 787
127	AMENAGEMENT ANCIEN TEMPLE	0	150 466	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 466
128	REQUALIFICATION COEUR DE VILLE ZONE PIETONNE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 705 494	0	1 705 494
129	MISE EN VALEUR DE L'EGLISE NOTRE-DAME DU LAC	0	1 644 601	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 644 601
130	REQUALIFICATION DU SITE DE L'HOURNÈDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 535	0	52 535
131	REQUALIFICATION ILÔT PHARMACIE	0	0	0	0	0	0	0	0	41 460	0	0	41 460
132	CRÉATION CENTRE DE SURVEILLANCE URBAINE (CSU)	0	0	768 834	0	0	0	0	0	0	0	0	768 834
133	CREATION PARC DE LA LAUNE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 916	0	52 916
135	REALISATION PISTE CYCLABLE GASTON BAISSETTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 491	0	57 491
136	REQUALIFICATION AVENUE VICTOR HUGO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 702	0	63 702
137	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 200	0	46 200
138	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	0	47 520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 520
141	ACCESSIBILITE BATIMENTS MUNICIPAUX ET ECOLES	0	0	0	417 221	0	0	0	0	0	0	0	417 221
142	REAMENAGEMENT DU FOYER DES RETRAITES	0	0	0	0	0	0	0	26 220	0	0	0	26 220
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	41 997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 997
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	41 997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 997
2151	<i>Réseaux de voirie</i>	0	41 997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 997
001Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes d'investissement	12 507 454	159 134	293 749	44 953	124 137	177 153	0	0	0	1 041 030	0	14 347 610
--	-------------------	----------------	----------------	---------------	----------------	----------------	----------	----------	----------	------------------	----------	-------------------

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Recettes réelles		8 409 929	85 548	293 749	44 953	124 137	177 153	0	0	0	1 041 030	0	10 176 500
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 481 023	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 481 023
10222	FCTVA	896 658	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	896 658
10226	Taxe d'aménagement	543 313	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	543 313
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 041 052	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 041 052
13	Subventions d'investissement	1 678 907	79 585	293 749	44 953	124 137	177 153	0	0	0	1 041 030	0	3 439 513
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 265 627	0	0	12 493	33 331	67 376	0	0	0	688 400	0	2 067 227
1322	Subv. non transf. Régions	95 000	79 585	0	0	90 805	109 777	0	0	0	100 908	0	476 075
1323	Subv. non transf. Départements	314 800	0	0	32 460	0	0	0	0	0	144 999	0	492 259
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	3 480	0	0	0	0	0	0	0	0	55 599	0	59 079
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 124	0	51 124
1342	Amendes de police non transférable	0	0	293 749	0	0	0	0	0	0	0	0	293 749
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 000	5 963	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 255 963
1641	Emprunts en euros	1 250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 250 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	5 963	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 963
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 027 014	73 586	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100 600
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 027 014	31 589	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 058 603
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0	31 286	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 286
2112	Terrains de voirie	0	303	0	0	0	0	0	0	0	0	0	303
2802	Frais liés à la réalisation des document	9 982	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 982
28031	Frais d'études	5 752	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 752

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	38 883	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 883
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 890	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 890
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	15 317	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 317
28041582	GFP : Bâtiments, installations	29 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 250
280422	Privé : Bâtiments, installations	32 647	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 647
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	47 481	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 481
28051	Concessions et droits similaires	75 924	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 924
28088	Autres immobilisations incorporelles	5 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 300
28132	Immeubles de rapport	37 312	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 312
281568	Autres matériels, outillages incendie	6 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 275
281571	Matériel roulant	43 171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 171
28182	Matériel de transport	51 580	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 580
28183	Matériel de bureau et informatique	191 339	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	191 339
28184	Mobilier	59 067	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 067
28188	Autres immo. corporelles	374 844	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	374 844
041	Opérations patrimoniales	0	41 997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 997
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	41 997	0	0	0	0	0	0	0	0	0	41 997
001	Solde d'exécution reporté de N-1	3 070 511	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 070 511

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 664 900	10 113 396	4 061 232	3 581 328	1 896 262	3 674 114	129 488	1 885 336	374 627	5 581 200	110 339	33 072 222
Dépenses réelles		637 886	10 081 807	4 061 232	3 581 328	1 896 262	3 674 114	129 488	1 885 336	374 627	5 581 200	110 339	32 013 619
011	Charges à caractère général	0	2 970 665	222 639	414 795	537 990	452 685	2 138	190 155	250 806	3 449 883	5 650	8 497 406
60611	Eau et assainissement	0	81 887	0	0	0	0	0	0	0	-789	0	81 098
60612	Energie - Electricité	0	1 040 159	0	-1 013	-31 349	28 217	0	0	0	236 638	0	1 272 651
60621	Combustibles	0	28 526	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 526
60622	Carburants	0	86 368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 368
60623	Alimentation	0	2 217	64 006	2 041	2 123	6 084	0	1 224	0	-280	0	77 415
60628	Autres fournitures non stockées	0	13	0	2 005	1 167	491	0	100	0	0	0	3 777
60631	Fournitures d'entretien	0	8 810	0	17 003	2 736	6 166	0	0	0	0	0	34 714
60632	Fournitures de petit équipement	0	1 753	9 937	8 710	10 102	29 694	0	396	0	14 941	0	75 532
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 715	0	18 715
60636	Vêtements de travail	0	27 648	26 831	2 796	2 494	5 098	0	0	0	0	-80	64 787
6064	Fournitures administratives	0	32 198	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 198
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	10 397	511	0	0	0	0	0	0	10 908
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	99 050	0	0	0	0	0	0	0	99 050

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6068	Autres matières et fournitures	0	177 494	2 646	6 128	5 332	46 741	0	11 028	0	34 075	0	283 444
611	Contrats de prestations de services	0	2 779	49 624	183 684	0	3 201	0	159 233	27 286	2 007 773	0	2 433 581
6132	Locations immobilières	0	0	0	16 037	0	5 479	0	0	0	14 296	0	35 812
6135	Locations mobilières	0	223 486	0	3 023	8 168	3 332	0	0	0	10 706	0	248 716
614	Charges locatives et de copropriété	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 691	0	9 691
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	6 876	41 390	0	0	0	13 639	0	61 905
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	38 818	635	15 066	40 347	20 416	2 138	3 110	0	-1 080	3 678	123 128
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 497	1 497
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	398 540	0	398 540
615232	Entretien, réparations réseaux	0	19 350	0	0	0	0	0	0	0	266 136	0	285 486
61524	Entretien bois et forêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	88 905	0	88 905
61551	Entretien matériel roulant	0	37 183	10 465	0	3 509	13 999	0	1 669	0	36 623	0	103 448
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	1 404	3 784	3 866	11 841	789	0	1 869	0	3 262	0	26 816
6156	Maintenance	0	124 405	25 899	6 764	6 222	0	0	0	0	0	0	163 291
6161	Multirisques	0	156 473	0	0	0	0	0	0	0	0	0	156 473
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	10 470	0	0	0	64 228	0	74 698
6182	Documentation générale et technique	0	14 262	603	0	219	1 167	0	865	0	0	0	17 117
6184	Versements à des organismes de formation	0	59 668	0	0	3 384	600	0	0	0	0	0	63 652
6188	Autres frais divers	0	162 534	14 717	480	440 489	90 775	0	0	240	18 588	555	728 378
6226	Honoraires	0	58 953	0	0	0	3 060	0	6 859	222 169	24 915	0	315 956
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	-1 200	0	0	0	0	0	0	0	21 410	0	20 210
6228	Divers	0	243	0	0	0	0	0	0	0	0	0	243
6231	Annonces et insertions	0	98 696	0	0	0	0	0	0	0	1 981	0	100 677
6232	Fêtes et cérémonies	0	183 352	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 352
6236	Catalogues et imprimés	0	6 705	2 435	0	2 030	0	0	0	0	506	0	11 676
6238	Divers	0	42 016	0	0	0	4 031	0	0	0	0	0	46 046
6241	Transports de biens	0	0	0	0	394	0	0	0	0	0	0	394
6247	Transports collectifs	0	0	0	20 502	0	27 559	0	250	0	0	0	48 311
6256	Missions	0	856	8 990	180	62	891	0	79	0	370	0	11 429
6257	Réceptions	0	19 941	0	919	7 397	108	0	231	0	192	0	28 788
6261	Frais d'affranchissement	0	43 342	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 342
6262	Frais de télécommunications	0	35 691	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 691
627	Services bancaires et assimilés	0	1 623	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 623
6281	Concours divers (cotisations)	0	9 190	0	0	1 395	3 389	0	0	0	6 716	0	20 690
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	29 980	0	3 306	12 348	0	0	2 610	0	0	0	48 244
6284	Redevances pour services rendus	0	48 323	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 323
6288	Autres services extérieurs	0	48 866	1 486	13 850	0	99 538	0	630	1 110	0	0	165 479

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
63512	Taxes foncières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 832	0	154 832
63513	Autres impôts locaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 561	0	3 561
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	0	582	0	0	0	0	0	0	792	0	1 374
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	16 655	0	0	193	0	0	0	0	0	0	16 848
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	6 563 922	2 120 092	2 758 559	1 212 534	2 827 506	0	1 695 181	123 821	1 936 681	104 689	19 342 983
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	0	310 865	0	4 600	0	0	0	0	0	0	0	315 465
6218	Autre personnel extérieur	0	12 078	0	0	0	0	0	0	0	5 428	0	17 506
6331	Versement mobilité	0	17 284	5 497	8 126	3 478	8 384	0	5 143	369	5 552	267	54 099
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	17 284	5 497	8 126	3 478	8 384	0	5 143	369	5 552	267	54 099
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	61 159	19 794	29 247	12 506	30 184	0	18 516	1 327	19 934	961	193 627
64111	Rémunération principale titulaires	0	2 466 811	968 662	1 650 389	560 579	1 327 765	0	872 110	72 413	954 324	53 319	8 926 374
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	56 737	49 989	30 073	16 760	33 136	0	22 756	2 012	22 366	1 699	235 529
64118	Autres indemnités titulaires	0	735 383	463 153	236 666	144 016	288 190	0	154 977	12 571	239 079	22 230	2 296 265
64131	Rémunérations non tit.	0	979 158	93 783	13 676	149 273	355 753	0	140 866	0	141 974	0	1 874 484
6417	Rémunérations des apprentis	0	11 325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 325
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	666 409	183 396	252 019	129 480	311 013	0	179 648	11 376	193 291	8 236	1 934 869
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	826 980	322 524	517 539	183 790	435 783	0	285 021	23 095	309 670	17 396	2 921 798
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	39 179	3 748	344	6 045	14 268	0	5 710	0	5 882	0	75 176
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	115 566	153	1 227	921	1 932	0	1 807	0	1 149	100	122 856
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	13 033	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 033
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	9 796	3 896	6 526	2 207	5 261	0	3 483	290	3 815	213	35 487
64731	Allocations chômage versées directement	0	4 080	0	0	0	7 453	0	0	0	28 665	0	40 198
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	3 801	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 801
6478	Autres charges sociales diverses	0	212 495	0	0	0	0	0	0	0	0	0	212 495
6488	Autres charges	0	4 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 781	0	160 781
739115	Prélève au titre de l'article 55 loi SRU	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 781	0	160 781
65	Autres charges de gestion courante	41	541 599	1 718 502	407 975	145 738	378 460	127 350	0	0	33 855	0	3 353 520
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0	75 965	0	0	692	0	0	0	0	0	0	76 657
6518	Autres	0	1 050	3 060	249	5 981	0	0	0	0	0	0	10 340
6531	Indemnités	0	284 364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	284 364
6532	Frais de mission	0	127	0	0	0	0	0	0	0	0	0	127
6533	Cotisations de retraite	0	28 417	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 417
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	17 295	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 295

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6541	Créances admises en non-valeur	0	3 635	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 635
6542	Créances éteintes	0	5 903	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 903
6553	Service d'incendie	0	0	1 715 442	0	0	0	0	0	0	0	0	1 715 442
65548	Autres contributions	0	0	0	0	1 065	0	0	0	0	33 855	0	34 920
6558	Autres contributions obligatoires	0	600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	0	0	0	0	0	0	30 000	0	0	0	0	30 000
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	58 900	0	0	0	0	58 900
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	0	0	0	19 450	0	0	0	0	19 450
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	124 240	0	407 725	138 000	378 460	19 000	0	0	0	0	1 067 425
65888	Autres	41	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	637 845	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	637 845
66111	Intérêts réglés à l'échéance	623 992	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	623 992
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	13 853	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 853
67	Charges exceptionnelles	0	5 621	0	0	0	15 463	0	0	0	0	0	21 083
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	221	0	0	0	0	0	0	0	0	0	221
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0	1 820	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 820
678	Autres charges exceptionnelles	0	3 580	0	0	0	15 463	0	0	0	0	0	19 043
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		1 027 014	31 589	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 058 603
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 027 014	31 589	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 058 603
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0	303	0	0	0	0	0	0	0	0	0	303
6761	Différences sur réalisations (positives)	0	31 286	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 286
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 027 014	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 027 014
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Déficit de fonctionnement reporté		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		31 511 922	4 061 230	476 184	347 767	20 938	463 863	307 853	1 002 652	1 309 195	1 700 315	358 047	41 559 965
Recettes réelles		28 635 069	4 061 230	476 184	347 767	20 938	463 863	307 853	1 002 652	1 309 195	1 700 315	358 047	38 683 112

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
013	Atténuations de charges	0	394 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	394 314
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	154 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 809
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	141 463	0	0	0	0	0	0	0	0	0	141 463
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0	98 043	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 043
70	Produits des services, du domaine, vente	209 570	111 022	396 304	110 365	19 938	155 780	108 474	229 689	0	39 845	0	1 380 986
7018	Autres ventes de produits finis	0	8 359	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 359
7022	Coupes de bois	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 872	0	15 872
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	21 243	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 243
70323	Redev. occupat° domaine public communal	209 570	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	209 570
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	8
70383	Redevance de stationnement	0	0	285 172	0	0	0	0	0	0	0	0	285 172
70384	Forfait de post-stationnement	0	0	111 131	0	0	0	0	0	0	0	0	111 131
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	18 472	0	0	0	0	0	0	18 472
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	20 049	0	0	0	0	0	20 049
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	87 795	0	0	0	0	0	87 795
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	0	0	229 689	0	0	0	229 689
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	54 252	0	0	0	0	0	0	0	54 252
70688	Autres prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0	0	714	0	714
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	10 256	0	0	0	0	0	0	0	23 251	0	33 507
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	69 232	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69 232
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0	0	0	44 226	0	0	0	0	0	0	0	44 226
70874	Remb. frais par les caisses des écoles	0	0	0	0	0	0	108 474	0	0	0	0	108 474
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0	1 932	0	11 887	0	47 935	0	0	0	0	0	61 753
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	1 467	0	0	0	0	0	0	1 467

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
73	Impôts et taxes	20 257 459	3 225 423	0	0	0	0	0	0	1 249 805	1 197 874	273 268	26 203 829
73111	Impôts directs locaux	20 236 534	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 236 534
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	20 925	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 925
73211	Attribution de compensation	0	1 842 221	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 842 221
73212	Dotation de solidarité communautaire	0	889 290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	889 290
73221	FNGIR	0	40 519	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 519
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0	453 393	0	0	0	0	0	0	0	0	0	453 393
7336	Droits de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	273 268	273 268
7338	Autres taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	177 606	0	177 606
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	792 344	0	792 344
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	227 924	0	227 924
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0	0	0	0	0	0	0	0	1 249 805	0	0	1 249 805
74	Dotations et participations	8 168 039	8 648	62 000	225 364	1 000	276 870	199 208	772 963	2 400	225 322	0	9 941 814
7411	Dotation forfaitaire	2 389 411	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 389 411
74123	Dotation de solidarité urbaine	4 226 880	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 226 880
74127	Dotation nationale de péréquation	944 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	944 004
744	FCTVA	123 319	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	123 319
74718	Autres participations Etat	0	1 714	0	0	0	33 985	0	0	0	60 000	0	95 699
7472	Participat° Régions	0	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	0	2 000
7473	Participat° Départements	204 920	0	0	0	1 000	0	0	19 373	0	0	0	225 293
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	279 505	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	279 505
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	0	62 000	0	0	0	0	0	0	0	0	62 000
7488	Autres attributions et participations	0	6 934	0	225 364	0	240 885	199 208	753 590	2 400	165 322	0	1 593 703
75	Autres produits de gestion courante	0	197 849	2 697	12 038	0	31 214	170	0	56 990	274	84 779	386 012
752	Revenus des immeubles	0	177 105	0	12 038	0	31 214	0	0	56 990	274	84 779	362 401
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	20 743	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 743
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	1	2 697	0	0	0	170	0	0	0	0	2 868
76	Produits financiers	0	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95
77	Produits exceptionnels	0	123 878	15 183	0	0	0	0	0	0	237 000	0	376 061

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
7713	Libéralités reçues	0	1 431	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 431
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	26 289	15 046	0	0	0	0	0	0	0	0	41 335
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	7 788	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 788
774	Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	237 000	0	237 000
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	31 589	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 589
7788	Produits exceptionnels divers	0	56 781	137	0	0	0	0	0	0	0	0	56 918
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002 Excédent de fonctionnement reporté		2 876 853	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 876 853

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES		1 664 900,14	10 093 981,50	19 414,49	0,00	11 778 296,13
Réalizations		1 664 900,14	10 093 981,50	19 414,49	0,00	11 778 296,13
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 970 677,24	-12,00	0,00	2 970 665,24
60611	Eau et assainissement	0,00	81 887,49	0,00	0,00	81 887,49
60612	Energie - Electricité	0,00	1 040 158,50	0,00	0,00	1 040 158,50
60621	Combustibles	0,00	28 526,21	0,00	0,00	28 526,21
60622	Carburants	0,00	86 367,62	0,00	0,00	86 367,62
60623	Alimentation	0,00	2 217,02	0,00	0,00	2 217,02
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	12,53	0,00	0,00	12,53
60631	Fournitures d'entretien	0,00	8 810,18	0,00	0,00	8 810,18
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 752,51	0,00	0,00	1 752,51
60636	Vêtements de travail	0,00	27 647,87	0,00	0,00	27 647,87
6064	Fournitures administratives	0,00	32 198,01	0,00	0,00	32 198,01
6068	Autres matières et fournitures	0,00	177 505,76	-12,00	0,00	177 493,76
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 779,19	0,00	0,00	2 779,19
6135	Locations mobilières	0,00	223 485,95	0,00	0,00	223 485,95
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	38 817,83	0,00	0,00	38 817,83
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	19 349,64	0,00	0,00	19 349,64
61551	Entretien matériel roulant	0,00	37 182,66	0,00	0,00	37 182,66
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	1 404,14	0,00	0,00	1 404,14
6156	Maintenance	0,00	124 405,40	0,00	0,00	124 405,40
6161	Multirisques	0,00	156 472,92	0,00	0,00	156 472,92
6182	Documentation générale et technique	0,00	14 261,96	0,00	0,00	14 261,96
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	59 668,38	0,00	0,00	59 668,38
6188	Autres frais divers	0,00	162 534,04	0,00	0,00	162 534,04
6226	Honoraires	0,00	58 952,73	0,00	0,00	58 952,73
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	-1 200,00	0,00	0,00	-1 200,00
6228	Divers	0,00	243,34	0,00	0,00	243,34
6231	Annonces et insertions	0,00	98 696,28	0,00	0,00	98 696,28
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	183 351,70	0,00	0,00	183 351,70
6236	Catalogues et imprimés	0,00	6 705,12	0,00	0,00	6 705,12
6238	Divers	0,00	42 015,50	0,00	0,00	42 015,50
6247	Transports collectifs	0,00	0,02	0,00	0,00	0,02
6256	Missions	0,00	855,74	0,00	0,00	855,74
6257	Réceptions	0,00	19 941,37	0,00	0,00	19 941,37
6261	Frais d'affranchissement	0,00	43 342,00	0,00	0,00	43 342,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	35 690,57	0,00	0,00	35 690,57
627	Services bancaires et assimilés	0,00	1 622,78	0,00	0,00	1 622,78

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	9 190,20	0,00	0,00	9 190,20
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	29 979,73	0,00	0,00	29 979,73
6284	Redevances pour services rendus	0,00	48 323,38	0,00	0,00	48 323,38
6288	Autres services extérieurs	0,00	48 865,62	0,00	0,00	48 865,62
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	16 655,35	0,00	0,00	16 655,35
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	6 544 495,49	19 426,49	0,00	6 563 921,98
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	310 864,86	0,00	0,00	310 864,86
6218	Autre personnel extérieur	0,00	12 078,10	0,00	0,00	12 078,10
6331	Versement mobilité	0,00	17 244,75	38,95	0,00	17 283,70
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	17 244,75	38,95	0,00	17 283,70
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	61 018,46	140,25	0,00	61 158,71
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	2 455 108,31	11 703,02	0,00	2 466 811,33
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	56 465,13	272,15	0,00	56 737,28
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	733 203,90	2 178,82	0,00	735 382,72
64131	Rémunérations non tit.	0,00	979 157,70	0,00	0,00	979 157,70
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	11 324,60	0,00	0,00	11 324,60
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	665 206,71	1 201,96	0,00	666 408,67
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	823 199,69	3 780,58	0,00	826 980,27
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	39 178,62	0,00	0,00	39 178,62
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	115 541,31	25,00	0,00	115 566,31
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	13 033,21	0,00	0,00	13 033,21
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	9 749,44	46,81	0,00	9 796,25
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	4 080,06	0,00	0,00	4 080,06
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	3 800,89	0,00	0,00	3 800,89
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	212 495,00	0,00	0,00	212 495,00
6488	Autres charges	0,00	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 027 014,03	31 589,00	0,00	0,00	1 058 603,03
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	303,02	0,00	0,00	303,02
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	31 285,98	0,00	0,00	31 285,98
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 027 014,03	0,00	0,00	0,00	1 027 014,03
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	41,40	541 598,99	0,00	0,00	541 640,39
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	75 964,68	0,00	0,00	75 964,68
6518	Autres	0,00	1 050,00	0,00	0,00	1 050,00
6531	Indemnités	0,00	284 364,05	0,00	0,00	284 364,05
6532	Frais de mission	0,00	127,15	0,00	0,00	127,15
6533	Cotisations de retraite	0,00	28 417,10	0,00	0,00	28 417,10
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	17 295,00	0,00	0,00	17 295,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	3 635,48	0,00	0,00	3 635,48
6542	Créances éteintes	0,00	5 903,06	0,00	0,00	5 903,06
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	600,00	0,00	0,00	600,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	124 240,00	0,00	0,00	124 240,00
65888	Autres	41,40	2,47	0,00	0,00	43,87
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	637 844,71	0,00	0,00	0,00	637 844,71
66111	Intérêts réglés à l'échéance	623 991,56	0,00	0,00	0,00	623 991,56

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	13 853,15	0,00	0,00	0,00	13 853,15
67	Charges exceptionnelles	0,00	5 620,78	0,00	0,00	5 620,78
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	220,50	0,00	0,00	220,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 820,00	0,00	0,00	1 820,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	3 580,28	0,00	0,00	3 580,28
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	31 511 921,71	4 061 229,79	0,00	0,00	35 573 151,50
	Réalisations	31 511 921,71	4 061 229,79	0,00	0,00	35 573 151,50
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 876 853,09	0,00	0,00	0,00	2 876 853,09
013	Atténuations de charges	0,00	394 314,44	0,00	0,00	394 314,44
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	154 809,26	0,00	0,00	154 809,26
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	141 462,68	0,00	0,00	141 462,68
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	98 042,50	0,00	0,00	98 042,50
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	209 570,28	111 021,62	0,00	0,00	320 591,90
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	8 359,00	0,00	0,00	8 359,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	21 242,60	0,00	0,00	21 242,60
70323	Redev. occupat° domaine public communal	209 570,28	0,00	0,00	0,00	209 570,28
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	10 255,88	0,00	0,00	10 255,88
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	69 232,14	0,00	0,00	69 232,14
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	1 932,00	0,00	0,00	1 932,00
73	Impôts et taxes	20 257 459,00	3 225 423,00	0,00	0,00	23 482 882,00
73111	Impôts directs locaux	20 236 534,00	0,00	0,00	0,00	20 236 534,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	20 925,00	0,00	0,00	0,00	20 925,00
73211	Attribution de compensation	0,00	1 842 221,00	0,00	0,00	1 842 221,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	889 290,00	0,00	0,00	889 290,00
73221	FNGIR	0,00	40 519,00	0,00	0,00	40 519,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	453 393,00	0,00	0,00	453 393,00
74	Dotations et participations	8 168 039,34	8 648,00	0,00	0,00	8 176 687,34
7411	Dotation forfaitaire	2 389 411,00	0,00	0,00	0,00	2 389 411,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	4 226 880,00	0,00	0,00	0,00	4 226 880,00
74127	Dotation nationale de péréquation	944 004,00	0,00	0,00	0,00	944 004,00
744	FCTVA	123 319,34	0,00	0,00	0,00	123 319,34
74718	Autres participations Etat	0,00	1 714,00	0,00	0,00	1 714,00
7473	Participat° Départements	204 920,00	0,00	0,00	0,00	204 920,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	279 505,00	0,00	0,00	0,00	279 505,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	6 934,00	0,00	0,00	6 934,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	197 849,20	0,00	0,00	197 849,20
752	Revenus des immeubles	0,00	177 105,28	0,00	0,00	177 105,28
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	20 742,86	0,00	0,00	20 742,86
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,06	0,00	0,00	1,06
76	Produits financiers	0,00	95,13	0,00	0,00	95,13
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	95,13	0,00	0,00	95,13
77	Produits exceptionnels	0,00	123 878,40	0,00	0,00	123 878,40

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
7713	Libéralités reçues	0,00	1 431,00	0,00	0,00	1 431,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	26 289,00	0,00	0,00	26 289,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	7 787,95	0,00	0,00	7 787,95
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	31 589,00	0,00	0,00	31 589,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	56 781,45	0,00	0,00	56 781,45
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	29 847 021,57	-6 032 751,71	-19 414,49	0,00	23 794 855,37

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES	7 625 674,24	640 537,15	329 889,61	373 159,67	783 834,35	44 951,21	295 935,27	0,00	0,00
	Réalisations	7 625 674,24	640 537,15	329 889,61	373 159,67	783 834,35	44 951,21	295 935,27	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 406 557,87	3 337,70	316,00	168 608,27	394 565,17	-4 288,79	1 581,02	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	81 887,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 048 748,31	0,00	0,00	0,00	0,00	-8 589,81	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	28 526,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	86 367,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 897,52	0,00	0,00	0,00	319,50	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	12,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	8 810,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 752,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	27 647,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	32 198,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	164 963,64	0,00	0,00	0,00	12 542,12	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 893,19	0,00	-234,00	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	88 828,10	0,00	0,00	0,00	134 657,85	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	37 236,81	0,00	0,00	0,00	0,00	1 581,02	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	19 349,64	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	26 228,21	3 257,40	0,00	0,00	7 031,17	0,00	665,88	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	564,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840,14	0,00	0,00
6156	Maintenance	124 405,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	156 472,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	13 256,61	0,00	0,00	1 005,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	59 668,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6188	Autres frais divers	94 069,14	0,00	378,00	0,00	68 086,90	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	58 952,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	-1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	243,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	32 835,69	0,00	0,00	65 860,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	49 069,73	134 281,97	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	6 705,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	3 122,40	0,00	0,00	38 893,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	603,44	80,30	172,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	12 921,11	0,00	0,00	7 020,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	43 342,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	35 690,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 622,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	308,90	0,00	0,00	8 881,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 379,73	0,00	0,00	0,00	17 880,00	2 720,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	48 323,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	50 616,68	0,00	0,00	-2 122,06	296,00	0,00	75,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	16 655,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 019 750,90	306 996,15	329 573,61	204 551,40	389 269,18	0,00	294 354,25	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	310 864,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	12 078,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	12 531,12	1 211,01	869,95	646,31	1 152,98	0,00	833,38	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 531,12	1 211,01	869,95	646,31	1 152,98	0,00	833,38	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	45 113,32	3 294,96	3 131,68	2 326,99	4 151,17	0,00	3 000,34	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 809 792,50	102 059,49	186 040,21	50 406,04	132 496,70	0,00	174 313,37	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	39 749,41	2 828,25	6 922,42	189,45	1 489,19	0,00	5 286,41	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	569 151,50	29 038,00	42 910,18	17 179,19	47 169,52	0,00	27 755,51	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	712 072,26	87 430,47	400,35	78 852,36	100 402,26	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	11 324,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	492 178,97	38 317,96	26 845,46	31 653,77	50 493,29	0,00	25 717,26	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	607 401,32	37 868,69	56 617,73	19 229,84	46 162,66	0,00	55 919,45	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	28 742,89	3 172,65	0,00	3 194,55	4 068,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	115 173,07	156,00	187,24	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	13 033,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	7 216,76	407,66	698,38	201,59	529,90	0,00	695,15	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	4 080,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 800,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	212 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	31 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	303,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	31 285,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	162 155,69	330 203,30	0,00	0,00	0,00	49 240,00	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	75 964,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	284 364,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	0,00	127,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	28 417,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	17 295,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 635,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 903,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 240,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 620,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	220,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 580,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 856 480,91	0,00	175 147,28	0,00	0,00	0,00	29 601,60	0,00	0,00
Réalisations		3 856 480,91	0,00	175 147,28	0,00	0,00	0,00	29 601,60	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	394 314,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	154 809,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	141 462,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	98 042,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	81 420,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 601,60	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 359,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 242,60	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	10 255,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	69 232,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	1 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 225 423,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	1 842 221,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	889 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	40 519,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	453 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	6 934,00	0,00	1 714,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	1 714,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	6 934,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	24 415,92	0,00	173 433,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	3 672,00	0,00	173 433,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	20 742,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	95,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	95,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	123 878,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	1 431,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	26 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	7 787,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	31 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	56 781,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-3 769 193,33	-640 537,15	-154 742,33	-373 159,67	-783 834,35	-44 951,21	-266 333,67	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES		4 057 732,34	3 500,00	4 061 232,34
Réalisations		4 057 732,34	3 500,00	4 061 232,34
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	219 138,91	3 500,00	222 638,91
60623	Alimentation	64 005,63	0,00	64 005,63
60632	Fournitures de petit équipement	9 936,83	0,00	9 936,83
60636	Vêtements de travail	26 830,99	0,00	26 830,99
6068	Autres matières et fournitures	2 645,64	0,00	2 645,64
611	Contrats de prestations de services	49 624,19	0,00	49 624,19
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	635,44	0,00	635,44
61551	Entretien matériel roulant	10 464,97	0,00	10 464,97
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 783,84	0,00	3 783,84
6156	Maintenance	25 898,94	0,00	25 898,94
6182	Documentation générale et technique	603,00	0,00	603,00
6188	Autres frais divers	11 217,15	3 500,00	14 717,15
6236	Catalogues et imprimés	2 434,54	0,00	2 434,54
6256	Missions	8 990,37	0,00	8 990,37
6288	Autres services extérieurs	1 485,62	0,00	1 485,62
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	581,76	0,00	581,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 120 091,92	0,00	2 120 091,92
6331	Versement mobilité	5 497,05	0,00	5 497,05
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 497,05	0,00	5 497,05
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	19 793,84	0,00	19 793,84
64111	Rémunération principale titulaires	968 662,35	0,00	968 662,35
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	49 989,09	0,00	49 989,09
64118	Autres indemnités titulaires	463 152,94	0,00	463 152,94
64131	Rémunérations non tit.	93 783,47	0,00	93 783,47
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	183 395,67	0,00	183 395,67
6453	Cotisations aux caisses de retraites	322 523,69	0,00	322 523,69
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 748,13	0,00	3 748,13
6455	Cotisations pour assurance du personnel	153,00	0,00	153,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 895,64	0,00	3 895,64
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 718 501,51	0,00	1 718 501,51
6518	Autres	3 060,00	0,00	3 060,00
6553	Service d'incendie	1 715 441,51	0,00	1 715 441,51

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	11	12	Total
		Sécurité intérieure	Hygiène et salubrité publique	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	476 183,78	0,00	476 183,78
	Réalisations	476 183,78	0,00	476 183,78
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	396 303,62	0,00	396 303,62
70383	Redevance de stationnement	285 172,35	0,00	285 172,35
70384	Forfait de post-stationnement	111 131,27	0,00	111 131,27
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	62 000,00	0,00	62 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	62 000,00	0,00	62 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 697,16	0,00	2 697,16
7588	Autres produits div. de gestion courante	2 697,16	0,00	2 697,16
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	15 183,00	0,00	15 183,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	15 046,00	0,00	15 046,00
7788	Produits exceptionnels divers	137,00	0,00	137,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-3 581 548,56	-3 500,00	-3 585 048,56

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES	0,00	0,00	2 278 285,20	1 779 447,14	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	2 278 285,20	1 779 447,14	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	155 133,28	64 005,63	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	64 005,63	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	9 936,83	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	26 830,99	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	2 645,64	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	49 624,19	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	635,44	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	10 464,97	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	3 783,84	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	25 898,94	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	603,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	11 217,15	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	2 434,54	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	8 990,37	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	1 485,62	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	581,76	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	2 120 091,92	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	5 497,05	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	5 497,05	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	19 793,84	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	968 662,35	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	49 989,09	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	463 152,94	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	93 783,47	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	183 395,67	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	322 523,69	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	3 748,13	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	153,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	3 895,64	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	3 060,00	1 715 441,51	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	3 060,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	1 715 441,51	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	476 183,78	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	476 183,78	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	396 303,62	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	285 172,35	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	111 131,27	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	2 697,16	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	2 697,16	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	15 183,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	15 046,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	137,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	-1 802 101,42	-1 779 447,14	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES		468 900,12	2 580 903,18	0,00	0,00	0,00	531 524,91	3 581 328,21
Réalizations		468 900,12	2 580 903,18	0,00	0,00	0,00	531 524,91	3 581 328,21
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	77 966,79	151 276,97	0,00	0,00	0,00	185 551,05	414 794,81
60612	Energie - Electricité	0,00	-1 013,29	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 013,29
60623	Alimentation	2 041,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 041,48
60628	Autres fournitures non stockées	71,34	1 934,04	0,00	0,00	0,00	0,00	2 005,38
60631	Fournitures d'entretien	5 007,41	11 995,15	0,00	0,00	0,00	0,00	17 002,56
60632	Fournitures de petit équipement	8 709,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 709,53
60636	Vêtements de travail	2 796,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 796,30
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	6 899,49	3 497,81	0,00	0,00	0,00	0,00	10 397,30
6067	Fournitures scolaires	1 567,21	97 282,73	0,00	0,00	0,00	199,68	99 049,62
6068	Autres matières et fournitures	2 309,91	3 817,79	0,00	0,00	0,00	0,00	6 127,70
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 684,06	183 684,06
6132	Locations immobilières	16 037,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 037,15
6135	Locations mobilières	3 023,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 023,12
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	13 470,29	0,00	0,00	0,00	1 596,07	15 066,36
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 866,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 866,22
6156	Maintenance	6 764,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 764,44
6188	Autres frais divers	480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480,00
6247	Transports collectifs	3 604,20	16 898,21	0,00	0,00	0,00	0,00	20 502,41
6256	Missions	20,10	88,24	0,00	0,00	0,00	71,24	179,58
6257	Réceptions	918,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	918,98
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	3 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 306,00
6288	Autres services extérieurs	13 849,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 849,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	390 684,01	2 021 900,75	0,00	0,00	0,00	345 973,86	2 758 558,62
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600,00
6331	Versement mobilité	1 083,25	5 990,89	0,00	0,00	0,00	1 051,69	8 125,83
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 083,25	5 990,89	0,00	0,00	0,00	1 051,69	8 125,83
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 899,52	21 561,89	0,00	0,00	0,00	3 785,90	29 247,31
64111	Rémunération principale titulaires	204 969,85	1 233 676,48	0,00	0,00	0,00	211 742,91	1 650 389,24
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	9 025,62	18 337,89	0,00	0,00	0,00	2 709,44	30 072,95
64118	Autres indemnités titulaires	57 086,07	153 880,87	0,00	0,00	0,00	25 698,93	236 665,87
64131	Rémunérations non tit.	6 500,42	7 175,56	0,00	0,00	0,00	0,00	13 675,98
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	34 358,70	185 205,19	0,00	0,00	0,00	32 455,60	252 019,49
6453	Cotisations aux caisses de retraites	66 768,33	384 308,68	0,00	0,00	0,00	66 461,57	517 538,58
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	254,21	89,95	0,00	0,00	0,00	0,00	344,16
6455	Cotisations pour assurance du personnel	238,88	816,62	0,00	0,00	0,00	171,50	1 227,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	815,91	4 865,84	0,00	0,00	0,00	844,63	6 526,38
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	249,32	407 725,46	0,00	0,00	0,00	0,00	407 974,78
6518	Autres	249,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249,32
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	407 725,46	0,00	0,00	0,00	0,00	407 725,46
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	347 766,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 766,51
	Réalisations	347 766,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	347 766,51
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	110 364,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 364,75
7067	Redev. services périscolaires et enseign	54 251,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 251,91
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	44 226,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 226,01
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	11 886,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 886,83
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	225 363,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 363,96
7488	Autres attributions et participations	225 363,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225 363,96
75	Autres produits de gestion courante	12 037,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 037,80
752	Revenus des immeubles	12 037,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 037,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-121 133,61	-2 580 903,18	0,00	0,00	0,00	-531 524,91	-3 233 561,70

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES	1 564 826,89	605 977,75	410 098,54	531 325,23	0,00	0,00	199,68	0,00
	Réalisations	1 564 826,89	605 977,75	410 098,54	531 325,23	0,00	0,00	199,68	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	55 557,14	93 346,75	2 373,08	185 351,37	0,00	0,00	199,68	0,00
60612	Energie - Electricité	-1 013,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
60628	Autres fournitures non stockées	296,45	1 637,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 989,49	6 005,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 446,72	2 051,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	34 365,58	62 917,15	0,00	0,00	0,00	0,00	199,68	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 097,89	719,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	183 684,06	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 205,33	10 264,96	0,00	1 596,07	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	5 828,97	8 696,16	2 373,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	88,24	0,00	71,24	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 340,00	966,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 509 269,75	512 631,00	0,00	345 973,86	0,00	0,00	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	4 564,26	1 426,63	0,00	1 051,69	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 564,26	1 426,63	0,00	1 051,69	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	16 425,75	5 136,14	0,00	3 785,90	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	917 063,97	316 612,51	0,00	211 742,91	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	16 936,36	1 401,53	0,00	2 709,44	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	115 031,60	38 849,27	0,00	25 698,93	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	1 295,15	5 880,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	141 036,86	44 168,33	0,00	32 455,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	288 266,15	96 042,53	0,00	66 461,57	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	51,03	38,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	388,12	428,50	0,00	171,50	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 646,24	1 219,60	0,00	844,63	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	407 725,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	407 725,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 564 826,89	-605 977,75	-410 098,54	-531 325,23	0,00	0,00	-199,68	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES		1 208 736,85	0,00	501 851,19	185 673,55	1 896 261,59
Réalizations		1 208 736,85	0,00	501 851,19	185 673,55	1 896 261,59
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	493 566,60	0,00	64 020,33	-19 597,06	537 989,87
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	-1 655,33	-29 693,86	-31 349,19
60623	Alimentation	2 123,28	0,00	0,00	0,00	2 123,28
60628	Autres fournitures non stockées	1 167,45	0,00	0,00	0,00	1 167,45
60631	Fournitures d'entretien	2 735,75	0,00	0,00	0,00	2 735,75
60632	Fournitures de petit équipement	9 322,11	0,00	779,52	0,00	10 101,63
60636	Vêtements de travail	2 493,82	0,00	0,00	0,00	2 493,82
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	511,13	0,00	511,13
6068	Autres matières et fournitures	4 493,51	0,00	838,80	0,00	5 332,31
6135	Locations mobilières	8 167,88	0,00	0,00	0,00	8 167,88
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	6 876,00	0,00	6 876,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	31 276,86	9 069,90	40 346,76
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	3 508,74	0,00	3 508,74
61558	Entretien autres biens mobiliers	11 840,71	0,00	0,00	0,00	11 840,71
6156	Maintenance	5 195,10	0,00	0,00	1 026,90	6 222,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	219,00	0,00	219,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 384,00	0,00	0,00	0,00	3 384,00
6188	Autres frais divers	422 887,33	0,00	17 601,92	0,00	440 489,25
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	2 030,40	0,00	2 030,40
6241	Transports de biens	0,00	0,00	393,80	0,00	393,80
6256	Missions	1,80	0,00	60,60	0,00	62,40
6257	Réceptions	7 212,86	0,00	183,89	0,00	7 396,75
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	1 395,00	0,00	1 395,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 348,00	0,00	0,00	0,00	12 348,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	193,00	0,00	0,00	0,00	193,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	570 124,44	0,00	437 138,56	205 270,61	1 212 533,61
6331	Versement mobilité	1 710,17	0,00	1 229,19	538,31	3 477,67
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 710,17	0,00	1 229,19	538,31	3 477,67
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 142,64	0,00	4 425,25	1 937,67	12 505,56
64111	Rémunération principale titulaires	243 975,29	0,00	231 952,84	84 651,33	560 579,46
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	4 819,24	0,00	10 464,79	1 476,25	16 760,28
64118	Autres indemnités titulaires	63 733,01	0,00	60 819,54	19 463,56	144 016,11
64131	Rémunérations non tit.	95 124,75	0,00	10 353,93	43 794,27	149 272,95
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	66 896,49	0,00	39 471,44	23 112,00	129 479,93
6453	Cotisations aux caisses de retraites	80 481,54	0,00	75 673,71	27 635,21	183 790,46

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 852,40	0,00	419,34	1 773,65	6 045,39
6455	Cotisations pour assurance du personnel	718,01	0,00	178,00	25,00	921,01
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	960,73	0,00	921,34	325,05	2 207,12
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	145 045,81	0,00	692,30	0,00	145 738,11
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	692,30	0,00	692,30
6518	Autres	5 980,77	0,00	0,00	0,00	5 980,77
65548	Autres contributions	1 065,04	0,00	0,00	0,00	1 065,04
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	138 000,00	0,00	0,00	0,00	138 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	20 938,00	0,00	0,00	0,00	20 938,00
	Réalisations	20 938,00	0,00	0,00	0,00	20 938,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	19 938,00	0,00	0,00	0,00	19 938,00
7062	Redevances services à caractère culturel	18 471,50	0,00	0,00	0,00	18 471,50
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 466,50	0,00	0,00	0,00	1 466,50
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
7473	Participat° Départements	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 187 798,85	0,00	-501 851,19	-185 673,55	-1 875 323,59

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	294 033,83	0,00	10 286,73	197 530,63
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	294 033,83	0,00	10 286,73	197 530,63
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	24 872,78	0,00	0,00	39 147,55

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 655,33
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	779,52	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	511,13	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	790,80	0,00	0,00	48,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 876,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	906,72	0,00	0,00	30 370,14
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 508,74
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	219,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	17 601,92	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	2 030,40	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	393,80	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	60,60	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	183,89	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 395,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	268 468,75	0,00	10 286,73	158 383,08
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	763,50	0,00	36,39	429,30
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	763,50	0,00	36,39	429,30
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	2 748,61	0,00	131,04	1 545,60
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	147 181,93	0,00	0,00	84 770,91
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	6 968,35	0,00	0,00	3 496,44
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	33 835,45	0,00	0,00	26 984,09
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 074,88	0,00	7 279,05	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	24 018,76	0,00	2 203,32	13 249,36
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	48 228,96	0,00	305,73	27 139,02
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	124,53	0,00	294,81	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	178,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	582,28	0,00	0,00	339,06
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	692,30	0,00	0,00	0,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	692,30	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	-294 033,83	0,00	-10 286,73	-197 530,63

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES		1 055 971,48	1 245 806,46	1 372 335,68	3 674 113,62
Réalizations		1 055 971,48	1 245 806,46	1 372 335,68	3 674 113,62
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	161 370,76	107 705,36	183 609,13	452 685,25
60612	Energie - Electricité	0,00	28 216,70	0,00	28 216,70
60623	Alimentation	1 471,08	248,93	4 363,74	6 083,75
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	491,37	491,37
60631	Fournitures d'entretien	6 165,61	0,00	0,00	6 165,61
60632	Fournitures de petit équipement	23 983,43	1 020,53	4 690,46	29 694,42
60636	Vêtements de travail	5 097,83	0,00	0,00	5 097,83
6068	Autres matières et fournitures	43 361,63	835,41	2 544,01	46 741,05
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 200,54	3 200,54
6132	Locations immobilières	5 639,94	-160,73	0,00	5 479,21
6135	Locations mobilières	0,00	3 068,65	263,78	3 332,43
61521	Entretien terrains	41 390,46	0,00	0,00	41 390,46
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	20 127,70	287,84	20 415,54
61551	Entretien matériel roulant	12 296,66	0,00	1 702,35	13 999,01
61558	Entretien autres biens mobiliers	789,24	0,00	0,00	789,24
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	10 470,00	10 470,00
6182	Documentation générale et technique	688,56	0,00	478,80	1 167,36
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	600,00	600,00
6188	Autres frais divers	10 668,80	22 328,50	57 777,52	90 774,82
6226	Honoraires	0,00	3 060,00	0,00	3 060,00
6238	Divers	4 030,50	0,00	0,00	4 030,50
6247	Transports collectifs	0,00	7 724,57	19 834,35	27 558,92
6256	Missions	449,42	269,00	173,00	891,42
6257	Réceptions	0,00	0,00	108,00	108,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	3 388,94	3 388,94
6288	Autres services extérieurs	5 337,60	20 966,10	73 234,43	99 538,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	622 640,72	1 122 638,39	1 082 226,55	2 827 505,66
6331	Versement mobilité	1 798,57	3 301,01	3 284,73	8 384,31
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 798,57	3 301,01	3 284,73	8 384,31
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 474,27	11 885,00	11 824,23	30 183,50
64111	Rémunération principale titulaires	323 788,38	638 196,69	365 780,15	1 327 765,22
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	9 482,81	10 955,92	12 696,95	33 135,68
64118	Autres indemnités titulaires	78 938,60	112 473,15	96 778,34	288 190,09
64131	Rémunérations non tit.	32 088,67	28 208,98	295 455,18	355 752,83
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 165,33	106 054,80	144 792,72	311 012,85
6453	Cotisations aux caisses de retraites	104 997,77	203 587,60	127 197,91	435 783,28

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 271,67	1 141,43	11 854,50	14 267,60
6455	Cotisations pour assurance du personnel	543,00	980,00	409,00	1 932,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 293,08	2 552,80	1 415,03	5 260,91
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	7 453,08	7 453,08
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	271 960,00	0,00	106 500,00	378 460,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	271 960,00	0,00	106 500,00	378 460,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	15 462,71	0,00	15 462,71
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	15 462,71	0,00	15 462,71
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	79 186,24	141 362,21	243 314,74	463 863,19
	Réalisations	79 186,24	141 362,21	243 314,74	463 863,19
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	109 369,98	46 409,53	155 779,51
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	20 049,45	0,00	20 049,45
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	41 385,87	46 409,53	87 795,40
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	47 934,66	0,00	47 934,66
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	79 186,24	778,25	196 905,21	276 869,70
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	33 985,00	33 985,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
7488	Autres attributions et participations	79 186,24	778,25	160 920,21	240 884,70
75	Autres produits de gestion courante	0,00	31 213,98	0,00	31 213,98
752	Revenus des immeubles	0,00	31 213,98	0,00	31 213,98
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-976 785,24	-1 104 444,25	-1 129 020,94	-3 210 250,43

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	3 871,62	968 129,85	247 143,92	26 661,07	0,00	0,00	1 372 335,68	0,00
	Réalisations	3 871,62	968 129,85	247 143,92	26 661,07	0,00	0,00	1 372 335,68	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	3 871,62	3 581,77	73 590,90	26 661,07	0,00	183 609,13	0,00	
60612	Energie - Electricité	0,00	-1 125,88	29 342,58	0,00	0,00	0,00	0,00	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	248,93	0,00	4 363,74	0,00	
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491,37	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	815,46	205,07	0,00	4 690,46	0,00	
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	835,41	0,00	0,00	2 544,01	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,54	0,00	
6132	Locations immobilières	0,00	-160,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	3 068,65	0,00	0,00	263,78	0,00	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 871,62	4 763,38	11 492,70	0,00	0,00	287,84	0,00	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 702,35	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 470,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	478,80	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	3 846,00	18 482,50	0,00	57 777,52	0,00	
6226	Honoraires	0,00	0,00	3 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	7 724,57	0,00	19 834,35	0,00	
6256	Missions	0,00	105,00	164,00	0,00	0,00	173,00	0,00	
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 388,94	0,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	20 966,10	0,00	0,00	73 234,43	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	964 548,08	158 090,31	0,00	0,00	1 082 226,55	0,00	
6331	Versement mobilité	0,00	2 792,08	508,93	0,00	0,00	3 284,73	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 792,08	508,93	0,00	0,00	3 284,73	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	10 052,78	1 832,22	0,00	0,00	11 824,23	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	557 516,50	80 680,19	0,00	0,00	365 780,15	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	8 919,38	2 036,54	0,00	0,00	12 696,95	0,00	
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	106 161,79	6 311,36	0,00	0,00	96 778,34	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	0,00	8 065,31	20 143,67	0,00	0,00	295 455,18	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	87 360,75	18 694,05	0,00	0,00	144 792,72	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	177 351,72	26 235,88	0,00	0,00	127 197,91	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	325,63	815,80	0,00	0,00	11 854,50	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	980,00	0,00	0,00	0,00	409,00	0,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	2 230,06	322,74	0,00	0,00	1 415,03	0,00	
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 453,08	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 500,00	0,00	

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 500,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	15 462,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	15 462,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	47 934,66	9 953,04	20 827,70	62 646,81	0,00	0,00	243 314,74	0,00
	Réalisations	47 934,66	9 953,04	20 827,70	62 646,81	0,00	0,00	243 314,74	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	47 934,66	0,00	20 049,45	41 385,87	0,00	0,00	46 409,53	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	20 049,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	41 385,87	0,00	0,00	46 409,53	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	47 934,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	778,25	0,00	0,00	0,00	196 905,21	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 985,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	778,25	0,00	0,00	0,00	160 920,21	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	9 953,04	0,00	21 260,94	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	9 953,04	0,00	21 260,94	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	44 063,04	-958 176,81	-226 316,22	35 985,74	0,00	0,00	-1 129 020,94	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES		19 450,00	110 038,02	129 488,02
Réalizations		19 450,00	110 038,02	129 488,02
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 138,02	2 138,02
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 138,02	2 138,02
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 450,00	107 900,00	127 350,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	0,00	30 000,00	30 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	58 900,00	58 900,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	19 450,00	0,00	19 450,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	19 000,00	19 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	307 852,61	307 852,61
Réalizations		0,00	307 852,61	307 852,61
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	108 474,28	108 474,28
70874	Remb. frais par les caisses des écoles	0,00	108 474,28	108 474,28
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	199 208,33	199 208,33
7488	Autres attributions et participations	0,00	199 208,33	199 208,33
75	Autres produits de gestion courante	0,00	170,00	170,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	170,00	170,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
SOLDE (3)		-19 450,00	197 814,59	178 364,59

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES		0,00	19 450,00	0,00	58 900,00	0,00	30 000,00	21 138,02	0,00
Réalizations		0,00	19 450,00	0,00	58 900,00	0,00	30 000,00	21 138,02	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 138,02	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 138,02	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	19 450,00	0,00	58 900,00	0,00	30 000,00	19 000,00	0,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	58 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	19 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 682,61	170,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	307 682,61	170,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 474,28	0,00	0,00
70874	Remb. frais par les caisses des écoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 474,28	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 208,33	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 208,33	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		0,00	-19 450,00	0,00	-58 900,00	0,00	277 682,61	-20 968,02	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES		328 686,76	352 452,21	0,00	0,00	1 204 197,02	1 885 335,99
Réalizations		328 686,76	352 452,21	0,00	0,00	1 204 197,02	1 885 335,99
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	345,42	70 953,35	0,00	0,00	118 856,50	190 155,27
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 223,80	1 223,80
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	100,26	100,26
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	500,00	0,00	0,00	-103,72	396,28
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	11 027,98	11 027,98
611	Contrats de prestations de services	0,00	67 333,73	0,00	0,00	91 899,47	159 233,20
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	345,42	813,60	0,00	0,00	1 951,20	3 110,22
61551	Entretien matériel roulant	0,00	1 669,27	0,00	0,00	0,00	1 669,27
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 869,18	1 869,18
6182	Documentation générale et technique	0,00	386,75	0,00	0,00	478,64	865,39
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	6 859,00	6 859,00
6247	Transports collectifs	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	79,40	79,40
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	231,29	231,29
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	2 610,00	2 610,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	630,00	630,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	328 341,34	281 498,86	0,00	0,00	1 085 340,52	1 695 180,72
6331	Versement mobilité	1 004,80	856,64	0,00	0,00	3 281,94	5 143,38
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 004,80	856,64	0,00	0,00	3 281,94	5 143,38
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 617,35	3 083,81	0,00	0,00	11 815,03	18 516,19
64111	Rémunération principale titulaires	145 059,61	154 443,11	0,00	0,00	572 606,93	872 109,65
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 724,02	5 235,91	0,00	0,00	13 795,63	22 755,56
64118	Autres indemnités titulaires	32 378,73	24 659,05	0,00	0,00	97 939,31	154 977,09
64131	Rémunérations non tit.	50 806,67	12 195,46	0,00	0,00	77 863,97	140 866,10
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	38 543,40	28 245,35	0,00	0,00	112 859,70	179 648,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	49 256,33	50 527,17	0,00	0,00	185 237,14	285 020,64
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 056,27	493,92	0,00	0,00	3 159,66	5 709,85
6455	Cotisations pour assurance du personnel	309,00	284,00	0,00	0,00	1 214,19	1 807,19
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	580,36	617,80	0,00	0,00	2 285,08	3 483,24
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	73 980,39	0,00	0,00	928 671,17	1 002 651,56
	Réalisations	0,00	73 980,39	0,00	0,00	928 671,17	1 002 651,56
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	54 607,48	0,00	0,00	175 081,40	229 688,88
7066	Redevances services à caractère social	0,00	54 607,48	0,00	0,00	175 081,40	229 688,88
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	19 372,91	0,00	0,00	753 589,77	772 962,68
7473	Participat° Départements	0,00	19 372,91	0,00	0,00	0,00	19 372,91
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	753 589,77	753 589,77
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-328 686,76	-278 471,82	0,00	0,00	-275 525,85	-882 684,43

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES		0,00	123 821,17	250 805,50	0,00	374 626,67
Réalizations		0,00	123 821,17	250 805,50	0,00	374 626,67
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	250 805,50	0,00	250 805,50
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	27 286,49	0,00	27 286,49
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	240,00	0,00	240,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	222 169,37	0,00	222 169,37
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	1 109,64	0,00	1 109,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	123 821,17	0,00	0,00	123 821,17
6331	Versement mobilité	0,00	368,65	0,00	0,00	368,65
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	368,65	0,00	0,00	368,65
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	1 327,09	0,00	0,00	1 327,09
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	72 412,98	0,00	0,00	72 412,98
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	2 012,13	0,00	0,00	2 012,13
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	12 570,99	0,00	0,00	12 570,99
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	11 376,33	0,00	0,00	11 376,33
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	23 094,67	0,00	0,00	23 094,67
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	289,68	0,00	0,00	289,68
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 249 805,17	56 989,80	2 400,00	0,00	1 309 194,97
Réalizations		1 249 805,17	56 989,80	2 400,00	0,00	1 309 194,97
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 249 805,17	0,00	0,00	0,00	1 249 805,17
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 249 805,17	0,00	0,00	0,00	1 249 805,17

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
74	Dotations et participations	0,00	0,00	2 400,00	0,00	2 400,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	2 400,00	0,00	2 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	56 989,80	0,00	0,00	56 989,80
752	Revenus des immeubles	0,00	56 989,80	0,00	0,00	56 989,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	1 249 805,17	-66 831,37	-248 405,50	0,00	934 568,30

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES		2 500 088,35	3 048 336,76	32 775,17	5 581 200,28
Réalizations		2 500 088,35	3 048 336,76	32 775,17	5 581 200,28
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 500 088,35	950 874,67	-1 080,00	3 449 883,02
60611	Eau et assainissement	-789,15	0,00	0,00	-789,15
60612	Energie - Electricité	236 638,37	0,00	0,00	236 638,37
60623	Alimentation	0,00	-279,91	0,00	-279,91
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	14 940,95	0,00	14 940,95
60633	Fournitures de voirie	0,00	18 715,33	0,00	18 715,33
6068	Autres matières et fournitures	0,00	34 075,26	0,00	34 075,26
611	Contrats de prestations de services	1 902 786,09	104 987,12	0,00	2 007 773,21
6132	Locations immobilières	0,00	14 296,11	0,00	14 296,11
6135	Locations mobilières	0,00	10 706,14	0,00	10 706,14
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	9 690,95	0,00	9 690,95
61521	Entretien terrains	0,00	13 638,53	0,00	13 638,53
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	-1 080,00	-1 080,00
615231	Entretien, réparations voiries	76 610,00	321 930,20	0,00	398 540,20
615232	Entretien, réparations réseaux	266 136,04	0,00	0,00	266 136,04
61524	Entretien bois et forêts	0,00	88 905,00	0,00	88 905,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	36 623,34	0,00	36 623,34
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	3 262,36	0,00	3 262,36
617	Etudes et recherches	0,00	64 228,07	0,00	64 228,07
6188	Autres frais divers	17 807,00	781,00	0,00	18 588,00
6226	Honoraires	0,00	24 914,68	0,00	24 914,68
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	21 410,24	0,00	21 410,24
6231	Annonces et insertions	0,00	1 981,13	0,00	1 981,13
6236	Catalogues et imprimés	0,00	505,50	0,00	505,50
6256	Missions	0,00	370,42	0,00	370,42
6257	Réceptions	0,00	191,73	0,00	191,73
6281	Concours divers (cotisations)	900,00	5 816,00	0,00	6 716,00
63512	Taxes foncières	0,00	154 831,52	0,00	154 831,52
63513	Autres impôts locaux	0,00	3 561,00	0,00	3 561,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	792,00	0,00	792,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	1 936 681,09	0,00	1 936 681,09
6218	Autre personnel extérieur	0,00	5 427,77	0,00	5 427,77
6331	Versement mobilité	0,00	5 551,51	0,00	5 551,51
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	5 551,51	0,00	5 551,51
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	19 933,73	0,00	19 933,73
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	954 324,47	0,00	954 324,47

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	22 366,36	0,00	22 366,36
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	239 078,94	0,00	239 078,94
64131	Rémunérations non tit.	0,00	141 974,48	0,00	141 974,48
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	193 291,31	0,00	193 291,31
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	309 669,81	0,00	309 669,81
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	5 882,25	0,00	5 882,25
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	1 149,42	0,00	1 149,42
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	3 814,86	0,00	3 814,86
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	28 664,67	0,00	28 664,67
014	Atténuations de produits	0,00	160 781,00	0,00	160 781,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	0,00	160 781,00	0,00	160 781,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	33 855,17	33 855,17
65548	Autres contributions	0,00	0,00	33 855,17	33 855,17
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	714,35	1 467 921,50	231 679,33	1 700 315,18
	Réalisations	714,35	1 467 921,50	231 679,33	1 700 315,18
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	714,35	0,00	39 130,92	39 845,27
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	15 872,30	15 872,30
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	7,62	7,62
70688	Autres prestations de services	714,35	0,00	0,00	714,35
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	23 251,00	23 251,00
73	Impôts et taxes	0,00	1 020 321,50	177 552,00	1 197 873,50
7338	Autres taxes	0,00	53,79	177 552,00	177 605,79
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	792 343,91	0,00	792 343,91
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	227 923,80	0,00	227 923,80
74	Dotations et participations	0,00	210 600,00	14 722,00	225 322,00
74718	Autres participations Etat	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	150 600,00	14 722,00	165 322,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	274,41	274,41
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	274,41	274,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	237 000,00	0,00	237 000,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	237 000,00	0,00	237 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-2 499 374,00	-1 580 415,26	198 904,16	-3 880 885,10

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES		0,00	114 935,28	0,00	1 921 493,09	464 449,13	0,00	-789,15
Réalizations		0,00	114 935,28	0,00	1 921 493,09	464 449,13	0,00	-789,15
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	114 935,28	0,00	1 921 493,09	464 449,13	0,00	-789,15
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-789,15
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	236 638,37	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 902 786,09	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	76 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	38 325,28	0,00	0,00	227 810,76	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	17 807,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1,15	0,00	0,00	713,20	0,00	0,00	0,00
Réalisations		1,15	0,00	0,00	713,20	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	1,15	0,00	0,00	713,20	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	1,15	0,00	0,00	713,20	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		1,15	-114 935,28	0,00	-1 920 779,89	-464 449,13	0,00	789,15

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
DEPENSES		1 433 300,32	159 248,40	754 702,89	512 508,40	188 576,75	-1 080,00	0,00	0,00	33 855,17
Réalisations		1 433 300,32	159 248,40	754 702,89	512 508,40	188 576,75	-1 080,00	0,00	0,00	33 855,17
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	268 599,56	159 248,40	316 898,97	172 428,86	33 698,88	-1 080,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	-279,91	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	9 597,22	5 343,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	18 715,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	16 328,35	17 746,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	74 255,22	30 731,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	14 296,11	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	10 706,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	9 690,95	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	13 638,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 080,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	159 248,40	162 681,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	88 905,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	31 266,69	5 356,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	3 262,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	64 228,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	781,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	20 114,68	0,00	0,00	0,00	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	21 410,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 981,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	505,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	370,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	191,73	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	816,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	154 831,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	3 561,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	792,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 003 919,76	0,00	437 803,92	340 079,54	154 877,87	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	5 427,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	2 844,88	0,00	1 265,03	982,01	459,59	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 844,88	0,00	1 265,03	982,01	459,59	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 188,76	0,00	4 554,77	3 535,68	1 654,52	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	493 645,96	0,00	218 501,03	184 545,14	57 632,34	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	11 453,72	0,00	5 087,37	4 275,59	1 549,68	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	146 661,20	0,00	39 689,43	33 484,01	19 244,30	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	63 800,80	0,00	33 808,75	11 199,22	33 165,71	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	98 239,52	0,00	43 992,50	31 963,05	19 096,24	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	160 333,75	0,00	70 464,55	58 846,06	20 025,45	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 738,50	0,00	1 350,97	451,77	1 341,01	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	514,98	0,00	615,00	0,00	19,44	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 972,52	0,00	874,14	738,20	230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	3 252,52	0,00	16 335,35	9 076,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	160 781,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	160 781,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 855,17
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 855,17
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	237 000,00	792 343,91	227 977,59	0,00	210 600,00	231 679,33	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	237 000,00	792 343,91	227 977,59	0,00	210 600,00	231 679,33	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 130,92	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 872,30	0,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,62	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 251,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	792 343,91	227 977,59	0,00	0,00	177 552,00	0,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	0,00	0,00	53,79	0,00	0,00	177 552,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	792 343,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0,00	0,00	227 923,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	210 600,00	14 722,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	150 600,00	14 722,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274,41	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274,41	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	237 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	237 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 196 300,32	633 095,51	-526 725,30	-512 508,40	22 023,25	232 759,33	0,00	0,00	-33 855,17

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES		0,00	106 385,19	0,00	0,00	3 953,70	0,00	0,00	110 338,89
Réalizations		0,00	106 385,19	0,00	0,00	3 953,70	0,00	0,00	110 338,89
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 696,63	0,00	0,00	3 953,70	0,00	0,00	5 650,33
60636	Vêtements de travail	0,00	-79,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-79,56
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	1 221,19	0,00	0,00	2 457,01	0,00	0,00	3 678,20
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	1 496,69	0,00	0,00	1 496,69
6188	Autres frais divers	0,00	555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	104 688,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 688,56
6331	Versement mobilité	0,00	266,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266,90
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	266,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266,90
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	960,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	960,82
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	53 318,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 318,97
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	1 699,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 699,22
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	22 229,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 229,94
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	8 236,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 236,30
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	17 396,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 396,22
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	213,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213,29
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	273 268,05	0,00	0,00	84 779,42	0,00	0,00	358 047,47
Réalizations		0,00	273 268,05	0,00	0,00	84 779,42	0,00	0,00	358 047,47
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
73	Impôts et taxes	0,00	273 268,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 268,05
7336	Droits de place	0,00	273 268,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273 268,05
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	84 779,42	0,00	0,00	84 779,42
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	84 779,42	0,00	0,00	84 779,42
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	166 882,86	0,00	0,00	80 825,72	0,00	0,00	247 708,58

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		2 454 529,60	5 958 253,43	15 511,32	0,00	8 428 294,35
Réalizations		2 454 529,60	3 828 682,79	8 659,32	0,00	6 291 871,71
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	41 996,77	0,00	0,00	41 996,77
2151	Réseaux de voirie	0,00	41 996,77	0,00	0,00	41 996,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 973,00	0,00	0,00	0,00	2 973,00
10226	Taxe d'aménagement	2 973,00	0,00	0,00	0,00	2 973,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	2 451 556,60	0,00	0,00	0,00	2 451 556,60
1641	Emprunts en euros	2 333 165,79	0,00	0,00	0,00	2 333 165,79
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	116 666,71	0,00	0,00	0,00	116 666,71
1678	Autres emprunts et dettes	1 724,10	0,00	0,00	0,00	1 724,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	122 113,20	0,00	0,00	122 113,20
2031	Frais d'études	0,00	12 120,00	0,00	0,00	12 120,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	109 993,20	0,00	0,00	109 993,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	571 672,17	1 633,32	0,00	573 305,49
21311	Hôtel de ville	0,00	28 815,74	0,00	0,00	28 815,74
21318	Autres bâtiments publics	0,00	99 756,26	1 633,32	0,00	101 389,58
2138	Autres constructions	0,00	116 520,00	0,00	0,00	116 520,00
21571	Matériel roulant	0,00	59 057,43	0,00	0,00	59 057,43
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	42 684,14	0,00	0,00	42 684,14
2182	Matériel de transport	0,00	56 409,97	0,00	0,00	56 409,97
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	106 360,43	0,00	0,00	106 360,43
2184	Mobilier	0,00	21 296,05	0,00	0,00	21 296,05
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	40 772,15	0,00	0,00	40 772,15
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 704,00	0,00	0,00	4 704,00
2313	Constructions	0,00	4 704,00	0,00	0,00	4 704,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	3 088 196,65	7 026,00	0,00	3 095 222,65
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	0,00	462 315,55	7 026,00	0,00	469 341,55
112	PRU REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA LIBERATION	0,00	37 841,88	0,00	0,00	37 841,88
113	VEGETALISATION DES COURS D ECOLES	0,00	957 331,66	0,00	0,00	957 331,66
114	ACV TRAVAUX CHEMIN DU JEU DE MAIL	0,00	404 686,92	0,00	0,00	404 686,92
115	TRAVAUX RUE DE LA FENAISON	0,00	82 932,40	0,00	0,00	82 932,40
116	REALISATION PARKING LOUIS FEUILLADE	0,00	18 095,10	0,00	0,00	18 095,10
118	TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLES ET BATIMENTS PUBLICS	0,00	8 908,74	0,00	0,00	8 908,74
120	EXTENSION RESEAU VIDEOPROTECTION	0,00	65 463,44	0,00	0,00	65 463,44
121	ACV CREATION D UNE MICRO CRECHE ABRIVADOS	0,00	7 128,00	0,00	0,00	7 128,00
122	CREATION GUICHET UNIQUE HOTEL DE VILLE	0,00	226 281,58	0,00	0,00	226 281,58
123	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	0,00	330 000,00	0,00	0,00	330 000,00
124	RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE	0,00	116 185,98	0,00	0,00	116 185,98
125	ACV PRU REALISATION DE VOIES CYCLABLES	0,00	20 664,00	0,00	0,00	20 664,00
127	AMENAGEMENT ANCIEN TEMPLE	0,00	50 565,68	0,00	0,00	50 565,68
129	MISE EN VALEUR DE L'EGLISE NOTRE-DAME DU LAC	0,00	299 795,72	0,00	0,00	299 795,72
138	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	2 129 570,64	6 852,00	0,00	2 136 422,64
RECETTES (2)		12 507 454,36	159 134,20	0,00	0,00	12 666 588,56
Réalisations		11 036 163,77	79 549,20	0,00	0,00	11 115 712,97
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	3 070 510,95	0,00	0,00	0,00	3 070 510,95
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 027 014,03	31 589,00	0,00	0,00	1 058 603,03
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	31 285,98	0,00	0,00	31 285,98
2112	Terrains de voirie	0,00	303,02	0,00	0,00	303,02
2802	Frais liés à la réalisation des document	9 982,00	0,00	0,00	0,00	9 982,00
28031	Frais d'études	5 752,00	0,00	0,00	0,00	5 752,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	38 883,00	0,00	0,00	0,00	38 883,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	2 890,00	0,00	0,00	0,00	2 890,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	15 317,32	0,00	0,00	0,00	15 317,32
28041582	GFP : Bâtiments, installations	29 250,00	0,00	0,00	0,00	29 250,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	32 647,20	0,00	0,00	0,00	32 647,20
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	47 481,06	0,00	0,00	0,00	47 481,06
28051	Concessions et droits similaires	75 924,28	0,00	0,00	0,00	75 924,28
28088	Autres immobilisations incorporelles	5 300,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
28132	Immeubles de rapport	37 312,00	0,00	0,00	0,00	37 312,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	6 275,00	0,00	0,00	0,00	6 275,00
281571	Matériel roulant	43 170,63	0,00	0,00	0,00	43 170,63

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
28182	Matériel de transport	51 579,58	0,00	0,00	0,00	51 579,58
28183	Matériel de bureau et informatique	191 338,74	0,00	0,00	0,00	191 338,74
28184	Mobilier	59 066,89	0,00	0,00	0,00	59 066,89
28188	Autres immo. corporelles	374 844,33	0,00	0,00	0,00	374 844,33
041	Opérations patrimoniales	0,00	41 996,77	0,00	0,00	41 996,77
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	41 996,77	0,00	0,00	41 996,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 481 022,85	0,00	0,00	0,00	5 481 022,85
10222	FCTVA	896 657,61	0,00	0,00	0,00	896 657,61
10226	Taxe d'aménagement	543 312,97	0,00	0,00	0,00	543 312,97
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 041 052,27	0,00	0,00	0,00	4 041 052,27
13	Subventions d'investissement	207 615,94	0,00	0,00	0,00	207 615,94
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	89 135,94	0,00	0,00	0,00	89 135,94
1322	Subv. non transf. Régions	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	3 480,00	0,00	0,00	0,00	3 480,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 250 000,00	5 963,43	0,00	0,00	1 255 963,43
1641	Emprunts en euros	1 250 000,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	5 963,43	0,00	0,00	5 963,43
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 471 290,59	79 585,00	0,00	0,00	1 550 875,59
SOLDE (2)		10 052 924,76	-5 799 119,23	-15 511,32	0,00	4 238 294,21

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		4 378 389,07	0,00	1 704,00	0,00	1 200,00	1 576 960,36	0,00	0,00	0,00
Réalizations		3 594 824,13	0,00	1 704,00	0,00	0,00	232 154,66	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	41 996,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	41 996,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	122 113,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	109 993,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	567 726,57	0,00	0,00	0,00	0,00	3 945,60	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	28 815,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	95 810,66	0,00	0,00	0,00	0,00	3 945,60	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	116 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant	59 057,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	42 684,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	56 409,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	106 360,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	21 296,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	40 772,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	516,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	516,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		2 858 799,59	0,00	1 704,00	0,00	0,00	227 693,06	0,00	0,00
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	460 611,55	0,00	1 704,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112	PRU REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA LIBERATION	37 841,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113	VEGETALISATION DES COURS D ECOLES	957 331,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
114	ACV TRAVAUX CHEMIN DU JEU DE MAIL	404 686,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
115	TRAVAUX RUE DE LA FENAISSON	82 932,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	REALISATION PARKING LOUIS FEUILLADE	18 095,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
118	TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLES ET BATIMENTS PUBLICS	8 908,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
120	EXTENSION RESEAU VIDEOPROTECTION	65 463,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
121	ACV CREATION D UNE MICRO CRECHE ABRIVADOS	7 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
122	CREATION GUICHET UNIQUE HOTEL DE VILLE	226 281,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
123	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
124	RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE	116 185,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
125	ACV PRU REALISATION DE VOIES CYCLABLES	20 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
127	AMENAGEMENT ANCIEN TEMPLE	50 565,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
129	MISE EN VALEUR DE L'EGLISE NOTRE-DAME DU LAC	72 102,66	0,00	0,00	0,00	0,00	227 693,06	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
138	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		783 564,94	0,00	0,00	0,00	1 200,00	1 344 805,70	0,00	0,00
RECETTES (2)		159 134,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		79 549,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	31 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	31 285,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	303,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	41 996,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	41 996,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 963,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 963,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	79 585,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-4 219 254,87	0,00	-1 704,00	0,00	-1 200,00	-1 576 960,36	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		838 450,26	0,00	838 450,26
Réalizations		413 998,01	0,00	413 998,01
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 590,29	0,00	17 590,29
2152	Installations de voirie	15 309,89	0,00	15 309,89
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 280,40	0,00	2 280,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		396 407,72	0,00	396 407,72
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	38 367,73	0,00	38 367,73
132	CRÉATION CENTRE DE SURVEILLANCE URBAINE (CSU)	358 039,99	0,00	358 039,99
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		424 452,25	0,00	424 452,25
RECETTES (2)		293 749,00	0,00	293 749,00
Réalizations		293 749,00	0,00	293 749,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	293 749,00	0,00	293 749,00
1342	Amendes de police non transférable	293 749,00	0,00	293 749,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-544 701,26	0,00	-544 701,26

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	802 824,83	35 625,43	0,00
Réalizations		0,00	0,00	384 622,69	29 375,32	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	17 590,29	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	15 309,89	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 280,40	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	367 032,40	29 375,32	0,00
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	0,00	0,00	8 992,41	29 375,32	0,00
132	CRÉATION CENTRE DE SURVEILLANCE URBAINE (CSU)	0,00	0,00	358 039,99	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	418 202,14	6 250,11	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	293 749,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	293 749,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	293 749,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	293 749,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-509 075,83	-35 625,43	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		770 601,07	252 996,35	900,00	0,00	0,00	840,00	1 025 337,42
Réalizations		557 526,85	215 566,07	900,00	0,00	0,00	840,00	774 832,92
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	121 647,38	128 855,26	0,00	0,00	0,00	0,00	250 502,64
21312	Bâtiments scolaires	28 246,76	128 855,26	0,00	0,00	0,00	0,00	157 102,02
21538	Autres réseaux	88 830,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 830,72
2184	Mobilier	2 777,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 777,61
2188	Autres immobilisations corporelles	1 792,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 792,29
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 039,20	7 494,73	0,00	0,00	0,00	840,00	24 373,93
2312	Agencements et aménagements de terrains	9 691,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 691,20
2313	Constructions	6 348,00	7 494,73	0,00	0,00	0,00	840,00	14 682,73
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		419 840,27	79 216,08	900,00	0,00	0,00	0,00	499 956,35
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	29 843,54	79 216,08	0,00	0,00	0,00	0,00	109 059,62
116	REALISATION PARKING LOUIS FEULLADE	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
118	TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLES ET BATIMENTS PUBLICS	122 538,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 538,63
141	ACCESSIBILITE BATIMENTS MUNICIPAUX ET ECOLES	267 458,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267 458,10
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		213 074,22	37 430,28	0,00	0,00	0,00	0,00	250 504,50
RECETTES (2)		37 738,04	7 214,74	0,00	0,00	0,00	0,00	44 952,78

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
	Réalisations	37 738,04	7 214,74	0,00	0,00	0,00	0,00	44 952,78
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	37 738,04	7 214,74	0,00	0,00	0,00	0,00	44 952,78
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 278,23	7 214,74	0,00	0,00	0,00	0,00	12 492,97
1323	Subv. non transf. Départements	32 459,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 459,81
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-732 863,03	-245 781,61	-900,00	0,00	0,00	-840,00	-980 384,64

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES (2)	130 776,52	122 219,83	0,00	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	103 123,12	112 442,95	0,00	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
21	Immobilisations corporelles	88 965,54	39 889,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	88 965,54	39 889,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 171,96	5 322,77	0,00	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 171,96	5 322,77	0,00	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		11 985,62	67 230,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	11 985,62	67 230,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	REALISATION PARKING LOUIS FEUILLADE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
118	TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLES ET BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
141	ACCESSIBILITE BATIMENTS MUNICIPAUX ET ECOLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		27 653,40	9 776,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	7 214,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	7 214,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	7 214,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	7 214,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-130 776,52	-115 005,09	0,00	-840,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		60 041,67	0,00	57 093,33	59 113,40	176 248,40
Réalizations		34 527,39	0,00	27 667,22	36 382,91	98 577,52
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 306,94	0,00	14 504,40	8 935,91	36 747,25
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	5 764,07	8 935,91	14 699,98
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	1 459,20	0,00	1 459,20
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0,00	0,00	3 345,00	0,00	3 345,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 306,94	0,00	3 936,13	0,00	17 243,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	924,00	0,00	924,00
2313	Constructions	0,00	0,00	924,00	0,00	924,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		21 220,45	0,00	12 238,82	27 447,00	60 906,27
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	21 220,45	0,00	12 238,82	27 447,00	60 906,27
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		25 514,28	0,00	29 426,11	22 730,49	77 670,88
RECETTES (2)		0,00	0,00	124 136,86	0,00	124 136,86
Réalizations		0,00	0,00	124 136,86	0,00	124 136,86
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	124 136,86	0,00	124 136,86
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	33 331,48	0,00	33 331,48
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	90 805,38	0,00	90 805,38
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-60 041,67	0,00	67 043,53	-59 113,40	-52 111,54

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	24 022,95	0,00	0,00	33 070,38
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	18 604,60	0,00	0,00	9 062,62
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 235,00	0,00	0,00	6 269,40
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	953,87	0,00	0,00	4 810,20
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 459,20

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0,00	0,00	0,00	0,00	3 345,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 936,13	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	924,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	924,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	10 369,60	0,00	0,00	1 869,22
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	0,00	0,00	0,00	0,00	10 369,60	0,00	0,00	1 869,22
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	5 418,35	0,00	0,00	24 007,76
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	4 520,00	0,00	0,00	119 616,86
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	4 520,00	0,00	0,00	119 616,86
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 520,00	0,00	0,00	119 616,86
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	4 520,00	0,00	0,00	28 811,48
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 805,38
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-19 502,95	0,00	0,00	86 546,48

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		111 172,11	612 488,10	5 016,14	728 676,35
Réalizations		111 172,11	573 767,75	5 016,14	689 956,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	44 721,44	37 972,37	0,00	82 693,81
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	2 520,00	0,00	2 520,00
21318	Autres bâtiments publics	16 125,59	26 033,33	0,00	42 158,92
2188	Autres immobilisations corporelles	28 595,85	9 419,04	0,00	38 014,89
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	347 346,97	0,00	347 346,97
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	176 265,82	0,00	176 265,82
2313	Constructions	0,00	171 081,15	0,00	171 081,15
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		66 450,67	188 448,41	5 016,14	259 915,22
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	66 450,67	188 448,41	5 016,14	259 915,22
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	38 720,35	0,00	38 720,35
RECETTES (2)		0,00	67 376,40	109 777,00	177 153,40
Réalizations		0,00	67 376,40	109 777,00	177 153,40
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	67 376,40	109 777,00	177 153,40
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	67 376,40	0,00	67 376,40
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	109 777,00	109 777,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-111 172,11	-545 111,70	104 760,86	-551 522,95

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		20 208,41	567 722,65	22 037,04	2 520,00	0,00	0,00	5 016,14	0,00
Réalizations		20 208,41	538 602,30	12 437,04	2 520,00	0,00	0,00	5 016,14	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 082,78	14 950,55	9 419,04	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	11 082,78	14 950,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	9 419,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
23	Immobilisations en cours	3 161,99	343 116,98	1 068,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	176 265,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 161,99	166 851,16	1 068,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		5 963,64	180 534,77	1 950,00	0,00	0,00	0,00	5 016,14	0,00
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	5 963,64	180 534,77	1 950,00	0,00	0,00	0,00	5 016,14	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	29 120,35	9 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	67 376,40	0,00	0,00	0,00	0,00	109 777,00	0,00
Réalisations		0,00	67 376,40	0,00	0,00	0,00	0,00	109 777,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	67 376,40	0,00	0,00	0,00	0,00	109 777,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	67 376,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 777,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-20 208,41	-500 346,25	-22 037,04	-2 520,00	0,00	0,00	104 760,86	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	26 794,80	0,00	0,00	983 673,15	1 010 467,95
Réalizations		0,00	18 754,80	0,00	0,00	92 290,38	111 045,18
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	574,80	0,00	0,00	58 692,15	59 266,95
21318	Autres bâtiments publics	0,00	574,80	0,00	0,00	54 952,91	55 527,71
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	626,17	626,17
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 113,07	3 113,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	6 283,09	6 283,09
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	6 283,09	6 283,09
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	18 180,00	0,00	0,00	27 315,14	45 495,14
121	ACV CREATION D UNE MICRO CRECHE ABRIVADOS	0,00	0,00	0,00	0,00	27 315,14	27 315,14
142	REAMENAGEMENT DU FOYER DES RETRAITES	0,00	18 180,00	0,00	0,00	0,00	18 180,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	8 040,00	0,00	0,00	891 382,77	899 422,77
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-26 794,80	0,00	0,00	-983 673,15	-1 010 467,95

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		41 460,00	61 148,33	599 338,95	0,00	701 947,28
Réalizations		28 680,00	54 969,33	187 083,15	0,00	270 732,48
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	187 083,15	0,00	187 083,15
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	187 083,15	0,00	187 083,15
21	Immobilisations corporelles	0,00	46 258,53	0,00	0,00	46 258,53
2132	Immeubles de rapport	0,00	46 258,53	0,00	0,00	46 258,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	8 710,80	0,00	0,00	8 710,80
2313	Constructions	0,00	8 710,80	0,00	0,00	8 710,80
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		28 680,00	0,00	0,00	0,00	28 680,00
131	REQUALIFICATION ILÔT PHARMACIE	28 680,00	0,00	0,00	0,00	28 680,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		12 780,00	6 179,00	412 255,80	0,00	431 214,80
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-41 460,00	-61 148,33	-599 338,95	0,00	-701 947,28

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		800 842,38	5 322 713,05	168 235,26	6 291 790,69
Réalizations		293 792,83	3 062 581,39	53 919,47	3 410 293,69
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	166 765,58	0,00	0,00	166 765,58
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	166 765,58	0,00	0,00	166 765,58
21	Immobilisations corporelles	54 180,93	1 385 634,81	1 384,21	1 441 199,95
2111	Terrains nus	0,00	0,00	1 384,21	1 384,21
2112	Terrains de voirie	0,00	860,00	0,00	860,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	2 038,10	0,00	2 038,10
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	142 459,59	0,00	142 459,59
2138	Autres constructions	0,00	152 537,34	0,00	152 537,34
2151	Réseaux de voirie	0,00	781 231,28	0,00	781 231,28
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	21 006,06	0,00	21 006,06
21538	Autres réseaux	54 180,93	79 084,80	0,00	133 265,73
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	85 719,70	0,00	85 719,70
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	120 697,94	0,00	120 697,94
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		72 846,32	1 676 946,58	52 535,26	1 802 328,16
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	72 846,32	42 120,43	0,00	114 966,75

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
112	PRU REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA LIBERATION	0,00	1 202 305,43	0,00	1 202 305,43
126	ACV - PEM VOIE VERTE	0,00	20 505,47	0,00	20 505,47
128	REQUALIFICATION COEUR DE VILLE ZONE PIETONNE	0,00	380 330,08	0,00	380 330,08
130	REQUALIFICATION DU SITE DE L'HOUREDE	0,00	0,00	52 535,26	52 535,26
133	CREATION PARC DE LA LAUNE	0,00	17 688,00	0,00	17 688,00
135	REALISATION PISTE CYCLABLE GASTON BAISETTE	0,00	10 091,17	0,00	10 091,17
136	REQUALIFICATION AVENUE VICTOR HUGO	0,00	3 906,00	0,00	3 906,00
137	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		507 049,55	2 260 131,66	114 315,79	2 881 497,00
RECETTES (2)		0,00	1 041 029,82	0,00	1 041 029,82
Réalisations		0,00	723 630,30	0,00	723 630,30
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	723 630,30	0,00	723 630,30
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	377 399,80	0,00	377 399,80
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	100 908,00	0,00	100 908,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	138 599,28	0,00	138 599,28
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	55 599,40	0,00	55 599,40
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	51 123,82	0,00	51 123,82
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	317 399,52	0,00	317 399,52
SOLDE (2)		-800 842,38	-4 281 683,23	-168 235,26	-5 250 760,87

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	396 084,16	0,00	0,00	237 992,64	166 765,58	0,00
Réalizations		0,00	8 000,87	0,00	0,00	119 026,38	166 765,58	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 765,58	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 765,58	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	8 000,87	0,00	0,00	46 180,06	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	8 000,87	0,00	0,00	46 180,06	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	72 846,32	0,00	0,00
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	0,00	0,00	0,00	0,00	72 846,32	0,00	0,00
112	PRU REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA LIBERATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
126	ACV - PEM VOIE VERTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
128	REQUALIFICATION COEUR DE VILLE ZONE PIETONNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
130	REQUALIFICATION DU SITE DE L'HOURNÈDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	CREATION PARC DE LA LAUNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
135	REALISATION PISTE CYCLABLE GASTON BAISETTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136	REQUALIFICATION AVENUE VICTOR HUGO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
137	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	388 083,29	0,00	0,00	118 966,26	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Subventions d'investissement							
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	-396 084,16	0,00	0,00	-237 992,64	-166 765,58	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES (2)	130 900,07	123 128,26	2 282 143,06	329 769,14	2 456 772,52	0,00	0,00	0,00	168 235,26
	Réalisations	27 233,34	118 928,26	1 930 222,06	280 896,57	705 301,16	0,00	0,00	0,00	53 919,47
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	21 006,06	118 928,26	783 000,96	230 217,39	232 482,14	0,00	0,00	0,00	1 384,21
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 384,21
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	2 038,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	142 459,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	152 537,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	781 231,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	21 006,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	79 084,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	85 719,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	118 928,26	1 769,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	6 227,28	0,00	1 147 221,10	50 679,18	472 819,02	0,00	0,00	0,00	52 535,26
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION	6 227,28	0,00	0,00	32 991,18	2 901,97	0,00	0,00	0,00	0,00
112	PRU REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA LIBERATION	0,00	0,00	1 112 718,46	0,00	89 586,97	0,00	0,00	0,00	0,00
126	ACV - PEM VOIE VERTE	0,00	0,00	20 505,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
128	REQUALIFICATION COEUR DE VILLE ZONE PIETONNE	0,00	0,00	0,00	0,00	380 330,08	0,00	0,00	0,00	0,00
130	REQUALIFICATION DU SITE DE L'HOURENÈDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 535,26

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
133	CREATION PARC DE LA LAUNE	0,00	0,00	0,00	17 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
135	REALISATION PISTE CYCLABLE GASTON BAISETTE	0,00	0,00	10 091,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136	REQUALIFICATION AVENUE VICTOR HUGO	0,00	0,00	3 906,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
137	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		103 666,73	4 200,00	351 921,00	48 872,57	1 751 471,36	0,00	0,00	0,00	114 315,79
RECETTES (2)		144 998,80	0,00	585 100,22	0,00	310 930,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		138 599,28	0,00	274 100,22	0,00	310 930,80	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	138 599,28	0,00	274 100,22	0,00	310 930,80	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	66 469,00	0,00	310 930,80	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	100 908,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	138 599,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	0,00	0,00	55 599,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	51 123,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		6 399,52	0,00	311 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		14 098,73	-123 128,26	-1 697 042,84	-329 769,14	-2 145 841,72	0,00	0,00	0,00	-168 235,26

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	289 524,90	0,00	0,00	289 524,90
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	213 612,78	0,00	0,00	213 612,78
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	213 612,78	0,00	0,00	213 612,78
117	PRU MISE AUX NORMES DE LOCAUX COMMERCIAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	213 612,78	0,00	0,00	213 612,78
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	75 912,12	0,00	0,00	75 912,12
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	-289 524,90	0,00	0,00	-289 524,90

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					45 616 666,66									
1641 Emprunts en euros (total)					42 750 000,00									
(98-TIR-1)	Société Générale	18/09/2019	01/02/2020	01/05/2020	2 000 000,00	F	FIXE	0,880	0,896		T	C	O	A-1
-67	Crédit Agricole	19/12/2005	20/12/2005	20/03/2006	900 000,00	F	FIXE	3,680	3,787		T	C	N	A-1
00020098901 (104)	Crédit Mutuel	23/11/2022	30/11/2022	31/03/2023	1 000 000,00	F	FIXE	3,100	3,136		T	C	O	A-1
02GL1L014PR (82)	Crédit Agricole	12/12/2011	23/12/2011	15/04/2012	1 600 000,00	F	FIXE	4,300	4,372		T	P	O	A-1
100074/001 (103)	Société Générale	25/10/2022	09/12/2022	16/04/2023	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	2,464	3,850		T	C	O	A-1
1210611 (83)	Caisse Dépôts Consignations	19/12/2011	18/04/2012	01/01/2013	1 500 000,00	F	FIXE	4,510	4,510		A	P	O	A-1
1230625 (86)	Caisse Dépôts Consignations	14/09/2012	19/12/2012	01/11/2013	1 500 000,00	F	FIXE	4,420	4,420		A	P	O	A-1
1446 001 (94)	Société Générale	17/08/2016	29/09/2017	29/12/2017	4 000 000,00	F	FIXE	1,990	2,034		T	C	O	A-1
168673 (88)	Crédit Agricole	15/11/2013	20/11/2013	20/02/2014	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,268	0,037		T	C	N	A-1
168673 (92)	Crédit Agricole	04/11/2016	28/11/2016	28/02/2017	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,050	1,655		T	C	N	A-1
17258 (0075)	Société Générale	09/11/2007	01/09/2009	01/09/2010	2 000 000,00	F	FIXE	2,910	2,953		A	C	N	A-1
17974-001 (76)	Société Générale	02/10/2009	11/12/2009	11/03/2010	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,100	0,663		T	P	O	A-1
2112876 (95)	Crédit Agricole	12/10/2017	27/04/2018	25/01/2019	3 000 000,00	F	FIXE	1,460	1,464		A	P	O	A-1
226254eur02337330 (0071)	DEXIA CLF	08/11/2006	15/12/2006	01/12/2007	1 500 000,00	F	FIXE	4,130	4,130		A	P	O	A-1
2713326 (96)	Crédit Agricole	15/10/2018	27/01/2019	25/01/2020	2 000 000,00	F	FIXE	1,620	1,601		A	P	O	A-1
34-18455414 (107-TIR-2)	ARKEA Banque	05/11/2023	22/11/2023	19/01/2024	1 250 000,00	V	MOYEURIBOR03M	0,500	3,156		X	F	O	A-1
34FCT18455414 (87)	ARKEA Banque	25/09/2013	30/09/2013	30/01/2014	2 000 000,00	F	FIXE	3,550	3,602		A	C	O	A-1
CLTMI 2004 (105)	Crédit Agricole	23/12/2005	20/10/2022	22/01/2023	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,050	2,446		T	C	N	A-1
MIN506189EUR/0506658/001/1 (90)	LA BANQUE POSTALE	31/10/2014	26/08/2015	01/09/2016	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,350	2,527		A	C	O	A-1
MIR226254EUR/0233733 (0070)	DEXIA CLF	17/12/2004	22/05/2006	01/07/2007	1 500 000,00	F	FIXE	4,120	4,115		A	P	O	A-1
MON249076EUR0262154 (0073)	DEXIA CLF	06/07/2007	15/11/2007	01/11/2008	2 000 000,00	F	FIXE	4,800	4,799		A	P	O	A-1
MON272602EUR0291138001 (77)	DEXIA CLF	07/10/2010	05/11/2010	01/03/2011	312 500,00	F	FIXE	2,320	2,341		T	P	O	A-1
MON272603EUR0291139001 (78)	DEXIA CLF	07/10/2010	05/11/2010	01/03/2011	687 500,00	F	FIXE	3,270	3,311		T	P	O	A-1
eur/0279393/001 (0074)	DEXIA CLF	15/10/2008	06/11/2008	01/12/2009	3 000 000,00	F	FIXE	4,950	5,021		A	P	O	A-1
min280761eur (89)	LA BANQUE POSTALE	09/10/2013	05/05/2014	01/06/2015	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,984	2,060		A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					2 866 666,66									
17974-003 (80) 20/06/2007 (0661)	Société Générale Crédit Agricole	26/08/2011 19/06/2007	01/12/2011 20/06/2007	01/01/2012 08/12/2007	1 000 000,00 1 866 666,66	F C	FIXE TAUX STRUCTURES	2,490 2,470	2,519 2,505		M A	C C	O N	A-1 B-4
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					17 241,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					17 241,00									
2019-1034 (99)	Caisse d'Allocations Familiales	20/11/2019	16/03/2020	01/03/2021	17 241,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					45 633 907,66									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		24 174 228,86					2 449 832,50	623 991,56	0,00	204 268,87
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		23 040 896,07					2 333 165,79	602 537,42	0,00	202 344,94
(98-TIR-1)	N	0,00	A-1	1 625 000,00	16,08	F	FIXE	0,880	100 000,00	15 055,33	0,00	2 423,05
-67	N	0,00	A-1	90 000,00	1,97	F	FIXE	3,680	45 000,00	4 405,65	0,00	110,40
00020098901 (104)	N	0,00	A-1	950 000,00	19,00	F	FIXE	3,100	50 000,00	31 947,53	0,00	80,91
02GL1L014PR (82)	N	0,00	A-1	827 487,67	8,04	F	FIXE	4,300	81 880,52	37 794,28	0,00	7 541,83
100074/001 (103)	N	0,00	A-1	962 500,00	19,04	V	EURIBOR03M	3,221	37 500,00	30 770,47	0,00	9 665,51
1210611 (83)	N	0,00	A-1	501 299,53	3,00	F	FIXE	4,510	112 102,33	27 664,42	0,00	22 608,61
1230625 (86)	N	0,00	A-1	499 254,48	3,84	F	FIXE	4,420	111 890,97	27 012,63	0,00	3 677,84
1446 001 (94)	N	0,00	A-1	2 750 000,00	13,75	F	FIXE	1,990	200 000,00	58 002,97	0,00	456,04
168673 (88)	N	0,00	A-1	1 000 000,00	9,89	F	FIXE	0,670	100 000,00	7 197,84	0,00	781,67
168673 (92)	N	0,00	A-1	1 222 222,16	10,91	V	EURIBOR3M	3,012	111 111,12	39 215,76	0,00	4 599,97
17258 (0075)	N	0,00	A-1	600 000,00	5,67	F	FIXE	0,080	100 000,00	567,78	0,00	162,67
17974-001 (76)	N	0,00	A-1	560 765,11	5,95	V	EURIBOR3M	3,706	60 547,04	22 421,34	0,00	1 510,93
2112876 (95)	N	0,00	A-1	2 329 459,14	14,07	F	FIXE	1,460	138 023,72	36 025,25	0,00	31 773,82
226254eur02337330 (0071)	N	0,00	A-1	309 067,51	2,92	F	FIXE	4,130	94 960,54	16 686,36	0,00	1 081,15
2713326 (96)	N	0,00	A-1	1 649 705,31	15,07	F	FIXE	1,620	89 695,83	28 178,30	0,00	24 967,95
34-18455414 (107-TIR-2)	N	0,00	A-1	1 250 000,00	0,05	V	MOYEURIBOR03M	0,500	0,00	0,00	0,00	4 255,25
34FACT18455414 (87)	N	0,00	A-1	666 666,70	4,08	F	FIXE	3,550	133 333,33	28 400,00	0,00	21 786,30
CLTMI 2004 (105)	N	0,00	A-1	918 367,36	11,00	V	EURIBOR03M	2,831	81 632,64	26 072,30	0,00	7 259,31
MIN506189EUR/0506658/001/1 (90)	N	0,00	A-1	1 200 000,00	11,67	V	EURIBOR12M	2,948	100 000,00	38 856,28	0,00	21 370,33
MIR226254EUR/0233733 (0070)	N	0,00	A-1	308 853,89	2,50	F	FIXE	0,560	94 913,41	2 261,10	0,00	869,52
MON249076EUR0262154 (0073)	N	0,00	A-1	562 071,11	3,84	F	FIXE	4,800	124 804,90	32 970,05	0,00	4 496,57
MON272602EUR0291138001 (77)	N	0,00	A-1	126 132,91	6,92	F	FIXE	2,320	16 408,90	3 164,90	0,00	249,22
MON272603EUR0291139001 (78)	N	0,00	A-1	292 795,87	6,92	F	FIXE	3,270	36 641,31	10 326,34	0,00	815,41
eur/0279393/001 (0074)	N	0,00	A-1	1 039 247,29	4,92	F	FIXE	4,950	179 385,90	61 160,15	0,00	4 429,79
min280761eur (89)	N	0,00	A-1	800 000,03	5,42	V	EURIBOR12M	1,731	133 333,33	16 380,39	0,00	25 370,89
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		1 133 332,79					116 666,71	21 454,14	0,00	1 923,93
17974-003 (80)	N	0,00	A-1	399 999,52	7,92	V	EURIBOR3M	3,488	50 000,04	15 695,24	0,00	1 576,82
20/06/2007 (0661)	N	0,00	A-1	733 333,27	10,94	F	FIXE	0,710	66 666,67	5 758,90	0,00	347,11
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		12 068,70					1 724,10	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		12 068,70					1 724,10	0,00	0,00	0,00
2019-1034 (99)	N	0,00	A-1	12 068,70	6,17	F	FIXE	0,000	1 724,10	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		24 186 297,56					2 451 556,60	623 991,56	0,00	204 268,87

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	28	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	24 186 297,56	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €			2004-05-11
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	05/11/1996
L	Matériel Roulant de Voirie	8	05/11/1996
L	Matériel informatique	5	05/11/1996
L	Mobilier	10	05/11/1996
L	poteaux incendie	30	05/11/1996
L	Véhicules	6	05/11/1996
L	Immeuble	15	09/07/1998
L	Matériel classique	8	09/07/1998
L	Frais d'études	5	11/05/2004
L	Frais d'études 203	5	04/06/2004
L	Droit au Bail	5	31/01/2012
L	Subvention équipement privé	5	31/01/2012
L	Subvention équipement public	15	31/01/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 492 973,00	I 2 454 529,60
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 490 000,00	2 451 556,60
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 440 000,00	2 333 165,79
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	50 000,00	116 666,71
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	1 724,10
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 973,00	2 973,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	2 973,00	2 973,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 454 529,60	7 215 817,31	0,00	9 670 346,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		9 112 481,00	III 2 466 984,61
Ressources propres externes de l'année (a)		1 535 160,91	1 439 970,58
10222	FCTVA	900 000,00	896 657,61
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	535 160,91	543 312,97
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	100 000,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		7 577 320,09	1 027 014,03
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	9 982,00	9 982,00
28031	Frais d'études	10 538,00	5 752,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	38 883,00	38 883,00
28041482	Subv.Che : Bâtiments, installations	2 890,00	2 890,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	15 317,32	15 317,32
28041582	GFP : Bâtiments, installations	29 250,00	29 250,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	32 647,20	32 647,20
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	47 481,06	47 481,06
28051	Concessions et droits similaires	75 924,28	75 924,28
28088	Autres immobilisations incorporelles	5 300,00	5 300,00
28132	Immeubles de rapport	37 312,00	37 312,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 518,00	6 275,00
281571	Matériel roulant	43 170,63	43 170,63
28182	Matériel de transport	51 579,58	51 579,58
28183	Matériel de bureau et informatique	191 338,74	191 338,74
28184	Mobilier	59 066,89	59 066,89
28188	Autres immo. corporelles	374 750,33	374 844,33
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	6 546 371,06	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 466 984,61	1 868 275,11	3 070 510,95	4 041 052,27	11 446 822,94

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	9 670 346,91
Ressources propres disponibles	IV	11 446 822,94
Solde	V = IV - II (3)	1 776 476,03

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

Café le Pavillon (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		2 457,01
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		2 457,01

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	37 242,17
752	Revenus des immeubles	37 242,17
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		37 242,17
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		37 242,17

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

Café le Pavillon⁽¹⁾**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.3.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
19/01/2023	AMNGT PISTE CYCLABLE PEM VOIE VERTE	53 975,14	0,00	0
19/01/2023	AMNGT RUE DE LA FENAISON	84 872,80	0,00	0
19/01/2023	BARRIÈRES DE CIRCULATION	3 148,80	0,00	8
19/01/2023	BATTERIE AUTOLAVEUSE	833,28	0,00	8
19/01/2023	BATTERIE	984,00	0,00	8
19/01/2023	AFFUTEUSE DE CHAINES	225,10	0,00	1
20/01/2023	AMENAGEMENT TERRAIN 2128	136 212,40	0,00	0
20/01/2023	MINI PORTEURS	329,84	0,00	1
20/01/2023	GILETS PARE BALLE	2 496,00	0,00	8
20/01/2023	LECTEUR CD MULTIMEDIA - TEXEN	313,44	0,00	1
20/01/2023	MINI CHAINE ENCEINTE DISQUE DUR	419,97	0,00	1
20/01/2023	VÉLO SERVICE CULTUREL	249,90	0,00	1
20/01/2023	KIT OUTIL	696,52	0,00	8
20/01/2023	EQUIPEMENTS PIE	638,20	0,00	8
20/01/2023	BROYEUR À LAME POUR DÉBROUSSAILLAGE	2 040,00	0,00	8
20/01/2023	LAVE LINGE-CAFETIÈRES BRASSENS	375,94	0,00	1
20/01/2023	POMPE AUTO AMORÇANTE	1 113,08	0,00	8
20/01/2023	POMPE AUTO AMORÇANTE ET RÉSERVOIR	1 141,30	0,00	8
20/01/2023	SYSTÈME SONORISATION PORTABLE	836,40	0,00	8
20/01/2023	TABLE À LANGER ÉCOLE GAMBETTA	409,32	0,00	1
20/01/2023	MISE AUX NORMES ÉCLAIRAGE SALLE LOUIS FEUILLADE	0,00	0,00	8
20/01/2023	VITRINE ÉCOLE M.ROUSTAN PRIMAIRE	221,40	0,00	1
23/01/2023	TVX ECLAIRAGE PUBLIC	119 026,38	0,00	0
23/01/2023	SAPINS ARTIFICIEL	626,02	0,00	8
23/01/2023	Subvention équipement privé 2023	187 083,15	0,00	5
27/01/2023	REQUALIFICATION RUE LIBERATION PRU	1 140 229,59	0,00	0
27/01/2023	MOBILIERS ÉCOLE M ROUSTAN ELÉMENTAIRE	861,24	0,00	10
31/01/2023	Chemin jeu de mail	461 765,29	0,00	0
31/01/2023	MOBILIERS SCOLAIRE ÉCOLE V HUGO	1 930,18	0,00	10
31/01/2023	POSE GRILLAGE ANTI PIGEONS	4 260,00	0,00	8
01/02/2023	"IMMEUBLE ""LES LAVANDIÈRES""	104 343,97	0,00	0
01/02/2023	DIVERS MATÉRIELS ECOLE J.BREL MATERNELLE	1 159,39	0,00	8
02/02/2023	VIDEO SURVEILLANCE	65 463,44	0,00	0
02/02/2023	VOIRIE RUE DE LA LIBÉRATION	89 586,97	0,00	0
02/02/2023	POUTRE D'ÉQUILIBRES COURBES ÉCOLE J BREL MATERNELLE	83,10	0,00	1
02/02/2023	MOBILIERS ÉCOLE M ROUSTAN ELÉMENTAIRE	1 919,50	0,00	10
09/02/2023	VITRINE ECOLE ARC EN CIEL	246,00	0,00	1
09/02/2023	MOBILIERS ÉCOLE V HUGO ALP	316,03	0,00	1
09/02/2023	ASPIRATEUR DORSAL SYLVIE BONNET	248,28	0,00	1
09/02/2023	FAUTEUIL	477,14	0,00	1
09/02/2023	CENTRE SURVEILLANCE URBAINE CSU	330 227,25	0,00	0
10/02/2023	MOBILIERS ÉCOLE M CURIE	112,32	0,00	1
14/02/2023	SERVEUR DELL	45 000,00	0,00	5
15/02/2023	TABLEAUX DOUBLE FACE ÉCOLE M CURIE	285,92	0,00	1
15/02/2023	MOBILIERS ÉCOLE ARC EN CIEL	1 577,50	0,00	10
15/02/2023	BARRIÈRES POLYPROPYLÈNE	1 872,00	0,00	8
15/02/2023	EQUIPEMENTS PLOMBIER	1 556,82	0,00	8
15/02/2023	OPTIQUES OPTOMA - BRASSENS	1 560,96	0,00	8
15/02/2023	PANNEAU DE BASKET	442,80	0,00	8
17/02/2023	PISCINE	5 952,00	0,00	0
17/02/2023	AMÉNAGEMENT PARKING LYCÉE L.Feuillade	18 995,10	0,00	0
17/02/2023	MONITEUR FLIP + SUPPORT SAMSUNG	2 583,05	0,00	8
17/02/2023	TESTEUR + SONDE AMPLIFICATRICE	649,54	0,00	8
17/02/2023	Outil de diagnostic garage	3 010,80	0,00	8
21/02/2023	REQUALIFICATION SITE HOURNEDE	52 535,26	0,00	0
22/02/2023	IMMEUBLES CENTRE VILLE	46 214,18	0,00	15
24/02/2023	COFFRE FORT SERVICE JEUNESSE	359,04	0,00	1
01/03/2023	SALLE L. ABRIC-FEUILLADE	5 195,18	0,00	0
01/03/2023	PANNEAUX SIGNALISATIONS	17 378,30	0,00	0
01/03/2023	TABLES POLYETHYLENE SALLE FOLQUET	1 877,10	0,00	8
06/03/2023	MARCHE VOIRIE	1 051 686,21	0,00	0

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
06/03/2023	MARTEAU PERFORATEUR	776,33	0,00	8
08/03/2023	MATELAS CAILLEBOTIS STADE BESSON	7 713,00	0,00	8
13/03/2023	RESEAUX DIVERS	85 453,06	0,00	0
13/03/2023	BORNES ACCES WIFI	17 136,00	0,00	5
13/03/2023	MOBILIERS (LA POSETTE)	931,87	0,00	10
13/03/2023	ORDINATEURS BUREAU	51 408,00	0,00	5
13/03/2023	ACCESSOIRES SERVEURS DELL	2 007,00	0,00	5
13/03/2023	ORDINATEURS PORTABLES ET SES ACCESSOIRES	11 958,00	0,00	5
13/03/2023	LOGICIEL ADOBE CLOUD	2 116,51	0,00	2
13/03/2023	LOGICIEL ANTIVIRUS / EDR	18 022,20	0,00	2
13/03/2023	KIT MATÉRIEL SST FORMATION 2023	217,00	0,00	1
13/03/2023	KIT MATÉRIEL SST FORMATION 2023	567,74	0,00	8
13/03/2023	MOBILIER ECOLE PONT DE VESSE	1 600,01	0,00	10
15/03/2023	FOURNITURE POSE BORNE RVE COUR MAIRIE	4 243,79	0,00	8
15/03/2023	9 ENI + SUPPORT MURAL AJUSTABLE	28 760,40	0,00	5
15/03/2023	DISQUE DUR	2 376,48	0,00	5
15/03/2023	DISQUE DUR POUR BAIE NETAPP	1 641,60	0,00	5
15/03/2023	TABLEAU SABINE ST	225,00	0,00	1
15/03/2023	SIÈGE	271,52	0,00	1
15/03/2023	ASPIRATEUR MAISON JJR	206,96	0,00	1
15/03/2023	SIÈGES M. RIGAL MMES HERLEMANN ET ROBERT	340,68	0,00	1
15/03/2023	BUREAU MARJORIE MEJAT	1 241,30	0,00	10
15/03/2023	PRÉSENTOIR ACCUEIL BÂTIMENT A	588,68	0,00	10
15/03/2023	MOBILIERS	496,64	0,00	1
15/03/2023	COFFRE FORT FOYER	169,92	0,00	1
15/03/2023	LAMPE FILTRE CONFIDENTIALITÉ	376,70	0,00	1
15/03/2023	MODULES BL SOCIAL ET TÉLÉASSISTANCE	199,66	0,00	1
15/03/2023	FOURNITURE ET POSE BORNE RVE	3 843,49	0,00	8
20/03/2023	RENAULT EXPRESS VAN GL-129-WM	20 617,36	0,00	6
20/03/2023	MACHINE À FUMÉE	319,80	0,00	1
20/03/2023	PLANTATIONS DIVERSES	2 038,10	0,00	0
29/03/2023	CAISSON	356,52	0,00	1
29/03/2023	MOBILIERS ÉCOLE GAMBETTA	108,00	0,00	1
29/03/2023	PENDRILLON VELOURS	1 979,83	0,00	8
04/04/2023	MARIO ROUSTAN GROUPE SCOLAIRE	24 182,90	0,00	0
04/04/2023	SALLE GEORGES BRASSENS	3 290,73	0,00	0
04/04/2023	STADE RAMADIER	11 082,78	0,00	0
04/04/2023	RATELIERS VÉLOS + PROTECTION POTEAU RUGBY STADE BE	1 562,40	0,00	8
04/04/2023	RADIO CD	54,99	0,00	1
06/04/2023	TABLETTES	1 467,00	0,00	5
06/04/2023	CLAVIERS ET SOURIS SANS FIL	786,00	0,00	5
06/04/2023	CAISSON MÉTALLIQUE + RETOUR BUREAU PERTUSA/PENHOAT	448,24	0,00	1
06/04/2023	KIT 3 OUTILS AGENT ELECT	724,80	0,00	8
06/04/2023	PROJECTEUR CHANTIER	140,42	0,00	1
06/04/2023	PERCEUSE VISSEUSE	348,50	0,00	1
06/04/2023	ECHAFAUDAGE ALU	2 962,80	0,00	8
06/04/2023	PANNEAU CLÔTURE	1 901,04	0,00	8
13/04/2023	TRVX SIGNALISATION	0,00	0,00	0
13/04/2023	MOBILIERS ÉCOLE H DE BORNIER	5 770,25	0,00	10
13/04/2023	MOBILIERS ÉCOLE ARC EN CIEL	190,02	0,00	1
13/04/2023	MOBILIERS ÉCOLE J BREL ELÉMENTAIRE	1 811,88	0,00	10
13/04/2023	BÂCHE INTEMPÉRIES POUR MATELAS	665,70	0,00	8
17/04/2023	PARCELLE AD29 MAS DE BORY ORIGINE DUGARET	1 384,21	0,00	0
17/04/2023	RAYONNAGE-CONSOLE	957,11	0,00	10
20/04/2023	CONFORTEMENT DIGUE CANAL	79 084,80	0,00	0
20/04/2023	POUSSETTE POUR BABILUNE	84,86	0,00	1
20/04/2023	MOBILIERS ÉCOLE J BREL ELEMENTAIRE	805,96	0,00	10
20/04/2023	MOBILIER ÉCOLE RÉFECTOIRE PONT DE VESSE	1 971,65	0,00	10
25/04/2023	DISQUES DURS BAIE DE SECOURS	1 188,24	0,00	5
25/04/2023	MICRO ONDES	89,99	0,00	1
28/04/2023	ÉCOLE ARC EN CIEL	744,19	0,00	0
28/04/2023	TRAVAUX RÉSEAU RUE DE LA LIBÉRATION	10 330,75	0,00	15
28/04/2023	CAISSE PALETTE COUVERCLE CAISSE RAMADIER	1 170,24	0,00	8
28/04/2023	CONTAINER DE STOCKAGE STADE RAMADIER	4 776,00	0,00	8
02/05/2023	MISE ACCESSIBILITÉ ÉCOLES BATS MUNICIPALX	266 204,10	0,00	0
02/05/2023	SCIE SAUTEUSE + MEULEUSE + PERCEUSE VISSEUSE + SCI	5 450,90	0,00	8
03/05/2023	CRÉATION GUICHET UNIQUE ET CSU	106 114,18	0,00	0
03/05/2023	BUT DE FOOT STADE RAMADIER	2 046,00	0,00	8

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
03/05/2023	ARMOIRES FINANCES ET URBANISME	1 017,65	0,00	10
03/05/2023	COFFRET PONÇEUSE MENUISERIE	743,81	0,00	8
11/05/2023	HOTEL DE VILLE	25 632,13	0,00	0
11/05/2023	ECRAN TACTILE GUICHET UNIQUE	7 110,00	0,00	5
19/05/2023	ECOLE CAMILLE CLAUDEL	2 976,00	0,00	0
19/05/2023	FOYER DU 3EME AGE	574,80	0,00	0
19/05/2023	CASERNE VAUBAN	21 347,44	0,00	0
19/05/2023	KIT MATÉRIEL SST	3 110,72	0,00	8
19/05/2023	POUSSETTE LE MANÈGE ENCHANTÉ	1 258,10	0,00	8
19/05/2023	PORTEURS POUR LE MANÈGE ENCHANTÉ	352,32	0,00	1
19/05/2023	VOITURETTES ENFANT MANÈGE	617,18	0,00	8
26/05/2023	MAISON DE LA JUSTICE	1 633,32	0,00	0
26/05/2023	DIVERS TRAVAUX ÉCOLES	9 111,42	0,00	0
26/05/2023	MARCHES PIEDS ÉCOLES MATERNELLES	418,73	0,00	1
26/05/2023	MISE EN PLACE PORTAIL INTERNET	61 712,86	0,00	2
26/05/2023	OUVRAGE CONTEMPORAIN 2 LIVRES UNIQUE EN ZINC GRAVÉ	800,00	0,00	0
26/05/2023	MATÉRIELS SCÉNIQUES SALLE BRASSENS	1 715,99	0,00	8
26/05/2023	FAUTEUIL (C. CLÉMENT)	595,16	0,00	10
26/05/2023	RIDEAUX DE SCÈNE SALLE BRASSENS	2 685,82	0,00	8
26/05/2023	JUPE DE SCÈNE SALLE BRASSENS	595,74	0,00	8
26/05/2023	SCÉNOGRAPHIE POISSONS	1 776,13	0,00	8
30/05/2023	TONDEUSE FRONTALE ISEKI SERVICE DES SPORTS	40 476,00	0,00	8
31/05/2023	EC PRIM H DE BORNIER	3 040,18	0,00	0
31/05/2023	CONTAINERS RAMADIER	2 742,00	0,00	8
31/05/2023	EQUIPEMENTS SONORISATION SALLE BRASSENS	14 540,66	0,00	8
06/06/2023	ECOLE DU PARC	5 568,70	0,00	0
06/06/2023	RÉSEAU PLUVIAL AERIEN LA LAUNE	8 000,87	0,00	0
12/06/2023	ECOLE J. BREL GROUPE SCOLAIRE	61 297,05	0,00	0
12/06/2023	ORDINATEURS POUR LA DSI	0,00	0,00	5
12/06/2023	BUTS ET FILETS DE BUTS POUR FOOTBALL	1 050,12	0,00	8
12/06/2023	MATÉRIELS POUR JEUX ANTIQUES	838,00	0,00	8
13/06/2023	KIT CONVERSION,/KIT BUSE	1 364,69	0,00	8
19/06/2023	réhabilitation nouvelle MJC	600,00	0,00	0
19/06/2023	BRANCHEMENTS DIVERS	22 985,34	0,00	0
19/06/2023	"MISSION ASSIST. MO PROJET ""QUARTIER MAS DE FOURQUE"	4 248,00	0,00	0
19/06/2023	MICRO CRECHE (87761)	9 698,08	0,00	0
21/06/2023	MATÉRIEL DJ ÉCOLE J.BREL ALP	99,99	0,00	1
21/06/2023	IMMEUBLE 8 RUE DU POUGET SECTION AY 18 VTE NICODEM	152 537,34	0,00	0
29/06/2023	COMPLEXE BRUNEL	24 147,15	0,00	0
29/06/2023	MIGRATION LOGICIEL SUR NOUVEL OS	486,00	0,00	1
29/06/2023	VENTILATEURS ECOLES	1 979,01	0,00	8
03/07/2023	MIGRATION SERVEUR SOUS WINDOWS 2022	1 962,00	0,00	2
06/07/2023	TRONÇONNEUSE	1 769,68	0,00	8
06/07/2023	MATÉRIELS INFORMATIQUE	13 783,11	0,00	5
06/07/2023	POTEAUX INCENDIE	29 375,32	0,00	30
06/07/2023	FOURNITURE ET POSE FONTAINE PARC J.HUGO	0,00	0,00	8
07/07/2023	RENAULT KANGOO E-TECH 100% ELECT GN-328-AD	34 135,10	0,00	6
11/07/2023	ECOLE LOUISE MICHEL	28 541,92	0,00	0
11/07/2023	MIGRATION DE SERVEUR AVEC SHARP	601,63	0,00	2
11/07/2023	ASPIRATEUR ARÈNES	426,89	0,00	1
11/07/2023	LOGICIEL FLORA V4.5	10 120,00	0,00	2
21/07/2023	AMENAGEMENT PARKING ABRIVADOS	9 053,40	0,00	0
21/07/2023	FOURNITURE ET POSE FONTAINE PARC J.HUGO	27 190,80	0,00	0
25/07/2023	MIGRATEUR DE SERVEUR ADAGIO REQUIEM SOPRANO OPUS	2 916,00	0,00	2
25/07/2023	BARRIÈRES ABRI FESTIF	5 394,00	0,00	0
25/07/2023	SYSTÈME COMPLET SONO ENCEINTE	3 122,56	0,00	8
27/07/2023	F ET POSE BORNE RVE	6 109,33	0,00	8
27/07/2023	TABLEAU ÉGLISE	1 459,20	0,00	0
01/08/2023	SÈCHE LINGE	444,99	0,00	1
02/08/2023	LESTAGE BÉTON	2 226,49	0,00	8
04/08/2023	LOGICIEL ZED	3 000,00	0,00	2
04/08/2023	SWITCHS MERAKI	28 000,00	0,00	5
11/08/2023	INTERVENTION 10/07/23 INSTALLATION BL. SOCIAL SUR S	2 076,00	0,00	2
11/08/2023	CLOTURE PLOT	3 522,58	0,00	8
11/08/2023	MATÉRIEL DIVERS :PONÇEUSE-AFFUTEUSE-	1 574,96	0,00	8

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
11/08/2023	BOÎTE À OUTIL	494,96	0,00	1
11/08/2023	POSTE DE SOUDURE ÉLECTRODE	311,42	0,00	1
11/08/2023	LEVIER ESSIEU	148,51	0,00	1
11/08/2023	LEVIER D'ESSIEU	289,15	0,00	1
11/08/2023	PERCEUSE VISSEUSE PERCUSSION -MEULEUSE GARAGE	1 181,81	0,00	8
11/08/2023	OUTILLAGES DIVERS FÊTE LOCALE	1 894,92	0,00	8
11/08/2023	FOURNITURE GODET VEHICULE VOIRIE	5 260,21	0,00	8
11/08/2023	RENAULT ZOÉ E-TECH ÉLECT GP-599-QJ	30 716,76	0,00	6
11/08/2023	RENAULT ZOÉ E-TECH ÉLECT GP-607-QJ	30 716,76	0,00	6
01/09/2023	ARENES	5 609,22	0,00	0
05/09/2023	PAIRE ACCOUDOIRS	76,82	0,00	1
05/09/2023	LAVE LINGE -HOTTE ECOLES	574,98	0,00	8
05/09/2023	RÉSERVOIR 500L	1 159,99	0,00	8
05/09/2023	MOBILIERS GUICHET UNIQUE	15 438,49	0,00	10
05/09/2023	MOBILIERS GUICHET UNIQUE	1 516,50	0,00	10
05/09/2023	CENDRIER SUR PIED	309,60	0,00	1
07/09/2023	POMPE IMMERGÉE ARÈNES	6 522,52	0,00	8
07/09/2023	FORAGE ARÈNES	3 180,00	0,00	8
07/09/2023	RADIOS PORTATIF	1 642,20	0,00	8
14/09/2023	PULVÉRISATEUR À ROUE	213,62	0,00	1
14/09/2023	CENDRIER MURAL ARÈNES	185,32	0,00	1
14/09/2023	MANGE DEBOUT	1 990,80	0,00	8
14/09/2023	SERVANTE	457,01	0,00	1
14/09/2023	ENROULEURS ESCRIME	1 724,58	0,00	8
14/09/2023	REMORQUE AUTO PORTÉE	436,00	0,00	8
14/09/2023	FAUTEUIL ST	268,56	0,00	1
14/09/2023	BUREAU JENNIFER LEQUET	968,60	0,00	10
14/09/2023	FAUTEUIL C.RIGAL	476,90	0,00	1
14/09/2023	ARMOIRES DE BRASSAGE POUR CSU	8 532,00	0,00	5
18/09/2023	DISQUE DUR BAIE NETAPP	1 680,00	0,00	5
18/09/2023	BOX À VÉLO SECURISE	101 811,83	0,00	8
18/09/2023	BOX À VÉLOS SÉCURISÉ	6 787,45	0,00	8
19/09/2023	CHAISES ET TABLES MME RECOQUILLON	888,14	0,00	10
25/09/2023	CASQUES	1 476,00	0,00	8
26/09/2023	ECRANS XXL	2 880,00	0,00	5
26/09/2023	JARRETIÈRE OPTIQUE	114,00	0,00	1
02/10/2023	PANNEAU BB BUTS DE FOOT JEU FOURREAUX	4 194,24	0,00	8
02/10/2023	PIVOTANT VISSE ARÈNES	1 152,00	0,00	8
04/10/2023	LICENCES MICROSOFT OFFICE	3 000,00	0,00	2
06/10/2023	ECHELLE ALU - SALLE BRASSENS	940,39	0,00	8
06/10/2023	MOBILIERS ÉCOLE ARC EN CIEL	4 112,56	0,00	10
11/10/2023	TABOURETS PERSONNEL ÉCOLE	3 172,32	0,00	10
11/10/2023	POMPE	485,00	0,00	1
11/10/2023	SUZUKI VITARA GR-860-CH	35 570,28	0,00	6
11/10/2023	SUPPORT TABLETTE PIED À POSER	2 160,00	0,00	8
11/10/2023	CHARGEURS- TERMINAL BLUETOOTH	870,00	0,00	5
11/10/2023	TROTTEURS HALTE GARDERIE	405,44	0,00	8
13/10/2023	BACS PARVIS HÔTEL DE VILLE	7 560,00	0,00	8
16/10/2023	IMPRIMANTES ET ACCESSOIRES INFORMATIQUES	5 809,00	0,00	5
16/10/2023	LAMPES POUR TBI	1 500,00	0,00	5
16/10/2023	ORDINATEURS PORTABLES	15 702,00	0,00	5
16/10/2023	ONDULEURS	3 600,00	0,00	5
18/10/2023	BALISES AUTO RELEVABLE	5 480,40	0,00	8
26/10/2023	TRACTO PELLE CATERPILLAR REMISE EN ÉTAT	18 581,43	0,00	8
26/10/2023	SIEGE	293,09	0,00	1
31/10/2023	TVX MJC /pôle jeunesse	1 002,00	0,00	0
31/10/2023	TVX DIVERS COMPLEXE SPORTIF	10 643,99	0,00	0
31/10/2023	MANGES DEBOUT SALLE BRASSENS	1 007,28	0,00	8
31/10/2023	LECTEUR MULTIMÉDIA	151,75	0,00	1
06/11/2023	Tabourets service finances	290,62	0,00	1
06/11/2023	Fauteuil achives	358,88	0,00	1
06/11/2023	FAUTEUIL FLORE GALTIER	473,26	0,00	1
06/11/2023	TABOURETS SERVICE JEUNESSE	290,06	0,00	1
06/11/2023	TABLES MAISON J.J. ROUSSEAU	879,12	0,00	10
08/11/2023	FOURNITURES QUINCAILLERIES STADE BESSON ET BRUNEL	277,98	0,00	1
09/11/2023	ETAU SERVICE VOIRIE	233,82	0,00	1
09/11/2023	AIRGREEN LANCE CIMETIÈRE	5 558,22	0,00	8
09/11/2023	BORDURES DE DÉFENSE	3 446,40	0,00	8
09/11/2023	DISQUES	544,32	0,00	8

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/11/2023	"LIVRES D'ARTISTES ""LA BELLE ET LA BÊTE"" ET ""SINBAD"	85,00	0,00	0
09/11/2023	TROTTEURS HALTE GARDERIE	395,17	0,00	8
09/11/2023	"LIVRE ""MES MOTS DES AUTRES "" DE JEAN NOËL LASZLO"	1 080,00	0,00	0
09/11/2023	BANCS STADE DASSARGUES	1 666,80	0,00	8
09/11/2023	CANON IRRIGATION FORAGE	345,53	0,00	8
17/11/2023	F ET POSE DE GAULETTES ARBORETUM	18 708,00	0,00	0
17/11/2023	RÉFRIGÉRATEUR ÉC J. BREL ÉLÉMENTAIRE	129,99	0,00	1
17/11/2023	MATÉRIELS ÉLECTIONS PARENTS D'ÉLÈVES POUR 7 ÉCOLES	399,00	0,00	1
17/11/2023	COFFRET MÊCHES	136,94	0,00	1
17/11/2023	ELAGUEUSE + SOUFFLEUR	1 422,43	0,00	8
17/11/2023	PEUGEOT PARTNER MAINTENANCE GR-744-QC	20 839,69	0,00	6
17/11/2023	POMPE À GRAISSE	213,89	0,00	1
17/11/2023	INSTALLATION ATAL ET E-ATAL	2 100,00	0,00	2
21/11/2023	TRONÇONNEUSE 592 XP HUSQVARNA ESPACES VERTS	1 858,80	0,00	8
21/11/2023	POMPE THERMIQUE MATSUSAKA	489,00	0,00	1
21/11/2023	TAILLE HAIE 520IHE3 HUSQVARNA ESPACES VERTS	545,40	0,00	1
21/11/2023	SOUFFLEUR ESPACES VERTS	1 149,00	0,00	8
21/11/2023	DÉBROUSSAILLEUSE ESPACES VERTS	978,24	0,00	8
21/11/2023	TAILLE HAIE SUR PERCHE SERVICE VOIRIE	1 378,96	0,00	8
21/11/2023	ELINGUE POSE BORDURE	156,00	0,00	1
27/11/2023	POMPE JET CENTRAL FONTAINE PARC	5 690,52	0,00	8
27/11/2023	OUVRAGE DE PERRAULT CHARLES CONTES	1 380,00	0,00	0
27/11/2023	FAUTEUILS À TABLETTES	626,17	0,00	10
27/11/2023	CAFETIÈRE DG	77,89	0,00	1
27/11/2023	MATÉRIEL SPORT ÉCOLE GAMBETTA	1 263,30	0,00	8
05/12/2023	HOTEL DE VILLE	3 519,60	0,00	0
05/12/2023	MATÉRIEL POUR SERRES CHAPELLES	1 574,38	0,00	8
05/12/2023	HAIE ALU -BÂCHE INTEMPÉRIES POUR MATELAS STADE BES	3 661,00	0,00	8
05/12/2023	ARMOIRE HAUTE ESPACE CASTEL	481,98	0,00	1
05/12/2023	MOBILIERS BUREAU M.TAURELLE	7 361,10	0,00	10
08/12/2023	TVX MAISON DU PATRIMOINE	953,87	0,00	0
08/12/2023	PAPER BOARD MAISON JJ ROUSSEAU	253,74	0,00	1
11/12/2023	FAUTEUIL DST VINCENT TAURELLE	380,60	0,00	1
11/12/2023	FAUTEUIL URBANISME JJ RENAUD	444,35	0,00	1
11/12/2023	TÉLÉPHONES	8 883,00	0,00	5
11/12/2023	ACCESSOIRES POUR BOITIER NUC	2 115,00	0,00	5
11/12/2023	RÉFRIGÉRATEUR SERVICE POPULATION	129,99	0,00	1
12/12/2023	LICENCES MICROSOFT OFFICE	12 000,00	0,00	2
12/12/2023	CLAVIER NUMÉRIQUE FILAIRE-LOUPE RÉGLETTE	70,88	0,00	1
12/12/2023	LAVE LINGE ÉCOLE HENRI DE BORNIER	474,99	0,00	8
12/12/2023	APPAREIL GÉOLOCALISATION	1 135,03	0,00	8
12/12/2023	LISSE PROTECTION ROND-POINT	1 776,00	0,00	8
12/12/2023	BAC CORBEILLE TULIPE	1 584,00	0,00	8
13/12/2023	CUVE TRANSTOCK	600,00	0,00	8
13/12/2023	POTELETS GIGOGNE	14 832,00	0,00	8
15/12/2023	REPOSE PIEDS CCAS	56,69	0,00	1
15/12/2023	MATÉRIELS POUR MAL VOYANTS	70,88	0,00	1
15/12/2023	ARMOIRE BRASSENS	1 132,20	0,00	10
15/12/2023	ARMOIRE HAUTE ESPACE CASTEL	481,98	0,00	1
31/12/2023	ECHANGE TERRAIN AVEC STÉ HECTARE INV 3663	860,00	0,00	0
31/12/2023	FINANCEMENT TRAVAUX PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL(PEM)	166 765,58	0,00	15
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		6 261 019,11	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
26/12/2023	C5 CITROËN BLUE HDI EA-902-WQ	30 460,10	6	30 460,10	0,00	12 158,00	12 158,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
31/12/2023	Subvention équipement privé 2017	36 327,35	5	36 327,35	0,00	0,00	0,00
31/12/2023	Subvention équipement privé 2018	17 055,20	5	17 055,20	0,00	0,00	0,00
Divers							
TOTAL GENERAL		83 842,65					12 158,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	31 589,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	303,02

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
11/07/2023	ECOLE PONT DE VESSE	3 264,00	0,00	0
11/08/2023	ENTREPOTS MUNICIPAUX	23 635,20	0,00	0
01/09/2023	ACADEMIE DE MUSIQUE	6 211,13	0,00	0
06/09/2023	ECOLE GAMBETTA	4 202,40	0,00	0
07/09/2023	CRECHE	51 304,91	0,00	0
11/09/2023	TRVX DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	25 697,27	0,00	0
26/10/2023	AMNGT JEUX PARC J. HUGO	28 958,63	0,00	0
17/11/2023	HALTE GARDERIE	3 648,00	0,00	0
17/11/2023	ECOLE MARIE CURIE	4 203,60	0,00	0
21/11/2023	ECOLE VICTOR HUGO	2 756,92	0,00	0
11/12/2023	COMPLEXE SPORTIF DASSARGUES	2 931,20	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		156 813,26	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
26/12/2023	6437 ZW 34 RENAULT TRAFIC	16 461,32	6	16 461,32	0,00	2 057,00	2 057,00
26/12/2023	KANGOO 870 ACH 34 AT. ELECTRIC	12 328,30	6	12 328,30	0,00	497,00	497,00
31/12/2023	CESSION GRAT. CREMIER 14/02/02	303,02	0	0,00	303,02	5 300,00	4 996,98
10/01/2024	PELLE 04	41 819,99	8	41 819,99	0,00	11 577,00	11 577,00
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
31/12/2023	TERRAINS LYCEE PROFESSIONNEL	497 779,06	15	497 779,06	0,00	0,00	0,00
31/12/2023	SUB EQUIP PUBLIC 08	30 395,50	15	30 395,50	0,00	0,00	0,00
Divers							
TOTAL GENERAL		599 087,19					19 127,98

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	38 683 111,68
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					54 540 029,46	31 465 450,23										887 185,46	1 671 205,65	
3F Occitanie	2016	P	Jeu de Mail rue de la Treille Muscate	Caisse Dépôts Consignations	2 230 225,00	1 940 569,84	32,00	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1		26 786,22	43 594,67
3F Occitanie	2016	P	Jeu de Mail rue de la Treille Muscate	Caisse Dépôts Consignations	991 026,00	898 282,63	42,00	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1		12 315,64	13 986,87
3F Occitanie	2016	P	Jeu de Mail rue de la Treille Muscate	Caisse Dépôts Consignations	1 208 992,00	1 025 508,18	32,00	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		5 788,19	26 889,87
3F Occitanie	2016	P	Jeu de Mail rue de la Treille Muscate	Caisse Dépôts Consignations	434 158,00	383 871,18	42,00	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		2 151,85	7 373,88
APAJH	2011	P	EG Foyer hébergement	CREDIT FONCIER	580 000,00	445 650,73	17,91	T	V	LIVA	3,404	V	LIVA	3,360	A-1		15 291,65	15 031,96
ERILIA	1992	P	emp gar	Caisse Dépôts Consignations	2 601 189,18	532 222,94	3,00	A	F	FIXE	4,672	F	FIXE	35,500	A-1		232 465,35	122 603,77
ERILIA	1992	P	Emp Gar	Caisse Dépôts Consignations	2 483 631,63	498 794,32	3,84	A	F	FIXE	4,412	F	FIXE	3,550	A-1		21 786,25	114 903,11
ERILIA	1993	P	Hameau des Lanes	Caisse Dépôts Consignations	2 191 281,12	537 058,37	4,25	A	F	FIXE	4,382	F	FIXE	3,550	A-1		22 521,82	97 359,15
FDI HABITAT	2001	P	LOT TERRO D OC	Caisse Dépôts Consignations	2 380 907,13	947 276,87	9,75	A	F	FIXE	3,349	F	FIXE	3,450	A-1		35 524,94	82 431,42

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FDI HABITAT	2002	P	IMMEUBLE MALGOIRE	Caisse Dépôts Consignations	35 673,07	19 489,82	13,09	A	F	FIXE	3,527	F	FIXE	3,450	A-1		709,29	1 069,42
FDI HABITAT	2002	P	IMMEUBLE MALGOIRE	Caisse Dépôts Consignations	48 795,20	37 531,88	28,09	A	F	FIXE	3,510	F	FIXE	3,450	A-1		1 320,64	747,66
FDI HABITAT	1991	P	10 LGT RUE DE LA PAIX FDI HABITAT	Caisse Dépôts Consignations	67 516,42	10 490,43	2,59	A	F	FIXE	4,333	F	FIXE	3,550	A-1		488,69	3 275,49
FDI HABITAT	1995	P	33 LGT PORTES MER	Caisse Dépôts Consignations	1 419 978,83	455 639,30	6,25	A	F	FIXE	4,022	F	FIXE	3,550	A-1		18 201,75	57 085,96
FDI HABITAT	1995	P	9 LGT RUE PAIX FDI HABITAT	Caisse Dépôts Consignations	60 501,88	19 135,82	6,92	A	F	FIXE	3,768	F	FIXE	3,550	A-1		764,43	2 397,48
FDI HABITAT	1995	P	72 LGT MAS CHAMBON	Caisse Dépôts Consignations	3 147 025,42	995 052,96	6,92	A	F	FIXE	3,774	F	FIXE	3,550	A-1		39 750,08	124 667,82
FDI HABITAT	1998	P	LOGT TERRO D OC	Caisse Dépôts Consignations	1 999 331,42	722 895,71	7,17	A	F	FIXE	3,442	F	FIXE	3,550	A-1		28 427,94	77 891,18
FDI HABITAT	2003	P	Rue Max DORMOY 11 lgt Emp Gar	Caisse Dépôts Consignations	253 756,80	192 582,80	29,75	A	F	FIXE	2,936	F	FIXE	2,950	A-1		5 798,12	3 963,91
FDI HABITAT	2003	P	Rue Max DORMOY 11 Lgt Emp Gar	Caisse Dépôts Consignations	13 500,00	7 466,28	14,75	A	F	FIXE	2,933	F	FIXE	2,950	A-1		231,80	391,37
FDI HABITAT	2003	P	3 Lgt rue Antoine MENARD	Caisse Dépôts Consignations	25 704,00	19 923,17	30,77	A	V	LIVA	2,804	V	LIVA	2,950	A-1		599,25	390,29
FDI HABITAT	2003	P	3 Lgt rue Antoine MENARD	Caisse Dépôts Consignations	96 750,00	56 361,73	15,75	A	V	LIVA	2,765	V	LIVA	2,950	A-1		1 743,11	2 726,76
FDI HABITAT	2009	P	EG LES COCARDIERS	Caisse Dépôts Consignations	19 985,00	15 396,50	35,67	A	F	FIXE	1,049	F	FIXE	1,050	A-1		165,34	350,46
FDI HABITAT	2009	P	EG LES COCARDIERS	Caisse Dépôts Consignations	102 732,00	71 540,64	25,67	A	F	FIXE	1,049	F	FIXE	1,050	A-1		776,19	2 382,36
FDI HABITAT	2009	P	EG LES COCARDIERS	Caisse Dépôts Consignations	79 940,00	64 354,58	35,67	A	F	FIXE	1,849	F	FIXE	1,850	A-1		1 213,70	1 250,70
FDI HABITAT	2009	P	EG LES COCARDIERS	Caisse Dépôts Consignations	410 928,00	299 794,31	25,67	A	F	FIXE	1,849	F	FIXE	1,850	A-1		5 711,18	8 918,25
FDI HABITAT	2013	P	Ext foyer D. Meyer	Caisse Dépôts Consignations	93 050,00	53 180,48	10,67	A	F	FIXE	1,850	F	FIXE	1,850	A-1		1 063,83	4 323,78
FDI HABITAT	2012	P	ilot caladons	Caisse Dépôts Consignations	106 170,40	92 650,85	38,34	A	F	FIXE	2,050	F	FIXE	2,050	A-1		1 928,02	1 398,74
FDI HABITAT	2012	P	ilot caladons	Caisse Dépôts Consignations	203 976,50	165 922,51	28,34	A	F	FIXE	2,050	F	FIXE	2,050	A-1		3 481,62	3 912,68
FDI HABITAT	2012	P	ilot caladons	Caisse Dépôts Consignations	97 888,00	87 970,88	38,34	A	F	FIXE	2,850	F	FIXE	2,850	A-1		2 537,90	1 078,27

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FDI HABITAT	2012	P	ilot caladons	Caisse Dépôts Consignations	188 064,80	157 998,30	28,34	A	F	FIXE	2,850	F	FIXE	2,850	A-1		4 595,01	3 230,21
FDI HABITAT	2020	P	Le Courlis - Place des Martyrs - 4 Lgts	Caisse Dépôts Consignations	34 055,25	31 640,23	36,09	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300	A-1		97,34	807,42
FDI HABITAT	2020	P	Le Courlis - Place des Martyrs - 4 Lgts	Caisse Dépôts Consignations	19 636,50	18 889,63	56,09	A	V	LIVRETA	0,920	V	LIVRETA	0,920	A-1		176,09	251,24
FDI HABITAT	2020	P	Le Courlis - Place des Martyrs - 4 Lgts	Caisse Dépôts Consignations	33 285,75	31 327,18	36,09	A	V	LIVRETA	2,378	V	LIVRETA	1,600	A-1		511,11	617,33
FDI HABITAT	2020	P	Le Courlis - Place des Martyrs - 4 Lgts	Caisse Dépôts Consignations	65 896,50	63 390,13	56,09	A	V	LIVRETA	0,920	V	LIVRETA	0,920	A-1		590,95	843,12
FDI HABITAT	2020	P	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	392 547,00	364 709,68	36,34	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300	A-1		1 122,05	9 306,92
FDI HABITAT	2020	P	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	197 399,25	189 703,64	56,34	A	V	LIVRETA	0,840	V	LIVRETA	0,840	A-1		1 615,24	2 586,69
FDI HABITAT	2020	P	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	823 850,25	773 780,78	36,34	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100	A-1		8 697,19	16 872,74
FDI HABITAT	2020	P	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	414 287,25	398 136,29	56,34	A	V	LIVRETA	0,840	V	LIVRETA	0,840	A-1		3 389,95	5 428,75
FDI HABITAT	2020	C	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	24 375,00	24 375,00	36,34	A	V	FIXE	0,365	V	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00
FDI HABITAT	2020	C	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	26 250,00	26 250,00	55,34	A	V	FIXE	1,394	V	FIXE	1,600	A-1		420,00	0,00
HLM UN TOIT POUR TOUS	1991	P	CONSTRUCTION LOGEMENTS	Caisse Dépôts Consignations	2 115 825,15	475 300,38	3,67	A	F	FIXE	4,014	F	FIXE	4,790	A-1		27 748,83	104 007,04
HLM UN TOIT POUR TOUS	2010	P	EG RESIDENCE DU DOMAINE	Caisse Dépôts Consignations	260 534,16	199 896,61	26,75	A	F	FIXE	1,549	F	FIXE	1,550	A-1		3 181,47	5 359,63
HLM UN TOIT POUR TOUS	2010	P	EG RESIDENCE DU DOMAINE	Caisse Dépôts Consignations	294 336,66	257 435,01	36,75	A	F	FIXE	2,348	F	FIXE	2,350	A-1		6 132,86	3 537,42
HLM UN TOIT POUR TOUS	2010	P	EG RESIDENCE DU DOMAINE	Caisse Dépôts Consignations	947 753,67	733 078,24	26,59	A	V	LIVRETA	1,649	F	FIXE	1,020	A-1		7 716,91	23 481,59
HLM UN TOIT POUR TOUS	2010	P	EG RESIDENCE DU DOMAINE	Caisse Dépôts Consignations	99 632,71	83 706,96	36,75	A	F	FIXE	1,549	F	FIXE	1,550	A-1		1 319,50	1 422,40
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	117 333,18	93 850,13	28,34	A	F	FIXE	3,300	F	FIXE	1,700	A-1		1 637,76	2 488,35
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	45 133,61	38 720,89	38,34	A	F	FIXE	3,350	F	FIXE	1,700	A-1		670,09	696,10

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	1 796 388,32	1 397 788,38	26,59	A	V	LIVRETA	1,567	F	FIXE	1,020	A-1		14 714,13	44 773,26
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	76 798,33	61 469,06	28,34	A	F	FIXE	3,350	F	FIXE	1,700	A-1		1 072,68	1 629,80
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	307 797,29	268 602,92	38,34	A	F	FIXE	2,050	F	FIXE	2,050	A-1		5 589,49	4 055,09
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	685 832,23	557 882,91	28,34	A	F	FIXE	2,050	F	FIXE	2,050	A-1		11 706,29	13 155,64
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	663 197,00	596 007,83	38,34	A	F	FIXE	2,850	F	FIXE	2,850	A-1		17 194,43	7 305,35
HLM UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Les Lavandières	Caisse Dépôts Consignations	856 780,00	737 989,70	32,92	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1		10 201,28	17 660,30
HLM UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Les Lavandières	Caisse Dépôts Consignations	66 339,00	59 503,96	42,92	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1		817,02	1 016,15
HLM UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Les Lavandières	Caisse Dépôts Consignations	24 205,00	21 202,49	42,92	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		119,01	436,02
HLM UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Les Lavandières	Caisse Dépôts Consignations	343 631,00	288 805,56	32,92	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		1 632,22	7 961,67
NOUVEAU LOGIS MERD	1999	P	Immeuble Sauvageol et chateau	Caisse Dépôts Consignations	120 089,56	43 199,58	7,00	A	F	FIXE	3,734	F	FIXE	3,550	A-1		1 698,99	4 659,48
NOUVEAU LOGIS MERD	1999	P	Immeuble Sauvageol Chateau	Caisse Dépôts Consignations	270 630,32	93 040,30	7,00	A	F	FIXE	3,231	F	FIXE	3,050	A-1		3 150,74	10 262,47
OPH/ACM ex SHEMC	1999	P	CONSTRUCTION LGT ABRIVADOS	Caisse Dépôts Consignations	100 315,51	0,00	0,00	A	F	FIXE	4,564	F	FIXE	3,550	A-1		233,89	6 588,28
OPH/ACM ex SHEMC	1998	C	30 LGT LES CLAUZADES	Caisse Dépôts Consignations	1 716 840,95	516 704,58	6,34	A	F	FIXE	3,740	F	FIXE	3,550	A-1		20 695,97	66 280,47
OPH/ACM ex SHEMC	2010	P	EG lgt route de Montpellier	Caisse Dépôts Consignations	67 799,00	54 699,02	36,09	A	V	LIVA	1,499	V	LIVA	1,500	A-1		836,99	1 100,15
OPH/ACM ex SHEMC	2010	P	EG lgt route de Montpellier	Caisse Dépôts Consignations	576 322,75	425 128,21	26,09	A	V	LIVA	1,499	V	LIVA	1,500	A-1		6 567,39	12 697,42
OPH/ACM ex SHEMC	2010	P	EG lgt route de Montpellier	Caisse Dépôts Consignations	75 295,25	53 871,09	26,09	A	V	LIVA	0,949	V	LIVA	0,950	A-1		528,34	1 743,12
OPH/ACM ex SHEMC	2017	P	Résidence Les Nénuphars	Caisse Dépôts Consignations	165 552,00	138 190,06	33,59	A	V	LIVRETA	0,547	V	LIVRETA	0,550	A-1		795,63	4 488,00
OPH/ACM ex SHEMC	2017	P	Résidence Les Nénuphars	Caisse Dépôts Consignations	380 356,50	323 310,33	33,59	A	V	LIVRETA	1,335	V	LIVRETA	1,350	A-1		4 554,95	9 471,06
Office Public HLM	2001	P	6 LGT RUE REMPARTS	Caisse Dépôts Consignations	129 133,12	66 693,68	12,42	A	F	FIXE	3,396	F	FIXE	3,450	A-1		2 439,40	4 013,62

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Office Public HLM	2001	P	RES CLOS LES PLATANES	Caisse Dépôts Consignations	315 593,08	162 995,15	12,34	A	F	FIXE	3,383	F	FIXE	3,450	A-1		5 961,74	9 809,04
Office Public HLM	2001	P	RES CLOS LES PLATANES	Caisse Dépôts Consignations	72 068,22	35 775,16	12,34	A	F	FIXE	2,980	F	FIXE	2,950	A-1		1 121,21	2 231,97
Office Public HLM	1995	P	CONSTRUCTION 24 LOGEMENTS	Caisse Dépôts Consignations	668 646,01	137 337,88	3,09	A	F	FIXE	4,170	F	FIXE	4,995	A-1		5 998,63	31 637,38
Office Public HLM	1996	P	3 LGT ESPL MELEZES	Caisse Dépôts Consignations	120 342,52	28 111,51	4,50	A	F	FIXE	3,356	F	FIXE	3,050	A-1		1 015,09	5 170,11
Office Public HLM	1996	P	27 LGT ESPLANADE MELEZES	Caisse Dépôts Consignations	790 369,53	194 545,23	4,50	A	F	FIXE	3,834	F	FIXE	3,550	A-1		8 157,77	35 251,06
Office Public HLM	1998	P	3 LGT TAPIS VERT	Caisse Dépôts Consignations	48 028,13	13 347,02	6,42	A	F	FIXE	3,649	F	FIXE	3,550	A-1		536,08	1 753,86
Office Public HLM	1998	P	4 LGT RUE LIBERATION	Caisse Dépôts Consignations	96 810,86	26 903,69	6,42	A	F	FIXE	3,649	F	FIXE	3,550	A-1		1 080,58	3 535,27
Office Public HLM	2001	P	6 LGT RUE DES REMPARTS	Caisse Dépôts Consignations	28 444,49	14 120,07	12,42	A	F	FIXE	2,984	F	FIXE	2,950	A-1		442,53	880,93
Office Public HLM	2007	P	EG 5 lgt Terro d'Oc	Caisse Dépôts Consignations	100 844,50	72 878,45	23,50	A	V	LIVA	2,748	V		2,750	A-1		2 062,61	2 125,61
Office Public HLM	2007	P	EG 23 lgt Terro d'Oc	Caisse Dépôts Consignations	400 158,50	272 807,68	18,50	A	V	LIVA	3,397	V		3,400	A-1		9 619,11	10 107,41
SAHLM MEDITERRANNE	2003	P	LE CLOS DES BOTANISTES	CREDIT FONCIER	2 949 617,00	1 379 608,82	10,25	A	V	LIVA	3,302	V	LIVA	3,850	A-1		57 198,29	106 061,17
SAHLM MEDITERRANNE	2005	C	CLOS des Botanistes emp G	CREDIT FONCIER	812 574,00	403 770,45	10,92	A	V	LIVA	3,432	V	LIVA	3,550	A-1		15 385,88	29 634,61
SOCADAL CILEO	2011	P	Ilot JJ Rousseau	CREDIT FONCIER	444 729,00	297 092,83	17,50	T	V	LIVA	2,216	V	LIVA	2,140	A-1		6 549,33	14 288,85
VILOGIA	2015	P	Résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	770 870,25	659 127,18	31,17	A	F	FIXE	1,877	F	FIXE	1,860	A-1		12 538,38	14 979,23
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	386 604,00	346 302,45	41,17	A	F	FIXE	1,874	F	FIXE	1,860	A-1		6 541,88	5 411,86
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	345 008,25	282 244,82	31,17	A	F	FIXE	0,564	F	FIXE	0,550	A-1		1 596,60	8 046,65
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	163 211,25	140 164,19	41,17	A	F	FIXE	0,561	F	FIXE	0,550	A-1		787,18	2 959,47
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	942 664,50	793 063,96	31,17	A	F	FIXE	1,366	F	FIXE	1,350	A-1		10 972,49	19 712,54
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	508 353,75	448 506,32	41,17	A	F	FIXE	1,363	F	FIXE	1,350	A-1		6 161,48	7 899,27
VILOGIA	2016	P	La Noria	Caisse Dépôts Consignations	1 427 928,00	1 229 949,53	32,67	A	F	FIXE	1,348	F	FIXE	1,350	A-1		17 001,67	29 433,03

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VILOGIA	2016	P	La Noria	Caisse Dépôts Consignations	840 204,75	753 636,77	42,67	A	F	FIXE	1,348	F	FIXE	1,350	A-1		10 347,84	12 869,87
VILOGIA	2016	P	La Noria	Caisse Dépôts Consignations	802 090,50	674 119,04	32,67	A	F	FIXE	0,549	F	FIXE	0,550	A-1		3 809,87	18 583,83
VILOGIA	2016	P	La Noria	Caisse Dépôts Consignations	307 560,75	269 409,32	42,67	A	F	FIXE	0,549	F	FIXE	0,550	A-1		1 512,23	5 540,30
herault habitat	2014	P	Route de Montpellier 24 loqts	Caisse Dépôts Consignations	24 817,75	21 851,35	40,34	A	F	FIXE	1,850	F	FIXE	1,850	A-1		410,81	354,28
herault habitat	2014	P	Route de Montpellier 24 loqts	Caisse Dépôts Consignations	402 879,00	336 080,33	30,34	A	F	FIXE	1,850	F	FIXE	1,850	A-1		6 365,08	7 977,80
promologis	1996	P	4 LGT MONTCALM	Caisse Dépôts Consignations	126 427,01	31 692,81	4,25	A	F	FIXE	3,350	F	FIXE	3,050	A-1		1 141,65	5 738,26
promologis	1996	C	14 LGT MONTCALM	Caisse Dépôts Consignations	549 653,54	134 665,38	4,25	A	F	FIXE	3,844	F	FIXE	3,550	A-1		5 647,26	24 412,45
promologis	2015	P	Terrasses de l'hôtel de ville	Caisse Dépôts Consignations	63 703,50	52 146,10	31,42	A	V	LIVA	1,600	V	LIVA	1,600	A-1		857,82	1 467,56
promologis	2015	P	Terrasses de l'hôtel de ville	Caisse Dépôts Consignations	48 385,50	40 772,40	41,42	A	V	LIVA	1,600	V	LIVA	1,600	A-1		667,51	946,64
promologis	2015	P	Terrasses de l'hôtel de ville	Caisse Dépôts Consignations	49 751,25	39 166,67	31,42	A	V	LIVA	0,800	V	LIVA	0,800	A-1		323,75	1 301,40
promologis	2015	P	Terrasses de l'hôtel de ville	Caisse Dépôts Consignations	29 655,00	24 461,62	41,42	A	V	LIVA	0,800	V	LIVA	0,800	A-1		200,79	637,07
promologis	2019	P	Villa Color - Prêt Locatif	Caisse Dépôts Consignations	721 247,25	672 847,70	35,00	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1		9 252,27	12 505,82
promologis	2019	P	Villa Color	Caisse Dépôts Consignations	290 070,00	266 587,78	35,00	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		1 499,09	5 974,48
promologis	2019	P	Villa Color	Caisse Dépôts Consignations	700 770,75	674 997,35	55,00	A	F	FIXE	1,120	F	FIXE	1,120	A-1		7 634,54	6 657,50
promologis	2019	P	Villa Color	Caisse Dépôts Consignations	281 834,25	271 468,77	55,00	A	F	FIXE	1,120	F	FIXE	1,120	A-1		3 070,44	2 677,49
TOTAL GENERAL					54 540 029,46	31 465 450,23											887 185,46	1 671 205,65

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	3 075 548,16
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	3 075 548,16
Recettes réelles de fonctionnement	II	38 434 787,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	8,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
ACADEMIE DE BILLARD LUNELLOIS	750,00	
ACTED	1 500,00	
ACTEURS	550,00	
ADAL AEROMODELISME	800,00	
AMF ASSOC MAIRES DE FRANCE	2 000,00	
AMICALE DES TROUPES DE MARINE HE	320,00	
AMICALE DU PERSONNEL	75 000,00	
AMICALE PECHEURS AMATEURS	160,00	
AMICALE PHILATELIQUE NUMISMATIQUE	150,00	
AMICALE SAINT GEORGES	500,00	
AMICALE SAPEURS POMPIERS LUNEL	300,00	
AMPL ASS POUR LA MAINTENANCE DU	250,00	
AMS GD SUD EX AEFTI GS AG LANGUE	7 000,00	
APIJE	6 800,00	
AQUAPALMES SUBAQUATIQUE CLUB LUN	1 000,00	
ARTS ET CULTURES	3 500,00	
ARTITUDE PRODUCTION	400,00	
ASPTT LUNEL	9 000,00	
ATP AMIS DU THEATRE POPULAIRE	9 500,00	
AU P TIT RENDEZ VOUS	200,00	
AVF LUNEL	2 300,00	
BADMINGTON CLUB LUNELLOIS	2 000,00	
BASKET PAYS DE LUNEL ASS	14 100,00	
BGE PAYS DE LUNEL	1 500,00	
BLACK LIONS FOOTBALL AMERICAIN	1 000,00	
CAFE ASSOCIATIF DE LUNEL	500,00	
CERCLE DES NAGEURS DE LUNEL	47 000,00	
CHASSEURS PROPRIETAIRES	1 000,00	
CIDFF DE L HERAULT	2 200,00	
COLLECTIF AFICIONADOS FRANCAIS	500,00	
COLLEGE AMBRUSSUM ASS. SPORT	350,00	
COMBATTANTS ALGERIE TUNI MARO	350,00	
COMITE D ENTENTE ASS ANCIENS	320,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION LUNEL	25 000,00	
COMPAGNONS BATISSEURS DU LANGUED	4 500,00	
CONFLUENCES	2 000,00	
CONSEIL CITOYEN DE LUNEL	750,00	
COPEL COLLECTIF PARENTS ELEVES L	1 000,00	
CORALINE	3 000,00	
CREATEF	2 000,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE LUNEL	400,00	
DANCING FIT STUDIO	2 100,00	
DYNAMIQUE LUNELLOISE ASSOCIATION	10 000,00	
ECOLE DE MUSIQUE	90 000,00	
ECOLE DES PARENTS ET EDUCATEURS	1 500,00	
EMPLIDOM 34 EQUIPE MOBILE PLURID	500,00	
ENTENTE SPORTIVE TIREURS PESCALU	1 500,00	
ESCOLO DOU VIDOURLE	250,00	
ESCRIME PAYS DE LUNEL	7 851,00	
ESPERANCE BOULISTE ASSOC	500,00	
ESPERANCE JEUNESSE	3 800,00	
FEDER NATION JARDINS FAMILIAUX C	1 000,00	
FEMMES ET PARTAGE	2 500,00	
FNATH	700,00	
FRANCE ALZHEIMER HERAULT	800,00	
FRANCE VICTIMES 34	1 000,00	
GALLIA CLUB LUNEL	61 000,00	
GOYA CLUB TAURIN	1 000,00	
HAND BALL LUNEL MARSILLARGUES	9 849,00	
HERAULT EST INITIATIVE	500,00	
HERAULT SPORTS	2 000,00	
HIPPOCAMPE	1 300,00	
JUDO CLUB DES CHEMINOTS LUNEL	3 000,00	
KEPIS PESCALUNES	500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
L ART DE THALIE ASSOCIATION	4 000,00	
L ATLANTIDE	1 000,00	
LA BOITE A MALICES	11 200,00	
LA JEUNESSE LUNELLOIS	500,00	
LA MAISON DAIDE AUX AIDANTS JAMA	250,00	
LA PESCALUNE AAPPMA	600,00	
LA VAILLANTE ASSOCIATION	7 000,00	
LE BAOBAB ASSOCIATION	5 000,00	
LE SOUVENIR FRANCAIS LUNEL	310,00	
LE XV PESCALUNE	500,00	
LES AMIS DE L ORGUE DE LUNEL	1 000,00	
LES AMIS DU MUSEE ET DU FONDS ME	1 750,00	
LES ARCHERS DE LUNEL	2 500,00	
LES CHOEURS D AMBRUSSUM	300,00	
LES COMPAGNONS DE LA COMEDIE	500,00	
LES PESCALUNES CLUB LES PESCALUN	1 600,00	
LES PETITS DEBROULLARDS	4 400,00	
LES PETITS FRERES DES PAUVRES	400,00	
LES TRACEURS DE LUNEL	500,00	
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT HERAULT	3 500,00	
LUNEL ATHLETISME ASSOCIATION	17 100,00	
LUNEL BIKE	1 600,00	
LUNEL PETANQUE	2 000,00	
LUNEL ROLLER PATINAGE ARTISTIQUE	3 500,00	
LUNEL TENNIS DE TABLE ASS	850,00	
LUNEL VELO PASSION	2 000,00	
MAIEUTIS LES CREATEURS D EMOTION	2 000,00	
MCSA MONTPELLIER CULTURE SPORT A	500,00	
MRAP LUNELLOIS	3 800,00	
MYTHRA PENA	1 500,00	
NOUAS SOLIDARITE	6 000,00	
OCTOPUS EXPRESSION	2 000,00	
OGEC ORGANISTION GESTION ENSEIGN	363 400,00	
ORAL RETRAITE ACTIVE ASSOC	1 000,00	
PALETTES ET PINCEAUX POUR TOUS	300,00	
PARENTHESE RECREATIVE	500,00	
PECHEURS D IMAGES ASSOCIATION	4 500,00	
PESCAGYM	500,00	
PLANNING 34 FAMILIAL DE L HERAUL	3 500,00	
POUR LE CANAL DE LUNEL	500,00	
PREVENTION SPECIALISEE 34	2 500,00	
PROTECTION ANIMALE	7 000,00	
RESTAURANTS DU COEUR HERAULT	1 000,00	
RUGBY OLYMPIQUE LUNELLOIS	61 000,00	
SAINT FRUCTUEUX ASSOCIATION	1 000,00	
SECOURS CATHOLIQUE	1 500,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	3 700,00	
SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPI	500,00	
SFA EN PAYS DE LUNEL	200,00	
SMLH SOC DES MEMBRES DE LA LEGIO	1 500,00	
SNE MEDAILLE MILITAIRE 1547E SEC	320,00	
SOLIDARITE UKRAINE 34	400,00	
SPORT EN LIBERTE	400,00	
TENNIS CLUB DE LUNEL ASS	8 500,00	
TERRES DU SUD	300,00	
TROPHEE PESCALUNE ASS	12 000,00	
UDCLCVH	2 000,00	
UNION NATIONALE COMBATTANTS UNCA	320,00	
UNION SPORTIVE LUNEL US LUNEL	12 500,00	
UNIS CITE	2 000,00	
VIA VOLTAIRE	400,00	
WAIMEA TRIATHLON ASSOCIATION	1 500,00	
<u>Entreprises</u>		
APEMA	750,00	
CAUSONS ECRANS	5 000,00	
GCSMS MDA 34	4 500,00	
REGIE D EMPLOIS	5 000,00	
<u>Personnes physiques</u>		
ABP	1 061,00	
ARAURIS MARSILLARGUES	8 602,00	
BJS	14 000,00	
CAPATO MAURICE	5 996,50	
COPROP 188 AVENUE GENERAL SARRAI	4 889,20	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DUFLOT VALERIE OU PREMIER RAPHAËL	9 026,00	
DUTERTRE BRUNO	1 324,00	
FONTAINE CHRISTIAN	13 021,22	
IMMO CENTRE	12 604,25	
LE BLEU MARINE	4 950,00	
LUNIMMO	4 179,15	
MA CALINERIE	2 175,00	
MANIABLE GUILLAUME	14 200,00	
MARENDZIAK KARINE OU HUSER FABIE	11 856,49	
MICHEL MARION	3 654,75	
PAUL RENEE	15 199,00	
PICAL PIERRE	11 050,78	
POIRIER ISABELLE	13 576,00	
SDC LE PLEIN SUD	2 634,20	
SYNDICAT 62 LE MISTRAL	8 613,61	
SYNDICAT COPRO LE MOEBUS	11 830,00	
UNY FABRICE	7 720,00	
WATTIAUX HERVE	4 920,00	
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
CAISSE DES ECOLES	30 000,00	
CENTRE HOSPITALIER DE LUNEL	19 450,00	
<u>Départements</u>		
COLLEGE MISTRAL ASS SPORT	350,00	
SDIS HERAULT	1 715 441,51	
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
CCAS DE LUNEL	58 900,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION LUNEL	12 500,00	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTEC DES SITES	1 065,04	
<u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	3 059 039,70	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		95,00	0,00	95,00	86,10	8,00	94,10
Adjoint administratif	C	11,00	0,00	11,00	9,00	2,00	11,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	27,00	0,00	27,00	26,80	0,00	26,80
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	10,00	0,00	10,00	9,80	0,00	9,80
Attaché	A	15,00	0,00	15,00	10,00	5,00	15,00
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Rédacteur	B	14,00	0,00	14,00	12,80	1,00	13,80
Rédacteur principal 1ère classe	B	8,00	0,00	8,00	7,70	0,00	7,70
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		193,00	22,00	215,00	181,40	30,00	211,40
Adjoint technique	C	51,00	21,00	72,00	44,70	24,00	68,70
Adjoint technique principal 1ère classe	C	32,00	0,00	32,00	31,80	0,00	31,80
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35,00	0,00	35,00	35,00	0,00	35,00
Agent de maîtrise	C	31,00	0,00	31,00	29,90	1,00	30,90
Agent de maîtrise principal	C	21,00	0,00	21,00	21,00	0,00	21,00
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	10,00	1,00	11,00	6,00	5,00	11,00
Technicien principal de 1ère classe	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Technicien principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		22,00	0,00	22,00	20,80	1,00	21,80
Agent social principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1°classe	C	18,00	0,00	18,00	17,80	0,00	17,80
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2°classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller socio-éducatif supérieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		16,00	0,00	16,00	15,00	1,00	16,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Educateur de jeunes	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Puéricultrice	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Conseiller des APS	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur des APS	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur principal des APS 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Educateur principal des APS 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		7,00	0,00	7,00	5,80	1,00	6,80
Adjoint du patrimoine	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	A	4,00	0,00	4,00	2,80	1,00	3,80
Attaché de conservation du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		7,00	0,00	7,00	4,00	3,00	7,00
Adjoint d animation	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Animateur	B	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Animateur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		36,00	0,00	36,00	36,00	0,00	36,00
Brigadier chef principal	C	20,00	0,00	20,00	20,00	0,00	20,00
Chef de police	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police municipal	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police municipal principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur de police municipale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien brigadier	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		386,00	22,00	408,00	359,10	44,00	403,10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N - B9 - Page 301

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION	CATÉGORIES (1)	SECTEURS (2)	RÉMUNÉRATION (3)		CONTRAT	
			INDICE (8)	EUROS	FONDEMENT DU CONTRAT (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)	44,5					
Attaché (2)	A	ADM	390		L332-14	CDD
Attaché (1)	A	ADM	430		L332-14	CDD
Attaché (1)	A	ADM	450		L332-14	CDD
Attaché (1)	A	ADM	480		L332-14	CDD
Rédacteur (1)	B	ADM	381		L332-14	CDD
Adjoint administratif (2)	C	ADM	361		L332-14	CDD
Technicien (1)	B	TECH	372		L332-14	CDD
Technicien (1)	B	TECH	381		L332-14	CDD
Technicien (1)	B	TECH	415		L332-14	CDD
Technicien (1)	B	TECH	431		L332-14	CDD
Technicien (0,50 TNC)	B	TECH	431		L332-23-1	CDD
Adjoint technique (9)	C	TECH	361		L332-14	CDD
Adjoint technique (10 TNC)	C	TECH	361		L332-14	CDD
Adjoint technique (1)	C	TECH	363		L332-14	CDD
Adjoint technique (1)	C	TECH	364		L332-14	CDD
Adjoint technique (1)	C	TECH	368		L332-14	CDD
Adjoint technique (4)	C	TECH	371		L332-14	CDD
Assistant de conservation du patrimoine principale de 2ème classe (1)	B	CULT	371		L332-14	CDD
Animateur (1)	B	ANIM	368		L332-14	CDD
Animateur (1)	B	ANIM	431		L332-14	CDD
Adjoint d'animation (1)	C	ANIM	367		L332-14	CDD
Assistant socio-éducatif (1)	A	MS	390		L332-14	CDD
Auxiliaire de puériculture classe (1)	B	MS	368		L332-14	CDD
agent occupant un emploi non permanent (7)	6					
Collaborateur de Cabinet (1)	A	OTR	363		L333-1 et s.	CDD
Apprenti (1)	B	OTR	-		A	A – apprenti
Adulte relais (1)	A	OTR	-		A	A – contrat aidé
Service civique (1)	C	OTR	-		A	A – service civique
Contrat de projet (1)	B	OTR	-		A	A – contrat de projet
Contrat de projet (1)	C	OTR	-		A	A – contrat de projet
TOTAL GÉNÉRAL	50,5					

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
- Service de l'Eau	Véolia	Véolia	SA	0,00
- Service de l'Assainissement	Véolia	Véolia	SA	0,00
- Marchés aux puces	RCM Pages	RCM Pages	SARL	0,00
- Parking du Canal et stationnement payant	Indigo	Indigo	SA	36 268,40
- Restauration collective	Elior	Elior	SA	0,00
- Spectacle vivants taurins et équins	Maestria Production	Maestria Production	SAS	250 000,00
Détention d'une part du capital				
-	Caisse d'Epargne LR		SLE	2 000,00
-	Caisse d'Epargne LR		Société coopérative	628,00
-	BRL		SA	663,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	Voir annexe emprunts garantis			0,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	Amicale du personnel			75 000,00
-	AMPL ASS pour la maintenance du			250,00
-	Aquapalmes Subaquatique Club Lunellois			1 000,00
-	Artitude Production			400,00
-	Au p'tit rendez-vous			200,00
-	Badmington Club Lunellois			2 000,00
-	Café Associatif de Lunel			500,00
-	Causons Ecrans			5 000,00
-	Comité d'entente Ass Anciens			320,00
-	Conseil citoyen de Lunel			750,00
-	Dynamique Lunelloise Association			10 000,00
-	Emplidom 34 Equipe Mobile Plurid			500,00
-	Escolo Dou Vidourle			250,00
-	Feder Nation Jardins Familiaux			1 000,00
-	Goya Club Taurin			1 000,00
-	L'Atlantide			1 000,00
-	La Maison d'aide aux aidants Jama			250,00
-	La Pescalune AAPPMA			600,00
-	Le Souvenir Français Lunel			310,00
-	Les Amis de l'orgue de Lunel			1 000,00
-	Les traceurs de Lunel			500,00
-	Lunel Pétanque			2 000,00
-	Octopus Expression			2 000,00
-	Parenthèse Récréative			500,00
-	Saint Fructueux			1 000,00
-	SFA en pays de Lunel			200,00
-	Sport en liberté			400,00
-	Terre du Sud			300,00
-	Trophée pescalune			12 000,00
-	UNCA Union nationale combattants			320,00
-	Waimea triathlon			1 500,00
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCL, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes du Pays de Lunel	08/07/1993	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal de protection des traditions, coutumes et sites camarguais			1 065,04
SDIS de l'Hérault		Contribution budgétaire	1 715 441,51
Hérault Energie		Redevance ERDF	0,00
RESAH			1 650,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale		-	SPA	Non
CDE	Caisse des Ecoles	28/01/2011	- 28/01/2011	SPA	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Service de l'eau	Adduction eau potable		-	21340145800152	SPIC	Oui
Service de l'assainissement	Collecte et traitement des eaux usées		-	21340145800202	SPIC	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Café Le Pavillon	Location commerciale		-	SPA
Concert fête locale	Concert		-	SPA

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	20 580 447,52	12 274 920,29	7 215 817,31	1 089 709,92
RECETTES	20 580 447,52	9 408 824,36	1 868 275,11	9 303 348,05
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	40 284 223,09	33 072 221,74	0,00	7 212 001,35
RECETTES	40 284 223,09	38 683 111,68	0,00	1 601 111,41

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : EAU / N°SIRET : 21340145800152				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 169 215,81	618 227,71	103 403,19 0,00	1 550 988,10
RECETTES	2 169 215,81	216 174,00	0,00	1 953 041,81
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 068 918,02	310 439,17	0,00	758 478,85
RECETTES	1 068 918,02	457 905,47	0,00	611 012,55

BUDGET : ASSAINISSEMENT / N°SIRET : 21340145800202				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 626 300,72	3 541 384,78	427 240,55 0,00	1 084 915,94
RECETTES	4 626 300,72	1 291 862,51	102 400,00 0,00	3 334 438,21
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 617 561,93	729 825,37	0,00	887 736,56
RECETTES	1 617 561,93	995 756,54	0,00	621 805,39

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	27 375 964,05	16 434 532,78	7 746 461,05 7 215 817,31	3 725 613,96
RECETTES	27 375 964,05	10 916 860,87	1 970 675,11 1 868 275,11	14 590 828,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	42 970 703,04	34 112 486,28	0,00	8 858 216,76
RECETTES	42 970 703,04	40 136 773,69	0,00	2 833 929,35
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	70 346 667,09	50 547 019,06	7 746 461,05 7 215 817,31	12 583 830,72
TOTAL GENERAL DES RECETTES	70 346 667,09	51 053 634,56	1 970 675,11 1 868 275,11	17 424 757,42

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT			7 746 461,05	
DEPENSES	27 375 964,05	16 434 532,78	1 970 675,11 7 215 817,31	3 725 613,96
RECETTES	27 375 964,05	10 916 860,87	1 868 275,11	14 590 828,07
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	42 970 703,04	34 112 486,28	0,00	8 858 216,76
RECETTES	42 970 703,04	40 136 773,69	0,00	2 833 929,35
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	70 346 667,09	50 547 019,06	7 746 461,05 7 215 817,31	12 583 830,72
TOTAL GENERAL DES RECETTES	70 346 667,09	51 053 634,56	1 970 675,11 1 868 275,11	17 424 757,42

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN	C4

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs (Etat, Collectivités, Caisse des dépôts.....)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N
					Total Recettes	0,00	0,00
					Total Dépenses	0,00	0,00

NOMENCLATURE :

- | | |
|--|--|
| 14-Etudes et conduite de projet | 34-Résidentialisation de logements |
| 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer | 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées |
| 21-Démolition de logements locatifs sociaux | 36-Accession à la propriété |
| 22-Recyclage de copropriétés dégradées | 37-Equipement public de proximité |
| 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé | 38-Immobilier à vocation économique |
| 24-Aménagement d'ensemble | 39-Autres investissements |
| 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux | 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel |
| 32-Production d'une offre de relogement temporaire | 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
| 33-Requalification de logements locatifs sociaux | |

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	31 117 040,00	6,62	58,37	-86,00	18 163 016,00	5,71
TFPNB	159 019,00	4,36	76,91	-0,86	122 302,00	3,47
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	2 015 351,00	46,80	20,76	-0,86	418 386,00	45,48
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Stéphane	
AUTIER Isabelle	
BARBATO Cyril	
BENIATTOU Noureddine	
BERTHET Jean-Pierre	
BONFILS Viviane	
BUFFET Isabelle	
CHABERT Claude	
CHABERT Pascal	
CRECHET Michel	
DALLE Annabelle	
DALLE Stéphane	
DERDOUR Nouria	
DOMENECH Benjamin	
EL AZZOUZI Carine	
GALKA Michel	
GIMENEZ Souad	
GOUGEON Paulette	
GRASSET Laurent	
HERMABESSIERE René	
HUGO Adèle	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

LEMAIRE Nancy	
MICHEL Véronique	
MOKADDEM Sonia	
MOREL-SAVORNIN Catherine	
PAPAIX Marie	
PLANE Julia	
POLERI Corinne	
RAZIGADE Danielle	
REGNIER Yvette	
REMESY Claude	
SBAAI Jamal	
SOUJOL Pierre	
THOMAS Sylvie	
WEBER Eric	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

M. C. CHABERT note dans les dépenses d'équipement 2023 qu'il a été voté 500 000 € pour la requalification de l'avenue Victor-Hugo 2023 et cette requalification n'a pas été réalisée. Ces 500 000 € sont-ils reconduits sur le budget 2024 ?

M. CRÉCHET rappelle que des études ont été réalisées.

M. C. CHABERT relève que dans les dépenses réalisées il est noté : requalification de l'avenue Victor-Hugo tranche 1 – 500 000 €. S'il s'agit d'études ce ne sont pas 500 000 € qui ont été dépensés.

M. CRÉCHET rappelle que le conseil municipal a voté pour la section d'investissement le budget par opération avec un compte-rendu détaillé de chacune des opérations, des crédits votés, des crédits engagés et des crédits mandatés. Nous répondrons précisément à cette question sur l'avenue Victor-Hugo, mais tout le détail apparaît dans les documents annexés au rapport du Compte Administratif.

Intervention de M. BARBATO :

« En 2023, les dépenses de fonctionnement augmentent fortement, en particulier la masse salariale alors qu'il y a des transferts de charges vers l'Agglo, comme les ALSH. Cela devrait, à l'inverse, diminuer. Or, on constate une augmentation de + 1,2 Millions d'euros entre 2022 et 2023.

Pour compenser cette hausse, vous n'avez misé que sur les seules hausses des bases des impôts, comme le foncier (on l'a vu au point 9.4), les dotations de l'État, toujours des impôts, ainsi que de rentrées fiscales comme la taxe sur l'électricité : 800 000 Euros, et l'augmentation de tous les tarifs municipaux.

Le contribuable Lunellois est prié de passer à la caisse.

Sur l'investissement en 2023, vous aviez annoncé comme « du jamais vu » 16 Millions d'euros.

Ce que l'on voit, c'est qu'en réalité, vous en avez réalisé que 9,5 Millions...

Le reste, 7 millions, est reporté à 2024, à cette année.

On remarque aussi, que vous avez réalisé en 2023 pour 500 000 € d'investissement sur l'avenue Victor Hugo ? 500 000 ce n'est pas une paille !

Vous avez fait quoi sur Victor Hugo en 2023 pour 500 000 Euros ?

En résumé, 16 Millions en 2023, c'était de l'esbroufe.

On peut très bien prévoir des projets sur plusieurs années, tout en sachant combien ils vont coûter chaque année... C'est le bon sens.

Si le législateur a voulu que le vote du budget soit annuel, c'est pour que le budget soit calculé au plus juste sur une année et ainsi justifier clairement auprès du contribuable le prélèvement de l'impôt.

Malheureusement, au final, il est impossible de connaître clairement le résultat réel de l'exercice.

Vous ne travaillez qu'à la petite semaine. »

M. CRÉCHET note que la question posée est celle des Restes à Réaliser (RAR). Si on reprend les RAR aussi loin que l'on puisse remonter nos 5 200 000 € de 2023 ce n'est pas complètement aberrant par rapport à ce qui a été réalisé les années précédentes.

Un point sur lequel vous avez raison c'est la programmation annuelle des dépenses d'équipement, notamment par l'intermédiaire des APCP. Pour que ce soit pertinent il faut le faire sur des programmes dont on sait qu'ils vont se dérouler non pas sur un exercice, même s'il est à cheval sur deux années, mais sur deux ou trois exercices, c'est ce que nous avons prévu pour le centre-ville, c'est ce qui avait été fait sur les arènes. Cela ne va pas se produire systématiquement dès qu'il y a un dérapage d'une année sur l'autre, ce ne serait pas approprié et ce serait lourd pour les services. Il faut admettre qu'il y a et il y aura toujours des RAR même s'il faut les limiter.

En ce qui concerne les opérations d'investissement pour la réalisation du mandat en cours, c'est cette année qui a été engagée, la partie la plus importante des opérations d'investissement liées au centre-ville. Inévitablement comme de nombreux chantiers ont été engagés et n'ont pas pu être tous mandatés dans l'année car les travaux s'étalent au-delà du 31 décembre, il est logique de se retrouver cette année avec plus de RAR qu'en 2022. Il ne voit aucune aberration dans l'exécution du budget en matière d'investissement.

Monsieur le Maire quitte la séance et le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme GOUGEON 2° Adjoint, pour présider la séance et procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 7 voix contre : Mme RAZIGADE, M. BARBATO, Mme LEMAIRE, Mme HUGO, Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, approuve le Compte Administratif 2023 du Budget Principal.

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence.

9.7 - COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET EAU

Rapporteur : M. CRÉCHET.

La date limite de vote, par les assemblées délibérantes, du compte de gestion du comptable et du compte administratif 2023 est fixée au 30 juin 2024, en application de l'article L.1612-12 du CGCT.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte administratif 2023 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) du budget annexe de l'eau de la Ville de Lunel entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Receveur de la Trésorerie de Saint Mathieu de Trévières.

Les opérations figurant au compte administratif et celles dressées par le Receveur sont concordantes et font apparaître les résultats suivants :

Total des recettes d'exploitation (a)	457 905.47 €
Excédents reportés (b)	562 368.02 €
Total des dépenses d'exploitation (c)	310 439.17 €
Résultat d'exploitation (d) = (a+b) - (c)	709 834.32 €

Total des recettes d'investissement (e)	216 174.00 €
Excédents reportés (f)	193 897.79 €
Total des dépenses d'investissement (g)	618 227.71 €
Résultat d'investissement (h) = (e+f) - (g)	- 208 155.92 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conformité du Compte de Gestion 2023 du Receveur avec le Compte Administratif 2023 du Budget Eau.

9.8 - BUDGET ANNEXE EAU – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023

Rapporteur : M. CRÉCHET.

Annexe : maquette du compte administratif 2023 du budget annexe eau

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

CADRE GÉNÉRAL

Le compte de gestion est établi par le comptable des Finances Publiques, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il doit être transmis au Conseil Municipal au plus tard le 1er juin de l'année N+1.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il doit concorder avec le compte administratif.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice n-1. Il rapproche les prévisions (budget primitif + décisions modificatives) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il doit être voté en conseil municipal avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET EAU

Les équilibres globaux sont les suivants :

Total des recettes d'exploitation (a)	457 905.47 €
Excédents reportés (b)	562 368.02 €
Total des dépenses d'exploitation (c)	310 439.17 €
Résultat d'exploitation (d) = (a+b) - (c)	709 834.32 €

Total des recettes d'investissement (e)	216 174.00 €
Excédents reportés (f)	193 897.79 €
Total des dépenses d'investissement (g)	618 227.71 €

Résultat d'investissement (h) = (e+f) - (g)	- 208 155.92 €
---	----------------

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	501 678.40 €
---	---------------------

Section d'exploitation

Les charges à caractère général

Le chapitre 011 affiche des dépenses à hauteur de 16 765,72 € correspondant à des études et diagnostics sur les réseaux d'eau ainsi que les honoraires de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le contrôle de la délégation de service public.

Les charges de personnel

Le chapitre 012 affiche des dépenses à hauteur de 34 616,07 € correspondant au montant de la refacturation du personnel mis à disposition du budget principal de la Ville (quote-part du DST, du DIRFI, des agents comptables etc).

Les charges financières

Le chapitre 66 affiche des dépenses à hauteur 42 883,38 € correspondant aux intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont essentiellement composées des redevances des usagers, versées par le délégataire VEOLIA-RUAS.
En 2023, le montant s'est élevé à 451 816,67 €.

Section d'investissement

Les dépenses d'équipement

564 312,93 € ont été affectés aux dépenses d'équipement, dont :

- la maîtrise d'œuvre concernant le réservoir du Mas de Blanc,
- la requalification de la rue de la Libération,
- les travaux d'aménagement du cœur de Ville,
- travaux de voirie divers.

Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital s'est élevé à 51 372,45 €.

Les recettes d'investissement

Il a été prévu au budget primitif la levée d'un emprunt de 1 010 000 € pour le financement du réservoir Mas de Blanc. Or, la compétence eau ayant été transférée au 1^{er} janvier 2024 à l'agglomération, il a été décidé de temporiser les travaux. Ainsi, le besoin de financement s'est avéré non utile pour l'exercice 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la conformité du compte administratif 2023 avec le compte de gestion 2023 du Trésorier Principal du budget eau ;

DE DIRE que selon l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire assiste à la discussion mais se retire au moment du vote ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21340145800152	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC EST HERAULT

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : EAU (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	16
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	23
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	25
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	26
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	37
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	38
A6 - Etat des charges transférées	39
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	40
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	41
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	42
A8.3 - Opérations liées aux cessions	43
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	44
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	45
A10 - Etat des travaux en régie	46

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	50
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	52
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	53
B1.7 - Etat des engagements reçus	54
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	55
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	56

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	57
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	60
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	61

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 62

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 63

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 310 439,17	G 457 905,47	G-A 147 466,30
	Section d'investissement	B 618 227,71	H 216 174,00	H-B -402 053,71

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 562 368,02 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 193 897,79 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 928 666,88	Q= G+H+I+J 1 430 345,28	=Q-P 501 678,40

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 103 403,19	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 103 403,19	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 310 439,17	= G+I+K 1 020 273,49	709 834,32
	Section d'investissement	= B+D+F 721 630,90	= H+J+L 410 071,79	-311 559,11
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 032 070,07	= G+H+I+J+K+L 1 430 345,28	398 275,21

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 103 403,19	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	84 926,19	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 477,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	25 000,00	15 451,39	1 314,33	0,00	8 234,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00	34 616,07	0,00	0,00	383,93
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		60 000,00	50 067,46	1 314,33	0,00	8 618,21
66	Charges financières	43 600,00	42 883,38	0,00	0,00	716,62
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		103 600,00	92 950,84	1 314,33	0,00	9 334,83
023	Virement à la section d'investissement	749 144,02				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	216 174,00	216 174,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		965 318,02	216 174,00			749 144,02
TOTAL		1 068 918,02	309 124,84	1 314,33	0,00	758 478,85
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	500 000,00	451 816,67	0,00	0,00	48 183,33
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	3 546,47	0,00	0,00	453,53
Total des recettes de gestion courante		504 000,00	455 363,14	0,00	0,00	48 636,86
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		504 000,00	455 363,14	0,00	0,00	48 636,86
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 550,00	2 542,33			7,67
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 550,00	2 542,33			7,67
TOTAL		506 550,00	457 905,47	0,00	0,00	48 644,53
Pour information		562 368,02				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	80 000,00	961,97	0,00	79 038,03
21	Immobilisations corporelles	551 304,10	464 702,96	84 926,19	1 674,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 470 000,00	98 648,00	18 477,00	1 352 875,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 101 304,10	564 312,93	103 403,19	1 433 587,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 361,71	51 372,45	0,00	13 989,26
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	65 361,71	51 372,45	0,00	13 989,26
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 166 665,81	615 685,38	103 403,19	1 447 577,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 550,00	2 542,33		7,67
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 550,00	2 542,33		7,67
	TOTAL	2 169 215,81	618 227,71	103 403,19	1 447 584,91
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 010 000,00	0,00	0,00	1 010 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 010 000,00	0,00	0,00	1 010 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 010 000,00	0,00	0,00	1 010 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	749 144,02			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	216 174,00	216 174,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	965 318,02	216 174,00		749 144,02
	TOTAL	1 975 318,02	216 174,00	0,00	1 759 144,02
	Pour information	193 897,79			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	16 765,72		16 765,72
012	Charges de personnel, frais assimilés	34 616,07		34 616,07
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	42 883,38	0,00	42 883,38
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	216 174,00	216 174,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		94 265,17	216 174,00	310 439,17

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	310 439,17
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 542,33	2 542,33
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	51 372,45	0,00	51 372,45
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	961,97	0,00	961,97
21	Immobilisations corporelles (6)	464 702,96	0,00	464 702,96
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	98 648,00	0,00	98 648,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		615 685,38	2 542,33	618 227,71

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	618 227,71
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	451 816,67		451 816,67
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	3 546,47		3 546,47
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 542,33	2 542,33
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		455 363,14	2 542,33	457 905,47

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	562 368,02
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 020 273,49
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		216 174,00	216 174,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	216 174,00	216 174,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	193 897,79
---	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	410 071,79
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	25 000,00	15 451,39	1 314,33	0,00	8 234,28
617	Etudes et recherches	2 500,00	10 568,00	0,00	0,00	-8 068,00
6226	Honoraires	2 500,00	0,00	600,00	0,00	1 900,00
6288	Autres	5 000,00	4 883,39	714,33	0,00	-597,72
63512	Taxes foncières	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00	34 616,07	0,00	0,00	383,93
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	35 000,00	34 616,07	0,00	0,00	383,93
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		60 000,00	50 067,46	1 314,33	0,00	8 618,21
66	Charges financières (b) (5)	43 600,00	42 883,38	0,00	0,00	716,62
66111	Intérêts réglés à l'échéance	42 500,00	42 233,77	0,00	0,00	266,23
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 100,00	649,61	0,00	0,00	450,39
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		103 600,00	92 950,84	1 314,33	0,00	9 334,83
023	Virement à la section d'investissement	749 144,02				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	216 174,00	216 174,00			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	216 174,00	216 174,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		965 318,02	216 174,00			749 144,02
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		965 318,02	216 174,00			749 144,02
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 068 918,02	309 124,84	1 314,33	0,00	758 478,85
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	649,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	500 000,00	451 816,67	0,00	0,00	48 183,33
70128	Autres taxes et redevances	500 000,00	451 816,67	0,00	0,00	48 183,33
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00	3 546,47	0,00	0,00	453,53
757	Redevances des fermiers, concession..	4 000,00	3 546,47	0,00	0,00	453,53
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		504 000,00	455 363,14	0,00	0,00	48 636,86
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		504 000,00	455 363,14	0,00	0,00	48 636,86
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 550,00	2 542,33			7,67
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 550,00	2 542,33			7,67
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 550,00	2 542,33			7,67
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		506 550,00	457 905,47	0,00	0,00	48 644,53
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		562 368,02				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	80 000,00	961,97	0,00	79 038,03
2031	Frais d'études	80 000,00	961,97	0,00	79 038,03
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	551 304,10	464 702,96	84 926,19	1 674,95
2151	Installations complexes spécialisées	38 494,02	3 151,67	0,00	35 342,35
21531	Réseaux d'adduction d'eau	512 810,08	461 551,29	84 926,19	-33 667,40
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 470 000,00	98 648,00	18 477,00	1 352 875,00
2313	Constructions	1 470 000,00	3 168,00	18 477,00	1 448 355,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	95 480,00	0,00	-95 480,00
Total des dépenses d'équipement		2 101 304,10	564 312,93	103 403,19	1 433 587,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	65 361,71	51 372,45	0,00	13 989,26
1641	Emprunts en euros	65 361,71	51 372,45	0,00	13 989,26
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		65 361,71	51 372,45	0,00	13 989,26
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 166 665,81	615 685,38	103 403,19	1 447 577,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 550,00	2 542,33		7,67
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	2 550,00	2 542,33		7,67
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	2 550,00	2 542,33		7,67
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 550,00	2 542,33		7,67
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 169 215,81	618 227,71	103 403,19	1 447 584,91
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 010 000,00	0,00	0,00	1 010 000,00
1641	Emprunts en euros	1 010 000,00	0,00	0,00	1 010 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 010 000,00	0,00	0,00	1 010 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 010 000,00	0,00	0,00	1 010 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	749 144,02			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	216 174,00	216 174,00		0,00
28151	Installations complexes spécialisées	216 174,00	28 083,00		188 091,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	186 855,00		-186 855,00
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	1 236,00		-1 236,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		965 318,02	216 174,00		749 144,02
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		965 318,02	216 174,00		749 144,02
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 975 318,02	216 174,00	0,00	1 759 144,02
Pour information		193 897,79			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 000 000,00									
2713335 (97)	Crédit Agricole	15/10/2018	27/01/2019	25/01/2020	500 000,00	F	FIXE	1,970	1,970		A	P	O	A-1
42277 (91)	Caisse Dépôts Consignations	09/11/2015	30/09/2016	01/12/2016	1 500 000,00	V	LIVRETA	1,500	2,645		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 000 000,00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 615 473,56					51 372,45	42 233,77	0,00	11 968,45
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 615 473,56					51 372,45	42 233,77	0,00	11 968,45
2713335 (97)	N	0,00	A-1	448 985,09	25,07	F	FIXE	1,970	13 129,33	9 103,65	0,00	8 263,42
42277 (91)	N	0,00	A-1	1 166 488,47	21,92	V	LIVRETA	2,750	38 243,12	33 130,12	0,00	3 705,03
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 615 473,56					51 372,45	42 233,77	0,00	11 968,45

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 615 473,56	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Génie civil pour le captage, le transport, le traitement de l'eau potable et les canalisations	40	24/06/2014
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil)	15	24/06/2014
L	Bâtiments durables	50	24/06/2014
L	Bâtiments légers	15	24/06/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		67 911,71	53 914,78
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		65 361,71	51 372,45
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	65 361,71	51 372,45
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 550,00	2 542,33
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	2 550,00	2 542,33
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	53 914,78	103 403,19	0,00	157 317,97

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		965 318,02	III 216 174,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		965 318,02	216 174,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28151	Installations complexes spécialisées	216 174,00	28 083,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	186 855,00
28157	Aménagement matériel industriel	0,00	1 236,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	749 144,02	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	216 174,00	0,00	193 897,79	0,00	410 071,79

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 157 317,97
Ressources propres disponibles	IV 410 071,79
Solde	V = IV – II (3) 252 753,82

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
15/02/2023	TRAVAUX RESEAUX AEP 2023	461 551,29	0,00	40
18/04/2023	TRVX RÉSERVOIR AEP SITE MAS DE BLANC	3 151,67	0,00	40
21/06/2023	MISSION CT TRX CONSTRUCTION RESERVOIR AEP MAS DE B	3 168,00	0,00	0
31/12/2023	AMNGT ESPACES PUBLICS COEUR DE VILLE	95 480,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		563 350,96	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
-------------	-----------------	-----------	--------------------	---------------------------------	--------------------------

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Directeur Général des Services	A	0	1 475,25
Directeur des Services Techniques	A	0	11 739,32
Ingénieur Technique	A	0	6 199,67
Assistante administrative services techniques	A	0	3 491,53
Directrice des Finances	A	0	3 098,79
Agent omptable	C	0	8 611,51
TOTAL GENERAL	A C	0	34 616,07

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 068 918,02	310 439,17	0,00	310 439,17
RECETTES	1 068 918,02	457 905,47	0,00	457 905,47
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 169 215,81	618 227,71	103 403,19	721 630,90
RECETTES	2 169 215,81	216 174,00	0,00	216 174,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 068 918,02	310 439,17	0,00	310 439,17
RECETTES	1 068 918,02	457 905,47	0,00	457 905,47
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 169 215,81	618 227,71	103 403,19	721 630,90
RECETTES	2 169 215,81	216 174,00	0,00	216 174,00
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	3 238 133,83	928 666,88	103 403,19	1 032 070,07
TOTAL AGREGE DES RECETTES	3 238 133,83	674 079,47	0,00	674 079,47

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Stéphane	
AUTIER Isabelle	
BARBATO Cyril	
BENIATTOU Noureddine	
BERTHET Jean-Pierre	
BONFILS Viviane	
BUFFET Isabelle	
CHABERT Claude	
CHABERT Pascal	
CRECHET Michel	
DALLE Annabelle	
DALLE Stéphane	
DERDOUR Nouria	
DOMENECH Benjamin	
EL AZZOUZI Carine	
GALKA Michel	
GIMENEZ Souad	
GOUGEON Paulette	
GRASSET Laurent	
HERMABESSIERE René	
HUGO Adèle	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

LEMAIRE Nancy	
MICHEL Véronique	
MOKADDEM Sonia	
MOREL-SAVORNIN Catherine	
PAPAIX Marie	
PLANE Julia	
POLERI Corinne	
RAZIGADE Danielle	
REGNIER Yvette	
REMESY Claude	
SBAAI Jamal	
SOUJOL Pierre	
THOMAS Sylvie	
WEBER Eric	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Monsieur le Maire quitte la séance et le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme GOUGEON 2° Adjoint, pour présider la séance et procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 4 abstentions : Mme RAZIGADE, M. BARBATO, Mme LEMAIRE, Mme HUGO, 3 voix contre : Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, approuve le Compte Administratif 2023 du Budget Eau.

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence.

9.9 - COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. CRÉCHET.

La date limite de vote, par les assemblées délibérantes, du compte de gestion du comptable et du compte administratif 2023 est fixée au 30 juin 2024, en application de l'article L.1612-12 du CGCT.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le compte administratif 2023 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) du budget annexe assainissement de la Ville de Lunel entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Receveur de la Trésorerie de Saint Mathieu de Trévières.

Les opérations figurant au compte administratif et celles dressées par le Receveur sont concordantes et font apparaître les résultats suivants :

Total des recettes d'exploitation (a)	995 756.54 €
Excédents reportés (b)	780 361.93 €
Total des dépenses d'exploitation (c)	729 825.37 €
Résultat d'exploitation (d) = (a+b) - (c)	1 046 293.10 €

Total des recettes d'investissement (e)	1 291 862.51 €
Excédents reportés (f)	2 375 651.93 €
Total des dépenses d'investissement (g)	3 541 384.78 €
Résultat d'investissement (h) = (e+f) - (g)	126 129.66 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	1 172 422.76 €
---	-----------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conformité du Compte de Gestion 2023 du Receveur avec le Compte Administratif 2023 du Budget Assainissement.

9.10 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023

Rapporteur : M. CRÉCHET.

Annexe : maquette du compte administratif 2023 du budget annexe assainissement

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

CADRE GÉNÉRAL

Le compte de gestion est établi par le comptable des Finances Publiques, qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Il doit être transmis au Conseil Municipal au plus tard le 1er juin de l'année N+1.

Il retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'un exercice budgétaire. Il doit concorder avec le compte administratif.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la collectivité au cours de l'exercice n-1. Il rapproche les prévisions (budget primitif + décisions modificatives) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il doit être voté en conseil municipal avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Les équilibres globaux sont les suivants :

Total des recettes d'exploitation (a)	995 756.54 €
Excédents reportés (b)	780 361.93 €
Total des dépenses d'exploitation (c)	729 825.37 €
Résultat d'exploitation (d) = (a+b) - (c)	1 046 293.10 €

Total des recettes d'investissement (e)	1 291 862.51 €
Excédents reportés (f)	2 375 651.93 €
Total des dépenses d'investissement (g)	3 541 384.78 €
Résultat d'investissement (h) = (e+f) - (g)	126 129.66 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023	1 172 422.76 €
---	-----------------------

Section d'exploitation

Les charges à caractère général

Le chapitre 011 affiche des dépenses à hauteur de 65 978,73 € correspondant à l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le contrôle de la délégation de service public, et diverses études (accompagnement dans le cadre du transfert de compétence à l'agglomération, l'analyse RSEDE de la station d'épuration notamment).

Les charges de personnel

Le chapitre 012 affiche des dépenses à hauteur de 34 616,07 € correspondant au montant de la refacturation du personnel mis à disposition du budget principal de la Ville (quote-part du DST, du DIRFI, des agents comptables etc).

Les charges financières

Le chapitre 66 affiche des dépenses à hauteur 292 775,39 € correspondant aux intérêts de la dette.

Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 retrace les recettes relatives à la surtaxe prélevée sur les usagers et reversée via le délégataire VEOLIA-RUAS pour un montant de 546 435,31 €
En parallèle et sur le même chapitre, la Ville perçoit la participation pour l'assainissement collectif pour un montant de 286 073,37 €.

La Ville a également perçu la prime d'aide à la performance des systèmes d'assainissement collectif pour un montant de 114 579,52 € (chapitre 74), versée par l'Agence de l'Eau.

Section d'investissement

Les dépenses d'équipement

3 003 642,97 € ont été affectés aux dépenses d'équipement, dont :

- La station d'épuration pour 2 795 740,59 €,
- la requalification de la rue de la Libération,
- travaux de voirie divers et diagnostic assainissement.

Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital s'est élevé à 447 036,38 €.

Les recettes d'investissement

Afin de financer la fin des travaux de la station d'épuration, la Ville a eu recours à un emprunt de 900 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la conformité du compte administratif 2023 avec le compte de gestion 2023 du Trésorier Principal du budget assainissement ;

DE DIRE que selon l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire assiste à la discussion mais se retire au moment du vote ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21340145800202	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC EST HERAUL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	4
-----------------------------	---

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	16
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	17
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	21
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	22
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	23
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	25
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	26
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes	27
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Etalement des provisions	30
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	37
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	38
A6 - Etat des charges transférées	39
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	40
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	41
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	42
A8.3 - Opérations liées aux cessions	43
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	44
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	45
A10 - Etat des travaux en régie	46

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	48
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	49
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	50
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	52
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	53
B1.7 - Etat des engagements reçus	54
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	55
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	56

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	57
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	60
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	61

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 62

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 63

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 729 825,37	G 995 756,54	G-A 265 931,17
	Section d'investissement	B 3 541 384,78	H 1 291 862,51	H-B -2 249 522,27

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 780 361,93 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 2 375 651,93 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 4 271 210,15	Q= G+H+I+J 5 443 632,91	=Q-P 1 172 422,76

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 427 240,55	L 102 400,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 427 240,55	= K+L 102 400,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 729 825,37	= G+I+K 1 776 118,47	1 046 293,10
	Section d'investissement	= B+D+F 3 968 625,33	= H+J+L 3 769 914,44	-198 710,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 698 450,70	= G+H+I+J+K+L 5 546 032,91	847 582,21

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 427 240,55	L 102 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	102 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	46 695,42	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	380 545,13	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	110 000,00	50 267,90	15 710,83	0,00	44 021,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00	34 616,07	0,00	0,00	383,93
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses de gestion courante		150 000,00	84 883,97	15 710,83	0,00	49 405,20
66	Charges financières	294 313,14	292 775,39	0,00	0,00	1 537,75
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	4 137,28	0,00	0,00	5 862,72
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		454 313,14	381 796,64	15 710,83	0,00	56 805,67
023	Virement à la section d'investissement	830 930,89				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	332 317,90	332 317,90			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 163 248,79	332 317,90			830 930,89
TOTAL		1 617 561,93	714 114,54	15 710,83	0,00	887 736,56
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	680 000,00	614 708,68	217 800,00	0,00	-152 508,68
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	110 000,00	114 579,52	0,00	0,00	-4 579,52
75	Autres produits de gestion courante	16 000,00	17 507,52	0,00	0,00	-1 507,52
Total des recettes de gestion courante		806 000,00	746 795,72	217 800,00	0,00	-158 595,72
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		806 000,00	746 795,72	217 800,00	0,00	-158 595,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections	31 200,00	31 160,82			39,18
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		31 200,00	31 160,82			39,18
TOTAL		837 200,00	777 956,54	217 800,00	0,00	-158 556,54
Pour information		780 361,93				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	547 419,07	207 902,38	46 695,42	292 821,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 512 681,65	2 795 740,59	380 545,13	336 395,93
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 060 100,72	3 003 642,97	427 240,55	629 217,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	447 036,38	0,00	2 963,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	450 000,00	447 036,38	0,00	2 963,62
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 510 100,72	3 450 679,35	427 240,55	632 180,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	31 200,00	31 160,82		39,18
041	Opérations patrimoniales (2)	85 000,00	59 544,61		25 455,39
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	116 200,00	90 705,43		25 494,57
	TOTAL	4 626 300,72	3 541 384,78	427 240,55	657 675,39
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	102 400,00	0,00	102 400,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 002 400,00	900 000,00	102 400,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 002 400,00	900 000,00	102 400,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	830 930,89			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	332 317,90	332 317,90		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	85 000,00	59 544,61		25 455,39
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 248 248,79	391 862,51		856 386,28
	TOTAL	2 250 648,79	1 291 862,51	102 400,00	856 386,28
	Pour information	2 375 651,93			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	65 978,73		65 978,73
012	Charges de personnel, frais assimilés	34 616,07		34 616,07
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	292 775,39	0,00	292 775,39
67	Charges exceptionnelles	4 137,28	0,00	4 137,28
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	332 317,90	332 317,90
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		397 507,47	332 317,90	729 825,37

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	729 825,37
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	31 160,82	31 160,82
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	447 036,38	0,00	447 036,38
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	207 902,38	0,00	207 902,38
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 795 740,59	59 544,61	2 855 285,20
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		3 450 679,35	90 705,43	3 541 384,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	3 541 384,78
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	832 508,68		832 508,68
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	114 579,52		114 579,52
75	Autres produits de gestion courante	17 507,52		17 507,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	31 160,82	31 160,82
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		964 595,72	31 160,82	995 756,54

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	780 361,93
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 776 118,47
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	900 000,00	0,00	900 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	59 544,61	59 544,61
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		311 575,00	311 575,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		20 742,90	20 742,90
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		900 000,00	391 862,51	1 291 862,51

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	2 375 651,93
---	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 667 514,44
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	110 000,00	50 267,90	15 710,83	0,00	44 021,27
617	Etudes et recherches	100 000,00	43 295,00	14 376,50	0,00	42 328,50
6226	Honoraires	5 000,00	0,00	600,00	0,00	4 400,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	675,00	0,00	0,00	-675,00
6288	Autres	5 000,00	6 297,90	734,33	0,00	-2 032,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00	34 616,07	0,00	0,00	383,93
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	35 000,00	34 616,07	0,00	0,00	383,93
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		150 000,00	84 883,97	15 710,83	0,00	49 405,20
66	Charges financières (b) (5)	294 313,14	292 775,39	0,00	0,00	1 537,75
66111	Intérêts réglés à l'échéance	270 000,00	273 751,91	0,00	0,00	-3 751,91
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	24 313,14	19 023,48	0,00	0,00	5 289,66
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	4 137,28	0,00	0,00	5 862,72
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	4 137,28	0,00	0,00	5 862,72
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		454 313,14	381 796,64	15 710,83	0,00	56 805,67
023	Virement à la section d'investissement	830 930,89				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	332 317,90	332 317,90			0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	311 575,00	311 575,00			0,00
6812	Dot. amort. Charges exploit. à répartir	20 742,90	20 742,90			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 163 248,79	332 317,90			830 930,89
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 163 248,79	332 317,90			830 930,89
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 617 561,93	714 114,54	15 710,83	0,00	887 736,56
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	19 023,48

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	680 000,00	614 708,68	217 800,00	0,00	-152 508,68
70613	Participations assainissement collectif	100 000,00	68 273,37	217 800,00	0,00	-186 073,37
7068	Autres prestations de services	580 000,00	546 435,31	0,00	0,00	33 564,69
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	110 000,00	114 579,52	0,00	0,00	-4 579,52
741	Primes d'épuration	110 000,00	114 579,52	0,00	0,00	-4 579,52
75	Autres produits de gestion courante	16 000,00	17 507,52	0,00	0,00	-1 507,52
757	Redevances des fermiers, concession..	16 000,00	17 507,52	0,00	0,00	-1 507,52
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		806 000,00	746 795,72	217 800,00	0,00	-158 595,72
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		806 000,00	746 795,72	217 800,00	0,00	-158 595,72
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	31 200,00	31 160,82			39,18
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	31 200,00	31 160,82			39,18
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		31 200,00	31 160,82			39,18
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		837 200,00	777 956,54	217 800,00	0,00	-158 556,54
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		780 361,93				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
 (3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.
 (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
 (6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	547 419,07	207 902,38	46 695,42	292 821,27
2151	Installations complexes spécialisées	972,00	1 010,00	0,00	-38,00
21532	Réseaux d'assainissement	546 447,07	206 892,38	46 695,42	292 859,27
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 512 681,65	2 795 740,59	380 545,13	336 395,93
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 512 681,65	2 795 740,59	380 545,13	336 395,93
Total des dépenses d'équipement		4 060 100,72	3 003 642,97	427 240,55	629 217,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	447 036,38	0,00	2 963,62
1641	Emprunts en euros	450 000,00	447 036,38	0,00	2 963,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		450 000,00	447 036,38	0,00	2 963,62
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 510 100,72	3 450 679,35	427 240,55	632 180,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	31 200,00	31 160,82		39,18
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	31 200,00	31 160,82		39,18
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	31 200,00	31 160,82		39,18
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	85 000,00	59 544,61		25 455,39
2315	Installat°, matériel et outillage techni	85 000,00	59 544,61		25 455,39
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		116 200,00	90 705,43		25 494,57
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 626 300,72	3 541 384,78	427 240,55	657 675,39
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	102 400,00	0,00	102 400,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	102 400,00	0,00	102 400,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 002 400,00	900 000,00	102 400,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 002 400,00	900 000,00	102 400,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	830 930,89			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	332 317,90	332 317,90		0,00
28151	Installations complexes spécialisées	311 575,00	88 020,00		223 555,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	223 555,00		-223 555,00
4818	Charges à étaler	20 742,90	20 742,90		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 163 248,79	332 317,90		830 930,89
041	Opérations patrimoniales (6)	85 000,00	59 544,61		25 455,39
238	Avances commandes immo. incorp.	85 000,00	59 544,61		25 455,39
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 248 248,79	391 862,51		856 386,28
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 250 648,79	1 291 862,51	102 400,00	856 386,28
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 375 651,93			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					14 820 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					14 820 000,00									
34-18455414CGP1LUNEL (101-TIR-8135739 (85)	ARKEA Banque	18/11/2021	01/10/2022	30/12/2022	3 500 000,00	F	FIXE	0,820	0,823		T	C	O	A-1
99107503000 (60)	Caisse d'Epargne	15/10/2012	10/12/2012	25/02/2014	400 000,00	F	FIXE	4,720	4,717		A	P	O	A-1
DD16902608 (100)	Crédit Agricole	02/04/2003	11/04/2003	11/04/2004	1 970 000,00	F	FIXE	4,590	4,591		A	C	O	A-1
MON541221UR (102)	ARKEA Banque	28/09/2020	30/11/2020	28/02/2021	1 000 000,00	F	FIXE	0,950	0,961		T	C	O	A-1
MON546169 (109)	Caisse Française de Financement Local	18/11/2021	24/11/2021	01/03/2022	3 000 000,00	F	FIXE	1,020	1,039		T	C	O	A-1
MPH543332UR (106)	LA BANQUE POSTALE	18/12/2023	22/12/2023	01/04/2024	450 000,00	F	FIXE	4,460	4,550		T	C	O	A-1
	LA BANQUE POSTALE	21/12/2022	27/12/2022	01/05/2023	4 500 000,00	V	FIXE	0,000	3,397		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - ASSAINISSEMENT - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					14 820 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		12 793 652,77					447 036,38	266 576,91	0,00	65 565,08
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 793 652,77					447 036,38	266 576,91	0,00	65 565,08
34-18455414CGP1LUNEL (101-TIR-8135739 (85)	N	0,00	A-1	3 354 166,65	28,75	F	FIXE	0,820	116 666,68	28 102,08	0,00	151,12
99107503000 (60)	N	0,00	A-1	245 319,48	9,15	F	FIXE	4,720	18 869,71	12 469,73	0,00	9 834,29
DD16902608 (100)	N	0,00	A-1	656 666,60	9,28	F	FIXE	4,590	65 666,67	33 155,10	0,00	21 823,40
MON541221UR (102)	N	0,00	A-1	900 000,04	26,91	F	FIXE	0,950	33 333,32	8 747,92	0,00	789,95
MON546169 (109)	N	0,00	A-1	2 800 000,00	27,92	F	FIXE	1,020	100 000,00	29 601,96	0,00	2 459,33
MPH543332UR (106)	N	0,00	A-1	450 000,00	30,00	F	FIXE	4,460	0,00	0,00	0,00	546,46
	N	0,00	A-1	4 387 500,00	29,09	V	FIXE	4,030	112 500,00	154 500,12	0,00	29 960,53
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		12 793 652,77					447 036,38	266 576,91	0,00	65 565,08

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - ASSAINISSEMENT - CA - 2023

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 793 652,77	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES*(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)*

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0.00 €	2018-06-24

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Génie civil pour le captage, le transport, le traitement de l'eau potable et les canalisations	40	24/06/2014
L	Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil)	15	24/06/2014
L	Bâtiments durables	50	24/06/2014
L	Bâtiments légers	15	24/06/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
--------	-------	-------------------------------	------------------	--	--	--------------------------------------

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		481 200,00	478 197,20
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		450 000,00	447 036,38
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	450 000,00	447 036,38
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		31 200,00	31 160,82
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	31 200,00	31 160,82
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	478 197,20	427 240,55	0,00	905 437,75

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 163 248,79	332 317,90
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 163 248,79	332 317,90
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28151	Installations complexes spécialisées	311 575,00	88 020,00
28153	Installations à caractère spécifique	0,00	223 555,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	20 742,90	20 742,90
021	Virement de la section d'exploitation	830 930,89	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	332 317,90	102 400,00	2 375 651,93	0,00	2 810 369,83

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 905 437,75
Ressources propres disponibles	IV 2 810 369,83
Solde	V = IV – II (3) 1 904 932,08

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT	A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
07/03/2023	TRAVAUX EXTENSION STEP	2 795 740,59	0,00	0
11/05/2023	TRAVAUX RESEAUX EU 2023	206 892,38	0,00	0
04/10/2023	EXTENSION STATION EPURATION 2023	1 010,00	0,00	60
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		3 003 642,97	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
202001 Agrandissement et modernisation de la station d'épuration	11 300 000,00	900 000,00	12 200 000,00	8 814 767,72	3 597 681,65	589 491,69	2 795 740,59

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
Directeur Général des Services	A	0	1 475,25
Directeur des Services Techniques	A	0	11 739,32
Ingénieur Technique	A	0	6 199,67
Assistante administrative services techniques	A	0	3 491,53
Directrice des Finances	A	0	3 098,79
Agent omptable	C	0	8 611,51
TOTAL GENERAL	A C	0	34 616,07

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC**

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 617 561,93	729 825,37	0,00	729 825,37
RECETTES	1 617 561,93	995 756,54	0,00	995 756,54
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 626 300,72	3 541 384,78	427 240,55	3 968 625,33
RECETTES	4 626 300,72	1 291 862,51	102 400,00	1 394 262,51

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 617 561,93	729 825,37	0,00	729 825,37
RECETTES	1 617 561,93	995 756,54	0,00	995 756,54
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 626 300,72	3 541 384,78	427 240,55	3 968 625,33
RECETTES	4 626 300,72	1 291 862,51	102 400,00	1 394 262,51
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	6 243 862,65	4 271 210,15	427 240,55	4 698 450,70
TOTAL AGREGE DES RECETTES	6 243 862,65	2 287 619,05	102 400,00	2 390 019,05

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Stéphane	
AUTIER Isabelle	
BARBATO Cyril	
BENIATTOU Noureddine	
BERTHET Jean-Pierre	
BONFILS Viviane	
BUFFET Isabelle	
CHABERT Claude	
CHABERT Pascal	
CRECHET Michel	
DALLE Annabelle	
DALLE Stéphane	
DERDOUR Nouria	
DOMENECH Benjamin	
EL AZZOUZI Carine	
GALKA Michel	
GIMENEZ Souad	
GOUGEON Paulette	
GRASSET Laurent	
HERMABESSIERE René	
HUGO Adèle	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

LEMAIRE Nancy	
MICHEL Véronique	
MOKADDEM Sonia	
MOREL-SAVORNIN Catherine	
PAPAIX Marie	
PLANE Julia	
POLERI Corinne	
RAZIGADE Danielle	
REGNIER Yvette	
REMESY Claude	
SBAAI Jamal	
SOUJOL Pierre	
THOMAS Sylvie	
WEBER Eric	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général....

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Monsieur le Maire quitte la séance et le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme GOUGEON 2° Adjoint, pour présider la séance et procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 4 abstentions : Mme RAZIGADE, M. BARBATO, Mme LEMAIRE, Mme HUGO, 3 voix contre : Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, approuve le Compte Administratif 2023 du Budget Assainissement.

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence.

9.11 - BUDGETS PRINCIPAL, EAU ET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS - EXERCICE 2023

Rapporteur : M. CRÉCHET.

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, issus des comptes administratifs pour le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement.

Rappel des principes

L'arrêté des comptes 2023 permet de déterminer :

- Le résultat de la section de fonctionnement : ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les dépenses réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2022 reporté (R002).
- Le solde d'exécution 2023 de la section d'investissement : ce solde est égal au solde constaté entre les dépenses d'investissement (y compris les résultats reportés 2022) et les recettes d'investissement (y compris résultats reportés 2022).
- Les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget 2024.

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement et/ou solde des restes à réaliser).

Si après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde de la section de fonctionnement est positif, il peut, selon la décision du conseil municipal, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement.

La présente délibération présente une spécificité en ce qu'elle affecte à la fois les résultats du budget principal et ceux des budgets annexes eau et assainissement. En effet, au 1^{er} janvier 2024, les compétences eau et assainissement sont transférées à la communauté d'agglomération et les budgets annexes municipaux correspondants sont clôturés.

Aussi, il convient de reprendre les résultats desdits budgets annexes au sein du budget principal, avant de décider ultérieurement du transfert ou non à la communauté d'agglomération.

Détermination des résultats du budget principal

Fonctionnement	
Dépenses (a)	33 072 221,74 €
Recettes (b)	38 683 111,68 €
Résultat de fonctionnement (c = b-a)	5 610 889,94 €

Résultat de fonctionnement reporté n-1 (d)	2 876 853,09 €
Résultat de clôture 2023 (e = c+d)	8 487 743,03 €

Investissement	
Dépenses (a)	12 274 920,29 €
Recettes (b)	9 408 824,36 €
Résultat d'investissement (c=b-a)	-2 866 095,93 €
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	3 070 510,95 €
Résultat de clôture 2023 (e-c+d)	204 415,02 €

Le résultat de clôture cumulé s'élève à 8 692 158,05 €.

Restes à réaliser	
RAR dépenses	7 215 817,31 €
RAR recettes	1 868 275,11 €
Solde des RAR	5 347 542,20 €

Les restes à réaliser en dépenses sont constatés à hauteur de 7 215 817,31 € sur le CA 2023.

Cependant, la reprise des RAR au BP 2024 des restes à réaliser en dépenses s'effectue à hauteur de 6 880 734,02 €. La différence, 335 083,29 €, correspond aux restes à réaliser relevant des dépenses relatives à la compétence eaux pluviales, transférés à la communauté d'agglomération et repris sur son budget principal.

Détermination des résultats du budget assainissement

Section d'exploitation	
Dépenses (a)	729 825,37 €
Recettes (b)	995 756,54 €
Solde d'exécution (c=b-a)	265 931,17 €
Résultat d'exploitation reporté n-1 (d)	780 361,93 €
Résultat de clôture 2023 (e-c+d)	1 046 293,10 €

Investissement	
Dépenses (a)	3 541 384,78 €
Recettes (b)	1 291 862,51 €
Résultat d'investissement (c=b-a)	-2 249 522,27 €
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	2 375 651,93 €
Résultat de clôture 2023 (e-c+d)	126 129,66 €

Le résultat de clôture cumulé s'élève à 1 172 422,76 €.

Détermination des résultats du budget eau potable

Section d'exploitation	
Dépenses (a)	310 439,17 €
Recettes (b)	457 905,47 €

Solde d'exécution (c=b-a)	147 466,30 €
Résultat d'exploitation reporté n-1 (d)	562 368,02 €
Résultat de clôture 2023 (e-c+d)	709 834,32 €

Investissement	
Dépenses (a)	618 227,71 €
Recettes (b)	216 174,00 €
Résultat d'investissement (c=b-a)	-402 053,71 €
Résultat d'investissement reporté n-1 (d)	193 897,79 €
Résultat de clôture 2023 (e-c+d)	-208 155,92 €

Le résultat de clôture cumulé s'élève à 501 678,40 €.

Affectation des résultats

Il convient d'affecter les résultats en ne tenant compte que des RAR relevant du budget principal, les RAR des budgets annexes étant directement envoyés à la communauté d'agglomération.

Section de fonctionnement/exploitation		
Constatant que le compte administratif du budget principal présente un excédent cumulé de	<i>excédent</i>	8 487 743,03 €
Constatant la dissolution du budget ASSAINISSEMENT et le transfert de son résultat d'exploitation de clôture du BP	<i>excédent</i>	1 046 293,10 €
Constatant la dissolution du budget EAU et le transfert de son résultat d'exploitation de clôture du BP	<i>excédent</i>	709 834,32 €

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023 (résultat d'exploitation à affecter)	<i>excédent</i>	10 243 870,45 €
--	------------------------	------------------------

Section d'investissement		
Constatant que le compte administratif du budget principal présente un excédent cumulé de	<i>excédent</i>	204 415,02 €
Constatant la dissolution du budget ASSAINISSEMENT et le transfert de son résultat d'investissement de clôture du BP	<i>excédent</i>	126 129,66 €
Constatant la dissolution du budget EAU et le transfert de son résultat d'exploitation de clôture du BP	<i>déficit</i>	-208 155,92 €

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2023 (résultat d'exploitation à affecter)	<i>excédent (R001)</i>	122 388,76 €
--	-------------------------------	---------------------

Restes à réaliser		
Restes à réaliser en dépenses (budget principal)		1 868 275,11 €
Restes à réaliser en recettes (budget principal)		6 880 734,02 €

Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser		4 890 070,15 €
--	--	-----------------------

Décide l'affectation du résultat de fonctionnement/exploitation comme suit :		
Au besoin de financement de la section d'investissement	R1068	4 890 070,15 €
En affectation complémentaire en réserve	R1068	1 805 828,80 €
Reliquat à affecter au budget 2024 à la section de fonctionnement	R002	3 547 971,50 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER les propositions d'affectation des résultats sus indiquées pour le budget principal, le budget annexe de l'eau potable et le budget annexe de l'assainissement comme suit :

R001 : 122 388,76 €

R002 : 3 547 971,50 €

R1068 : 6 695 898,95 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 4 abstentions : Mme RAZIGADE, M. BARBATO, Mme LEMAIRE, Mme HUGO, 3 voix contre : Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, approuve les propositions d'affectation des résultats sus indiquées pour le budget principal, le budget annexe de l'eau potable et le budget annexe de l'assainissement comme suit :

R001 : 122 388,76 €

R002 : 3 547 971,50 €

R1068 : 6 695 898,95 €

et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

9.12 - BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2024

Rapporteur : M. CRÉCHET.

Annexe : maquette du budget primitif 2024 du budget principal

Ce budget a été élaboré dans la continuité du débat d'orientations budgétaires (DOB), qui s'est tenu lors de la séance du conseil municipal du 6 février 2024.

Le budget 2024 s'inscrit dans une stratégie financière volontariste guidée par 4 grandes orientations :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Une politique fiscale modérée ;
- Le maintien de l'effort d'investissement, notamment la poursuite de la rénovation urbaine du centre-ville ;
- La modération de l'endettement.

Ce budget traduit également la mise en œuvre de nombreux projets dans l'intérêt des Lunellois, portés avec l'ambition de désendetter la Ville et de lui redonner des capacités d'investissement propres.

Sur le plan budgétaire, l'équilibre global est le suivant :

Fonctionnement	41 383 198,50 €
Investissement	21 666 720,82 €
TOTAL	63 049 919,32 €

Il est rappelé que le budget 2024 est le premier voté sous la nomenclature M57. Aussi, des nombreuses modifications de fond et de forme sont apportées aux maquettes budgétaires.

L'Instruction Budgétaire et Comptable M57 prévoit, tout comme l'ancienne nomenclature M14, le vote du budget par chapitre ou opération budgétaire. En conséquence, le budget est présenté par chapitre en fonctionnement et par opérations en investissement.

L'article L. 2313-1 du CGCT dispose qu'une note de présentation brève et synthétique doit être jointe au budget primitif et au compte administratif. La présente note présente ainsi de manière synthétique les équilibres budgétaires du BP 2024 et les grands postes de

dépenses et de recettes. Elle donne également des renseignements utiles à la compréhension par rapport à l'endettement de la Ville.

Section de fonctionnement

La fiscalité directe

La fiscalité directe (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) représente 55 % des recettes de fonctionnement, soit un poids stable par rapport au BP 2023. Une revalorisation nationale des bases est prévue à hauteur de 3,9 %, suivant l'inflation.

La Ville de Lunel a consenti des baisses de taux successives sur les taxes ménages depuis 2020. En 2023, c'est une baisse cumulée de 2,18 points qui aura été consentie sur la taxe foncière.

En 2024, le choix a été fait de stabiliser les taux d'imposition et de ne pas les augmenter.

Les autres taxes

S'agissant des droits de place, une légère augmentation est prévue au regard de la revalorisation des tarifs.

Concernant la taxe finale sur la consommation d'électricité, son produit est en nette progression par rapport au BP 2023 (+ 21%). Ceci s'explique d'une part par le calcul de la taxe qui tient compte de l'inflation, et d'autre part, par une consommation d'électricité globale plus importante (voitures électriques, rénovation des nouvelles habitations passant du gaz/fioul à l'électricité, équipement des habitations en pompe à chaleur etc).

En revanche, concernant les droits de mutation, le budget prévoit une diminution substantielle (- 148 000 € par rapport au CA 2023) pour tenir du fort ralentissement du marché immobilier, qui devrait se poursuivre en 2024.

Les dotations

Les dotations de l'État sont budgétées avec stabilité par rapport à 2023. Seule la dotation de solidarité urbaine est augmentée 3,6% soit + 153 000 €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un reversement effectué par l'agglomération Lunel'Agglo en direction des communes membres. L'objectif de la DSC est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire, selon des critères à dominante péréquatrice. Suite à la refonte des critères de calcul en 2021, la commune de Lunel a bénéficié d'une revalorisation de cette dotation. La revalorisation se fait progressivement sur 5 ans. Ainsi, la Ville de Lunel peut compter sur 30 000 € supplémentaires pour le budget 2024.

En 2024, les recettes de fonctionnement seront essentiellement marquées par une diminution de l'attribution de compensation, passant de 1 842 221 € à 949 567 €, soit - 48,5%.

Cela s'explique par le transfert au 1^{er} janvier 2024 de la compétence « politique de la ville » pour 289 800 € et le transfert de la compétence « eaux pluviales » pour 100 000 € mais surtout par le paiement exceptionnel en 2024 via l'AC des dépenses d'investissement en matière d'eaux pluviales (noue et zone piétonne), dépenses engagées par la commune en 2023 mais payées par la communauté d'agglomération en 2024.

Les redevances des services publics locaux

Durant des années, la ville a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs de ses services publics locaux ou de les augmenter très faiblement.

Résultat, un écart croissant entre le coût réel du service rendu et les recettes perçues pour ces mêmes services. De plus, le paiement des services est nettement supporté par le contribuable bien plus que par l'utilisateur.

S'il n'est pas question d'inverser complètement la tendance sans nuire au principe même de l'intérêt général porté par la collectivité, il convient de rééquilibrer la participation de l'utilisateur en faveur du contribuable.

Aussi, et dans un contexte marqué par une inflation forte, les tarifs municipaux sont augmentés de manière différenciée tenant compte des services publics à destination des publics fragilisés.

Il est à noter la suppression de plus de 100 000 € de recettes liées à l'exploitation de la piscine municipale suite à sa fermeture en 2023.

Les charges de personnel

La masse salariale a augmenté de 6,61 % entre 2023 et 2024 (18 670 000 € au BP 2023, 20 750 000 € au BP 2024). Plusieurs facteurs expliquent cela :

- La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 1,5% actée en juillet dernier et pesant en 2024 sur une année pleine ;
- La revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP) au 1^{er} juillet 2023, pesant également sur une année pleine en 2024 ;
- Le glissement vieillesse technicité (GVT), à savoir l'évolution de carrière des fonctionnaires en place toutes choses égales par ailleurs.
- La revalorisation des grilles indiciaires des fonctionnaires au 1^{er} janvier 2024 de 5 points ;
- L'inflation qui a impacté l'assurance risques statutaires ;
- Enfin des créations de postes nécessitées par le déploiement de services nouveaux à destination de la population.

Les charges de fonctionnement courant

S'agissant du chapitre 011, les charges de fonctionnement courant sont contenues et la hausse de +4,9% par rapport au CA 2023 est due essentiellement à l'inflation, ayant un fort impact sur les contrats (+ 150 000€ pour le contrat de nettoyage de la voirie par ex). Cependant, elles sont en diminution par rapport au BP 2023, montant qui s'élevait à 9 633 184 €.

Le chapitre 014 concerne le prélèvement pour carence de logements sociaux. En 2023, la Ville s'est acquittée de 160 781 €, quand elle devra s'acquitter de 177 000 € en 2024.

Sur le chapitre 65, la Ville de Lunel a fait le choix de maintenir les subventions aux associations. Ce chapitre concerne également le versement de la participation de la Ville au contingent SDIS, en augmentation de 82 000 € en 2024.

Section d'investissement

Le volume des dépenses d'investissement est en corrélation directe avec les besoins d'équipement d'un territoire qui se métamorphose.

La Ville ambitionne de limiter le recours à l'emprunt pour financer ses investissements et est soucieuse d'obtenir toutes les aides susceptibles de lui être allouées, en multipliant les demandes de subventions auprès des institutions partenaires.

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 10 812 062,14 € en 2024.

A ce montant s'ajoute 6 880 734,02 € de restes à réaliser de 2023.

Le total des dépenses d'équipement 2024 s'élève donc à 17 692 796,16 €.

Les dépenses d'équipement prévues en 2024 sont ventilées comme suit (opérations les plus importantes) :

- Requalification du cœur de ville (zone piétonne) : 1 660 000 €

Il s'agit des travaux de requalification du cœur historique de la Ville. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie de la population, de créer du lien social grâce à la création d'espaces de rencontres et de favoriser le dynamisme économique et commercial. Il s'agit également de prendre en compte l'enjeu climatique par la végétalisation des espaces.

- Réalisation de la piste cyclable Gaston Baissette : 1 522 000 €

La Ville envisage le réaménagement de l'avenue Gaston Baissette et la réalisation d'une piste cyclable. Il s'agit d'offrir aux usagers et aux riverains un espace dédié aux modes doux, à la fois sécuritaire, apaisé et fonctionnel.

- Végétalisation des cours d'écoles : 950 000 €

La Ville a lancé un marché de travaux phasé en 3 ans et visant à végétaliser et à désimperméabiliser toutes les cours d'écoles du territoire. À l'été 2024, la dernière tranche des travaux sera mise en œuvre et concernera les écoles Gambetta, Marie Curie, Marie Roustan (maternelle et élémentaire) et Victor Hugo.

- Mise aux normes des locaux commerciaux du cœur de ville : 580 000 €

Il s'agit de la rénovation de locaux commerciaux appartenant à la Ville et situés dans le cœur historique. L'objectif est la revitalisation commerciale, qui passe par l'assainissement des locaux et leur mise en sécurité, avant de les (ré)affecter à un usage commercial.

- Requalification de l'avenue Victor Hugo – Tranche 1 : 500 000 €

La requalification de l'avenue Victor Hugo s'inscrit dans la démarche globale de rénovation urbaine. Située en partie en Quartier Prioritaire de la Ville, la requalification de cette avenue est inscrite dans le contrat NPNRU et apparaît indispensable pour structurer et renforcer l'attractivité du centre-ville.

L'avenue dessert l'école Marie Curie, le CCAS, la Police municipale, la Mairie et connecte le centre-ville à la gare de Lunel et à son PEM. L'objectif est d'améliorer la circulation sur l'avenue et de créer du lien social grâce à la création d'espaces de rencontres. Cela passera par la suppression d'une voie de circulation et la création d'une continuité des sols, pour favoriser la piétonnisation et l'accès aux PMR. Le projet prévoit également la création de parvis dans les lieux structurants et l'aménagement de terrasses pour les rez-de-chaussée commerciaux. Il s'agira enfin de prendre en compte l'enjeu climatique par la désimperméabilisation et la végétalisation de l'avenue.

- Accessibilité des bâtiments municipaux et des écoles : 440 000 €

Il s'agit de poursuivre le programme pluriannuel de mise en accessibilité des bâtiments municipaux dans le cadre de l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée).

- Extension du réseau de vidéoprotection : 130 000 €

Chaque année, la Ville de Lunel mobilise une enveloppe budgétaire pour le déploiement du réseau de vidéoprotection sur son territoire.

L'encours de la dette

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 s'élève à : 24 186 298 €

Le montant du remboursement du capital de la dette sera de 2 590 000 €.

Pour financer ses investissements 2024, le budget met en évidence un besoin de financement par l'emprunt de 1 620 000 €.

Aussi, en 2024, il est prévu que la Ville poursuive un processus de désendettement puisqu'elle emprunte moins que ce qu'elle ne rembourse.

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'élèvera à : 23 216 299 €.

Concernant la capacité de désendettement de la Ville, elle s'élève à 6,4 ans au 31/12. En rapportant le montant du stock de dette à celui de son épargne brute, la capacité de désendettement permet d'estimer en combien d'année la Ville pourrait rembourser sa dette si elle devait y consacrer la totalité de son épargne. Exprimée en nombre d'année, la capacité de désendettement permet de mesurer la solvabilité d'une collectivité et donc sa santé financière. Le seuil d'alerte est fixé à 12 ans, bien loin du niveau atteint par la Ville de Lunel.

Reprise des résultats des budgets eau et assainissement

La spécificité de ce budget réside dans le transfert des budgets eau et assainissement à l'agglomération, dont les résultats de clôture doivent transiter par le budget principal de la Ville avant d'éventuellement être rebasculés aux nouveaux budgets eau et assainissement de la communauté d'agglomération.

Ainsi, la délibération d'affectation des résultats détaille les écritures liées à ces transferts et les différentes affectations budgétaires qui en découlent. Les équilibres globaux du budget principal ne sont aucunement modifiés.

La maquette du budget est jointe en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

D'ADOPTER le budget principal conformément à la nomenclature M57 par nature et selon une présentation croisée par fonctions ;

D'ADOPTER le budget par chapitre pour la section de fonctionnement, et par opération pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;

D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : 63 049 919,32 €

D'APPROUVER les opérations d'ordre budgétaire à effectuer au budget principal en vue de l'intégration des résultats de clôture des budgets eau et assainissement, transférés à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2024 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à procéder à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus :
COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340145800012

POSTE COMPTABLE : SGC EST HERAULT

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	61
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	63
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	66
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	71

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	74
A1.01 - Opérations non ventilables	77
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	78
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	81
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	82
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	83
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	89
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	92
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	93
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	96
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	98
A1.908 - Fonction 8 - Transports	101
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	105
A2.01 - Opérations non ventilables	107
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	108
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	114
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	115
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	116
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	119
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	122
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	125
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	126
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	127
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	130
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	132
A2.938 - Fonction 8 - Transports	135

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	139
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	140
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	145
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	146

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	147
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	149
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	150
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	151
B3.1 - Etat des provisions constituées	153
B3.2 - Etalement des provisions	155
B4 - Etat des charges transférées	156
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	157
B6 - Prêts	158
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	159
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	160
B7.3 - Etat des emprunts garantis	161
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	167
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	168
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	169
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	170
B7.8 - Autres engagements donnés	171
B7.9 - Autres engagements reçus	172
B8 - Subventions versées	173
B9 - Etat du personnel	174
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	178
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	179
B11.2 - Liste des établissements publics créés	180
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	181
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	182
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	183
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	184
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	185
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	186
D3 - Décisions en matière de taux	188
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	189
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	190
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	192
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	193
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	194

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	26950

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	769.814656

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1274.41
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1403.91
3	Dépenses d'équipement brut / population	401.33
4	Encours de dette / population (2) (3)	897.45
5	DGF / population	286.23
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	60.42
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	97.54
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	28.59
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	63.93
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	9.22

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

65748

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires délibération n° DE710FIN20268 du 30/09/2020 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

I
C1

		RESULTAT DE L'EXERCICE N-1							
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)					
TOTAL DU BUDGET	45 347 142,03	43 800 699,28	48 091 936,04	47 864 600,99	5 947 364,04	A1	8 692 158,05	40 092 002,76	
Investissement	12 274 920,29	12 292 629,24	9 408 824,36	0 408 524,96	(3)	3 070 510,95	A2	204 415,02	244 412,00
Fonctionnement	33 072 221,74	31 577 999,97	38 683 111,68	30 454 076,03	(4)	2 876 853,09	A3	8 487 743,03	9 700 590,75

		RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes	Solde (B)				
TOTAL des RAR	I + II	6 880 734,02	III + IV	1 868 275,11	B1	-5 012 458,91
Investissement	I	6 880 734,02	III	1 868 275,11	B2	-5 012 458,91
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	A1 + B1	3 679 699,14	4 080 543,84
Investissement	A2 + B2	-4 808 043,89	4 774 046,04
Fonctionnement	A3 + B3	8 487 743,03	9 760 590,75

- (1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticiquée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 6 880 734,02
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
111	Opération d'équipement n° 111	193 811,64
112	Opération d'équipement n° 112	200 697,46
113	Opération d'équipement n° 113	149 558,58
114	Opération d'équipement n° 114	56 546,02
117	Opération d'équipement n° 117	75 912,12
118	Opération d'équipement n° 118	14 735,10
120	Opération d'équipement n° 120	2 573,16
121	Opération d'équipement n° 121	869 072,11
122	Opération d'équipement n° 122	10 693,97
126	Opération d'équipement n° 126	22 281,12
127	Opération d'équipement n° 127	99 900,00
128	Opération d'équipement n° 128	1 325 163,44
129	Opération d'équipement n° 129	1 344 805,70
131	Opération d'équipement n° 131	12 780,00
132	Opération d'équipement n° 132	410 794,09
133	Opération d'équipement n° 133	35 228,40
135	Opération d'équipement n° 135	47 400,00
136	Opération d'équipement n° 136	59 796,00
137	Opération d'équipement n° 137	46 200,00
138	Opération d'équipement n° 138	47 520,00
141	Opération d'équipement n° 141	149 762,42
142	Opération d'équipement n° 142	8 040,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	117 386,22
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	412 255,80
21	Immobilisations corporelles (3)	1 142 179,07
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	25 641,60
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 868 275,11
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 868 275,11
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	14 785 986,80	19 676 056,95
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	6 880 734,02	1 868 275,11
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 122 388,76
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	21 666 720,82	21 666 720,82
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	41 383 198,50	37 835 227,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 547 971,50
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	41 383 198,50	41 383 198,50
	TOTAL DU BUDGET (4)	63 049 919,32	63 049 919,32

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
202401	Travaux de renouvellement urbain	23	7 988 000,00
TOTAL			7 988 000,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	7 988 000,00
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 149 467,00	636 594,56	355 100,00	355 100,00	991 694,56
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	776 952,37	412 255,80	300 000,00	300 000,00	712 255,80
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	9 614 185,39	3 024 016,15	4 948 669,14	4 948 669,14	7 972 685,29
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	6 216 869,76	2 807 867,51	5 212 000,00	5 212 000,00	8 019 867,51
Total des dépenses d'équipement		17 757 474,52	6 880 734,02	10 815 769,14	10 815 769,14	17 696 503,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 973,00	0,00	136 129,66	136 129,66	136 129,66
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	938 088,00	938 088,00	938 088,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 520 000,00	0,00	2 590 000,00	2 590 000,00	2 590 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses financières		2 622 973,00	0,00	3 770 217,66	3 770 217,66	3 770 217,66
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		20 380 447,52	6 880 734,02	14 585 986,80	14 585 986,80	21 466 720,82

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00

TOTAL	20 580 447,52	6 880 734,02	14 785 986,80	14 785 986,80	21 666 720,82
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 666 720,82
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 856 403,30	1 868 275,11	3 360 740,00	3 360 740,00	5 229 015,11
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 270 000,00	0,00	1 620 000,00	1 620 000,00	1 620 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 126 403,30	1 868 275,11	4 980 740,00	4 980 740,00	6 849 015,11
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 435 160,91	0,00	2 179 489,00	2 179 489,00	2 179 489,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	4 041 052,27	0,00	6 695 898,95	6 695 898,95	6 695 898,95
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 606 213,18	0,00	9 005 387,95	9 005 387,95	9 005 387,95
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 732 616,48	1 868 275,11	13 986 127,95	13 986 127,95	15 854 403,06

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	6 546 371,06		4 089 929,00	4 089 929,00	4 089 929,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 030 949,03		1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		7 777 320,09		5 689 929,00	5 689 929,00	5 689 929,00

TOTAL	17 509 936,57	1 868 275,11	19 676 056,95	19 676 056,95	21 544 332,06
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	122 388,76
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 666 720,82
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	5 489 929,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	9 083 911,00	0,00	8 913 259,00	8 913 259,00	8 913 259,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	19 419 000,00	0,00	20 750 000,00	20 750 000,00	20 750 000,00
014	Atténuations de produits	161 000,00	0,00	177 000,00	177 000,00	177 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 382 992,00	0,00	5 292 504,50	5 292 504,50	5 292 504,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		32 046 903,00	0,00	35 132 763,50	35 132 763,50	35 132 763,50
66	Charges financières	640 000,00	0,00	690 506,00	690 506,00	690 506,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		32 706 903,00	0,00	35 893 269,50	35 893 269,50	35 893 269,50

023	Virement à la section d'investissement (4)	6 546 371,06		4 089 929,00	4 089 929,00	4 089 929,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 030 949,03		1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 577 320,09		5 489 929,00	5 489 929,00	5 489 929,00

TOTAL	40 284 223,09	0,00	41 383 198,50	41 383 198,50	41 383 198,50
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 383 198,50
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	352 800,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 110 300,00	0,00	2 653 700,00	2 653 700,00	2 653 700,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	3 205 000,00	0,00	2 333 067,00	2 333 067,00	2 333 067,00
731	Fiscalité locale	22 485 000,00	0,00	23 184 916,00	23 184 916,00	23 184 916,00
74	Dotations et participations (3)	9 572 270,00	0,00	8 697 644,00	8 697 644,00	8 697 644,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	682 000,00	0,00	765 800,00	765 800,00	765 800,00
Total des recettes de gestion courante		37 407 370,00	0,00	37 835 127,00	37 835 127,00	37 835 127,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		37 407 370,00	0,00	37 835 227,00	37 835 227,00	37 835 227,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	37 407 370,00	0,00	37 835 227,00	37 835 227,00	37 835 227,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 547 971,50
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 383 198,50
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	5 489 929,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	136 129,66	0,00	136 129,66
13	Subventions d'investissement (3)	938 088,00	0,00	938 088,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 590 000,00	0,00	2 590 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	11 195 271,33		11 195 271,33
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	292 486,22	0,00	292 486,22
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	712 255,80	0,00	712 255,80
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	5 470 848,21	0,00	5 470 848,21
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	25 641,60	200 000,00	225 641,60
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	6 000,00	0,00	6 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	100 000,00	0,00	100 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		21 466 720,82	200 000,00	21 666 720,82

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 666 720,82
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	8 913 259,00		8 913 259,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	20 750 000,00		20 750 000,00
014	Atténuations de produits	177 000,00		177 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	5 292 504,50	0,00	5 292 504,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	690 506,00	0,00	690 506,00
67	Charges spécifiques (9)	70 000,00	0,00	70 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		4 089 929,00	4 089 929,00
Dépenses de fonctionnement – Total		35 893 269,50	5 489 929,00	41 383 198,50

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 383 198,50
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 179 489,00	0,00	2 179 489,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	5 229 015,11	0,00	5 229 015,11
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 650 000,00	0,00	1 650 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	200 000,00	200 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	100 000,00	0,00	100 000,00
28	Amortissement des immobilisations		1 400 000,00	1 400 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		4 089 929,00	4 089 929,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		9 158 504,11	5 689 929,00	14 848 433,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	122 388,76
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	6 695 898,95
---------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 666 720,82
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	200 000,00		200 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 653 700,00		2 653 700,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 333 067,00		2 333 067,00
731	Fiscalité locale	23 184 916,00		23 184 916,00
74	Dotations et participations (8)	8 697 644,00		8 697 644,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	765 800,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		37 835 227,00	0,00	37 835 227,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 547 971,50
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	41 383 198,50
--	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 580 447,52	6 880 734,02	0,00	14 785 986,80	14 785 986,80	0,00	14 785 986,80	21 666 720,82
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	240 394,00	117 386,22	0,00	175 100,00	175 100,00	0,00	175 100,00	292 486,22
204	Subventions d'équipement versées (9)	776 952,37	412 255,80	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	712 255,80
21	Immobilisations corporelles	4 258 793,00	1 142 179,07	0,00	4 328 669,14	4 328 669,14	0,00	4 328 669,14	5 470 848,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	392 924,57	25 641,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 641,60
	Total des opérations d'équipement (3)	12 088 410,58	5 183 271,33	0,00	6 012 000,00	6 012 000,00	0,00	6 012 000,00	11 195 271,33
Total des dépenses d'équipement		17 757 474,52	6 880 734,02	0,00	10 815 769,14	10 815 769,14	0,00	10 815 769,14	17 696 503,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 973,00	0,00		136 129,66	136 129,66		136 129,66	136 129,66
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		938 088,00	938 088,00		938 088,00	938 088,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 520 000,00	0,00		2 590 000,00	2 590 000,00		2 590 000,00	2 590 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		2 622 973,00	0,00	0,00	3 770 217,66	3 770 217,66	0,00	3 770 217,66	3 770 217,66
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		20 380 447,52	6 880 734,02	0,00	14 585 986,80	14 585 986,80	0,00	14 585 986,80	21 466 720,82
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	200 000,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre		200 000,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	21 666 720,82
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		13 468 884,30	1 868 275,11	12 980 158,00	12 980 158,00	14 848 433,11
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 856 403,30	1 868 275,11	3 360 740,00	3 360 740,00	5 229 015,11
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 270 000,00	0,00	1 620 000,00	1 620 000,00	1 620 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 126 403,30	1 868 275,11	4 980 740,00	4 980 740,00	6 849 015,11
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 435 160,91	0,00	2 179 489,00	2 179 489,00	2 179 489,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 565 160,91	0,00	2 309 489,00	2 309 489,00	2 309 489,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 691 564,21	1 868 275,11	7 290 229,00	7 290 229,00	9 158 504,11
021	Virement de la section de fonctionnement	6 546 371,06		4 089 929,00	4 089 929,00	4 089 929,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 030 949,03		1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre		7 777 320,09		5 689 929,00	5 689 929,00	5 689 929,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	122 388,76
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	6 695 898,95
---------------------------------------	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	21 666 720,82
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		20 580 447,52	6 880 734,02	0,00	14 785 986,80	14 785 986,80	0,00	14 785 986,80	21 666 720,82
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	240 394,00	117 386,22	0,00	175 100,00	175 100,00	0,00	175 100,00	292 486,22
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
2031	Frais d'études	13 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2051	Concessions, droits similaires	154 394,00	44 386,22		20 100,00	20 100,00	0,00	20 100,00	64 486,22
2088	Autres immobilisations incorporelles	73 000,00	73 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	776 952,37	412 255,80	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	712 255,80
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	167 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	609 952,37	412 255,80		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	712 255,80
21	Immobilisations corporelles	4 258 793,00	1 142 179,07	0,00	4 328 669,14	4 328 669,14	0,00	4 328 669,14	5 470 848,21
2111	Terrains nus	121 700,00	114 315,79		0,00	0,00	0,00	0,00	114 315,79
2112	Terrains de voirie	54 113,00	44 113,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	84 113,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
2128	Autres agencements et aménagement	105 520,00	0,00		190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00
21311	Bâtiments administratifs	57 000,00	28 121,65		0,00	0,00	0,00	0,00	28 121,65
21312	Bâtiments scolaires	213 000,00	38 782,97		585 000,00	585 000,00	0,00	585 000,00	623 782,97
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	22 910,66		0,00	0,00	0,00	0,00	22 910,66
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	18 007,53		102 000,00	102 000,00	0,00	102 000,00	120 007,53
21318	Autres bâtiments publics	370 000,00	57 566,11		570 000,00	570 000,00	0,00	570 000,00	627 566,11
21321	Immeubles de rapport	52 500,00	6 179,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	76 179,00
2138	Autres constructions	420 000,00	148 668,48		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	448 668,48
2151	Réseaux de voirie	923 498,65	131 446,36		850 000,00	850 000,00	0,00	850 000,00	981 446,36
2152	Installations de voirie	62 154,32	37 669,61		220 000,00	220 000,00	0,00	220 000,00	257 669,61
21534	Réseaux d'électrification	38 000,00	16 518,73		0,00	0,00	0,00	0,00	16 518,73
21538	Autres réseaux	767 437,80	124 473,37		183 200,00	183 200,00	0,00	183 200,00	307 673,37
21568	Autre matériel, outillage incendie	30 000,00	6 250,11		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	21 250,11
215731	Matériel roulant	162 000,00	102 844,30		185 000,00	185 000,00	0,00	185 000,00	287 844,30
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	181 000,00	12 520,06		186 367,00	186 367,00	0,00	186 367,00	198 887,06
21621	Biens sous-jacents	17 700,00	12 666,80		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	17 666,80

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	0,00		2 700,00	2 700,00	0,00	2 700,00	2 700,00
21828	Autres matériels de transport	116 000,00	58 644,23		67 000,00	67 000,00	0,00	67 000,00	125 644,23
21838	Autre matériel informatique	260 400,00	109 000,00		396 520,00	396 520,00	0,00	396 520,00	505 520,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 971,65	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	21 157,31	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	278 640,27	51 480,31		250 882,14	250 882,14	0,00	250 882,14	302 362,45
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	392 924,57	25 641,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 641,60
2312	Agencements et aménagements de terrains	295 958,38	25 641,60		0,00	0,00	0,00	0,00	25 641,60
2313	Constructions	96 966,19	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	12 088 410,58	5 183 271,33	0,00	6 012 000,00	6 012 000,00	0,00	6 012 000,00	11 195 271,33
Total des dépenses d'équipement		17 757 474,52	6 880 734,02	0,00	10 815 769,14	10 815 769,14	0,00	10 815 769,14	17 696 503,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 973,00	0,00		136 129,66	136 129,66		136 129,66	136 129,66
10226	Taxe d'aménagement	2 973,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		126 129,66	126 129,66		126 129,66	126 129,66
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		938 088,00	938 088,00		938 088,00	938 088,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		938 088,00	938 088,00		938 088,00	938 088,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 520 000,00	0,00		2 590 000,00	2 590 000,00		2 590 000,00	2 590 000,00
1641	Emprunts en euros	2 440 000,00	0,00		2 560 000,00	2 560 000,00		2 560 000,00	2 560 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	50 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	100 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		2 622 973,00	0,00	0,00	3 770 217,66	3 770 217,66	0,00	3 770 217,66	3 770 217,66
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		20 380 447,52	6 880 734,02	0,00	14 585 986,80	14 585 986,80	0,00	14 585 986,80	21 466 720,82
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre		200 000,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
111	DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION		2 507 997,92	193 811,64	0,00	0,00	0,00	0,00
112	PRU REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA LIBERATION		1 313 159,51	200 697,46	0,00	0,00	0,00	0,00
113	VEGETALISATION DES COURS D ECOLES		1 550 650,01	149 558,58	950 000,00	950 000,00	0,00	950 000,00
114	ACV TRAVAUX CHEMIN DU JEU DE MAIL		1 189 791,67	56 546,02	0,00	0,00	0,00	0,00
115	TRAVAUX RUE DE LA FENAISSON		374 620,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
116	REALISATION PARKING LOUIS FEUILLADE		277 911,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
117	PRU MISE AUX NORMES DE LOCAUX COMMERCIAUX		283 632,10	75 912,12	580 000,00	580 000,00	0,00	580 000,00
118	TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLES ET BATIMENTS PUBLICS		332 345,45	14 735,10	0,00	0,00	0,00	0,00
120	EXTENSION RESEAU VIDEOPROTECTION		103 940,90	2 573,16	130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00
121	ACV CREATION D UNE MICRO CRECHE ABRIVADOS		167 265,63	869 072,11	0,00	0,00	0,00	0,00
122	CREATION GUICHET UNIQUE HOTEL DE VILLE		228 544,18	10 693,97	0,00	0,00	0,00	0,00
123	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE		878 110,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
124	RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE		149 864,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
125	ACV PRU REALISATION DE VOIES CYCLABLES		44 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
126	ACV - PEM VOIE VERTE		252 415,62	22 281,12	0,00	0,00	0,00	0,00
127	AMENAGEMENT ANCIEN TEMPLE		57 093,68	99 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
128	REQUALIFICATION COEUR DE VILLE ZONE PIETONNE		380 330,08	1 325 163,44	1 660 000,00	1 660 000,00	0,00	1 660 000,00
129	MISE EN VALEUR DE L'EGLISE NOTRE-DAME DU LAC		0,00	1 344 805,70	0,00	0,00	0,00	0,00
130	REQUALIFICATION DU SITE DE L'HOURNÈDE		0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
131	REQUALIFICATION ILÔT PHARMACIE		28 680,00	12 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	CRÉATION CENTRE DE SURVEILLANCE URBAINE (CSU)		358 039,99	410 794,09	0,00	0,00	0,00	0,00
133	CREATION PARC DE LA LAUNE		17 688,00	35 228,40	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
134	AMENAGEMENT DES BERGES DU CANAL - GUINGUETTES		0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
135	REALISATION PISTE CYCLABLE GASTON BAISSSETTE		10 091,17	47 400,00	1 522 000,00	1 522 000,00	0,00	1 522 000,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
136	REQUALIFICATION AVENUE VICTOR HUGO		3 906,00	59 796,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
137	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC		0,00	46 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS		0,00	47 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
140	REQUAL.AV.MAL LECLERC - PETITS PINS - GENDARMERIE		0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
141	ACCESSIBILITE BATIMENTS MUNICIPAUX ET ECOLES		267 458,10	149 762,42	440 000,00	440 000,00	0,00	440 000,00
142	REAMENAGEMENT DU FOYER DES RETRAITES		18 180,00	8 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			10 787 783,37	5 183 271,33	6 012 000,00	6 012 000,00	0,00	6 012 000,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 111
LIBELLE : DÉPENSES NON AFFECTÉES À UNE OPÉRATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 507 997,92	a 193 811,64	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	67 906,60	14 148,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	8 124,00	14 148,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	28 764,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	31 018,60	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 400 168,48	162 153,09	0,00	0,00
2111	Terrains nus	111 015,91	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	1 473,79	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	57 476,44	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	2 901,97	100 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	111 575,06	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	40 566,31	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	2 437,07	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	156 714,74	5 492,89	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	29 375,32	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	11 700,22	6 007,33	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	3 840,13	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	457 688,76	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	28 174,26	20 994,41	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	38 409,82	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	346 818,68	29 658,46	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 039 922,84	17 510,55	0,00	0,00
2313	Constructions	1 018 342,39	17 510,55	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	2 619,60	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	18 960,85	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-193 811,64
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 112
LIBELLE : PRU REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA LIBERATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 313 159,51	a 200 697,46	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	10 330,75	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	10 330,75	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 302 828,76	200 697,46	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	113 459,87	117 540,60	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 189 368,89	83 156,86	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-200 697,46
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 113
LIBELLE : VEGETALISATION DES COURS D ECOLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		1 550 650,01	a	149 558,58	b	950 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 550 650,01	149 558,58	950 000,00		950 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 550 650,01	149 558,58	950 000,00		950 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 099 558,58
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 114
LIBELLE : ACV TRAVAUX CHEMIN DU JEU DE MAIL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 189 791,67	a 56 546,02	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 147 794,90	56 546,02	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 147 794,90	56 546,02	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	41 996,77	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	41 996,77	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-56 546,02
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 115
LIBELLE : TRAVAUX RUE DE LA FENAISSON
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		374 620,32	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	374 620,32	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	374 620,32	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 116
LIBELLE : REALISATION PARKING LOUIS FEUILLADE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		277 911,89	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	266 962,03	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	266 962,03	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 949,86	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	10 949,86	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 117
LIBELLE : PRU MISE AUX NORMES DE LOCAUX COMMERCIAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		283 632,10	a	75 912,12	b	580 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	283 632,10	75 912,12	580 000,00		580 000,00
2313	Constructions	283 632,10	75 912,12	580 000,00		580 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-655 912,12
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 118
LIBELLE : TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLES ET BATIMENTS PUBLICS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		332 345,45	a 14 735,10	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	332 345,45	14 735,10	0,00	0,00
2313	Constructions	327 453,77	14 735,10	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	4 891,68	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-14 735,10
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 120
LIBELLE : EXTENSION RESEAU VIDEOPROTECTION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		103 940,90	a	2 573,16	b	130 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	103 940,90	2 573,16	130 000,00	130 000,00	130 000,00
21538	Autres réseaux	103 940,90	2 573,16	130 000,00	130 000,00	130 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-132 573,16
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 121
LIBELLE : ACV CREATION D UNE MICRO CRECHE ABRIVADOS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		167 265,63	a 869 072,11	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 698,08	868 472,11	0,00	0,00
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	9 698,08	825 499,25	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	42 972,86	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	157 567,55	600,00	0,00	0,00
2313	Constructions	37 035,46	600,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	120 532,09	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-869 072,11
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 122
LIBELLE : CREATION GUICHET UNIQUE HOTEL DE VILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		228 544,18	a 10 693,97	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	126 241,13	10 693,97	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	101 219,03	10 693,97	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	7 110,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 912,10	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	102 303,05	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	102 303,05	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-10 693,97
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 123
LIBELLE : DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		878 110,23	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	878 110,23	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	878 110,23	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 124
LIBELLE : RENOUELEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		149 864,92	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	149 864,92	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	13 358,94	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	136 505,98	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 125
LIBELLE : ACV PRU REALISATION DE VOIES CYCLABLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		44 598,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	44 598,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	44 598,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 126
LIBELLE : ACV - PEM VOIE VERTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		252 415,62	a	22 281,12	b	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	252 415,62	22 281,12	0,00		0,00
2151	Réseaux de voirie	252 415,62	22 281,12	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-22 281,12
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 127
LIBELLE : AMENAGEMENT ANCIEN TEMPLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		57 093,68	a 99 900,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	95 412,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	95 412,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	57 093,68	4 488,00	0,00	0,00
2313	Constructions	57 093,68	4 488,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-99 900,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 128
LIBELLE : REQUALIFICATION COEUR DE VILLE ZONE PIETONNE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		380 330,08	a 1 325 163,44	1 660 000,00	b 1 660 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 836,52	5 107,58	0,00	0,00
2031	Frais d'études	13 836,52	5 107,58	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	366 493,56	1 320 055,86	1 660 000,00	1 660 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	288 921,62	1 320 055,86	1 660 000,00	1 660 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	77 571,94	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 985 163,44
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 129
LIBELLE : MISE EN VALEUR DE L'EGLISE NOTRE-DAME DU LAC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 1 344 805,70	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	145 440,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	145 440,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	1 199 365,70	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	1 199 365,70	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 344 805,70
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 130
LIBELLE : REQUALIFICATION DU SITE DE L'HOURNÈDE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	50 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 131
LIBELLE : REQUALIFICATION ILÔT PHARMACIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		28 680,00	a	12 780,00	b
			12 780,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	28 680,00	12 780,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	28 680,00	12 780,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-12 780,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 132
LIBELLE : CRÉATION CENTRE DE SURVEILLANCE URBAINE (CSU)
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		349 507,99	a 410 794,09	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	14 049,60	2 136,36	0,00	0,00
2031	Frais d'études	14 049,60	2 136,36	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	335 458,39	408 657,73	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	335 458,39	360 738,93	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	47 918,80	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-410 794,09
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 133
LIBELLE : CREATION PARC DE LA LAUNE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		17 688,00	a 35 228,40	30 000,00	b 30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 688,00	35 228,40	30 000,00	30 000,00
2031	Frais d'études	17 688,00	35 228,40	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-65 228,40
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 134
LIBELLE : AMENAGEMENT DES BERGES DU CANAL - GUINGUETTES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			0,00	50 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-50 000,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 135
LIBELLE : REALISATION PISTE CYCLABLE GASTON BAISETTE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		10 091,17	a 47 400,00	1 522 000,00	b 1 522 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 091,17	47 400,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	10 091,17	47 400,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	1 522 000,00	1 522 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	1 522 000,00	1 522 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 569 400,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 136
LIBELLE : REQUALIFICATION AVENUE VICTOR HUGO
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 906,00	a 59 796,00	500 000,00	b 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 906,00	59 796,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	3 906,00	59 796,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-559 796,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 137
LIBELLE : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 46 200,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	46 200,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	46 200,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-46 200,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 138
LIBELLE : RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 47 520,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	47 520,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	47 520,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-47 520,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 140
LIBELLE : REQUAL.AV.MAL LECLERC - PETITS PINS - GENDARMERIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
			100 000,00	100 000,00	100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-100 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 141
LIBELLE : ACCESSIBILITE BATIMENTS MUNICIPAUX ET ECOLES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		267 458,10	a	149 762,42	b	440 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	267 458,10	149 762,42	440 000,00	440 000,00	440 000,00
21312	Bâtiments scolaires	267 458,10	149 762,42	440 000,00	440 000,00	440 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-589 762,42
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 142
LIBELLE : REAMENAGEMENT DU FOYER DES RETRAITES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		18 180,00	a	8 040,00	b
			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 180,00	8 040,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	18 180,00	8 040,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-8 040,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		13 468 884,30	1 868 275,11	12 980 158,00	12 980 158,00	14 848 433,11
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 856 403,30	1 868 275,11	3 360 740,00	3 360 740,00	5 229 015,11
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	893 698,72	1 487 490,59	860 740,00	860 740,00	2 348 230,59
1322	Subv. non transf. Régions	680 385,00	139 585,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 139 585,00
1323	Subv. non transf. Départements	445 450,00	241 199,52	500 000,00	500 000,00	741 199,52
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	25 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13271	Subv. non transf. Fonds social européen	55 599,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	425 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	18 930,58	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 270 000,00	0,00	1 620 000,00	1 620 000,00	1 620 000,00
1641	Emprunts en euros	1 270 000,00	0,00	1 620 000,00	1 620 000,00	1 620 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 126 403,30	1 868 275,11	4 980 740,00	4 980 740,00	6 849 015,11
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 435 160,91	0,00	2 179 489,00	2 179 489,00	2 179 489,00
10222	FCTVA	900 000,00	0,00	1 499 489,00	1 499 489,00	1 499 489,00
10226	Taxe d'aménagement	535 160,91	0,00	680 000,00	680 000,00	680 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 565 160,91	0,00	2 309 489,00	2 309 489,00	2 309 489,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 691 564,21	1 868 275,11	7 290 229,00	7 290 229,00	9 158 504,11
021	Virement de la section de fonctionnement	6 546 371,06		4 089 929,00	4 089 929,00	4 089 929,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 030 949,03		1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
2802	Frais liés à la réalisation de document	9 982,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	10 538,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	38 883,00		0,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	2 890,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	15 317,32		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	29 250,00		0,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	32 647,20		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	47 481,06		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	75 924,28		0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	5 300,00		1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
281321	Immeubles de rapport	37 312,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	5 518,00		0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	43 170,63		0,00	0,00	0,00
281821	Matériel de transport ferroviaire	51 579,58		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	191 338,74		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	59 066,89		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	374 750,33		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre		7 777 320,09		5 689 929,00	5 689 929,00	5 689 929,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		40 284 223,09	0,00	0,00	41 383 198,50	41 383 198,50	0,00	41 383 198,50	41 383 198,50
011	Charges à caractère général (3)	9 083 911,00	0,00	0,00	8 913 259,00	8 913 259,00	0,00	8 913 259,00	8 913 259,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	19 419 000,00	0,00		20 750 000,00	20 750 000,00		20 750 000,00	20 750 000,00
014	Atténuations de produits	161 000,00	0,00		177 000,00	177 000,00		177 000,00	177 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 382 992,00	0,00	0,00	5 292 504,50	5 292 504,50	0,00	5 292 504,50	5 292 504,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		32 046 903,00	0,00	0,00	35 132 763,50	35 132 763,50	0,00	35 132 763,50	35 132 763,50
66	Charges financières	640 000,00	0,00		690 506,00	690 506,00		690 506,00	690 506,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		660 000,00	0,00	0,00	760 506,00	760 506,00		760 506,00	760 506,00
Total des dépenses réelles		32 706 903,00	0,00	0,00	35 893 269,50	35 893 269,50	0,00	35 893 269,50	35 893 269,50
023	Virement à la section d'investissement	6 546 371,06			4 089 929,00	4 089 929,00		4 089 929,00	4 089 929,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 030 949,03			1 400 000,00	1 400 000,00		1 400 000,00	1 400 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 577 320,09			5 489 929,00	5 489 929,00		5 489 929,00	5 489 929,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	41 383 198,50
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		37 407 370,00	0,00	37 835 227,00	37 835 227,00	37 835 227,00
013	Atténuations de charges (2)	352 800,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 110 300,00	0,00	2 653 700,00	2 653 700,00	2 653 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 205 000,00	0,00	2 333 067,00	2 333 067,00	2 333 067,00
731	Fiscalité locale	22 485 000,00	0,00	23 184 916,00	23 184 916,00	23 184 916,00
74	Dotations et participations (2)	9 572 270,00	0,00	8 697 644,00	8 697 644,00	8 697 644,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	682 000,00	0,00	765 800,00	765 800,00	765 800,00
Total des recettes de gestion des services		37 407 370,00	0,00	37 835 127,00	37 835 127,00	37 835 127,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
Total des recettes réelles		37 407 370,00	0,00	37 835 227,00	37 835 227,00	37 835 227,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	3 547 971,50
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	41 383 198,50
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		40 284 223,09	0,00	0,00	41 383 198,50	41 383 198,50	0,00	41 383 198,50	41 383 198,50
011	Charges à caractère général (4)	9 083 911,00	0,00	0,00	8 913 259,00	8 913 259,00	0,00	8 913 259,00	8 913 259,00
60611	Eau et assainissement	70 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
60612	Energie - Electricité	1 750 977,00	0,00		1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00
60621	Combustibles	25 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60622	Carburants	110 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00
60623	Alimentation	74 280,00	0,00		54 580,00	54 580,00	0,00	54 580,00	54 580,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 690,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
60631	Fournitures d'entretien	25 000,00	0,00		29 700,00	29 700,00	0,00	29 700,00	29 700,00
60632	Fournitures de petit équipement	61 007,00	0,00		77 400,00	77 400,00	0,00	77 400,00	77 400,00
60633	Fournitures de voirie	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	55 500,00	0,00		73 500,00	73 500,00	0,00	73 500,00	73 500,00
6064	Fournitures administratives	29 800,00	0,00		29 800,00	29 800,00	0,00	29 800,00	29 800,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	9 995,00	0,00		11 550,00	11 550,00	0,00	11 550,00	11 550,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		4 390,00	4 390,00	0,00	4 390,00	4 390,00
6067	Fournitures scolaires	108 960,00	0,00		106 000,00	106 000,00	0,00	106 000,00	106 000,00
6068	Autres matières et fournitures	340 574,00	0,00		329 430,00	329 430,00	0,00	329 430,00	329 430,00
611	Contrats de prestations de services	2 441 915,00	0,00		2 588 500,00	2 588 500,00	0,00	2 588 500,00	2 588 500,00
6132	Locations immobilières	41 840,00	0,00		34 650,00	34 650,00	0,00	34 650,00	34 650,00
61351	Matériel roulant	134 700,00	0,00		20 700,00	20 700,00	0,00	20 700,00	20 700,00
61358	Autres	129 070,00	0,00		292 000,00	292 000,00	0,00	292 000,00	292 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains	49 000,00	0,00		195 000,00	195 000,00	0,00	195 000,00	195 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	110 000,00	0,00		230 000,00	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	452 000,00	0,00		245 000,00	245 000,00	0,00	245 000,00	245 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	210 000,00	0,00		210 000,00	210 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00
61524	Entretien bois et forêts	100 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
61551	Entretien matériel roulant	100 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	20 300,00	0,00		22 200,00	22 200,00	0,00	22 200,00	22 200,00
6156	Maintenance	184 700,00	0,00		451 085,00	451 085,00	0,00	451 085,00	451 085,00
6161	Multirisques	168 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
617	Etudes et recherches	75 000,00	0,00		92 300,00	92 300,00	0,00	92 300,00	92 300,00
6182	Documentation générale et technique	15 865,00	0,00		15 945,00	15 945,00	0,00	15 945,00	15 945,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	60 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
6188	Autres frais divers	769 440,00	0,00		452 425,00	452 425,00	0,00	452 425,00	452 425,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	7 970,00	0,00		10 505,00	10 505,00	0,00	10 505,00	10 505,00
62268	Autres honoraires, conseils	355 000,00	0,00		323 500,00	323 500,00	0,00	323 500,00	323 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	55 000,00	0,00		36 500,00	36 500,00	0,00	36 500,00	36 500,00
6228	Divers	69 200,00	0,00		20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00
6231	Annonces et insertions	97 000,00	0,00		107 500,00	107 500,00	0,00	107 500,00	107 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	47 950,00	0,00		144 000,00	144 000,00	0,00	144 000,00	144 000,00
6234	Réceptions	25 000,00	0,00		139 800,00	139 800,00	0,00	139 800,00	139 800,00
6236	Catalogues et imprimés	14 200,00	0,00		87 250,00	87 250,00	0,00	87 250,00	87 250,00
6238	Divers	75 118,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6241	Transports de biens	300,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		64 800,00	64 800,00	0,00	64 800,00	64 800,00
6247	Transports collectifs	71 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6255	Frais de déménagement	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	47 500,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
6262	Frais de télécommunications	45 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		1 700,00	1 700,00	0,00	1 700,00	1 700,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 110,00	0,00		18 950,00	18 950,00	0,00	18 950,00	18 950,00
6282	Frais de gardiennage	3 600,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	52 000,00	0,00		34 000,00	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00
6284	Redevances pour services rendus	45 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
6288	Autres services extérieurs	135 350,00	0,00		133 699,00	133 699,00	0,00	133 699,00	133 699,00
63512	Taxes foncières	150 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	16 700,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	19 419 000,00	0,00		20 750 000,00	20 750 000,00		20 750 000,00	20 750 000,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	400 000,00	0,00		400 000,00	400 000,00		400 000,00	400 000,00
6218	Autre personnel extérieur	17 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6331	Versement mobilité	52 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	52 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	195 000,00	0,00		195 000,00	195 000,00		195 000,00	195 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	8 900 000,00	0,00		9 330 800,00	9 330 800,00		9 330 800,00	9 330 800,00
64112	SFT, indemnité de résidence	236 000,00	0,00		93 900,00	93 900,00		93 900,00	93 900,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64113	NBI	0,00	0,00		155 100,00	155 100,00		155 100,00	155 100,00
64118	Autres indemnités	2 291 000,00	0,00		2 500 000,00	2 500 000,00		2 500 000,00	2 500 000,00
64131	Rémunérations	1 883 000,00	0,00		2 220 000,00	2 220 000,00		2 220 000,00	2 220 000,00
64168	Autres emplois aidés	22 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 940 000,00	0,00		1 911 000,00	1 911 000,00		1 911 000,00	1 911 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 930 000,00	0,00		3 186 000,00	3 186 000,00		3 186 000,00	3 186 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	65 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00		95 000,00	95 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	130 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00		160 000,00	160 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	35 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00		36 000,00	36 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	19 000,00	0,00		40 200,00	40 200,00		40 200,00	40 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	25 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	195 000,00	0,00		215 000,00	215 000,00		215 000,00	215 000,00
6488	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	161 000,00	0,00		177 000,00	177 000,00		177 000,00	177 000,00
739115	Prél contrib redress finances publiques	161 000,00	0,00		177 000,00	177 000,00		177 000,00	177 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 382 992,00	0,00	0,00	5 292 504,50	5 292 504,50	0,00	5 292 504,50	5 292 504,50
65311	Indemnités de fonction	280 000,00	0,00		285 100,00	285 100,00	0,00	285 100,00	285 100,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	23 000,00	0,00		28 500,00	28 500,00	0,00	28 500,00	28 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	16 500,00	0,00		17 400,00	17 400,00	0,00	17 400,00	17 400,00
65315	Formation	14 500,00	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 640,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6542	Créances éteintes	5 910,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6553	Service d'incendie	1 715 500,00	0,00		1 797 783,00	1 797 783,00	0,00	1 797 783,00	1 797 783,00
65568	Autres contributions	36 100,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 350,00	0,00		1 650,00	1 650,00	0,00	1 650,00	1 650,00
657361	Subv. Fonct. CL de rattachement	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	58 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		63 100,00	63 100,00	0,00	63 100,00	63 100,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 063 442,00	0,00		1 090 000,00	1 090 000,00	0,00	1 090 000,00	1 090 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	77 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	14 450,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1 700,00	0,00		1 798 471,50	1 798 471,50	0,00	1 798 471,50	1 798 471,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		32 046 903,00	0,00	0,00	35 132 763,50	35 132 763,50	0,00	35 132 763,50	35 132 763,50
66	Charges financières	640 000,00	0,00		690 506,00	690 506,00		690 506,00	690 506,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	668 000,00	0,00		700 000,60	700 000,60		700 000,60	700 000,60
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-28 000,00	0,00		-77 684,38	-77 684,38		-77 684,38	-77 684,38
661132	Remb. int. emprunt transf. GFP de rattach	0,00	0,00		68 189,78	68 189,78		68 189,78	68 189,78
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	20 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		660 000,00	0,00	0,00	760 506,00	760 506,00		760 506,00	760 506,00
Total des dépenses réelles		32 706 903,00	0,00	0,00	35 893 269,50	35 893 269,50	0,00	35 893 269,50	35 893 269,50
023	Virement à la section d'investissement	6 546 371,06			4 089 929,00	4 089 929,00		4 089 929,00	4 089 929,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 030 949,03			1 400 000,00	1 400 000,00		1 400 000,00	1 400 000,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 030 949,03			1 400 000,00	1 400 000,00		1 400 000,00	1 400 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		7 577 320,09			5 489 929,00	5 489 929,00		5 489 929,00	5 489 929,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	173 786,48
--------------------------------	------------

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Montant des ICNE de l'exercice N-1	191 432,58
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-77 684,38

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		37 407 370,00	0,00	37 835 227,00	37 835 227,00	37 835 227,00
013	Atténuations de charges (3)	352 800,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	155 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	107 800,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 110 300,00	0,00	2 653 700,00	2 653 700,00	2 653 700,00
7018	Autres ventes de produits finis	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	287 000,00	287 000,00	287 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	250 000,00	0,00	285 000,00	285 000,00	285 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	94 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	15 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	52 500,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
7066	Redevances services à caractère social	208 800,00	0,00	1 530 000,00	1 530 000,00	1 530 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	36 500,00	0,00	54 000,00	54 000,00	54 000,00
706888	Autres	2 500,00	0,00	700,00	700,00	700,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	16 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	25 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
70874	Remb. frais par la CDE	107 000,00	0,00	108 000,00	108 000,00	108 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	63 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	3 205 000,00	0,00	2 333 067,00	2 333 067,00	2 333 067,00
73211	Attribution de compensation	1 842 000,00	0,00	949 567,00	949 567,00	949 567,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	832 500,00	0,00	890 000,00	890 000,00	890 000,00
73221	FNGIR	40 500,00	0,00	40 500,00	40 500,00	40 500,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	490 000,00	0,00	453 000,00	453 000,00	453 000,00
731	Fiscalité locale	22 485 000,00	0,00	23 184 916,00	23 184 916,00	23 184 916,00
73111	Impôts directs locaux	19 988 000,00	0,00	20 884 916,00	20 884 916,00	20 884 916,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	1 050 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	687 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73154	Droits de place	300 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	200 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00
7318	Autres	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	9 572 270,00	0,00	8 697 644,00	8 697 644,00	8 697 644,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	2 390 270,00	0,00	2 390 000,00	2 390 000,00	2 390 000,00
741123	DSU des communes	4 125 000,00	0,00	4 380 000,00	4 380 000,00	4 380 000,00
741127	DNP des communes	980 000,00	0,00	944 000,00	944 000,00	944 000,00
744	FCTVA	105 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
74718	Autres participations Etat	50 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
7472	Participation régions	7 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7473	Participation départements	17 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
747888	Autres	70 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	273 000,00	0,00	289 644,00	289 644,00	289 644,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	40 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
74888	Autres	1 515 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	682 000,00	0,00	765 800,00	765 800,00	765 800,00
752	Revenus des immeubles	350 000,00	0,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	237 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
75888	Autres	95 000,00	0,00	370 800,00	370 800,00	370 800,00
Total des recettes de gestion des services		37 407 370,00	0,00	37 835 127,00	37 835 127,00	37 835 127,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		37 407 370,00	0,00	37 835 227,00	37 835 227,00	37 835 227,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		2 696 129,66	2 926 652,14	0,00	214 417,00	630 000,00	233 200,00	4 500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	136 129,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 560 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	80 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 866 552,14	0,00	214 417,00	630 000,00	233 200,00	4 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		13 495 387,95	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 875 387,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 620 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		3 964 088,00	620 000,00	75 000,00	3 222 000,00		14 585 986,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		136 129,66
13	Subventions d'investissement	938 088,00	0,00	0,00	0,00		938 088,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 590 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	175 000,00	0,00	0,00	100 000,00		355 100,00
204	Subventions d'équipement versées	300 000,00	0,00	0,00	0,00		300 000,00
21	Immobilisations corporelles	785 000,00	40 000,00	75 000,00	1 100 000,00		4 948 669,14
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 660 000,00	580 000,00	0,00	2 022 000,00		5 212 000,00
26	Participations et créances rattachées	6 000,00	0,00	0,00	0,00		6 000,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		460 740,00	0,00	0,00	0,00		13 986 127,95
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		8 875 387,95
13	Subventions d'investissement	360 740,00	0,00	0,00	0,00		3 360 740,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 650 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	100 000,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		2 696 129,66
102	Dotations et fonds d'investissement	10 000,00
106	Réserves	126 129,66
164	Emprunts auprès des états financiers	2 560 000,00
RECETTES		13 495 387,95
102	Dotations et fonds d'investissement	2 179 489,00
106	Réserves	6 695 898,95
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	3 000 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	1 620 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 901 652,14	0,00	0,00	10 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	20 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	1 010 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	306 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	525 352,14	0,00	0,00	10 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 926 652,14
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 100,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 010 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 200,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 352,14
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	199 417,00	15 000,00	0,00	0,00	214 417,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	173 367,00	15 000,00	0,00	0,00	188 367,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	26 050,00	0,00	0,00	0,00	26 050,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	585 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	585 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	53 000,00	0,00	0,00	12 700,00	2 500,00	80 000,00	28 000,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	13 000,00	0,00	0,00	5 000,00	2 500,00	30 000,00	8 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 200,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 700,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	2 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	195 000,00	305 000,00	150 000,00	0,00	0,00	3 244 088,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	938 088,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	50 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 660 000,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 740,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 740,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 964 088,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	938 088,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 660 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	460 740,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 740,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	75 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	75 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 972 000,00	0,00	250 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00	0,00	190 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	2 022 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 222 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 040 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 022 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		2 438 477,50	25 421 510,00	0,00	2 054 393,00	782 550,00	1 039 615,00	409 074,00	0,00
011	Charges à caractère général	100 000,00	3 728 360,00	0,00	256 610,00	382 550,00	634 115,00	275 974,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	20 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 647 971,50	873 150,00	0,00	1 797 783,00	400 000,00	405 500,00	133 100,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	690 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		30 961 127,00	2 589 400,00	0,00	457 000,00	161 000,00	103 000,00	1 670 000,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	303 000,00	20 000,00	0,00	395 000,00	161 000,00	103 000,00	1 638 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	949 567,00	1 383 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	21 584 916,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	8 123 644,00	220 000,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	765 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	1 416 650,00	0,00	51 900,00	2 279 100,00		35 893 269,50
011	Charges à caractère général	0,00	1 239 650,00	0,00	16 900,00	2 279 100,00		8 913 259,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 750 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	177 000,00	0,00	0,00	0,00		177 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00		5 292 504,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		690 506,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		70 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	1 393 000,00	280 000,00	0,00	220 700,00		37 835 227,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	33 000,00	0,00	0,00	700,00		2 653 700,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 333 067,00
731	Fiscalité locale	0,00	1 100 000,00	280 000,00	0,00	220 000,00		23 184 916,00
74	Dotations et participations	0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00		8 697 644,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		765 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		2 438 477,50
615	Entretien et réparations	100 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	100 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 547 971,50
661	Charges d'intérêts	690 506,00
RECETTES		30 961 127,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	16 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	287 000,00
731	Fiscalité locale	21 584 916,00
732	Fiscalité reversée	949 567,00
741	D.G.F.	7 714 000,00
744	FCTVA	120 000,00
748	Autres attributions et participations	289 644,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		24 093 010,00	0,00	290 000,00	343 300,00	324 000,00	0,00	5 950,00	18 750,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 691 800,00	0,00	1 000,00	6 500,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	107 500,00	0,00	0,00	106 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	594 700,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	149 260,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	63 300,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	51 000,00	0,00	251 000,00	142 500,00	0,00	0,00	2 950,00	11 750,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	13 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	103 400,00	0,00	14 500,00	6 100,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	305 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	14 311 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	5 408 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	305 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	100 000,00	0,00	0,00	0,00	324 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	80 500,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 124 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	445 000,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
732	Fiscalité reversée	1 383 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00
748	Autres attributions et participations	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	390 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		346 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	346 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 421 510,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 702 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	614 700,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 260,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 311 800,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 408 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 200,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 589 400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 383 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 800,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	203 110,00	1 851 283,00	0,00	0,00	2 054 393,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	39 400,00	37 000,00	0,00	0,00	76 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	93 000,00	0,00	0,00	0,00	93 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	48 885,00	16 500,00	0,00	0,00	65 385,00
618	Divers	0,00	13 525,00	0,00	0,00	0,00	13 525,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
628	Divers	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	1 797 783,00	0,00	0,00	1 797 783,00
RECETTES		0,00	457 000,00	0,00	0,00	0,00	457 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	395 000,00	0,00	0,00	0,00	395 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		225 550,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	137 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	16 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	36 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	107 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement			
DEPENSES		0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	782 550,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	144 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 650,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 100,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	161 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	54 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	637 740,00	0,00	0,00	24 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	20 000,00	0,00	0,00	2 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	176 940,00	0,00	0,00	15 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 000,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	14 000,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	138 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	256 000,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		104 800,00	33 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	91 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	8 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 500,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	159 775,00	0,00	0,00	0,00	1 039 615,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	5 850,00	0,00	0,00	0,00	119 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00
618	Divers	0,00	0,00	78 625,00	0,00	0,00	0,00	272 615,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 800,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	27 100,00
628	Divers	0,00	0,00	36 300,00	0,00	0,00	0,00	51 800,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 500,00
RECETTES		0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	103 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		63 100,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	35 880,00	90 150,00	850,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00	6 600,00	850,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	77 500,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	1 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	200,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 255,00	3 250,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	150,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	250,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	225,00	200,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	63 100,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	108 000,00	0,00	0,00	1 530 000,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 530 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	61 170,00	74 000,00	0,00	33 924,00	409 074,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	3 100,00	17 750,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	60 000,00	55 000,00	0,00	0,00	212 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
618	Divers	0,00	0,00	420,00	0,00	0,00	450,00	1 370,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 505,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	5 600,00	6 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 074,00	24 499,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00	0,00	132 100,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	2 000,00	1 670 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 530 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
747	Participations	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	2 000,00	32 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	432 350,00	420 000,00	210 000,00	0,00	0,00	333 800,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	280 000,00	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 300,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
628	Divers	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	177 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 360 000,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	20 500,00	1 416 650,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	113 500,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	495 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 393 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
731	Fiscalité locale	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	51 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	16 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 049 100,00	0,00	230 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	52 500,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 945 000,00	0,00	60 000,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	170 000,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	26 600,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00	700,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 279 100,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 005 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 700,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					45 616 666,66									
1641 Emprunts en euros (total)					42 750 000,00									
(0067)	Crédit Agricole	19/12/2005	20/12/2005	20/03/2006	900 000,00	F	FIXE	3,680	3,787		T	C	N	A-1
(98-TIR-1)	Société Générale	18/09/2019	01/02/2020	01/05/2020	2 000 000,00	F	FIXE	0,880	0,896		T	C	O	A-1
00020098901 (104)	Crédit Mutuel	23/11/2022	30/11/2022	31/03/2023	1 000 000,00	F	FIXE	3,100	3,136		T	C	O	A-1
02GL1L014PR (82)	Crédit Agricole	12/12/2011	23/12/2011	15/04/2012	1 600 000,00	F	FIXE	4,300	4,372		T	P	O	A-1
100074/001 (103)	Société Générale	25/10/2022	09/12/2022	16/04/2023	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	2,464	3,850		T	C	O	A-1
1210611 (83)	Caisse Dépôts Consignations	19/12/2011	18/04/2012	01/01/2013	1 500 000,00	F	FIXE	4,510	4,510		A	P	O	A-1
1230625 (86)	Caisse Dépôts Consignations	14/09/2012	19/12/2012	01/11/2013	1 500 000,00	F	FIXE	4,420	4,420		A	P	O	A-1
1446 001 (94)	Société Générale	17/08/2016	29/09/2017	29/12/2017	4 000 000,00	F	FIXE	1,990	2,034		T	C	O	A-1
168673 (88)	Crédit Agricole	15/11/2013	20/11/2013	20/02/2014	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,268	0,037		T	C	N	A-1
168673 (92)	Crédit Agricole	04/11/2016	28/11/2016	28/02/2017	2 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,050	1,655		T	C	N	A-1
17258 (0075)	Société Générale	09/11/2007	01/09/2009	01/09/2010	2 000 000,00	F	FIXE	2,910	2,953		A	C	N	A-1
17974-001 (76)	Société Générale	02/10/2009	11/12/2009	11/03/2010	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,100	0,663		T	P	O	A-1
2112876 (95)	Crédit Agricole	12/10/2017	27/04/2018	25/01/2019	3 000 000,00	F	FIXE	1,460	1,464		A	P	O	A-1
226254eur02337330 (0071)	DEXIA CLF	08/11/2006	15/12/2006	01/12/2007	1 500 000,00	F	FIXE	4,130	4,130		A	P	O	A-1
2713326 (96)	Crédit Agricole	15/10/2018	27/01/2019	25/01/2020	2 000 000,00	F	FIXE	1,620	1,601		A	P	O	A-1
34-18455414 (107-TIR-2)	ARKEA Banque	05/11/2023	22/11/2023	19/01/2024	1 250 000,00	V	MOYEURIBOR03M	0,500	3,156		X	F	O	A-1
34FCT18455414 (87)	ARKEA Banque	25/09/2013	30/09/2013	30/01/2014	2 000 000,00	F	FIXE	3,550	3,602		A	C	O	A-1
CLTMI 2004 (105)	Crédit Agricole	23/12/2005	20/10/2022	22/01/2023	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,050	2,446		T	C	N	A-1
MIN506189EUR/0506658/001/1 (90)	LA BANQUE POSTALE	31/10/2014	26/08/2015	01/09/2016	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,350	2,527		A	C	O	A-1
MIR226254EUR/0233733 (0070)	DEXIA CLF	17/12/2004	22/05/2006	01/07/2007	1 500 000,00	F	FIXE	4,120	4,115		A	P	O	A-1
MON249076EUR0262154 (0073)	DEXIA CLF	06/07/2007	15/11/2007	01/11/2008	2 000 000,00	F	FIXE	4,800	4,799		A	P	O	A-1
MON272602EUR0291138001 (77)	DEXIA CLF	07/10/2010	05/11/2010	01/03/2011	312 500,00	F	FIXE	2,320	2,341		T	P	O	A-1
MON272603EUR0291139001 (78)	DEXIA CLF	07/10/2010	05/11/2010	01/03/2011	687 500,00	F	FIXE	3,270	3,311		T	P	O	A-1
eur/0279393/001 (0074)	DEXIA CLF	15/10/2008	06/11/2008	01/12/2009	3 000 000,00	F	FIXE	4,950	5,021		A	P	O	A-1
min280761eur (89)	LA BANQUE POSTALE	09/10/2013	05/05/2014	01/06/2015	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	1,984	2,060		A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					2 866 666,66									
17974-003 (80) 20/06/2007 (0661)	Société Générale Crédit Agricole	26/08/2011 19/06/2007	01/12/2011 20/06/2007	01/01/2012 08/12/2007	1 000 000,00 1 866 666,66	F C	FIXE TAUX STRUCTURES	2,490 2,470	2,519 2,505		M A	C C	O N	A-1 B-4
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					17 241,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					17 241,00									
2019-1034 (99)	Caisse d'Allocations Familiales	20/11/2019	16/03/2020	01/03/2021	17 241,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					45 633 907,66									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		24 174 228,86					2 511 278,88	658 965,17	0,00	173 786,48
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		23 040 896,07					2 394 612,17	644 101,42	0,00	172 964,24
(0067)	N	0,00	A-1	90 000,00	1,97	F	FIXE	3,680	45 000,00	2 726,07	0,00	55,97
(98-TIR-1)	N	0,00	A-1	1 625 000,00	16,08	F	FIXE	0,880	100 000,00	14 202,22	0,00	2 273,95
00020098901 (104)	N	0,00	A-1	950 000,00	19,00	F	FIXE	3,100	50 000,00	28 868,76	0,00	77,50
02GL1L014PR (82)	N	0,00	A-1	827 487,67	8,04	F	FIXE	4,300	85 458,58	34 216,22	0,00	6 762,95
100074/001 (103)	N	0,00	A-1	962 500,00	19,04	V	EURIBOR03M	4,695	50 000,00	45 047,55	0,00	9 163,40
1210611 (83)	N	0,00	A-1	501 299,53	3,00	F	FIXE	4,510	117 158,14	22 608,61	0,00	17 324,78
1230625 (86)	N	0,00	A-1	499 254,48	3,83	F	FIXE	4,420	116 836,56	22 067,05	0,00	2 824,86
1446 001 (94)	N	0,00	A-1	2 750 000,00	13,74	F	FIXE	1,990	200 000,00	54 119,70	0,00	422,88
168673 (88)	N	0,00	A-1	1 000 000,00	9,89	F	FIXE	0,670	100 000,00	6 555,77	0,00	703,50
168673 (92)	N	0,00	A-1	1 222 222,16	10,91	V	EURIBOR3M	3,985	111 111,12	48 041,88	0,00	4 211,17
17258 (0075)	N	0,00	A-1	600 000,00	5,67	F	FIXE	0,080	100 000,00	488,00	0,00	135,56
17974-001 (76)	N	0,00	A-1	560 765,11	5,94	V	EURIBOR3M	4,619	68 146,21	25 163,00	0,00	1 327,32
2112876 (95)	N	0,00	A-1	2 329 459,14	14,07	F	FIXE	1,460	140 038,87	34 010,10	0,00	29 869,44
226254eur02337330 (0071)	N	0,00	A-1	309 067,51	2,92	F	FIXE	4,130	98 882,41	12 764,49	0,00	737,26
2713326 (96)	N	0,00	A-1	1 649 705,31	15,07	F	FIXE	1,620	91 148,90	26 725,23	0,00	23 592,96
34-18455414 (107-TIR-2)	N	0,00	A-1	1 250 000,00	0,05	V	MOYEURIBOR03M	0,500	0,00	6 170,11	0,00	0,00
34FCT18455414 (87)	N	0,00	A-1	666 666,70	4,08	F	FIXE	3,550	133 333,33	23 666,67	0,00	17 433,15
CLTMI 2004 (105)	N	0,00	A-1	918 367,36	11,00	V	EURIBOR03M	4,008	81 632,64	36 254,28	0,00	6 633,91
MIN506189EUR/0506658/001/1 (90)	N	0,00	A-1	1 200 000,00	11,67	V	EURIBOR12M	5,255	100 000,00	64 111,00	0,00	19 429,18
MIR226254EUR/0233733 (0070)	N	0,00	A-1	308 853,89	2,50	F	FIXE	0,560	98 823,84	1 729,58	0,00	592,92
MON249076EUR0262154 (0073)	N	0,00	A-1	562 071,11	3,83	F	FIXE	4,800	130 795,54	26 979,41	0,00	3 459,66
MON272602EUR0291138001 (77)	N	0,00	A-1	126 132,91	6,92	F	FIXE	2,320	16 792,92	2 780,88	0,00	218,44
MON272603EUR0291139001 (78)	N	0,00	A-1	292 795,87	6,92	F	FIXE	3,270	37 854,27	9 113,39	0,00	717,87
eur/0279393/001 (0074)	N	0,00	A-1	1 039 247,29	4,92	F	FIXE	4,950	188 265,51	52 300,12	0,00	3 627,31
min280761eur (89)	N	0,00	A-1	800 000,03	5,42	V	EURIBOR12M	5,335	133 333,33	43 391,33	0,00	21 368,30
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		1 133 332,79					116 666,71	14 863,75	0,00	822,24
17974-003 (80)	N	0,00	A-1	399 999,52	7,92	V	EURIBOR3M	4,610	50 000,04	9 555,84	0,00	519,83
20/06/2007 (0661)	N	0,00	A-1	733 333,27	10,94	F	FIXE	0,710	66 666,67	5 307,91	0,00	302,41
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		12 068,70					1 724,10	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		12 068,70					1 724,10	0,00	0,00	0,00
2019-1034 (99)	N	0,00	A-1	12 068,70	6,17	F	FIXE	0,000	1 724,10	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		24 186 297,56					2 513 002,98	658 965,17	0,00	173 786,48

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	28	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	24 186 297,56	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2023-11-08
	Catégories de biens amortis		
L	M57-Documents d'urbanisme	10	08/11/2023
L	M57-Frais d'études non amortis	0	08/11/2023
L	M57-Frais d'études	5	08/11/2023
L	M57-Frais de recherches et de développement	5	08/11/2023
L	M57-Frais d'insertion	5	08/11/2023
L	M57-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0	08/11/2023
L	M57-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0	08/11/2023
L	M57-Subvention équipement public gpt collectivité	15	08/11/2023
L	M57-Subvention équipement public autres gpts coll	15	08/11/2023
L	M57-Subvention équipement privé	5	08/11/2023
L	M57-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0	08/11/2023
L	M57-BATIMENTS ET INSTALLATIONS	0	08/11/2023
L	M57- Concessions et droits similaires logiciels	2	08/11/2023
L	M57-Droit au Bail	5	08/11/2023
L	M57-TERRAINS NUS	0	08/11/2023
L	M57-TERRAIN DE VOIRIE	0	08/11/2023
L	M57-TERRAINS AMENAGES AUTRES QUE VOIRIE	0	08/11/2023
L	M57-AUTRES TERRAINS	0	08/11/2023
L	M57-Plantations d'arbres et d'arbustes	15	08/11/2023
L	M57- AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15	08/11/2023
L	M57-BATIMENTS ADMINISTRATIFS	0	08/11/2023
L	M57-BATIMENTS SCOLAIRES	0	08/11/2023
L	M57-EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	0	08/11/2023
L	M57-AUTRES BATIMENTS PUBLICS	0	08/11/2023
L	M57-Immeubles de rapport	40	08/11/2023
L	M57-INSTAL. GEN. AGENCEMENTS AMENAG CONST.bat publ	15	08/11/2023
L	M57-RESEAUX CABLES	30	08/11/2023
L	M57-AUTRES RESEAUX	30	08/11/2023
L	M57-AUTRES CONSTRUCTIONS	0	08/11/2023
L	M57-RESEAUX DE VOIRIE	0	08/11/2023
L	M57-INSTALLATIONS DE VOIRIE	15	08/11/2023

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57-RESEAUX D'ELECTRIFICATION	30	08/11/2023
L	M57-Matériels et outil incendies matériel roulant	10	08/11/2023
L	M57-Autres matériels et outil incendies poteaux in	10	08/11/2023
L	M57-Matériel technique scolaire	10	08/11/2023
L	M57-Matériel et outillage de voirie roulant	10	08/11/2023
L	M57-Installations, matériel et outillage des canti	8	08/11/2023
L	M57-Autres matériels techniques	10	08/11/2023
L	M57-AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TE	8	08/11/2023
L	M57-OEUVRES ET OBJETS D'ART	30	08/11/2023
L	M57-FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	10	08/11/2023
L	M57-Installations générales, agenc., amngt divers	15	08/11/2023
L	M57- Autres matériels de transport	7	08/11/2023
L	M57-Matériel informatique scolaire	5	08/11/2023
L	M57-Autres matériels informatique	5	08/11/2023
L	M57-Matériels de bureau et mobilier scolaires	10	08/11/2023
L	M57-Autres matériels de bureau et mobiliers	10	08/11/2023
L	M57-Matériels de téléphonie	5	08/11/2023
L	M57-Autres	8	08/11/2023
L	M57-AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	0	08/11/2023
L	M57-CONSTRUCTIONS / TRAVAUX	0	08/11/2023
L	M57-AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	0	08/11/2023
L	M57-AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	0	08/11/2023

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	54 439 713,95	31 465 450,23	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					54 439 713,95	31 465 450,23										629 090,07	1 710 161,68	
3F Occitanie	2016	P	Jeu de Mail rue de la Treille Muscate	Caisse Dépôts Consignations	2 230 225,00	1 940 569,84	32,00	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1		26 197,69	44 361,06
3F Occitanie	2016	P	Jeu de Mail rue de la Treille Muscate	Caisse Dépôts Consignations	991 026,00	898 282,63	42,00	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1		12 126,82	14 242,16
3F Occitanie	2016	P	Jeu de Mail rue de la Treille Muscate	Caisse Dépôts Consignations	1 208 992,00	1 025 508,18	32,00	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		5 640,29	27 119,71
3F Occitanie	2016	P	Jeu de Mail rue de la Treille Muscate	Caisse Dépôts Consignations	434 158,00	383 871,18	42,00	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		2 111,29	7 438,33
APAJH	2011	P	EG Foyer hebergement	CREDIT FONCIER	580 000,00	445 650,73	17,91	T	V	LIVA	3,404	V	LIVA	3,360	A-1		14 776,37	15 848,83
ERILIA	1992	P	emp gar	Caisse Dépôts Consignations	2 601 189,18	532 222,94	3,00	A	F	FIXE	4,672	F	FIXE	3,550	A-1		18 893,91	126 638,08
ERILIA	1992	P	Emp Gar	Caisse Dépôts Consignations	2 483 631,63	498 794,32	3,83	A	F	FIXE	4,412	F	FIXE	3,550	A-1		17 707,20	118 684,01
ERILIA	1993	P	Hameau des Lanes	Caisse Dépôts Consignations	2 191 281,12	537 058,37	4,25	A	F	FIXE	4,382	F	FIXE	3,550	A-1		19 065,58	100 553,90
FDI HABITAT	2001	P	LOT TERRO D OC	Caisse Dépôts Consignations	2 380 907,13	947 276,87	9,75	A	F	FIXE	3,349	F	FIXE	3,450	A-1		32 681,05	84 426,29
FDI HABITAT	2002	P	IMMEUBLE MALGOIRE	Caisse Dépôts Consignations	35 673,07	19 489,82	13,08	A	F	FIXE	3,527	F	FIXE	3,450	A-1		672,40	1 106,31

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FDI HABITAT	2002	P	IMMEUBLE MALGOIRE	Caisse Dépôts Consignations	48 795,20	37 531,88	28,08	A	F	FIXE	3,510	F	FIXE	3,450	A-1		1 294,85	773,45
FDI HABITAT	1991	P	10 LGT RUE DE LA PAIX FDI HABITAT	Caisse Dépôts Consignations	67 516,42	10 490,43	2,58	A	F	FIXE	4,333	F	FIXE	3,550	A-1		372,41	3 383,56
FDI HABITAT	1995	P	33 LGT PORTES MER	Caisse Dépôts Consignations	1 419 978,83	455 639,30	6,25	A	F	FIXE	4,022	F	FIXE	3,550	A-1		16 175,19	58 948,30
FDI HABITAT	1995	P	9 LGT RUE PAIX FDI HABITAT	Caisse Dépôts Consignations	60 501,88	19 135,82	6,92	A	F	FIXE	3,768	F	FIXE	3,550	A-1		679,32	2 475,70
FDI HABITAT	1995	P	72 LGT MAS CHAMBON	Caisse Dépôts Consignations	3 147 025,42	995 052,96	6,92	A	F	FIXE	3,774	F	FIXE	3,550	A-1		35 324,38	128 734,89
FDI HABITAT	1998	P	LOGT TERRO D OC	Caisse Dépôts Consignations	1 999 331,42	722 895,71	7,17	A	F	FIXE	3,442	F	FIXE	3,550	A-1		25 662,80	80 438,70
FDI HABITAT	2003	P	Rue Max DORMOY 11 lgt Emp Gar	Caisse Dépôts Consignations	253 756,80	192 582,80	29,75	A	F	FIXE	2,936	F	FIXE	2,950	A-1		5 681,20	4 080,83
FDI HABITAT	2003	P	Rue Max DORMOY 11 Lgt Emp Gar	Caisse Dépôts Consignations	13 500,00	7 466,28	14,75	A	F	FIXE	2,933	F	FIXE	2,950	A-1		220,26	402,91
FDI HABITAT	2003	P	3 Lgt rue Antoine MENARD	Caisse Dépôts Consignations	25 704,00	19 923,17	30,76	A	V	LIVA	2,804	V	LIVA	2,950	A-1		587,74	401,80
FDI HABITAT	2003	P	3 Lgt rue Antoine MENARD	Caisse Dépôts Consignations	96 750,00	56 361,73	15,75	A	V	LIVA	2,765	V	LIVA	2,950	A-1		1 662,67	2 807,20
FDI HABITAT	2009	P	EG LES COCARDIERS	Caisse Dépôts Consignations	19 985,00	15 396,50	35,67	A	F	FIXE	1,049	F	FIXE	1,050	A-1		161,67	354,14
FDI HABITAT	2009	P	EG LES COCARDIERS	Caisse Dépôts Consignations	102 732,00	71 540,64	25,67	A	F	FIXE	1,049	F	FIXE	1,050	A-1		751,18	2 407,38
FDI HABITAT	2009	P	EG LES COCARDIERS	Caisse Dépôts Consignations	79 940,00	64 354,58	35,67	A	F	FIXE	1,849	F	FIXE	1,850	A-1		1 190,56	1 273,83
FDI HABITAT	2009	P	EG LES COCARDIERS	Caisse Dépôts Consignations	410 928,00	299 794,31	25,67	A	F	FIXE	1,849	F	FIXE	1,850	A-1		5 546,20	9 083,24
FDI HABITAT	2013	P	Ext foyer D. Meyer	Caisse Dépôts Consignations	93 050,00	53 180,48	10,67	A	F	FIXE	1,850	F	FIXE	1,850	A-1		983,84	4 403,77
FDI HABITAT	2012	P	ilot caladons	Caisse Dépôts Consignations	106 170,40	92 650,85	38,33	A	F	FIXE	2,050	F	FIXE	2,050	A-1		1 899,35	1 435,59
FDI HABITAT	2012	P	ilot caladons	Caisse Dépôts Consignations	203 976,50	165 922,51	28,33	A	F	FIXE	2,050	F	FIXE	2,050	A-1		3 401,41	4 011,05
FDI HABITAT	2012	P	ilot caladons	Caisse Dépôts Consignations	97 888,00	87 970,88	38,33	A	F	FIXE	2,850	F	FIXE	2,850	A-1		2 507,17	1 117,82
FDI HABITAT	2012	P	ilot caladons	Caisse Dépôts Consignations	188 064,80	157 998,30	28,33	A	F	FIXE	2,850	F	FIXE	2,850	A-1		4 502,95	3 341,33

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FDI HABITAT	2020	P	Le Courlis - Place des Martyrs - 4 Lgts	Caisse Dépôts Consignations	34 055,25	31 640,23	36,08	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300	A-1		94,92	809,84
FDI HABITAT	2020	P	Le Courlis - Place des Martyrs - 4 Lgts	Caisse Dépôts Consignations	19 636,50	18 889,63	56,08	A	V	LIVRETA	0,920	V	LIVRETA	0,920	A-1		173,78	253,55
FDI HABITAT	2020	P	Le Courlis - Place des Martyrs - 4 Lgts	Caisse Dépôts Consignations	33 285,75	31 327,18	36,08	A	V	LIVRETA	2,378	V	LIVRETA	2,600	A-1		814,51	513,90
FDI HABITAT	2020	P	Le Courlis - Place des Martyrs - 4 Lgts	Caisse Dépôts Consignations	65 896,50	63 390,13	56,08	A	V	LIVRETA	0,920	V	LIVRETA	0,920	A-1		583,19	850,88
FDI HABITAT	2020	P	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	392 547,00	364 709,68	36,33	A	V	LIVRETA	0,300	V	LIVRETA	0,300	A-1		1 094,13	9 334,84
FDI HABITAT	2020	P	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	197 399,25	189 703,64	56,33	A	V	LIVRETA	0,840	V	LIVRETA	0,840	A-1		1 593,51	2 608,42
FDI HABITAT	2020	P	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	823 850,25	773 780,78	36,33	A	V	LIVRETA	1,100	V	LIVRETA	1,100	A-1		8 511,59	17 058,35
FDI HABITAT	2020	P	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	414 287,25	398 136,29	56,33	A	V	LIVRETA	0,840	V	LIVRETA	0,840	A-1		3 344,35	5 474,35
FDI HABITAT	2020	C	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	24 375,00	24 375,00	36,33	A	V	FIXE	0,365	V	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00
FDI HABITAT	2020	C	Le Grenadier	Caisse Dépôts Consignations	26 250,00	26 250,00	55,33	A	V	FIXE	1,394	V	FIXE	1,600	A-1		420,00	0,00
HLM UN TOIT POUR TOUS	1991	P	CONSTRUCTION LOGEMENTS	Caisse Dépôts Consignations	2 115 825,15	475 300,38	3,67	A	F	FIXE	4,014	F	FIXE	4,790	A-1		22 766,89	109 653,80
HLM UN TOIT POUR TOUS	2010	P	EG RESIDENCE DU DOMAINE	Caisse Dépôts Consignations	260 534,16	199 896,61	26,75	A	F	FIXE	1,549	F	FIXE	1,550	A-1		3 098,40	5 484,96
HLM UN TOIT POUR TOUS	2010	P	EG RESIDENCE DU DOMAINE	Caisse Dépôts Consignations	294 336,66	257 435,01	36,75	A	F	FIXE	2,348	F	FIXE	2,350	A-1		6 049,72	3 668,03
HLM UN TOIT POUR TOUS	2010	P	EG RESIDENCE DU DOMAINE	Caisse Dépôts Consignations	947 753,67	733 078,24	26,58	A	V	LIVRETA	1,649	F	FIXE	1,020	A-1		7 477,40	23 721,10
HLM UN TOIT POUR TOUS	2010	P	EG RESIDENCE DU DOMAINE	Caisse Dépôts Consignations	99 632,71	83 706,96	36,75	A	F	FIXE	1,549	F	FIXE	1,550	A-1		1 297,46	1 458,02
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	117 333,18	93 850,13	28,33	A	F	FIXE	3,300	F	FIXE	1,700	A-1		1 595,45	2 530,65
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	45 133,61	38 720,89	38,33	A	F	FIXE	3,350	F	FIXE	1,700	A-1		658,25	707,94
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	1 796 388,32	1 397 788,38	26,58	A	V	LIVRETA	1,567	F	FIXE	1,020	A-1		14 257,44	45 229,95
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	76 798,33	61 469,06	28,33	A	F	FIXE	3,350	F	FIXE	1,700	A-1		1 044,97	1 657,50

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	307 797,29	268 602,92	38,33	A	F	FIXE	2,050	F	FIXE	2,050	A-1		5 506,36	4 161,89
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	685 832,23	557 882,91	28,33	A	F	FIXE	2,050	F	FIXE	2,050	A-1		11 436,60	13 486,38
HLM UN TOIT POUR TOUS	2012	P	les 4 saisons	Caisse Dépôts Consignations	663 197,00	596 007,83	38,33	A	F	FIXE	2,850	F	FIXE	2,850	A-1		16 986,22	7 573,26
HLM UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Les Lavandières	Caisse Dépôts Consignations	856 780,00	737 989,70	32,92	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1		9 962,86	17 898,71
HLM UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Les Lavandières	Caisse Dépôts Consignations	66 339,00	59 503,96	42,92	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1		803,30	1 029,87
HLM UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Les Lavandières	Caisse Dépôts Consignations	24 205,00	21 202,49	42,92	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		116,61	438,42
HLM UN TOIT POUR TOUS	2017	P	Les Lavandières	Caisse Dépôts Consignations	343 631,00	288 805,56	32,92	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		1 588,43	8 005,46
NOUVEAU LOGIS MERD	1999	P	Immeuble Sauvageol et chateau	Caisse Dépôts Consignations	120 089,56	43 199,58	7,00	A	F	FIXE	3,734	F	FIXE	3,550	A-1		1 533,58	4 810,73
NOUVEAU LOGIS MERD	1999	P	Immeuble Sauvageol Chateau	Caisse Dépôts Consignations	270 630,32	93 040,30	7,00	A	F	FIXE	3,231	F	FIXE	3,050	A-1		2 837,73	10 545,15
OPH/ACM ex SHEMC	1998	C	30 LGT LES CLAUZADES	Caisse Dépôts Consignations	1 716 840,95	516 704,58	6,33	A	F	FIXE	3,740	F	FIXE	3,550	A-1		18 343,02	68 025,71
OPH/ACM ex SHEMC	2010	P	EG lgt route de Montpellier	Caisse Dépôts Consignations	67 799,00	54 699,02	36,08	A	V	LIVA	1,499	V	LIVA	1,500	A-1		820,49	1 116,65
OPH/ACM ex SHEMC	2010	P	EG lgt route de Montpellier	Caisse Dépôts Consignations	576 322,75	425 128,21	26,08	A	V	LIVA	1,499	V	LIVA	1,500	A-1		6 376,92	12 887,88
OPH/ACM ex SHEMC	2010	P	EG lgt route de Montpellier	Caisse Dépôts Consignations	75 295,25	53 871,09	26,08	A	V	LIVA	0,949	V	LIVA	0,950	A-1		511,78	1 759,68
OPH/ACM ex SHEMC	2017	P	Résidence Les Nénuphars	Caisse Dépôts Consignations	165 552,00	138 190,06	33,58	A	V	LIVRETA	0,547	V	LIVRETA	0,550	A-1		772,71	4 459,97
OPH/ACM ex SHEMC	2017	P	Résidence Les Nénuphars	Caisse Dépôts Consignations	380 356,50	323 310,33	33,58	A	V	LIVRETA	1,335	V	LIVRETA	1,350	A-1		4 437,44	9 459,29
Office Public HLM	2001	P	6 LGT RUE REMPARTS	Caisse Dépôts Consignations	129 133,12	66 693,68	12,42	A	F	FIXE	3,396	F	FIXE	3,450	A-1		2 300,93	4 152,09
Office Public HLM	2001	P	RES CLOS LES PLATANES	Caisse Dépôts Consignations	315 593,08	162 995,15	12,33	A	F	FIXE	3,383	F	FIXE	3,450	A-1		5 623,33	10 147,45
Office Public HLM	2001	P	RES CLOS LES PLATANES	Caisse Dépôts Consignations	72 068,22	35 775,16	12,33	A	F	FIXE	2,980	F	FIXE	2,950	A-1		1 055,37	2 297,81
Office Public HLM	1995	P	CONSTRUCTION 24 LOGEMENTS	Caisse Dépôts Consignations	668 646,01	137 337,88	3,08	A	F	FIXE	4,170	F	FIXE	5,512	A-1		4 875,49	32 678,42
Office Public HLM	1996	P	3 LGT ESPL MELEZES	Caisse Dépôts Consignations	120 342,52	28 111,51	4,50	A	F	FIXE	3,356	F	FIXE	3,050	A-1		857,40	5 314,79

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Office Public HLM	1996	P	27 LGT ESPLANADE MELEZES	Caisse Dépôts Consignations	790 369,53	194 545,23	4,50	A	F	FIXE	3,834	F	FIXE	3,550	A-1		6 906,36	36 413,63
Office Public HLM	1998	P	3 LGT TAPIS VERT	Caisse Dépôts Consignations	48 028,13	13 347,02	6,42	A	F	FIXE	3,649	F	FIXE	3,550	A-1		473,82	1 788,80
Office Public HLM	1998	P	4 LGT RUE LIBERATION	Caisse Dépôts Consignations	96 810,86	26 903,69	6,42	A	F	FIXE	3,649	F	FIXE	3,550	A-1		955,08	3 605,71
Office Public HLM	2001	P	6 LGT RUE DES REMPARTS	Caisse Dépôts Consignations	28 444,49	14 120,07	12,42	A	F	FIXE	2,984	F	FIXE	2,950	A-1		416,54	906,92
Office Public HLM	2007	P	EG 5 lgt Terro d'Oc	Caisse Dépôts Consignations	100 844,50	72 878,45	23,50	A	V	LIVA	2,748	V		2,750	A-1		2 004,16	2 184,07
Office Public HLM	2007	P	EG 23 lgt Terro d'Oc	Caisse Dépôts Consignations	400 158,50	272 807,68	18,50	A	V	LIVA	3,397	V		3,400	A-1		9 275,46	10 451,06
SAHLM MEDITERRANNE SAHLM MEDITERRANNE SOCADAL CILEO	2003	P	LE CLOS DES BOTANISTES	CREDIT FONCIER	2 949 617,00	1 379 608,82	10,25	A	V	LIVA	3,302	V	LIVA	3,850	A-1		53 114,94	108 838,53
	2005	C	Clos des Botanistes emp G	CREDIT FONCIER	812 574,00	403 770,45	10,91	A	V	LIVA	3,432	V	LIVA	3,550	A-1		14 333,85	30 566,82
	2011	P	llot JJ Rousseau	CREDIT FONCIER	444 729,00	297 092,83	17,50	T	V	LIVA	2,216	V	LIVA	2,140	A-1		6 241,49	14 546,16
VILOGIA	2015	P	Résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	770 870,25	659 127,18	31,17	A	F	FIXE	1,877	F	FIXE	1,860	A-1		12 259,76	15 257,85
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	386 604,00	346 302,45	41,17	A	F	FIXE	1,874	F	FIXE	1,860	A-1		6 441,23	5 512,52
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	345 008,25	282 244,82	31,17	A	F	FIXE	0,564	F	FIXE	0,550	A-1		1 552,35	8 090,90
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	163 211,25	140 164,19	41,17	A	F	FIXE	0,561	F	FIXE	0,550	A-1		770,90	2 975,75
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	942 664,50	793 063,96	31,17	A	F	FIXE	1,366	F	FIXE	1,350	A-1		10 706,36	19 978,66
VILOGIA	2015	P	résidence rue des Aires	Caisse Dépôts Consignations	508 353,75	448 506,32	41,17	A	F	FIXE	1,363	F	FIXE	1,350	A-1		6 054,83	8 005,91
VILOGIA	2016	P	La Noria	Caisse Dépôts Consignations	1 427 928,00	1 229 949,53	32,67	A	F	FIXE	1,348	F	FIXE	1,350	A-1		16 604,32	29 830,38
VILOGIA	2016	P	La Noria	Caisse Dépôts Consignations	840 204,75	753 636,77	42,67	A	F	FIXE	1,348	F	FIXE	1,350	A-1		10 174,10	13 043,62
VILOGIA	2016	P	La Noria	Caisse Dépôts Consignations	802 090,50	674 119,04	32,67	A	F	FIXE	0,549	F	FIXE	0,550	A-1		3 707,66	18 686,04
VILOGIA	2016	P	La Noria	Caisse Dépôts Consignations	307 560,75	269 409,32	42,67	A	F	FIXE	0,549	F	FIXE	0,550	A-1		1 481,75	5 570,77
herault habitat	2014	P	Route de Montpellier 24 logts	Caisse Dépôts Consignations	24 817,75	21 851,35	40,33	A	F	FIXE	1,850	F	FIXE	1,850	A-1		404,25	360,83

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
herault habitat	2014	P	Route de Montpellier 24 logts	Caisse Dépôts Consignations	402 879,00	336 080,33	30,33	A	F	FIXE	1,850	F	FIXE	1,850	A-1		6 217,49	8 125,39
promologis	1996	P	4 LGT MONTCALM	Caisse Dépôts Consignations	126 427,01	31 692,81	4,25	A	F	FIXE	3,350	F	FIXE	3,050	A-1		966,63	5 930,32
promologis	1996	C	14 LGT MONTCALM	Caisse Dépôts Consignations	549 653,54	134 665,38	4,25	A	F	FIXE	3,844	F	FIXE	3,550	A-1		4 780,62	25 213,52
promologis	2015	P	Terrasses de l'hôtel de ville	Caisse Dépôts Consignations	63 703,50	52 146,10	31,42	A	V	LIVA	1,600	V	LIVA	1,600	A-1		834,34	1 474,76
promologis	2015	P	Terrasses de l'hôtel de ville	Caisse Dépôts Consignations	48 385,50	40 772,40	41,42	A	V	LIVA	1,600	V	LIVA	1,600	A-1		652,36	945,65
promologis	2015	P	Terrasses de l'hôtel de ville	Caisse Dépôts Consignations	49 751,25	39 166,67	31,42	A	V	LIVA	0,800	V	LIVA	0,800	A-1		313,34	1 295,56
promologis	2015	P	Terrasses de l'hôtel de ville	Caisse Dépôts Consignations	29 655,00	24 461,62	41,42	A	V	LIVA	0,800	V	LIVA	0,800	A-1		195,69	633,80
promologis	2019	P	Villa Color - Prêt Locatif	Caisse Dépôts Consignations	721 247,25	672 847,70	35,00	A	F	FIXE	1,350	F	FIXE	1,350	A-1		9 083,45	12 783,43
promologis	2019	P	Villa Color	Caisse Dépôts Consignations	290 070,00	266 587,78	35,00	A	F	FIXE	0,550	F	FIXE	0,550	A-1		1 466,24	6 044,71
promologis	2019	P	Villa Color	Caisse Dépôts Consignations	700 770,75	674 997,35	55,00	A	F	FIXE	1,120	F	FIXE	1,120	A-1		7 559,97	6 803,52
promologis	2019	P	Villa Color	Caisse Dépôts Consignations	281 834,25	271 468,77	55,00	A	F	FIXE	1,120	F	FIXE	1,120	A-1		3 040,45	2 736,23
TOTAL GENERAL					54 439 713,95	31 465 450,23											629 090,07	1 710 161,68

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	3 254 023,87
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	3 254 023,87
Recettes réelles de fonctionnement	II	38 629 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	8,42

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		95,00	0,00	95,00	86,10	8,00	94,10
Adjoint administratif	C	11,00	0,00	11,00	9,00	2,00	11,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	27,00	0,00	27,00	26,80	0,00	26,80
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	10,00	0,00	10,00	9,80	0,00	9,80
Attaché	A	15,00	0,00	15,00	10,00	5,00	15,00
Attaché hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Rédacteur	B	14,00	0,00	14,00	12,80	1,00	13,80
Rédacteur principal 1ère classe	B	8,00	0,00	8,00	7,70	0,00	7,70
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		193,00	22,00	215,00	181,40	30,00	211,40
Adjoint technique	C	51,00	21,00	72,00	44,70	24,00	68,70
Adjoint technique principal 1ère classe	C	32,00	0,00	32,00	31,80	0,00	31,80
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35,00	0,00	35,00	35,00	0,00	35,00
Agent de maîtrise	C	31,00	0,00	31,00	29,90	1,00	30,90
Agent de maîtrise principal	C	21,00	0,00	21,00	21,00	0,00	21,00
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	10,00	1,00	11,00	6,00	5,00	11,00
Technicien principal de 1ère classe	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Technicien principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		22,00	0,00	22,00	20,80	1,00	21,80
Agent social principal 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1°classe	C	18,00	0,00	18,00	17,80	0,00	17,80
Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2°classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conseiller socio-éducatif supérieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		16,00	0,00	16,00	15,00	1,00	16,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Educateur de jeunes	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Puéricultrice	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Conseiller des APS	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur des APS	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur principal des APS 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Educateur principal des APS 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		7,00	0,00	7,00	5,80	1,00	6,80
Adjoint du patrimoine	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de conservation du patrimoine principal 2ème classe	A	4,00	0,00	4,00	2,80	1,00	3,80
Attaché de conservation du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		7,00	0,00	7,00	4,00	3,00	7,00
Adjoint d animation	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Animateur	B	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Animateur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		36,00	0,00	36,00	36,00	0,00	36,00
Brigadier chef principal	C	20,00	0,00	20,00	20,00	0,00	20,00
Chef de police	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police municipal	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Chef de service de police municipal principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur de police municipale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien brigadier	C	12,00	0,00	12,00	12,00	0,00	12,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		386,00	22,00	408,00	359,10	44,00	403,10

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N - B9 - Page 177

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION	CATÉGORIES (1)	SECTEURS (2)	RÉMUNÉRATION (3)		CONTRAT	
			INDICE (8)	EUROS	FONDEMENT DU CONTRAT (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)	44,5					
Attaché (2)	A	ADM	390		L332-14	CDD
Attaché (1)	A	ADM	430		L332-14	CDD
Attaché (1)	A	ADM	450		L332-14	CDD
Attaché (1)	A	ADM	480		L332-14	CDD
Rédacteur (1)	B	ADM	381		L332-14	CDD
Adjoint administratif (2)	C	ADM	361		L332-14	CDD
Technicien (1)	B	TECH	372		L332-14	CDD
Technicien (1)	B	TECH	381		L332-14	CDD
Technicien (1)	B	TECH	415		L332-14	CDD
Technicien (1)	B	TECH	431		L332-14	CDD
Technicien (0,50 TNC)	B	TECH	431		L332-23-1	CDD
Adjoint technique (9)	C	TECH	361		L332-14	CDD
Adjoint technique (10 TNC)	C	TECH	361		L332-14	CDD
Adjoint technique (1)	C	TECH	363		L332-14	CDD
Adjoint technique (1)	C	TECH	364		L332-14	CDD
Adjoint technique (1)	C	TECH	368		L332-14	CDD
Adjoint technique (4)	C	TECH	371		L332-14	CDD
Assistant de conservation du patrimoine principale de 2ème classe (1)	B	CULT	371		L332-14	CDD
Animateur (1)	B	ANIM	368		L332-14	CDD
Animateur (1)	B	ANIM	431		L332-14	CDD
Adjoint d'animation (1)	C	ANIM	367		L332-14	CDD
Assistant socio-éducatif (1)	A	MS	390		L332-14	CDD
Auxiliaire de puériculture classe (1)	B	MS	368		L332-14	CDD
agent occupant un emploi non permanent (7)	6					
Collaborateur de Cabinet (1)	A	OTR	363		L333-1 et s.	CDD
Apprenti (1)	B	OTR	-		A	A – apprenti
Adulte relais (1)	A	OTR	-		A	A – contrat aidé
Service civique (1)	C	OTR	-		A	A – service civique
Contrat de projet (1)	B	OTR	-		A	A – contrat de projet
Contrat de projet (1)	C	OTR	-		A	A – contrat de projet
TOTAL GÉNÉRAL	50,5					

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
- Puces	RCM Pages	RCM Pages	SARL	0,00
- Parking du canal et stationnement payant	Indigo	Indigo	SA	65 000,00
- Restauration	Elior	Elior	SA	338 000,00
- Spectacles vivants, taurins et équins	Maestria Production	Maestria Production	SAS	250 000,00
Détention d'une part du capital				
-	Caisse Epargne LR		SLE	2 000,00
-	Crédit Agricole LR		Sté coopérative	628,00
-	BRL		SA	663,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	(Voir annexe sur emprunts garantis)			0,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	Le Conseil Municipal ne s'est pas encore prononcé sur l'attribution des subventions			0,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Communauté d'agglomération Lunel	01/01/2024	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal de Protection des Traditions, Coutumes et Sites Camarguais		Contribution budgétaire	1 065,04
SDIS de l'Hérault		Contribution budgétaire	1 715 441,51
Hérault Energie		Redevance ERDF	0,00
RESAH			300,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS CE	Centre Communal d'Action Sociale Caisse de Ecoles	28/01/2011	28/01/2011	SPA SPA	non non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Service de l'eau	Adduction eau potable			21340145800152	SPIC	oui
Service de l'assainissement	Collecte et traitement des eaux usées			21340145800202	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	122 388,76	122 388,76
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-5 012 458,91	-5 012 458,91
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	6 695 898,95	6 695 898,95
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	6 695 898,95	6 695 898,95

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 696 129,66	2 696 129,66
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	7 769 418,00	7 769 418,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	11 769 187,29	11 769 187,29

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 696 129,66	2 696 129,66
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 560 000,00	2 560 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 560 000,00	2 560 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		136 129,66	136 129,66
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	10 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	126 129,66	126 129,66
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Café Le Pavillon	Location commerciale			SPA

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0.00	Sous-total Fonctionnement		0.00
					(B)

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0.00	Effort propre de la Région (A – B)		0.00
					(C)

TOTAL DEPENSES	(A)	0.00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB	32 370 000,00	4,03	58,37 %	0,00	18 894 369,00	4,12	
TFPNB	163 800,00	3,01	76,91 %	0,00	125 979,00	3,01	
CFE	0,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 560 000,00	-22,59	20,76 %	0,00	323 856,00	-22,60	
TOTAL	0,00	0,00			19 344 204,00	3,51	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des recettes d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALIBERT Stéphane	
AUTIER Isabelle	
BARBATO Cyril	
BENIATTOU Noureddine	
BERTHET Jean-Pierre	
BONFILS Viviane	
BUFFET Isabelle	
CHABERT Claude	
CHABERT Pascal	
CRECHET Michel	
DALLE Annabelle	
DALLE Stéphane	
DERDOUR Nouria	
DOMENECH Benjamin	
EL AZZOUZI Carine	
GALKA Michel	
GIMENEZ Souad	
GOUGEON Paulette	
GRASSET Laurent	
HERMABESSIERE René	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

HUGO Adèle	
LEMAIRE Nancy	
MICHEL Véronique	
MOKADDEM Sonia	
MOREL-SAVORNIN Catherine	
PAPAIX Marie	
PLANE Julia	
POLERI Corinne	
RAZIGADE Danielle	
REGNIER Yvette	
REMESY Claude	
SBAAI Jamal	
SOUJOL Pierre	
THOMAS Sylvie	
WEBER Eric	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

M. CRÉCHET souligne le travail réalisé par le service financier sur ce Budget Primitif avec toutes les obligations qui en résultent pour la collectivité, c'est-à-dire la présentation d'un certain nombre de documents annexes. Cet exercice a été particulièrement compliqué cette année par le passage à la nouvelle nomenclature comptable M57. Il illustre son propos de la manière suivante : le compte « Fêtes et cérémonies » dans l'ancienne nomenclature comptable, soit le « 6232 », comportait plus de 20 développements. Le logiciel informatique n'a pas permis pour ce compte, comme pour d'autres, de basculer automatiquement de l'ancienne nomenclature à la nouvelle nomenclature, imposant ainsi aux services financiers de reprendre un par un tous les comptes antérieurement développés pour les retranscrire dans la nouvelle nomenclature.

Lunel était parmi les 10 collectivités, dans toute la France, la ville qui avait le plus de développements de comptes par nature ou par fonction. Cela a abouti à deux mois de travail supplémentaires par rapport à l'exercice habituel d'élaboration du budget. À cela s'est ajouté un certain nombre de « bugs » dans le logiciel informatique obligeant parfois de reprendre à la main un certain nombre d'éléments présentés en annexe (sur l'une des annexes des chiffres sont rayés et à côté sont inscrits les chiffres exacts), le logiciel ne le permettait pas et ni les services fiscaux, ni ciril, n'ont pu fournir des explications satisfaisantes, d'où la difficulté de l'exercice et la prolongation du délai de présentation du budget.

Intervention de Mme PLANE :
« Monsieur le Maire,

La présentation du budget primitif 2024 confirme, en partie, les orientations budgétaires et cela concerne les recettes. En effet, les recettes réelles de fonctionnement augmenteront un tout petit peu plus que prévu, à savoir de 6,27% au lieu des 6,02% annoncés. C'est tout de même plus du double de l'inflation.

De même, le produit des impôts directs augmentera de 4,45% au lieu des 4,1% projetés en février dernier. La pression fiscale à Lunel, historiquement très élevée, continue donc à l'être puisque le produit des impôts directs atteindra un nouveau record de près de 21 millions d'euros. Je passe sur les autres augmentations de taxes qui comme nous l'avons déjà rappelé en février dernier augmentent encore de 7% à 15% suivant les cas.

En revanche, pour tout le reste, le BP infirme les dires du DOB. La présentation du budget primitif 2024 révèle ainsi que les dépenses réelles de fonctionnement n'augmenteront pas de 3,7%, comme vous l'aviez affirmé, mais de 11,4% selon le ratio de la page 4 de la maquette et de près de 11% en valeur absolue. En effet, en février dernier, je déplorais le manque de transparence de cette méthode qui consistait à camoufler à l'opposition les données réelles sur la valeur des dépenses de fonctionnement de la collectivité en 2024. Je m'aperçois que ma crainte était justifiée et que le rapport de présentation des orientations budgétaires n'était pas sincère. En matière budgétaire, Monsieur le Maire, la non sincérité n'est pas un péché véniel. C'est un péché mortel qui consiste à prendre le souverain, c'est-à-dire le peuple, à le prendre pour un imbécile. Ce péché mortel fragilise donc juridiquement l'adoption du budget communal puisqu'il est aujourd'hui attaqué par n'importe lequel de nos concitoyens au motif que les informations transmises par le ROB n'étaient pas sincères. Le débat a donc été vicié.

Dans ces conditions, il vous faut une vraie insolence pour parler aujourd'hui de maîtrise des dépenses de fonctionnement alors qu'elles évoluent sans aucun contrôle de votre part. Toute proportion gardée, vous feriez presque passer Bruno Le Maire pour un petit joueur puisque son dérapage n'est que de 4,6% quand le vôtre, sur 2 mois, est de plus de 8%. Je ne reviendrai pas sur les causes de ces augmentations de dépenses réelles de fonctionnement. Je constate simplement que la masse salariale, qui est le premier poste

budgétaire, franchit pour la première fois la barre des 60% de dépenses réelles de fonctionnement de notre collectivité.

En raison de cette augmentation brutale des dépenses réelles de fonctionnement, l'autofinancement net diminue de façon drastique.

Il était de 4,8 M€ en 2021, de 3,8 M€ l'an passé et il sera de 2,9 M€ en 2024. Nous n'aurons, d'ici peu, plus aucune marge de manœuvre pour investir.

Le taux d'épargne brute est ainsi passé de 19,71% en 2021 à 9,22% comme en attestent le ratio ATR correspondant de la page 4 de la maquette budgétaire. A ce rythme, demain, nous ne pourrons plus investir sans emprunter.

Fort logiquement et à cause du dérapage sur les dépenses réelles de fonctionnement, vous êtes contraints de diminuer le budget investissement de 2M€ au regard de notre débat de février dernier pour atteindre seulement 10,8 M€. Et vous m'autoriserez à ne pas ajouter les restes à réaliser car je ne vais pas comme vous le faites allègrement compter deux fois des investissements qui n'ont pas encore vu le jour.

Ainsi, même si la dette de notre collectivité retrouve son étiage d'avant la construction des Arènes, il n'en demeure pas moins vrai que le dérapage des dépenses réelles de fonctionnement se traduit par une détérioration de notre capacité de désendettement. Or, ce ratio qui permet de mesurer la solvabilité de la commune était de 3,5 années en 2021 et de 3,8 années en 2023. Les orientations budgétaires 2024 prévoyaient une capacité de désendettement à 4,8 années. Or, elle sera en réalité de 6,4 années. C'est le signe que la santé financière de notre commune s'est nettement dégradée en peu de temps. C'est le résultat concret de votre politique après seulement 3 ans et demi de mandat.

Ainsi, quatre grandes orientations se détachent de ce budget primitif 2024 :

- Un dérapage des dépenses réelles de fonctionnement de plus de 11%,
- Une politique de pression fiscale élevée en raison des taux prohibitifs sur le foncier bâti et injuste en raison des taxes qui touchent tous les Lunellois sans distinction de revenu. Cette politique de pression fiscale élevée et injuste crée de la pauvreté au lieu de créer de la richesse.
- Un investissement qui diminue d'année en année et dont le zonage ne profite qu'à une infime partie de spéculateurs fonciers et non aux Lunellois,
- Enfin, une érosion continue du taux d'épargne brute qui ne permet plus d'investir sans emprunter mettant ainsi en danger nos finances communales.

Ce budget 2024 s'inscrit donc dans aucune stratégie financière précise. Cette désorganisation financière de la commune, c'est, je l'espère, seulement « la politique du chien crevé qui suit le fil de l'eau ».

Intervention de M. BARBATO :

« Un Budget Primitif dans la continuité ambiguë des années précédentes et encore une fois très différent du DOB.

Alors que la poursuite du transfert de charges et de compétences vers l'Agglo devrait faire réaliser des économies à la municipalité, les charges de personnel augmentent encore à nouveau fortement en 2024.

L'augmentation de l'indice (1,5%) devrait représenter 30 000, 100 000, allez même en étant très large, 200 000, soyons fous, 500 000. Mais comment justifier 1 Million d'euros ?

De plus, entre le DOB de janvier 2024 et le BP aujourd'hui en avril, vous y ajoutez encore 500 000 euros.

C'est une hémorragie.

Cela soulève de nombreuses questions :

Comment savoir si toutes ces dépenses sont réellement nécessaires ?

Nous avons la chance d'avoir des agents compétents, sérieux, volontaires, est-ce une très mauvaise gestion, une mauvaise répartition, une mauvaise utilisation de votre part de ces ressources humaines ?

Avec de telles variations, on ne peut pas vous croire que sur vos simples et belles paroles. Tout cela semble vraiment manquer de transparence.

Est-ce que vous avez une vraie vision des besoins sur l'avenir ou fonctionnez-vous à vue, au doigt mouillé ?

Ces dépenses sont-elles justes et équitables ?

Vous dites améliorer l'efficacité des services, mais alors par exemple, pourquoi faut-il encore plus de 3 mois pour avoir un « passeport » ?

Quelle est votre politique en termes de gestion des ressources humaines ?

Avec le passage en Agglo et la mutualisation des services, est-ce que ces dépenses seront mieux réparties entre les deux collectivités et feront donc faire des économies à la municipalité ?

Aujourd'hui, il y a urgence, l'État demande de faire des économies partout !

De notre côté, nous ne sommes pas des experts et vous voudriez que l'on vous fasse confiance aveuglement.

Nous, nous avons besoin de conseils et nous allons en prendre auprès de la chambre régionale des comptes et très certainement auprès des services adéquats de la préfecture.

Sur l'investissement.

4 mois se sont déjà écoulés, et au vu des budgets précédents, vous prenez et prendrez encore du retard.

De report en report, d'une année sur l'autre, vous allez même réaliser des travaux qui étaient prévus pour 2022, comme par exemple la micro-crèche...

Vous ne faites que réaliser les restes à réaliser...

Pourquoi annoncer la somme pharaonique pour 17 M€ pour finalement n'en réaliser que la moitié.

Un budget miraculeux !

Vous voulez désendetter la ville, tout en investissant 17M€ (dont 7 Millions de report de 2023), le tout sans emprunt ?

Cette volonté de surenchérir en permanence, et toutes ces contradictions entretiennent le sentiment d'une totale improvisation.

C'est un véritable flou artistique.

Devant tant d'opacité. On ne peut que voter contre. »

M. CRÉCHET ne va pas répondre sur tous les points, d'autant qu'il y a un certain nombre d'inexactitudes factuelles qu'il faudrait relever une par une, ce serait un peu long. C'est le quatrième budget présenté dans cette assemblée. Il a l'impression que quelles que soient les variations, s'il y en a, les caractéristiques des budgets présentés, on se retrouve à peu près avec les mêmes déclarations et les mêmes effets de manche. Ce qui varie ce n'est pas tellement l'argumentation.

M. CRÉCHET indique que Mme PLANE relève la dégradation de la capacité d'autofinancement. On peut donc considérer que l'objectif principal qu'elle souhaite voir mis en œuvre c'est l'augmentation de la capacité d'autofinancement. Comment fait-on ? Ce qui serait intéressant pour l'assemblée c'est que vous puissiez nous indiquer quelles sont vos propositions en la matière pour améliorer la capacité d'autofinancement. Il faut améliorer le solde entre les dépenses et les recettes. Sur les recettes vous proposez de les diminuer, de réduire les impôts, de baisser les tarifs municipaux. Alors que nous savons que les dotations de l'État vraisemblablement dans les années à venir ne vont pas augmenter pour compenser vos baisses de recettes, il va y avoir quelques difficultés sur les dépenses. Quelles sont les dépenses que vous souhaitez que la collectivité n'assume plus ? Depuis 4 ans il ne voit pas une seule des propositions des dépenses présentées au conseil municipal à laquelle elle ait voté contre. Systématiquement vous votez pour nos propositions de dépenses et vous en rajoutez. Vous proposez des exonérations, des indemnisations. Si on fait la synthèse de vos propositions budgétaires c'est moins de recettes, plus de dépenses et magiquement vous arrivez à une amélioration de la capacité d'autofinancement. Si vous aviez dit qu'il s'agissait d'un exercice d'illusionniste que nous faisons, vos propositions ne sont pas qualitativement très différentes.

Sur les divers sujets évoqués il n'y revient pas. Il est évident que nous avons de façon tendancielle, ce n'est pas récent, une dégradation de la capacité d'autofinancement parce que nos recettes augmentent moins vite que nos dépenses. Une partie est parfaitement justifiée et cela s'explique par le fait de la mise en œuvre d'un certain nombre de services nouveaux : la micro-crèche, le CSU, ce qui implique des dépenses de fonctionnement afférentes et parallèlement nos recettes sont peu dynamiques ; parfois car nous avons choisi de baisser les taux de la fiscalité et parce que les recettes de l'État dont nous dépendons largement n'évoluent pas au même niveau que l'inflation et que nous avons des tarifs, des produits du domaine qui sont insuffisamment dynamiques.

Il faudra travailler sur tous ces éléments pour les exercices à venir, travailler sur la masse salariale en jouant la mutualisation avec l'intercommunalité, en mettant en place un efficace contrôle de gestion. Tous ces travaux devront être entrepris parce que tendanciellement il y a une dégradation de la CAF. En attendant, le budget présenté répond aux objectifs d'investissement et notamment à la réalisation des opérations d'équipements prévues dans le mandat malgré les difficultés qui témoignent d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, à l'exception des ressources humaines et à une baisse du stock de dettes ainsi qu'à un maintien d'une capacité d'autofinancement suffisant pour faire face à nos promesses.

Monsieur le Maire relève la baisse tendancielle de l'autofinancement évoquée par M. BARBATO et la Chambre Régionale des Comptes (CRC). En 2019 suite aux gestions précédentes, la Chambre Régionale des Comptes a annoncé cette baisse tendancielle de la capacité d'autofinancement, le cycle était déjà indiqué. Aujourd'hui, le contexte est davantage contraint au regard de la crise énergétique, des éléments majeurs qui se sont produits. Ce n'est pas propre à Lunel, la quasi-totalité des collectivités de l'hexagone subissent ces tendances. Nous sommes au rendez-vous de nos engagements sur la requalification de la ville, sur les déplacements doux, sur la politique environnementale, sur la sécurité de la population et toutes les actions de proximité que nous menons envers la jeunesse, le troisième âge, pour la culture, pour le sport. Il affirme que nous améliorons le cadre de vie de nos concitoyens, nous favorisons le rayonnement de la ville et nous rendons la fierté aux Lunellois contrairement à tout ce que vous dites !

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 7 voix contre : Mme RAZIGADE, M. BARBATO, Mme LEMAIRE, Mme HUGO, Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT décide :

D'ADOPTER le budget principal conformément à la nomenclature M57 par nature et selon une présentation croisée par fonctions ;

D'ADOPTER le budget par chapitre pour la section de fonctionnement, et par opération pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;

D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : 63 049 919,32 €

D'APPROUVER les opérations d'ordre budgétaire à effectuer au budget principal en vue de l'intégration des résultats de clôture des budgets eau et assainissement, transférés à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2024 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à procéder à tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

9.13 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024

Rapporteur : M. CRÉCHET.

Annexe : maquette budgétaire BP 2024 du budget assainissement

Dans le cadre de la transformation de la Communauté de Communes du Pays de Lunel en Communauté d'Agglomération, le conseil de communauté a procédé, par délibération en date du 23 mai 2023, à une modification des compétences et des statuts de l'EPCI, en adoptant notamment la décision de transférer les compétences « Eau et Assainissement des eaux usées » à la date du 1^{er} janvier 2024.

Par délibération du 8 novembre 2023, le conseil municipal a demandé à se voir déléguer, à compter du 1^{er} janvier 2024, les compétences « eau et assainissement collectif », qu'elle exercera au nom et pour le compte de la communauté délégante, en application d'une convention de délégation.

Par délibération du 15 décembre 2023, le conseil municipal a voté la création, au 1^{er} janvier 2024, de nouveaux budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 pour les compétences ainsi déléguées, eau et assainissement collectif. Ces budgets annexes ne disposeront pas de l'autonomie financière et ne seront pas assujettis à la TVA.

Dans la convention de délégation de compétences entre la commune de Lunel et la communauté d'agglomération « LUNEL AGGLO », votée par délibération le 6 février 2024, il est établi que le montant des compétences déléguées concernant le budget annexe de l'assainissement s'élève à 50 000.00 € HT.

Sur le plan budgétaire, l'équilibre global est le suivant :

Section d'investissement :

50 000.00 € au compte 4581 dépenses (opérations sous mandat)

50 000.00 € au compte 4582 recettes (opérations sous mandat)

Il est proposé au conseil :

D'ADOPTER le budget primitif de l'assainissement conformément à la convention de délégation votée le 6 février 2024 ;

D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : 50 000.00 € ;

D'INSCRIRE la somme de 50 000.00 € au compte d'investissement 4581 en dépenses et 4582 en recettes ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21340145800277	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC EST HERAULT

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT DELEGATION (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers 20

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 21

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	0,00	0,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
R	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	50 000,00	50 000,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
R	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	0,00	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		50 000,00	50 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	50 000,00	50 000,00
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 000,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - ASSAINISSEMENT DELEGATION - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		50 000,00
---	--	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	50 000,00	0,00	50 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		50 000,00	0,00	50 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 000,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	50 000,00	0,00	50 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		50 000,00	0,00	50 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 000,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (6)	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	50 000,00	50 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	50 000,00	50 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	50 000,00	50 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	50 000,00	50 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	50 000,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Stéphane	
AUTIER Isabelle	
BARBATO Cyril	
BENIATTOU Noureddine	
BERTHET Jean-Pierre	
BONFILS Viviane	
BUFFET Isabelle	
CHABERT Claude	
CHABERT Pascal	
CRECHET Michel	
DALLE Annabelle	
DALLE Stéphane	
DERDOUR Nouria	
DOMENECH Benjamin	
EL AZZOUZI Carine	
GALKA Michel	
GIMENEZ Souad	
GOUGEON Paulette	
GRASSET Laurent	
HERMABESSIERE René	
HUGO Adèle	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

LEMAIRE Nancy	
MICHEL Véronique	
MOKADDEM Sonia	
MOREL-SAVORNIN Catherine	
PAPAIX Marie	
PLANE Julia	
POLERI Corinne	
RAZIGADE Danielle	
REGNIER Yvette	
REMESY Claude	
SBAAI Jamal	
SOUJOL Pierre	
THOMAS Sylvie	
WEBER Eric	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 4 abstentions : Mme RAZIGADE, M. BARBATO, Mme LEMAIRE, Mme HUGO, 3 voix contre : Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, décide :

D'ADOPTER le budget primitif de l'assainissement conformément à la convention de délégation votée le 6 février 2024 ;

D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : 50 000.00 € ;

D'INSCRIRE la somme de 50 000.00 € au compte d'investissement 4581 en dépenses et 4582 en recettes ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

9.14 - BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2024

Rapporteur : M. CRÉCHET.

Annexe : maquette budgétaire BP 2024 du budget eau

Dans le cadre de la transformation de la Communauté de Communes du Pays de Lunel en Communauté d'Agglomération, le conseil de communauté a procédé, par délibération en date du 23 mai 2023, à une modification des compétences et des statuts de l'EPCI, en adoptant notamment la décision de transférer les compétences « Eau et Assainissement des eaux usées » à la date du 1^{er} janvier 2024.

Par délibération du 8 novembre 2023, le conseil municipal a demandé à se voir déléguer, à compter du 1^{er} janvier 2024, les compétences « eau et assainissement collectif », qu'elle exercera au nom et pour le compte de la communauté délégante, en application d'une convention de délégation.

Par délibération du 15 décembre 2023, le conseil municipal a voté la création, au 1^{er} janvier 2024, de nouveaux budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 pour les compétences ainsi déléguées, eau et assainissement collectif. Ces budgets annexes ne disposeront pas de l'autonomie financière et ne seront pas assujettis à la TVA.

Dans la convention de délégation de compétences entre la commune de Lunel et la communauté d'agglomération « LUNEL AGGLO », votée par délibération le 6 février 2024, il est établi que le montant des compétences déléguées concernant le budget annexe de l'eau potable s'élève à 300 000.00 € HT.

Sur le plan budgétaire, l'équilibre global est le suivant :

Section d'investissement :

300 000.00 € au compte 4581 dépenses (opérations sous mandat)

300 000.00 € au compte 4582 recettes (opérations sous mandat)

Il est proposé au conseil :

D'ADOPTER le budget primitif de l'eau conformément à la convention de délégation votée le 6 février 2024 ;

D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : 300 000.00 € ;

D'INSCRIRE la somme de 300 000.00 € au compte d'investissement 4581 en dépenses et 4582 en recettes ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21340145800269	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC EST HERAULT

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAU DELEGATION (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	20

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	21
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	0,00	0,00

+

+

+

R	E	0,00	0,00
P	R	(si déficit)	(si excédent)
O	T	0,00	0,00
R	S		

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	0,00	0,00
---	-------------	-------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	300 000,00	300 000,00

+

+

+

R	E	0,00	0,00
P	R	(si solde négatif)	(si solde positif)
O	T	0,00	0,00
R	S		

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	300 000,00	300 000,00
---	-------------------	-------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	300 000,00	300 000,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	300 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE LUNEL - EAU DELEGATION - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	300 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	300 000,00	0,00	300 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		300 000,00	0,00	300 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	300 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	300 000,00	0,00	300 000,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		300 000,00	0,00	300 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	300 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
45810	DEPENSES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (6)	0,00	300 000,00	300 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	300 000,00	300 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	300 000,00	300 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	300 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45820	RECETTES (A SUBDIVISER PAR OPERATION) (5)	0,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	300 000,00	300 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	300 000,00	300 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	300 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Stéphane	
AUTIER Isabelle	
BARBATO Cyril	
BENIATTOU Noureddine	
BERTHET Jean-Pierre	
BONFILS Viviane	
BUFFET Isabelle	
CHABERT Claude	
CHABERT Pascal	
CRECHET Michel	
DALLE Annabelle	
DALLE Stéphane	
DERDOUR Nouria	
DOMENECH Benjamin	
EL AZZOUZI Carine	
GALKA Michel	
GIMENEZ Souad	
GOUGEON Paulette	
GRASSET Laurent	
HERMABESSIERE René	
HUGO Adèle	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

LEMAIRE Nancy	
MICHEL Véronique	
MOKADDEM Sonia	
MOREL-SAVORNIN Catherine	
PAPAIX Marie	
PLANE Julia	
POLERI Corinne	
RAZIGADE Danielle	
REGNIER Yvette	
REMESY Claude	
SBAAI Jamal	
SOUJOL Pierre	
THOMAS Sylvie	
WEBER Eric	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général....

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue des voix, 4 abstentions : Mme RAZIGADE, M. BARBATO, Mme LEMAIRE, Mme HUGO, 3 voix contre : Mme PLANE plus le pouvoir de Mme BUFFET, M. C. CHABERT, décide :

D'ADOPTER le budget primitif de l'eau conformément à la convention de délégation votée le 6 février 2024 ;

D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de : 300 000.00 € ;

D'INSCRIRE la somme de 300 000.00 € au compte d'investissement 4581 en dépenses et 4582 en recettes ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

10 – COMMUNICATION DES ACTES

10.1 - COMMUNICATION DÉCISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2020 prise en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Maire communique, pour information au Conseil Municipal, les décisions prises pendant la période allant du 23 janvier 2024 au 12 mars 2024.

N°	Date	Service	Libellé
034	23/01/24	DGS	Convention d'occupation temporaire d'une parcelle située sur les francs bords du canal de Lunel consentie à partir du 1 ^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans à M. Jean-Pierre CALVET et Mme Corinne CALVET.
035	23/01/24	DGS	Convention d'occupation temporaire d'une parcelle située sur les francs bords du canal de Lunel consentie à partir du 1 ^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans à M. Bruno FORNER.
036	24/01/24	CPA	Contrat d'abonnement à une solution de Backup Externalisé avec la Société Cinese, à compter du 1 ^{er} mars 2024 pour une durée d'un an. Montant annuel de la dépense : 3 060 € HT.
037	24/01/24	URB	Décision de déconsignation de la somme de 4 500 € : 1 974 € au profit de la SCP Blazy Denjean et Verlaguet et 2 526 € au profit de la Ville de Lunel dans le cadre de la préemption du terrain cadastré CV n° 269 à Lunel, appartenant à M. Gérard POTEAU.
038	24/01/24	CAS	Convention avec Madame Martine BIARD pour une intervention littéraire « Poésie à deux voix » le 16 mars 2024 à l'espace Castel. Montant de la participation financière : 250 € TCC.
039	24/01/24	CPA	Avenant n° 1 en plus-value au contrat de maintenance logicielle des licences de messagerie MDaemon Pro, Security Plus, Archive Server et Active Sync avec la Société CINESE, d'un montant de 6 410 € HT (passage de 500 à 600 licences d'utilisateurs). Le montant forfaitaire passe de 17 390 € HT à 23 800 € HT pout

			les quatre années d'exécution du contrat.
040	25/01/24	CPA	Contrat de maintenance des progiciels Siècle, Canis, Décennie, Image, Municipol et Avenir, avec la Société Logitud Solutions, pour une durée d'un an et tacitement reconductible deux fois les années civiles suivantes. Montant forfaitaire annuel : 8 963,75 € HT.
041	26/01/24	SOL	Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, pour un montant de 1 000 €, de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Hérault, pour un montant de 1 100 €, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, pour un montant de 1 100 € pour le projet « Parents Autrement » dans le cadre du contrat de Ville.
042	26/01/24	SOL	Demande de financement via l'appel à projet REAAP (Réseau d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et auprès de la Fondation de France et de la MSA, dans le cadre de la Semaine de la Famille et de la Parentalité.
043	29/01/24	CPA	Déclaration sans suite de la procédure de passation du marché de mise en place d'un bassin mobile pour les besoins de la Ville.
044	31/01/24	URB	Délégation du droit de préemption urbain renforcé à l'établissement public foncier d'Occitanie pour l'acquisition de deux lots de copropriété de l'immeuble situé au 36, rue de la Libération et cadastré section AW n° 295, au prix de 356 000 €.
045	31/01/24	CAS	Convention de mise à disposition des salles la Rotonde et Ambrussum de l'espace Castel à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, à titre gracieux, pour l'organisation de trois sessions de TAXI/VTC les 30 avril, 24 septembre et 19 novembre 2024.
046	31/01/24	CAS	Convention de mise à disposition de la salle la Rotonde de l'espace Castel à l'association L'Art B'Or et Danse, à titre gracieux, pour l'accueil d'ateliers de danse du 5 février au 24 juin 2024.
047	31/01/24	AMT	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local sis 56, Chemin du Mas de Chambon, à titre gratuit, à l'association Hippocampe Club de Plongée, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024.
048	31/01/24	AMT	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local sis 207, Avenue du Général de Gaulle, à titre gratuit, au Collectif des Aficionados Français, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024.
049	01/02/24	CPA	Attribution des lots de l'opération de travaux de réhabilitation et de valorisation du patrimoine bâti en cœur de ville dans le cadre du projet de renouvellement urbain comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 – Dépose/Démolition/Maçonnerie à l'entreprise HBM Maçonnerie, montant maximum : 142 500 € HT, - Lot 2 – Façades à l'entreprise Façade 34, montant maximum : 114 000 € HT, - Lot 3 – Menuiserie extérieure aluminium à l'entreprise

			<p>SMD Fermetures, montant maximum : 66 500 € HT,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 4 – Menuiserie extérieure bois à l’entreprise Guerrero et Fils, montant maximum : 66 500 € HT, - Lot 5 – Cloisons, doublages et faux plafonds à l’entreprise JZ BAT, montant maximum : 114 000 € HT, - Lot 8 – CFO/CFA à l’entreprise Innoval, montant maximum : 140 500 € HT, - Lot 10 – Peinture à l’entreprise JZ BAT, montant maximum : 47 500 € HT, - Lot 11 – Charpente/couverture à l’entreprise Alpha Services, montant maximum : 95 000 € HT. - Lot 7 – Plomberie/CVC : Relance de la procédure en raison de l’absence de dépôts de candidatures et d’offres, - Lot 6 – Menuiserie intérieure et Lot 9 – Sol : Relance de la procédure en raison du seul dépôt d’offres irrégulières ou inacceptables.
050	01/02/24	AMT	Renouvellement convention de mise à disposition d’un local sis 56, Chemin du Mas de Chambon, à titre gratuit, à l’association Parents d’Élèves de l’Enseignement Public (PEEP), du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024.
051	01/02/24	AMT	Renouvellement convention de mise à disposition d’un local sis 36, Avenue Gambetta, à titre gratuit, à l’association La Fée de l’Âme Agit, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024.
052	01/02/24	AMT	Renouvellement convention de mise à disposition d’un local sis 207, Avenue du Général de Gaulle, à titre gratuit, au Syndicat FAFPT « Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale », du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024.
053	01/02/24	MPA	Décision de confier les études pré-opérationnelles et programmatiques pour le réaménagement de la RN 113 à la SARL Horizon Conseil. Montant de la prestation : 27 235 € HT. Prestations complémentaires en cas de nécessité d’organisation de réunions supplémentaires : 450 € HT, sans que le montant total de la prestation n’excède 40 000 € HT.
054	02/02/24	DGS	Convention de prêt à usage des terrains de l’Hournède, à titre précaire et provisoire, à la Manade Claude CHABALIER du 1 ^{er} avril au 15 novembre 2024.
055	02/02/24	DGS	Convention de prêt à usage des terrains de l’Hournède, à titre précaire et provisoire, à la Manade Tommy MAIRE du 1 ^{er} avril au 15 novembre 2024.
056	05/02/24	PEE	Demandes de financement dans le cadre de l’appel à projet du contrat de ville « Halte-jeux » auprès des services de l’État pour un montant de 3 000 € et auprès de Lunel Agglo pour un montant de 1 200 €, pour l’année 2024 et même demande pour l’année 2025.
057	06/02/24	AMT	Abrogation de la convention de mise à disposition d’un local

			communal sis 56, Chemin du Mas de Chambon, à l'association Jamaisseul à compter du 1 ^{er} février 2024.
058	06/02/24	AMT	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local sis 207, Avenue du Général de Gaulle, à titre gratuit, à la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH), du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024.
059	06/02/24	AMT	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local sis 227, Boulevard de Strasbourg, à titre gratuit, à l'association Lune et Liens, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024.
060	06/02/24	CPA	Décision de modifier la DM111MPA24036 relativement à la durée du contrat d'abonnement à une solution de Backup Externalisé avec la Société CINESE.
061	08/02/24	CAS	Convention de mise à disposition d'une salle d'expositions municipale sise 173, Rue Marx Dormoy, à titre gratuit, à l'association Palettes et Pinceaux pour tous, du 29 mai au 12 juin 2024.
062	08/02/24	CAS	Convention avec l'association L'Art de Thalie pour une « aide à la création jeune public » qui aura lieu le 9 avril 2024. Montant de la participation financière : 1 000 €.
063	08/02/24	CAS	Convention avec l'association Poésie dans la cité pour une conférence « Poésie à deux voix » le 16 mars 2024, à titre gratuit.
064	08/02/24	CAS	Avenant à la convention d'accueil en résidence d'artiste avec la Compagnie Le Passage du Temps, pour 2 jours supplémentaires de résidence les 22 et 23 février 2024.
065	08/02/24	CAS	Renouvellement adhésion du Musée Médard à différents réseaux professionnels pour l'année 2024 : <ul style="list-style-type: none"> - Occitanie Livre et Lecture : 100 € TTC, - Occitanie Musées : 535 € TTC, - FNMPPL : 200 € TTC, - Office de Tourisme et congrès de Montpellier Méditerranée Métropole : 210 € TTC.
066	08/02/24	AMT	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local sis 207, Avenue du Général de Gaulle, à titre gratuit, à l'ASPTT Lunel Omnisports, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024.
067	09/02/24	SOL	Convention avec l'association « Miamuse » dans le cadre d'un appel à projets lancé par la CARSAT Languedoc afin de prévenir les risques de perte d'autonomie des retraités.
068	09/02/24	CAS	Contrat de cession avec l'association Labory Jazz Production à l'occasion du concert du groupe Alsina Quartet Acoustique qui sera donné le 30 mars 2024 à la salle Brassens. Montant : 5 000 € TTC.
069	09/02/24	CAS	Convention avec l'artiste Sébastien SIMON à l'occasion de deux ateliers à destination des adultes intitulés « à l'Orée » les 9 et 23 mars 2024, dans le cadre de l'exposition temporaire « Promenons-nous dans les bois... au fil des contes ». Montant : 600 € TTC.

070	09/02/24	CAS	Convention avec l'artiste Céline PIBRE à l'occasion de deux journées de rencontres et d'ateliers avec deux classes de CM1 les 21 et 22 mars 2024 dans le cadre du projet « La Classe, l'œuvre ! » organisé pour la Nuit du Musées. Montant : 1 154,14 € TTC.
071	16/02/24	AMT	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local sis 48, Rue Jean-Jacques Rousseau, à titre gratuit, à l'EPE (École des Parents et Éducateurs), du 1 ^{er} février au 31 décembre 2024.
072	16/02/24	SOL	Décision de conclure avec l'occupant l'avenant n° 3 à la convention d'occupation précaire dans le logement d'urgence n° 2 de la Maison Coluche sise 5 rue Arago à Lunel pour proroger la convention à compter du 15 février 2024 jusqu'au 14 mars 2024.
073	16/02/24	SOL	Décision de conclure avec l'occupant l'avenant n° 12 à la convention d'occupation précaire dans le logement d'urgence n° 1 de la Maison Coluche sise 5 rue Arago à Lunel pour proroger la convention à compter du 20 février 2024 jusqu'au 19 mars 2024.
074	20/02/24	AMT	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local sis 207, Avenue du Général de Gaulle, à titre gratuit, à l'association Soutien Familles Alzheimer, du 1 ^{er} février au 31 décembre 2024.
075	20/02/24	URB	Décision d'ester en justice dans l'instance n° parquet 14324000006 introduite par la Ville de Lunel devant la Cour d'Appel de Montpellier contre M. BORDONADO Vicente, Mme ETUR Catherine et Mme MOSTACCHI Gwenaëlle (stationnement caravanes) et de mandater le Cabinet CGCB-Avocats.
076	20/02/24	URB	Décision d'ester en justice devant le juge de l'expropriation du Département de l'Hérault dans le cadre de la procédure de préemption d'un bail commercial au 21, rue des Halles et de mandater le Cabinet Sarl ARCAMES Avocats.
077	21/02/24	AMT	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local sis 207, Avenue du Général de Gaulle, à titre gratuit, à la Sociétale Lunel Petite Camargue, du 1 ^{er} février au 31 décembre 2024.
078	22/02/24	CPA	Attribution des accords-cadres à bons de commande relatifs à l'acquisition de fournitures bois et dérivés comme suit : Lot 1 – Fourniture de bois : Sarl ARNAUD BOIS – montant maximum : 36 000 € HT, Lot 2 – Fourniture de panneaux mélaminé et fournitures diverses : SAS DMPB enseigne DISPANO – montant maximum : 20 000 € HT.
079	22/02/24	RUR	Bail commercial sis 30 Place Jean Jaurès, au profit de M. Franck MEDRANO gérant de la SA ANTOINE, à compter du 1 ^{er} mars 2024 jusqu'au 28 février 2033. Montant du loyer mensuel : 741,67 €.
080	23/02/24	CPA	Décision de confier à la SASU MICHEL Équipements les lots de la consultation pour l'acquisition de matériel pour engins agricoles : Lot 1 – Acquisition de complément d'équipement pour les

			besoins du service des sports, de la jeunesse et de la vie associative – montant forfaitaire : 3 500 € HT, Lot 2 – Acquisition de matériel de remplacement pour les besoins du service voirie – montant forfaitaire : 8 375 € HT.
081	23/02/24	CAS	Convention de mise à disposition de l'espace Georges Brassens à l'association Art'titude Production, à titre gracieux, le 12 mai 2024.
082	23/02/24	CAS	Convention de mise à disposition de l'espace Castel à l'association Collectif des Aficionados Français, à titre gracieux, du 12 au 20 avril 2024.
083	23/02/24	CAS	Convention de mise à disposition de l'auditorium de l'espace Castel à la société TOTAWAMI, à titre payant, le 4 avril 2024.
084	23/02/24	CAS	Convention de mise à disposition de l'espace Castel à l'association Pêcheurs d'Images, à titre gracieux, du 26 mars au 8 avril 2024.
085	23/02/24	CAS	Contrat de cession avec l'association Etincelle Musique pour le concert d'Ekhoms qui sera donné le 15 mars 2024 à l'espace Castel. Montant : 2 400 € TCC.
086	23/02/24	CAS	Convention de mise à disposition de la salle la Rotonde, de l'auditorium de l'espace Castel et l'espace Georges Brassens, à l'association Pêcheurs d'Images, à titre gracieux, le 21 mars, les 3 et 4 avril (salle la Rotonde), le 3 avril (Auditorium) et le 6 avril 2024 (salle Brassens).
087	23/02/24	CAS	Convention de mise à disposition de l'espace Georges Brassens à la Société MAESTRIA PRODUCTION, à titre payant, le 8 mars 2024.
088	26/02/24	CPA	Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à des travaux de revêtement de sols dans les bâtiments communaux à la SARL SOCAMO, pour une période allant de sa date de notification au 31 décembre 2024 et reconductible tacitement une fois l'année civile suivante.. Montant maximum annuel : 100 000 € HT.
089	26/02/24	FIN	Demande de financement auprès de la CAF pour un montant de 43 265,52 € pour un projet d'acquisition d'un logiciel métier – Portail Famille, ainsi que l'achat de matériel informatique nécessaire et les frais de formation, de maintenance et d'hébergement.
090	26/02/24	FIN	Demande de fonds de concours auprès de Lunel Agglo pour la réalisation de la piste cyclable pour un montant de 51 679,30 € (soit 5 % du plan de financement du projet).
091	27/02/24	AMT	Renouvellement convention de mise à disposition d'un local sis 207, Avenue du Général de Gaulle, à titre gratuit, à la F.C.P.E. (Fédération des Conseils des Parents d'Élèves), du 1 ^{er} février au 31 décembre 2024.
092	27/02/24	CPA	Décision de conclure un avenant de transfert avec la société ECHO SYSTEMES pour la continuité des services de

			maintenance et infogérance de Firewall suite à la fusion-absorption de la société NOVATIM, en octobre 2023.
093	29/02/24	CPA	Décision de conclure un abonnement à un service de « TéléAlerte » avec la SAS F24 France, pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification et reconductible tacitement deux fois pour la même durée les années suivantes. Montant maximum du marché : 39 999 € HT.
094	29/02/24	DGS	Contrat de cession avec l'Âne Pescalune pour l'animation du Carnaval le 23 mars 2024. Montant : 300 €.
095	29/02/24	DGS	Contrat de cession avec le Club Musical Lunellois pour l'animation du Carnaval le 23 mars 2024. Montant : 1 400 €.
096	29/02/24	CPA	Attribution de l'accord cadre à bons de commande relatif à des prestations de gardiennage et d'entretien des toilettes publiques du parking du canal à la SARL Hygiène Partenaire, pour une durée allant du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2024 et reconductible tacitement une fois l'année civile suivante. Montant forfaitaire de la dépense mensuelle pour la part fixe : 4 292 € HT. Montant maximum du marché ou part variable : 55 000 € HT.
097	29/02/24	CPA	Décision de souscrire un contrat d'hébergement et de maintenance du site internet du Musée Médard auprès de la société INEXINE, pour l'année 2024 et reconductible tacitement trois fois les années civiles suivantes. Montant annuel : 2 812,99 € HT.
098	01/03/24	AMT	Convention de mise à disposition d'un local sis 188, Rue de la Libération, à titre gratuit, à l'Association Dynamique Lunelloise, du 1 ^{er} mars au 31 décembre 2024.
099	01/03/14	CPA	Décision de passer un avenant n° 2 aux lots 1, 3, 4 et 7 du marché de travaux de création d'un guichet unique et d'un centre de supervision urbaine comme suit : Avenant pour les lots 1 et 7 engendrant une plus value cumulée supérieure à 5 % et avenant pour les lots 3 et 4 actant les modifications.
100	01/03/24	URB	Décision d'ester en justice dans l'instance n° parquet 04628028462023 introduite par la Ville de Lunel devant le Tribunal Judiciaire de Montpellier contre Mme BECKERT Violette et M. BECKERT François (construction en dur et construction hangar) et de mandater le cabinet CGCB-Avocats.
101	04/03/24	CAS	Convention avec le conférencier Jacques Veyssière dans le cadre des conférences proposées au musée autour de la collection de Louis Médard. Présentation de la conférence « Le psautier de Lunel : un témoignage du XIIème siècle » le 30 mars 2024, à titre gratuit, au Musée Médard.
102	04/03/24	CPA	Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour le mode de gestion du marché aux puces, des

			brocanteurs et des bouquinistes le 18 mars 2024.
103	04/03/24	DGS	Convention d'occupation temporaire d'une parcelle située sur les francs bords du canal de Lunel consentie à partir du 1 ^{er} mars 2024 pour une durée de 3 ans à Mme Patricia POTAVIN.
104	06/03/24	CAS	Convention avec l'association Accueil des Villes Françaises de Lunel pour une après-midi poétique le 16 mars 2024, à titre gratuit, à la salle la Rotonde.
105	06/03/24	CAS	Convention de mise à dispositions de l'espace Brassens et de l'espace Castel à l'association Art'titude Production le 27 avril 2024, à titre payant.
106	06/03/24	AMT	Décision de signer un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un local communal sis 50, Rue Frédéric Mistral, avec l'association Arbre à Palabres, du 1 ^{er} mars au 30 juin 2024, actant la mise à disposition d'un créneau supplémentaire.
107	06/03/24	DGS	Convention d'occupation temporaire d'une parcelle située sur les francs bords du canal de Lunel consentie à partir du 1 ^{er} mars 2024 pour une durée de 3 ans à M. Franck RENDA.
108	07/03/24	CPA	Décision de confier le remplacement des roues des gradins rétractables de la salle Georges Brassens à la SARL HUGON. Montant : 17 108,72 € HT.
109	07/03/24	CPA	Décision d'acter la résiliation de l'accord-cadre à bons de commande relatif à des travaux de maçonnerie/gros-œuvre dans les bâtiments communaux attribué à la SARL BOUNIOL RPC et de relancer le marché précité selon une procédure adaptée ouverte.
110	08/03/24	CPA	Décision de confier la prestation de protection de l'orgue de l'église Notre-Dame-du-Lac à la SARL Manufacture Languedocienne de grands orgues. Montant total : 8 646,00 € HT.
111	11/03/24	CAS	Convention de mise à disposition d'une salle d'expositions municipale sise 173, Rue Marx Dormoy, à titre gratuit, à l'association Palettes et Pinceaux pour tous, du 11 mars au 22 mars 2024.
112	11/03/24	CAS	Contrat de cession avec l'association Carnage Productions à l'occasion du spectacle de rue « Les demi-frères Grumaux » le 15 juin 2024 dans le parc Jean Hugo. Montant : 1 853,11 € TTC.
113	11/03/24	DGS	Contrat de cession avec l'association Luna en Sol pour la prestation du groupe Cocktail Flamenco le 5 juin 2024, dans le cadre de la présentation du programme de la Pescalune 2024. Montant : 450 €.
114	11/03/24	DGS	Contrat de cession avec l'association El Sol de España pour la prestation sévillane le 5 juin 2024, dans le cadre de la présentation du programme de la Pescalune 2024. Montant : 450 €.
115	11/03/24	DGS	Contrat de cession avec l'association Motorcycle Mama pour la

			prestation musicale du 13 juillet 2024, dans le cadre de la Pescalune 2024. Montant : 600 €.
116	11/03/24	DGS	Contrat de cession avec l'association Le Cercle Andalou pour l'animation du 21 juillet 2024, dans le cadre de la Pescalune 2024. Montant : 1 100 €.
117	11/03/24	DGS	Contrat de cession avec la SARL Les Enjoliveurs pour le spectacle déambulatoire « Pachy » du 14 juillet 2024, dans le cadre de la Pescalune 2024. Montant : 2 400 €.
118	11/03/24	DGS	Contrat de cession avec l'association Flora Évènements pour le spectacle « Circus Cabaret » du 15 juillet 2024, dans le cadre de la Pescalune 2024. Montant : 2 200 €.
119	11/03/24	DGS	Contrat de cession avec l'association El Sol de España pour les animations du 18 juillet 2024 – ouverture des « bodegas » (450 €) et du 21 juillet 2024 – défilé sévillan (700 €), dans le cadre de la Pescalune 2024. Montant total : 1 150 €.
120	12/03/24	MPA	Décision de confier à l'Office National des Forêts, une mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance technique dans le cadre des travaux de débroussaillage des parcelles 10 et 11 de la forêt communale. Montant : 2 132,10 € HT.
121	12/03/24	CAS	Contrat de cession avec l'association ADADIFF CASI pour le spectacle « Déboires » de la Compagnie La Volubile qui sera donné le 22 juin 2024 au Parc Jean Hugo. Montant : 1 708,15 € TTC.
122	12/03/24	CAS	Convention de mise à disposition d'une salle d'expositions municipale avec Muriel GORONESKOUL du 19 mars au 27 mai 2024, à titre gratuit.
123	12/03/24	CAS	Contrat de cession avec l'association La Boite à Malice pour le spectacle « Dominum Dominus Dominotier » qui sera donné le 29 juin 2024 au Parc Jean Hugo. Montant : 1 450 € TCC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de ces décisions.

Décision municipale n° 053 du 1er février 2024

Décision de confier les études pré-opérationnelles et programmatiques pour le réaménagement de la RN 113 à la SARL Horizon Conseil.

Montant de la prestation : 27 235 € HT.

Prestations complémentaires en cas de nécessité d'organisation de réunions supplémentaires : 450 € HT, sans que le montant total de la prestation n'excède 40 000 € HT.

Mme LEMAIRE souhaite connaître la partie de la RN 113 concernée.

Mme GOUGEON indique qu'il s'agit de la portion allant du rond-point des Portes de la Mer jusqu'au rond-point de la République.

Décision municipale n° 076 du 20 février 2024

Décision d'ester en justice devant le juge de l'expropriation du Département de l'Hérault dans le cadre de la procédure de préemption d'un bail commercial au 21, rue des Halles et de mandater le Cabinet Sarl ARCAMES Avocats.

Mme LEMAIRE souhaite des précisions sur cette décision municipale.

Mme MICHEL explique que la ville avait fait une saisine au juge de l'expropriation dans le cadre de la préemption du bail de Boho. Cette procédure a été avortée puisqu'il y a eu un désistement du vendeur, donc le bail n'est plus à vendre.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales prise pendant la période allant du 23 janvier 2024 jusqu'au 12 mars 2024.

10.2 - COMMUNICATION DES ARRÊTÉS RELATIFS À LA DÉLIVRANCE ET LA REPRISE DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES

Rapporteur : Mme GOUGEON.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2020 prise en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Maire communique, pour information au Conseil Municipal, les actes relatifs à la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières prises pendant la période allant du 26 janvier 2024 au 6 mars 2024.

N°	Date	Titres
077	26/01/24	Attribution d'une concession 30 ans non constructible d'une superficie de 2 places dans le cimetière communal Saint-Gérard à Madame X à compter du 23 janvier 2024 afin d'inhumer son fils Monsieur X et d'y fonder une sépulture familiale. Montant de la concession nouvelle : 726 €.
082	29/01/24	Attribution d'une concession 30 ans non constructible d'une superficie de 2 places dans le cimetière communal Saint-Gérard à Madame X à compter du 24 janvier 2024 afin d'inhumer son père Monsieur X et d'y fonder une sépulture familiale. Montant de la concession nouvelle : 726 €.
130	15/02/24	Attribution d'une concession 30 ans constructible d'une superficie de 4 places dans le cimetière communal Saint-Gérard à Madame X à compter du 6 février 2024 afin d'inhumer son époux Monsieur X et d'y fonder une sépulture familiale. Montant de la concession nouvelle : 3 550 €.
131	15/02/24	Attribution d'une concession 50 ans constructible d'une superficie de 4 places dans le cimetière communal Saint-Gérard à Madame X à compter du 9 février 2024 afin d'inhumer son fils Monsieur X et d'y fonder une sépulture familiale. Montant de la concession nouvelle : 4 435 €.

N°	Date	Titres
153	20/02/24	Attribution d'une concession 30 ans non constructible d'une superficie 2 places dans le cimetière communal Saint-Gérard à Monsieur X à compter du 13 février 2024 afin d'inhumer son père Monsieur X et d'y fonder une sépulture familiale. Montant de la concession nouvelle : 726 €.
186	01/03/24	Attribution d'une case pour 30 ans au columbarium du cimetière Saint-Pierre à Madame X à compter du 23 février 2024 afin d'inhumer son époux Monsieur X. Montant : 905 €.
195	06/03/24	Attribution d'une concession 30 ans non constructible d'une superficie 2 places dans le cimetière communal Saint-Gérard à Monsieur X à compter du 1 ^{er} mars 2024 afin d'inhumer son épouse Madame X et d'y fonder une sépulture familiale. Montant de la concession nouvelle : 726 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre acte de ces arrêtés.

Le Conseil Municipal prend acte des actes relatifs à la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières pris pendant la période allant du 26 janvier 2024 jusqu'au 6 mars 2024.

Monsieur le Maire annonce la date éventuelle du prochain conseil municipal : Jeudi 23 mai 2024 à 17 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Le Maire,



Pierre SOUJOL

La Secrétaire de Séance,



Paulette GOUGEON